

GUIDE DU SPORTSMAN

OU

TRAITÉ DE L'ENTRAÎNEMENT

ET DES

COURSES DE CHEVAUX

PAR EUG. GAYOT

Membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.

JAVAUD,
LIBRAIRE-ÉDITEUR,
SAUMUR.

PARIS

LIBRAIRIE AGRICOLE DE LA MAISON RUSTIQUE

26, RUE JACOB, 26

GUIDE DU SPORTSMAN

OU

TRAITÉ DE L'ENTRAÎNEMENT

ET DES

COURSES DE CHEVAUX

PAR EUG. GAYOT

Membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.



PARIS

LIBRAIRIE AGRICOLE DE LA MAISON RUSTIQUE

26, RUE JACOB, 26

Les trois éditions de cet ouvrage répondent à trois époques, à trois phases distinctes du turf en France :

Période d'incubation et de développement pendant laquelle il fallait instruire et stimuler ; ç'a été, dans la mesure de nos forces, le but de notre première publication ;

Période de frénésie et d'aveuglement pendant laquelle aucun conseil n'avait chance d'être écouté ; ç'a été l'heure de notre seconde édition qu'à cause de cela nous avons faite exclusivement technique ;

Période extrême enfin, celle où tous les vices et tous les excès prévus, démontrés, apparaissent menaçants ; c'est l'heure d'un danger imminent, celle où les observations désintéressées doivent se produire en dehors de toute préoccupation quelconque, sans s'arrêter à la question de savoir si elles seront ou ne seront pas accueillies. C'est la tâche que nous nous sommes donné en refaisant notre œuvre pour la troisième fois.

I

En 1854, nous prenions possession des lecteurs de ce livre par l'introduction que voici :

« Nous ne songions pas à publier une deuxième édition de l'opuscule occasionnellement imprimé par nous, en 1839, sous ce titre, GUIDE DU SPORTSMAN.

Les temps ont bien changé : les connaissances spéciales se sont répandues, l'institution des courses s'est généralisée, les règlements se sont affermis, de réels progrès ont été réalisés.

Cependant le GUIDE DU SPORTSMAN, entièrement épuisé depuis longtemps, est plus demandé qu'il ne l'a jamais été. Ce fait nous a surpris,

car ce petit ouvrage, que nous avions lieu de croire parfaitement oublié, a beaucoup vieilli dans tout ce qui n'est pas l'entraînement proprement dit. C'est donc à cette partie de l'ouvrage que le lecteur s'adresse quand il le recherche ; c'est surtout avec l'art de l'entraîneur et la pratique de l'entraînement qu'il Veut se familiariser quand il le consulte.

Puisqu'un livre tout élémentaire peut encore être utile, cela nous décide à refondre notre premier travail, à le mettre à la hauteur des faits, à lui rendre l'actualité qu'il a eue, à lui donner l'utilité qui lui est propre, abstraction faite de toutes les questions de science qui aboutissent au pur sang, à sa bonne reproduction, et même aux résultats, prochains ou éloignés, de l'entraînement considéré dans ses rapports avec l'amélioration bien entendue des races moyennes, avec la création bien comprise des espèces intermédiaires entre le pur sang et le cheval de gros trait.

Qu'on nous permette alors d'insister sur la déclaration suivante :

Il ne faut prendre ce petit livre que pour ce que nous avons voulu qu'il soit ;

Le GUIDE DU SPORTSMAN, c'est-à-dire le fil conducteur à l'aide duquel l'éleveur, désireux de hanter le turf et de pratiquer les courses, pourra se reconnaître et se diriger, se renseigner et apprendre ;

UN TRAITÉ DE L'ENTRAÎNEMENT ET DES COURSES DE CHEVAUX, c'est-à-dire un exposé méthodique des règles d'hygiène spéciale et des moyens pratiques le plus rationnellement usités en vue de la judicieuse préparation des chevaux aux courses de vitesse, aux luttes quelconques, en champ clos ou en libre carrière, qui nécessitent un traitement spécial et préalable des chevaux appelés à les subir.

Cette définition très-précise détermine les limites dans lesquelles nous avons entendu renfermer cette seconde édition. Qu'elle soit, avant tout, le vade mecum du coureur, de l'amateur de courses, turfiste ou steeple-chases ; c'est là ce que nous avons voulu. Par ce côté, notre travail se distinguera des ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur la matière, car il laisse en dehors tout ce qui n'est pas du domaine exclusif des deux points indiqués par son titre.

On peut l'ouvrir avec la certitude de ne pas trouver au fond autre chose que ce que promet l'étiquette du sac, rien de plus et, nous l'espérons, rien de moins. »

La situation a de nouveau changé.

Les populations se familiarisent de plus en plus avec les mœurs, avec les usages du turf ; les chefs-lieux de course se multiplient ; on ne compte plus les hippodromes en France, mais les villes qui n'en ont pas encore établi.

C'a été de mode ; maintenant c'est une rage.

Est-ce un progrès¹ ?

Cette question mériterait d'être approfondie. Elle nous attire et nous nous faisons violence pour ne pas l'examiner au passage, mais nous voulons rester fidèle à la pensée même qui a donné naissance à ce guide.

Sans désertir une cause qui n'est pas encore entendue, qu'il deviendra bientôt urgent de reprendre ab ovo, nous ne la plaiderons qu'en partie dans les pages qui vont suivre en donnant de nouveaux développements à la pratique de l'entraînement du dressage, eu égard surtout à l'extension qu'ont prise les courses au trot et les primes de dressage, deux modes d'encouragement auxquels on est revenu et dont le cadre ne se resserrera plus, il faut bien l'espérer, avant que leur œuvre soit achevée.

Nous voulons commencer enfin par certaines considérations qui formeront comme la préface de cette troisième édition.

II

Quel a donc été le but essentiel, unique, de l'institution régulière des courses en Angleterre ?

Sur ce point, il n'y a pas deux opinions. De l'aveu général, unanime plutôt, le seul intérêt en jeu a été : — la création, le perfectionnement et par suite la conservation, dans toutes ses qualités acquises, d'un type supérieur de reproduction, lequel judicieusement appliqué à l'amélioration des races usuelles pût servir à les faire meilleures, à les approprier mieux aux exigences du temps.

Certes, un but aussi élevé était digne de l'attention, de la faveur des puissants du siècle : ni l'une ni l'autre ne lui manquèrent. Il fut poursuivi avec une habileté réfléchie, avec une tenace persévérance, et le succès fut complet.

Cette première période dura plus de deux cents ans. Elle fit aux chevaux, mieux que cela, à l'industrie chevaline de nos voisins d'outre-Manche, une position à part ; elle leur donna une supériorité universellement reconnue et vraiment incontestée, fort enviée surtout. On en parla donc beaucoup, on

l'exagéra, cela va de soi, et de toutes parts mais tardivement, on se mit en marche dans l'intention très-arrêtée, très-louable assurément, d'atteindre au même degré de prospérité.

Cela demanda un peu plus de temps que nous n'en mettons à l'écrire. Or, il arriva ceci. Tandis que toutes les nations entreprenaient d'améliorer leur population chevaline, en empruntant aux Anglais des reproducteurs et les méthodes qui les avaient faits, ces méthodes devenues excessives à la longue, avaient peu à peu faussé le résultat ; la sorte des chevaux avait changé ; la race n'avait plus une valeur aussi haute.

Les plus clairvoyants s'en aperçurent, ils le dirent. On discuta longuement et vivement le fait, hors de l'Angleterre d'abord, puis bientôt après en Angleterre même.

Rien n'y a fait. Ici et là, les gens sensés et les esprits sérieux furent battus par les intéressés ; les saines doctrines furent oubliées ; le jeu, un jeu effréné, prit la place de l'institution, et la race pure fut insensiblement mais universellement atteinte dans sa forme, dans ses mérites, dans son utilité. Les chevaux de pur sang devinrent grêles et impuissants pour les longues épreuves du passé ; ils restèrent vites, mais au détriment de leur constitution et de leur structure, car les voilà tous, sauf quelques exceptions très-clair-semées, porteurs de tares congénitales qu'ils transmettent avec une certitude désespérante.

Alors les choses ont été renversées.

Jadis on faisait des chevaux pour l'hippodrome, aujourd'hui ce sont les hippodromes qu'on fait pour les chevaux. On a remanié toutes les conditions de la lutte ; on a supprimé le chronomètre qui en mesurait l'intensité, qui en constatait la valeur ; on a réduit le poids du cavalier ; on a raccourci les distances ; on a supprimé la partie liée ; enfin, sous prétexte d'égaliser les chances, on a inventé d'étranges combinaisons qui favorisent les médiocres et les pires (ils pullulent), au dépens des bons qui deviennent de plus en plus rares. On a jaloué les meilleurs dont la supériorité était par trop décourageante, et l'on a minutieusement entouré les mauvais de toutes les protections imaginables.

L'arbre a porté ses fruits. Autrefois, il y avait de véritables haras, c'est-à-dire des établissements dans lesquels on s'efforçait de réunir des animaux d'élite dont les descendants les mieux réussis arrivaient seuls au poteau. Aujourd'hui il n'y a plus que des écuries peuplées sans choix, et dont tous les produits passent indistinctement par les mains de l'entraîneur ; mais

c'est une honte que de les voir sur le turf où ils font plus d'argent que de prouesses, grâce aux millions qui les sollicitent. C'est ainsi que la spéculation de l'hippodrome s'est substituée à la science du cheval et que de mauvaises conditions imposées aux coureurs ont fait de très-mauvais reproducteurs.

L'institution des courses a donc été détournée de sa voie.

Voyons ce qui en est advenu pour la race de pur sang.

La vitesse ! nous venons de le dire, la vitesse n'a pas diminué. En comparant le présent au passé, autant que les Points de comparaison peuvent être rigoureusement établis à distance, dans des circonstances très-différentes sous les rapports de l'âge, de la durée et du poids, on arrive à cette conclusion que les chevaux de l'époque actuelle sont aussi vites que ceux d'aucune autre.

A la mesurer dans son intensité extrême, on trouve de 2' 13" à 2' 15" pour une distance de 2,000 mètres, et de 4' 25" à 4' 30" pour une épreuve de 4,000 mètres. C'est fort honnête assurément ; nous dirions même très-volontiers que cela passe toute exigence et toute raison.

Toutefois, certains enthousiastes ne se contentent pas de ce résultat. Il en est qui ont hasardé, mais sans preuve suffisante à l'appui, la distance d'un mille anglais (1,600^m. 3149) dans une minute. Les hippologues sérieux repoussent l'assertion d'une manière absolue. C'est une fiction absurde, dit l'un d'eux, — Stonehenge, — de supposer que jamais cheval de course ait pu faire pareille prouesse. Nous partageons ce sentiment et, dussent nos anglomanes hausser les épaules, nous nous en tiendrons à la conclusion déjà formulée, à savoir : les chevaux de course de ce temps-ci ne sont pas plus vites, mais aussi vites que les coureurs du temps passé, en d'autres termes, le cheval d'hippodrome n'a pas dégénéré, quant à sa vitesse.

A présent voyons cette autre qualité — le fond.

« Le fond, dit le même écrivain, était incontestablement le forte des premiers coureurs ; ils étaient petits, nerveux et près de terre, indubitablement ils bravaient la distance, et pouvaient courir successivement pendant des mois et des années, d'une façon bien rarement imitée de nos jours. »

La vitesse est une précieuse faculté ; le fond en est une autre non moins précieuse. Réunies chez le même animal, dans une famille ou plutôt dans une race chevaline bien fixée, elles donnent à celle-ci une immense supériorité sur toutes les autres, car elles témoignent d'une manière

irrécusable tout à la fois de l'étendue de la respiration, de la force de la circulation, de la puissance musculaire, du grand développement du système nerveux, de l'activité de la fonction digestive et des parfaites dispositions mécaniques de l'appareil locomoteur, toutes conditions de la résistance du cheval comme machine locomotrice et de son excellence comme type reproducteur.

Tant que le cheval de course a uni le fond à la vitesse, il a été la perfection même. Nous avons laissé dire à un Anglais que les chevaux d'autrefois avaient incomparablement plus de fond que ceux de notre temps. Un anglomane de chez nous ne fera jamais pareil aveu. Ce sera tout simplement mauvaise foi ou aberration de l'esprit.

Ce qui avait créé le fond, c'était la symétrie dans les formes, la solide structure, la durée du travail dans une longue suite de générations obtenues de reproducteurs choisis avec soin. En s'écartant de ces conditions essentielles, vraiment fondamentales, on a diminué le degré de résistance, soit le pouvoir de suffire à des actions violentes et soutenues. La vitesse s'est conservée, mais au détriment de l'ampleur des diverses parties constitutives de la machine. On a fait celle-ci plus légère, c'est-à-dire plus fragile, plus délicate, moins résistante, et elle a plus facilement cédé de toutes parts. La symétrie s'en est allée, la solidité s'est amoindrie, les tares sont venues pour s'incruster dans la vie et s'aggraver successivement jusqu'au point de rendre impossible toute tâche pénible trop prolongée. Cela étant, les conditions des anciennes courses furent trop dures, excessives ; on les modifia par nécessité, on les rendit plus faciles, plus accessibles à tous, et, lorsque cela ne suffit plus, on imagina les combinaisons dont nous avons déjà parlé.

Cependant, comme ici tout se tient dans la plus étroite solidarité, lorsque le fond ne soutint plus la vitesse, les chevaux durent quitter beaucoup plus tôt l'arène. Pour se rattraper, on les amena plus jeunes au poteau et les courses de 2 ans, d'abord essayées avec timidité, devinrent très-nombreuses et se généralisèrent très-promptement. Ce n'était pas le moyen d'allonger l'existence du coureur, la durée de sa carrière ; ce n'était pas le moyen de rendre au cheval le fond qu'il avait perdu, car en même temps on était forcé de réduire les poids à porter et les distances à parcourir. S'il avait été possible de diminuer la vitesse, on n'y eut pas manqué ; comment faire ? Le Prix ne pouvait être gagné que par elle. Dans les autres directions on a réalisé tout ce qui pouvait être entrepris ; on ne pouvait rien dans celle-ci

qui est devenue l'élément d'infériorité du cheval, la cause active de sa destruction.

Le fond n'est absolument rien pour le turfman dont le cheval courant de gros prix et d'onéreux paris n'a qu'une épreuve de 1,500, — 1,200, — 1,000, — ou 800 mètres à fournir ; c'est l'objet essentiel et principal pour la race, pour le reproducteur qui doit le transmettre à de nombreux descendants. La race a donc été atteinte dans ses qualités les plus hautes, dans son fondement et son plus grand mérite, lorsqu'on a sacrifié l'institution rationnellement entendue aux fiévreuses exigences du jeu.

De ce chef le cheval de course de l'époque est notoirement inférieur au cheval de course d'il y a seulement vingt-cinq à trente ans. La décadence a été extrêmement rapide ; elle a marché dans une progression géométrique ; elle se précipite, on pourrait le dire, en raison du carré des distances.

Pour juger de l'état actuel, de la valeur intrinsèque du cheval de pur sang, au moment où on lui fait passer un nouvel examen, on remonte naturellement dans le passé, et l'on compare les illustrations du temps à celles des âges antérieurs. On s'est livré maintes fois à de semblables parallèles, et, chose facile à comprendre, partisans et détracteurs ont également trouvé des arguments péremptoires, qui en faveur du cheval moderne, qui, au contraire, à l'avantage des générations éteintes.

Cela tient à ce que, en les isolant, les faits n'accusent que des situations particulières. Il faut procéder autrement pour arriver à une conclusion sérieuse, à la vérité vraie ; il faut, ce dont on se garde bien quand on a par avance un parti pris, il faut tenir la balance égale entre tous et demeurer impartial.

On a dit par exemple : « la taille et la forme du cheval de pur sang moderne sont supérieures à celles des anciens temps, » et la question de supériorité de la taille se décide tout simplement par la toise ou le mètre, et celle de la forme par une abstraction.

Il ne faut pas retirer à l'élévation de la taille, à la hauteur de l'animal, la part d'avantage qu'elle peut avoir, qu'elle a réellement sur les aptitudes, mais considérée en elle-même, en dehors des autres dimensions de la machine, la hauteur du corps ne prouve rien et ne présente aucune idée de supériorité. Entre les nains et les géants d'une espèce, ou seulement d'une race, il y a un point intermédiaire qui semble devoir être la perfection. Dans le siècle qui vient de s'écouler, dit-on, la taille moyenne du cheval de course

a été augmentée d'au moins une main (0^m 1016), puis on donne ce résultat comme « un pas immense » vers la perfection.

Ce n'est pas être judicieux que de parler ainsi.

Le cheval mesurant 15 mains (1^m.5240) peut être un peu petit, mais celui qui se hausse jusqu'à 16 mains (1^m.6256) est presque toujours trop grand. Dans la taille du premier, moyenne de la race il y a cent ans, l'harmonie entre toutes les proportions était la règle. Dans la taille de l'autre, moyenne de la race moderne, toute symétrie a disparu ; l'élongation s'est faite au détriment de l'ampleur des parties favorables à l'extension des allures, l'élongation a conservé au cheval moderne toute la vitesse de celui de l'ancienne race sans avoir pu lui conserver la résistance, la durée que présentait ce dernier. Si le cheval de l'époque en. retire un avantage, la race y a perdu. Le fait est si réel que, dans le passé, au temps où l'on exigeait plus qu'une pointe de vitesse sur l'hippodrome, le grand cheval n'offrait que peu de chance de gain à qui l'engageait contre des animaux de taille moins élevée, mais corsés et amples, et qu'aujourd'hui c'est presque toujours le coursier le plus long et le plus haut qui, dans le moindre parcours, arrive le premier, battant les autres. L'élongation du cheval de l'époque est due en partie à une gymnastique un peu prématurée et forcée, elle est devenue, par l'hérédité, caractère constant ; à sa suite, par l'exagération du système et des faits, sont venus tous ses inconvénients : le défaut de symétrie dans les formes, moins de solidité dans la structure, la gracilité des os et des tendons, la moindre épaisseur des coussins charnues, des masses musculaires.

« Le pas immense » que l'élévation de la taille a fait faire au cheval moderne n'est donc pas un progrès.

A considérer cet avantage en soi, on découvre qu'il a Maintenu la vitesse actuelle au degré de la vitesse du vieux cheval, et puis c'est tout ; car cet avantage a été chèrement acheté. En effet, le cheval en est devenu plus délicat et moins résistant, deux points essentiels et malheureusement hors de toute controverse raisonnable ou fondée.

La forme s'est-elle améliorée ? On soutient l'affirmative en raisonnant de la sorte : « Si nous en pouvons juger par les portraits que nous en a laissés Stubbs, qui était de beaucoup le plus fidèle des peintres d'animaux dans le dix-huitième siècle, en élégance de formes, nous surpassons considérablement les chevaux de cette époque, surtout par la beauté de la tête et la forme de l'épaule, dont les éleveurs se sont beaucoup occupés. »

Le raisonnement est léger. Stubbs n'est pas le seul peintre fidèle qui nous ait transmis des portraits de chevaux. En pareille matière, du reste, il est bon de les consulter tous, car il est par trop ordinaire qu'un artiste se crée un idéal, un modèle de fantaisie, une sorte de moule unique duquel sortent ensuite toutes ses créations. Que la tête ait été améliorée, que ses lignes soient plus correctes, sa longueur moindre et son poids diminué, nous le voulons bien ; que l'encolure ait perdu aussi de son volume, et que plus inclinée et moins épaisse soit l'épaule, nous l'accordons encore, qu'il résulte de ces modifications essentielles plus d'élégance dans l'avant-main, plus de physionomie, une expression plus intelligente, cela se conçoit, et notre interprétation donne à la phrase rapportée plus haut toute sa portée, sa meilleure signification. Mais la forme du cheval est-elle tout entière dans ce premier ensemble de la machine ? On a par trop oublié le reste dont on ne parle pas, et l'on a par trop confondu la finesse avec l'élégance.

Toute la vérité est là.

Le cheval de pur sang a perdu la meilleure partie de lui-même en cessant d'être symétrique, en perdant ce qu'on nomme le gros, en achetant l'élégance au prix de l'ampleur. Il est plus fashionable, si l'on veut, il est moins fort de toutes parts, des os, des tendons et des muscles. Tout le système s'est atténué, aminci plutôt en s'allongeant ; l'élongation s'est faite, répétons-le, aux dépens de la force ou de l'épaisseur de la charpente, aux dépens du volume, de la grosseur des muscles.

. fi du plaisir
que la crainte peut corrompre !

fait dire la Fontaine à certain rat un peu rustique ; nous dirons, nous : foin de l'élégance qui, loin d'être utile, devient nuisible. Mais en réalité l'élégance n'est point en cause ici ; elle est bien plus complète chez les athlètes de la race, chez les mieux doués, chez ceux qui se rapprochent le plus de la véritable perfection, que chez cette masse d'individus manqués auxquels s'appliquent aujourd'hui toute sorte d'épithètes malsonnantes, ou de qualifications injurieuses et grotesques, irrécusable témoignage d'un mépris trop mérité. Les chevaux de pur sang que les Anglais classaient

autrefois dans la catégorie « des mauvaises herbes » sont à présent si nombreux, et les bons si rares que l'appellation est presque tombée en désuétude.

On ne fait plus de distinction quand tout se ressemble.

Il était facile d'embellir la tête, d'alléger l'encolure et l'épaule, sans rien ôter à la race de sa bonne corpulence, de l'étoffe nécessaire pour des travaux sérieux et durables, de l'ampleur des membres qui cèdent trop facilement, qui se tarent inmanquablement et tôt lorsqu'ils sont menus et grêles. Eh bien, ces caractères auxquels répondent de si grandes qualités, — la force, la puissance, la durée, — se trouvent particulièrement en saillie dans tous les anciens portraits de chevaux de pur sang ; cherchez-les aujourd'hui sur les chevaux vivants de la race, et vous ne les rencontrerez plus que très-exceptionnellement.

Il n'est pas exact de dire que la tête et l'épaule se sont améliorées ou embellies sous l'influence de la volonté de l'éleveur et par l'effet d'une préméditation heureuse. A partir du moment où le cheval de pur sang a commencé à se modifier dans le sens de sa forme et teneur actuelles, l'éleveur a complètement perdu de vue toute idée quelconque d'amélioration ; son unique préoccupation a été, comme elle est encore, d'obtenir le coureur le plus vite. Dès lors, les épreuves, la lutte n'ont plus été un moyen, mais le but lui-même. C'est ainsi que l'ancien type de reproduction a dégénéré en un type d'hippodrome. L'hérédité aidant, les choses ont été menées à grandes guides ; vingt-cinq ans d'une spéculation plus avide que réfléchie, nous ne voulons pas dire plus, ont suffi pour compromettre à toujours, c'est fort à craindre du moins, les résultats incomparables de deux longs siècles de labeur. L'œuvre était merveilleuse ; sont bien coupables ceux qui, par cupidité, la détruisent.

On dit aussi, à l'avantage du cheval moderne, qu'il est plus précoce, qu'il se développe plus hâtivement que par le passé, qu'il mûrit plus tôt enfin. Le raisonnement se produit non pour excuser les courses de 2 ans, voire celles qu'on a essayées à 18 mois sans pouvoir s'y tenir, mais pour les légitimer, ce qui est plus fort assurément. Ici, la physiologie se révolte et nous aurions beau jeu à la faire parler. Ce serait peine perdue pourtant. Le turfman et le physiologiste vivent en très-mauvaise intelligence. Le premier a rarement l'esprit bien fait, et depuis longtemps il a tourné le dos à la science, au bon sens le plus vulgaire. En fait de science, il ne connaît que celle des paris. Bien faire son book² est effectivement chose assez malaisée, mais de très-

haute importance. Il y va de la fortune, que diable ! or, le physiologiste est particulièrement ignare en l'espèce, il faut bien en convenir. C'est un motif pour repousser ses conseils désintéressés ; puisqu'on ne veut pas les entendre, il n'a plus qu'à se taire.

Silence donc !

Se taire ! est-ce donc si aisé aussi lorsque la langue vous démange ? aisé, non sans doute, sage pourtant, s'il est vrai qu'on vous tourne les talons ou qu'on refuse absolument de vous écouter.

Bah ! on n'écoute pas un Français qui discute ou disserte sur le pur sang et les courses, mais on lit toujours un Anglais qui prend la peine d'écrire sur la matière. Copions donc un auteur de cette grande nation hippique et laissons lui développer, en son langage, de bonnes vérités que nous Pourrions dire en aussi bons termes et rendre peut-être plus manifestes encore. Mais aucun écrivain français n'aura jamais en France, sur ce chapitre-là, l'autorité d'un littérateur d'outre-Manche. Que M. Stonehenge devienne donc prophète en notre pays ; nous ne demandons pas mieux, de quelque côté que se fasse la lumière, n'est-ce pas toujours la lumière ?

Eh bien ! Voici toute la pensée de l'hippologue anglais au sujet de la maturité précoce du cheval de pur sang ; nous lui passons volontiers la parole, Dieu veuille qu'on l'entende, car il y va pour nous d'un très-grand intérêt.

III

« Les lois qui règlent la croissance et la décadence sont immuables, et l'on peut toujours proclamer qu'en proportion de la rapidité de l'accroissement on trouvera le dépérissement prématuré de l'être, animal ou végétal. Ainsi le chêne est plus durable que le mélèze, et l'éléphant vit plus que le cheval ; de même l'on trouvera dans les levriers, les chevaux, les moutons ou les bœufs, que ceux qui viennent les premiers à maturité sont les premiers à décroître ou du moins à en donner des signes palpables, car dans l'état de domesticité la véritable décrépitude est rarement tolérée. Il faut en conclure que quand l'éleveur s'attache à produire des poulains qui, à deux ans, soient formés comme de vieux chevaux et soient en état de lutter avec eux pour de courtes distances, il en résultera toujours qu'il atteindra son but en sacrifiant en grande partie leur durée, comme se manifeste la

diminution de force dans la constitution de la nature faible et peu résistante des organes de la locomotion. Le bois dont on les fait n'est plus du chêne, mais du sapin, et ne peut pas plus être comparé aux matériaux dont on faisait les chevaux à l'ancienne mode que l'on ne peut assimiler ces bois de construction. Il est vrai que même aujourd'hui l'on peut présenter quelques exceptions, qui semblent provenir de matériaux comparables au fer, aussi bien qu'autrefois Eclipse, Childers et leurs contemporains ; nous pourrions citer Rataplan, qui, la saison dernière, a couru 29 fois, gagnant 18, et Angelo, qui a couru 35 fois, mais n'a été que 10 fois vainqueur. Cependant ce sont des exceptions, et la grande majorité de nos chevaux ne peuvent paraître sur l'hippodrome plus de 8 ou 10 fois, et beaucoup n'approchent pas de ce nombre. Childers et Eclipse avaient l'un et l'autre cinq ans quand on leur fit subir l'entraînement, et c'était l'usage ordinaire de l'époque. Pour en citer un exemple, miss Neesham naquit en 1720, et courut pour la première fois pour le Plat royal ³, à York, en 1726, elle continua à courir tous les ans jusqu'en 1731, où elle fut employée comme poulinière pendant deux saisons, produisant miss Patty. En 1733, miss Neesham, maintenant sous le non de Mère Neesham, gagna un plat à York, et ensuite, en 1734, gagna deux poules sur le même hippodrome dans sa quatorzième année. L'on ne connaît rien de pareil de nos jours, et même un cheval courant à 8 ans est une rareté. Beeswing, il est vrai, courut et gagna de bons prix dans sa neuvième année, mais c'était une rareté, et nous devons attendre quelque temps avant de retrouver sa pareille.

« Les chevaux de course ne doivent pas néanmoins être considérés comme réellement dégénérés simplement parce qu'ils sont plus tôt mûrs qu'autrefois, mais il n'y a pas de doute que leur type n'ait été modifié par l'attention que l'on a mise à produire cette particularité. Le type du cheval de course est maintenant plus rapproché de la forme du poulain de deux ans ; il est devenu plus vite, mais il perd du fond en proportion. Cela se comprend facilement, parce qu'il est impossible qu'un cheval puisse maintenir une haute vélocité pour un aussi longtemps et pour une distance comparable à celle qu'il franchirait à un galop moins rapide. J'ai montré qu'il pouvait faire et faisait maintenant la même distance en moins de temps que Childers, mais qu'il puisse maintenir son fond de train aussi longtemps que le cheval à la mode d'autrefois, je suis loin de le croire. Un cheval lent peut maintenir le train qu'il peut atteindre pendant longtemps si on le compare au cheval vite, et on peut le mener ventre à terre pendant toute la

distance, à moins qu'elle ne soit fort longue. Encore faut-il qu'il ait assez bon caractère pour s'y prêter. Mais le cheval vite se crèverait promptement si on lui permettait de s'étendre ou si on l'excitait à le faire pour n'importe quelle distance d'hippodrome ; il faut donc ménager à un certain degré, de peur des conséquences. Ici, nous devons d'abord prendre en considération ce type poulain, puis l'état des os et des muscles à l'âge de deux ans, puis l'épreuve à laquelle on met tout cela par l'entraînement prématuré. De sorte que toutes choses concourent à la production d'animaux tarés et de faible complexion, et l'on ne peut s'étonner si la proportion des boiteries et autres infirmités s'en accroît. Il est vrai aussi que nos hunters et autres chevaux arrivent aussi plus tôt à leur entière croissance, cela procure sans doute un avantage, mais je crains qu'il ne soit plus que contre-balancé par leur décadence prématurée et le manque de durée de leurs jambes et de leurs pieds, comme le témoigne la fréquence des cas d'articulations enflammées et de pieds malades qui prévalent maintenant chez les chevaux de chasse et de route. Ainsi, ce que l'on gagne de trois à cinq ans se perd de dix à quinze, et il y a surcroît de perte, je le crains, car il est hors de doute qu'il faut élever plus de chevaux pour un temps donné qu'il n'était autrefois nécessaire, soit pour la chasse, la route ou le harnais. Toutefois, et comme je l'ai dit précédemment, le changement n'est pas entièrement en mal, et l'utilité anticipée du cheval est une légère compensation de son usure prématurée.

« Le grand objet de nos jours est la production d'un grand nombre de chevaux de pur sang en état de produire de solides chevaux de route et de chasse. Maintenant, ce but est incompatible avec le système actuel ; on doit s'attendre à les voir de jour en jour plus délicats et plus frêles. Pour plusieurs objets, le cheval oriental est tout à fait impropre, comme, par exemple, pour tirer du poids et donner dans le collier ; là, son courage, sa légèreté et la vivacité de son tempérament sont l'inverse de ce que la besogne réclame, et il est de beaucoup surpassé par le vieux cheval de charrette anglais ou par l'espèce moderne perfectionnée pour le gros trait. Aucun cheval de pur sang ne voudrait faire des efforts successifs à plein collier comme les chevaux de nos bonnes espèces charretières, et, par conséquent, il n'a pas été formé pour une œuvre qui doit être accomplie par des efforts lents et persévérants. Le cheval oriental et ses descendants tirent par saccades, et, quoique l'habitude puisse les modifier jusqu'à un certain point, jamais on ne les élèvera pour le trait au niveau du cheval de charrette

anglais, même si l'on pouvait augmenter suffisamment leur poids, la grosseur et la force de leurs membres.

« Il a été ainsi démontré que le cheval de pur sang, tel qu'on le produit, est seulement utile pour améliorer les races de nos hunters et de nos chevaux de selle un peu légers, et que, par son accroissement et son usure prématurés, il porte préjudice à leur résistance au travail sur nos routes, qui deviennent de plus en plus dures et éprouvent plus les membres et les pieds. Il est assez clair, toutefois, qu'il a servi à perfectionner ces races sous tous les autres rapports, et nous possédons des chevaux parfaits à cet égard, excellents hacks, hunters et légers chevaux de voiture, souvent tout cela à la fois dans le même individu. Ceci est la perfection, et si l'on pouvait en produire beaucoup, ce serait un grand avantage, car la plupart des gens aimeraient un cheval qui pût servir à tout, si pareil animal pouvait s'obtenir. Sans beaucoup de sang, la chose est impossible, et encore avec nos races les plus pures, quand le résultat est atteint, cela n'est pas pour longtemps, en conséquence des effets que la dureté des routes produit sur leurs membres délicats et leurs pieds contractés. En conséquence, ainsi que je l'ai remarqué, il y a nécessité que le gouvernement intervienne pour aider, par des choix attentifs, à la production d'une race de chevaux de pur sang qui nous donnent les trois espèces des hacks, hunters et carrossiers légers, utiles dans la vie civile, et dont on pourrait au besoin tirer des remontes abondantes pour la cavalerie. Les mêmes qualités sont requises pour le cheval de guerre que pour la vie civile ; ce qui convient bien pour un de ces services sera avantageux pour l'autre.

« Mais en outre du service d'amélioration de notre population chevaline, le cheval de pur sang est employé à un usage qui n'est profitable en lui-même ni à la nation ni aux individus, et que l'on suit en partie comme un plaisir et trop souvent par spéculation. Comme néanmoins c'est le seul moyen d'encourager cette espèce de chevaux, essentielle à l'amélioration des espèces utiles à notre existence et à notre bien-être, le mal peut être supporté en raison du bien qui l'accompagne, et nous devons des remerciements à ceux qui, pour un but quelconque, jettent des sommes considérables pour la production de ces admirables spécimens de l'espèce chevaline que l'on présente tous les ans au poteau. Ils ne sont peut-être pas les meilleurs pour la production ; j'ai déjà indiqué qu'on la voudrait autrement dirigée ; mais jusqu'à ce que le gouvernement s'empare de la question et nous donne des animaux encore plus parfaits, nous devons nous

contenter de ce que nous pouvons avoir et faire l'éloge du pont avec lequel nous traversons l'eau, bien qu'il ne soit pas construit en cœur de chêne. »

Voilà qui est fort instructif. On a rendu les chevaux plus frêles et moins résistants à mesure que les exigences du service augmentant auraient nécessité, au contraire, un accroissement de forces et plus de durée. Ceci est le fruit naturel, la conséquence forcée de la spéculation. En l'espèce, l'intérêt privé n'a rien de commun avec l'intérêt général, et l'écrivain anglais s'élève véritablement à un degré de bon sens très-rare lorsqu'il fait nettement la part de chacun, lorsqu'il ne demande à l'un que ce que l'autre en peut raisonnablement attendre, lorsqu'il sollicite l'Etat de prendre en main l'intérêt général et de s'inquiéter de ce qui le regarde spécialement.

Il y a longtemps que nous avons posé la question sur ce terrain et de la même manière.

Les deux intérêts en présence sont à peu près inconciliables. Que les particuliers spéculent au jour le jour, c'est bien leur affaire. Nous n'aurions rien à y voir s'ils spéculaient par eux-mêmes, entre eux exclusivement ; mais il n'en est pas ainsi. Leurs opérations s'exercent en partie sur les subventions de l'Etat, doublées des allocations consenties par les conseils généraux et par les villes. Or, ceci n'est plus chose privée. L'argent de tous appartient à tous, il ne doit être utilement dépensé que dans un intérêt public. Dans le passé, cette distinction avait donné de très-bons résultats, en France. Depuis qu'elle a cessé d'être la loi, toute direction rationnelle a été supprimée, les particuliers ont recouvré leur libre arbitre en tout, pour ce qui est la chose de l'Etat autant que pour ce qui est leur propre chose ; ne soyons pas surpris que l'institution suive sa pente naturelle, qu'elle marche dans le sens exclusif des intérêts privés.

Ce n'est pas en France seulement que les choses vont ainsi. Partout et toujours les mêmes causes produisent les mêmes effets, un peu plus tôt, un peu plus tard, à raison des circonstances particulières qui précipitent ou retardent les conséquences inévitables. Il est pourtant remarquable qu'avec le temps, qu'à l'époque précise où le système aurait dû produire tout l'opposé, on en soit venu, même en Angleterre, à solliciter l'Etat d'intervenir en ce qui le concerne afin de faire contre-poids, maintenant nécessaire, aux effets de la spéculation privée. Les chevaux que celle-ci fait naître ne sont peut-être pas les meilleurs pour la reproduction, écrit-on avec toute sorte de ménagements. Il s'en faut vraiment, et le jour n'est pas éloigné où les sollicitations, prenant une tout autre tournure, deviendront

aussi pressantes que la nécessité même ; en toutes choses, la logique est inflexible.

Il en est ainsi déjà, car la question est pendante depuis un quart de siècle, de l'autre côté du canal, où l'opinion la réveille de temps à autre pour la mûrir. Il ne s'agit pas de supprimer les courses, bien entendu, mais de leur imprimer une direction plus conforme aux besoins de l'époque, à l'intérêt national, à la richesse publique.

Voilà de grands mots. Il faut les justifier. Lisez donc ce qui suit, un simple article de journal qui résume d'une manière très-nette la situation actuelle : le journal est, l'Écho de l'agriculture ; l'article est du 7 juillet 1864. Il est signé E. Chéru.

En pareille matière, nous aimons à laisser parler les autres afin de bien établir ce point que notre personnalité s'efface complètement devant l'exposé impartial des faits.

IV

« Les courses plates, telle qu'elles sont aujourd'hui pratiquées, rencontrent des adversaires, même de l'autre côté de la Manche. Longtemps agitée dans les clubs et les receiuls spéciaux, la question sera portée devant le Parlement ; car un des députés du Cumberland, l'honorable M. P. Wyndham, demande, par une motion spéciale, que les allocations destinées aux courses cessent d'être inscrites au budget, par ce motif que l'élevage des bons chevaux n'en retire aucun avantage, et qu'ainsi le but de l'institution ne se trouve nullement rempli. M. P. Wyndham n'est pas seul de son avis, et il a trouvé un vigoureux auxiliaire dans l'auteur anonyme d'un mémoire, d'un pamphlet ou d'une brochure, comme on voudra bien l'appeler, qui est écrit avec beaucoup de verve et renferme de saines appréciations dont chacun peut faire son profit. Il n'y faudrait point chercher, toutefois, une diatribe, contre les courses ; l'auteur déclare que les exercices de l'hippodrome ont créé la supériorité du cheval anglais, mais il démontre en même temps que la détérioration ou la dégénérescence qu'il constate aujourd'hui provient de la même cause. C'est qu'en effet les courses ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois ; on n'y tient plus compte que de la vitesse : la force et la résistance à la fatigue sont des mérites secondaires. On estime cent et mille fois plus de nos jours un cheval qui

franchit un court espace avec une grande vitesse et une faible charge, que celui qui résiste à une longue course, en portant sur ses épaules un poids deux ou trois fois plus considérable. Et, en effet, avec l'organisation actuelle des courses plates, on n'a pas besoin de chevaux forts et vigoureux ; il suffit d'un poulain de deux ans qui puisse courir pendant quelques secondes, dût sa carrière se terminer après ce premier exploit !

« L'emploi ou plutôt l'abus du cheval de deux ans, tel est en effet la principale cause du mal que dénoncent les hommes les plus compétents du Royaume-Uni, et à laquelle ils attribuent la dégénérescence qui s'attaque aux meilleures races de chevaux anglais. En effet, dès sa naissance, le cheval de course est condamné à une existence toute artificielle ; on a même imaginé de compter son âge à partir du 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} mai ; tous les moyens qui ont été mis en œuvre pour hâter la date de la naissance coïncident le plus souvent aujourd'hui avec les froids du premier mois de l'année, ou avec la rigoureuse température du mois de février. Aussi le dorlote-t-on dès la première heure comme un agneau de lait, et le moment du sacrifice n'est-il pas souvent beaucoup plus éloigné pour l'un que pour l'autre ? L'entraînement et les courses prématurées ont bientôt raison de cette frêle constitution, et tel poulain de deux ans qui se présente encore avec une magnifique apparence sous la main de son cavalier, ne tarde pas à devenir un vieux cheval usé, fourbu, rompu, dont la postérité ne contribuera certainement pas à relever la race.

« Au reste, ce n'est pas la première fois que ces plaintes se font jour chez nos voisins, et un des zootechniciens les plus savants et les plus expérimentés de la Grange-Bretagne, Youatt, s'en faisait l'interprète il y a plus de vingt ans, lorsqu'il blâmait énergiquement ceux qui usent et abusent des forces d'un animal avant son entier développement. Jamais un cheval soumis à un tel traitement ne peut arriver à déployer toute ses qualités ; sa charpente osseuse n'acquiert pas toute sa solidité ; son système musculaire ne prend pas toute sa puissance, et souvent, quand vient le moment de donner la mesure de sa force et de sa vitesse, il trompe les espérances qu'on avait fondées sur lui, tombe en disgrâce auprès des hommes du turf, ou ne fournit qu'une courte carrière pour être classé, dès cinq ans, dans la catégorie des vieux chevaux.

« Youatt, comme on le voit, n'a pas ménagé les sombres couleurs au tableau, mais il ne semble pas qu'il puisse être taxé d'exagération, car la statistique lui donne pleinement raison. En effet, dans un état comparatif

des chevaux de divers âges qui ont paru sur le turf à 58 ans de distance, en 1802 et en 1860, on relève les chiffres suivants :

	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans et au-dessus.	total.
1802. . .	31	117	108	280	586
1860. . .	608	521	362	286	1,717

« Ainsi l'augmentation la plus forte porte sur les chevaux de 2 ans, tandis que le nombre des engagements pour les chevaux de 5 à 6 ans est demeuré à peu près stationnaire.

« Ce résultat a frappé M. Wyndham, et en le rapprochant de la condition actuelle de la population chevaline, il s'en est ému comme d'un danger et d'une cause de ruine pour une des branches les plus importantes de la production animale.

« En dehors du turf et de ses exercices, la Grande-Bretagne est fière à bon droit de ces excellents chevaux de chasse dont elle a, pour ainsi dire, le monopole ; mais où les éleveurs pourront-ils se procurer ces étalons qui leur sont nécessaires, tant que les courses, perdant leur caractère d'épreuves sérieuses, ne rendront à la production que des animaux épuisés avant l'âge, d'une constitution frêle et délicate, et incapables de transmettre à leur descendance les qualités de fond qui leur manquent ?

« L'abus des courses de deux ans a produit cet état de choses, contre lequel l'opinion réagit en ce moment, et la proposition de M. Wyndham n'est que l'expression d'un sentiment dont les premières manifestations remontent à une époque déjà éloignée. »

La proposition faite à la chambre des Communes était ainsi conçue : « Comme le but pour lequel l'argent des plates (prix royaux) était donné, n'est plus rempli, le vote annuel en leur faveur devrait être supprimé. »

Les queen's plates de 100 guinées (moins de 2,500 fr.) étaient courus autrefois en partie liée sur une distance de 4 milles plus de 6,400 mètres, les poids étant :

pour chevaux de 4 ans.	63 kilogr.
— — de 5 ans.	73 —
— — de 6 ans et au-dessus.	77 —

C'était une épreuve rigoureuse que celle-là. Or, les bons seulement pouvaient l'affronter et en sortir à leur honneur. Ils étaient à juste titre la gloire de la race qu'ils avaient solidement trempée et constituée. Lorsque celle-ci, peu à peu détournée de sa voie par le désir de jouir vite, dût le résultat être mauvais, cessa de fournir des animaux capables d'une tâche aussi rude, on modifia par nécessité les anciennes conditions ; or, la nécessité s'est renouvelée trois fois en moins de 30 ans, en 1833, en 1847 et en 1861.

Il est curieux de rappeler comment on a raisonné à ces différentes époques, pour amoindrir chaque fois le travail et descendre l'épreuve au niveau de l'infériorité actuelle.

Ces longues courses, a-t-on dit, font Broke-Down, estropient et ruinent tant de chevaux qu'elles constituent un système barbare, un mode arriéré qu'on ne saurait trop complètement abolir. On supprima la partie liée. C'était gros déjà ; ce ne fut point assez : on diminua considérablement les poids et la distance sous ce singulier prétexte, élevé à la hauteur d'un axiome : « L'habitude de porter de gros poids, tant à l'égard des chevaux que des hommes, nuit à la vitesse. L'homme le plus vite dans les luttes perdrait son talent s'il était employé pendant une année comme portefaix. Les gros poids sont également nuisibles à la vitesse des chevaux. »

C'est parler très-savamment. Cependant, est-ce que l'expérience, la raison, le bon sens ne permettraient pas de dire tout aussi bien et avec non moins d'autorité, ceci par exemple ? le cheval poussé à outrance, de génération en génération, dans le sens d'une vitesse exagérée, absolument inutile, hors de toute proportion avec le plus haut degré de solidité de la machine, et, à cause de cela même, des habitués de père en fils de porter non plus de gros poids, mais simplement des poids ordinaires, usuels, sort de la destination qui lui est propre, des conditions les moins exigeantes du service, et n'est plus bon à rien si ce n'est à ces quelques pointes de vitesse sous lesquelles il succombe et dont l'unique objet est de décider en quelques secondes du sort d'une grosse partie de jeu.

Si les forts poids sont nuisibles à la vitesse des chevaux, les poids insignifiants nuisent bien autrement à la faculté du travail, à sa possibilité, à sa durée.

Entre ces deux qualités fondamentales, — la vitesse et la force, l'agilité et la résistance, — laquelle trouve donc les applications les plus

nombreuses, laquelle doit rendre le plus de service et donner le plus d'utilité ?

Cependant, nous ne voulons ni celle-ci ni celle-là à l'exclusion de l'autre ; nous les voulons unies, car de leur union seule peut résulter la perfection.

En dehors de l'épreuve rationnellement subie, d'une épreuve effective et sérieuse, il n'y a plus de cheval de sang, ou tout au moins on ne sait plus ce qu'il vaut. Mais l'épreuve ne doit pas franchir les limites du possible, elle ne peut sans risque dépasser les forces les plus hautes de la nature même du cheval. Qu'une arme de guerre soit éprouvée au moyen d'une charge double ou triple de celle qui lui sera ordinaire, on le comprend. Supporté sans avaries, l'essai rationnel devient une garantie de bon emploi et d'un usage prolongé. Cependant, si la charge augmentait encore, on peut bien croire qu'elle altérerait la solidité de l'arme si même elle ne la détruisait de fond en comble.

C'est ce raisonnement qu'on a voulu tenir lorsqu'on a modifié, si profondément modifié les conditions des queen's plates qu'on ne les reconnaît plus. On les trouvait excessives pour le cheval qui ne leur résistait pas toujours et qui avait fini par ne pouvoir plus les subir sans être mis hors de course. Mais en exagérant dans le sens contraire, si généralisé en ce moment, on est arrivé d'encore en encore à la situation actuelle. Plus on a diminué les poids, plus on a raccourci les distances en supprimant le chronomètre, et plus on a allégi, plus on a affiné le cheval afin de l'avoir plus léger. On a si bien réussi qu'il n'est plus qu'une ombre, qu'il n'offre plus ni corps ni résistance, qu'il est vieux et usé avant le temps, que, semblable à un bâtiment disloqué, il craque sous le moindre effort et fait eau de toutes parts sans qu'on ait la ressource de le radoubier. Il continue son métier avec ses pareils, mais ce n'est plus le reproducteur d'élite, ce n'est plus le père capable, l'étalon améliorateur des races moyennes, ou des chevaux de demi-sang.

Il faut pourtant qu'il redevienne propre à cet usage ou qu'on cesse tout à fait de l'encourager officiellement. Envisagé dans ses rapports avec l'industrie chevaline, le cheval de pur sang n'a pas d'autre raison d'être.

L'entraînement sagement entendu développe ses facultés et accroît sa puissance, mais le système actuel des courses est destructeur de celle-ci et de celles-là. La vitesse, si grande encore pour quelques mètres, ne se soutiendrait pas dans un parcours un peu plus long.

Il faut que les directeurs du turf reviennent sur leurs pas, qu'ils comptent avec les faits, qu'ils voient enfin combien peu de leurs chevaux résistent aux courses telles qu'elles sont organisées aujourd'hui. Et si la réforme ne s'accomplit pas par cette voie, il faudra bien que les plus intéressés à un tout autre résultat interviennent pour donner une meilleure destination à ce gros budget de l'institution, qui fait tous les frais de la procédure sans qu'il en sorte aucun avantage quelconque pour la branche d'industrie nationale qu'il a charge d'améliorer et de rendre prospère.

Trêve d'arguments saugrenus, arrière les faux raisonnements à l'aide desquels on a la ridicule prétention de défendre les règlements en vigueur contre l'expérience et la saine raison. Ils sont détestables, ces règlements, car ils ruinent tout à la fois le présent et l'avenir. Envisageons la vérité sans crainte, épousons-là qu'elle quelle soit, et voyons ce qu'il y a de mieux à faire pour réparer le mal ; ne nous attachons plus aux intérêts de quelques-uns, mais aux intérêts de tous ; abandonnons les joueurs à leurs propres forces, ils nous reviendront bientôt ; n'accordons nos subsides qu'à ceux qui travailleront dans le sens de la satisfaction des besoins généraux, lesquels restent inséparables de l'honneur et de l'indépendance du pays.

Comme toutes les choses excessives, le système actuel des courses succombe par sa propre exagération. D'accord avec les faits, l'opinion l'a condamné partout en France, en Allemagne, en Angleterre ; la proposition de M. Vyndham, après une discussion qui a forcé Lord Palmerston à prendre la parole, a été renvoyée par la chambre des Communes à l'examen du master of the horse (le premier écuyer de la reine). Quelle que soit la décision ultérieure une réforme interviendra. C'est une question de temps. Les plus urgentes ne sont pas toujours celles qui viennent le plus vite, nous ne croyons pas que celles-ci doivent désormais se faire beaucoup attendre.

Les partisans intéressés des poids légers et des courtes distances combattent la thèse opposée par deux arguments principaux.

Voici le premier.

« Les distances excessives, loin de donner une mesure positive du mérite réel des concurrents, enlèvent le plus souvent à l'épreuve son caractère d'exactitude, en créant forcément des circonstances accidentelles qui dénaturent la signification de la lutte. Trop longue pour être parcourue d'un train régulier et soutenu, dont l'extrême sévérité touche la limite des forces de chacun, il faut cependant les accomplir d'une manière quelconque. On est alors réduit ou à entamer la lutte dès le début, et la course se trouve

gagnée bien longtemps avant que la distance ne soit accomplie ; la position des concurrents ne peut, lorsque chacun a fait son effort, être modifiée à l'arrivée que par un de ces accidents fortuits, insignifiants relativement au mérite des chevaux, et comme il s'en présente assez fréquemment en pareil cas. Si la tactique contraire est adoptée, la plus grande partie du parcours est faite dans un galop d'exercice, et l'épreuve se trouve en réalité réduite à une distance équivalente à celle d'une Poule d'essai. »

Le raisonnement peut paraître très-fort, il n'est même pas spécieux. Personne ne demande ni des « distances excessives, » ni des poids exagérés, mais des épreuves rationnelles telles que l'expérience puisse les avouer. Les conditions faites au cheval d'autrefois n'étaient pas excessives puisque le cheval de course était parvenu, sous leur bonne influence, à son véritable apogée, à sa plus haute puissance.

Quant aux graves inconvénients signalés avec tant de complaisance et qui auraient simplement pour effet de tourner les difficultés de la lutte en lui ôtant toute signification, ils sont aussi réels que faciles à éviter. On courait contre le temps autrefois, ce qui forçait à courir bon jeu bon argent. Il y a encore des chronographes en ce monde. Rendez-leur ici une application utile, nécessaire, et l'épreuve reprendra tout aussitôt la valeur qu'elle avait dans le passé, qu'elle n'a plus depuis qu'on a supprimé l'usage du chronomètre, un petit instrument qui déplaît fort à messieurs les turfistes.

Le second argument affecte une autre allure ; on le formule ainsi : « L'opinion que les courses à longues distances et les gros poids formeront des étalons et des poulinières d'une plus grande vigueur est un peu douteuse. Un cheval en état de courir 4,000 mètres représente une valeur de 3,000 livres ; un cheval de 800 mètres vaut 100 livres. Cette différence suffit à encourager les éleveurs à produire des chevaux de fond. »

La déclaration quant aux valeurs est vraie, ou plutôt elle a été vraie dans le passé. Mais les chevaux valant 100 livres se sont multipliés en raison de la diminution du nombre ou de la disparition des autres, de ceux qui, autrefois, subissaient vaillamment, et supportaient bellement, sous un poids rationnel, une série d'épreuves de 4,000 mètres et au delà ; mais à mesure que les moindres ont remplacé ces derniers, les exigences se sont tant et si bien accrues qu'on ne sait plus guère aujourd'hui ce que c'est que des prix de courses de 100 livres. La valeur des prix ! c'est là seulement ce qui, de nos jours, est devenu excessif sur l'hippodrome, et l'encouragement à

produire des chevaux de fond, si encouragement il y a eu, a été précisément à l'encontre du but.

V

La zootechnie n'a point offert d'exemple plus saisissant, et plus complet, de l'influence de l'homme sur la nature animale, que celui des modifications diverses volontairement et sciemment imprimées par l'éleveur à la structure, à la constitution du cheval.

Il y a loin des perfections de la race arabe aux perfections de la race anglaise ; entre les deux, nous trouverions encore la race andalouse qui, pendant huit siècles, a été la première, la plus renommée, c'est-à-dire la plus précieuse parmi toutes celles de l'Europe.

Mais nous ne voulons pas refaire ici l'histoire générale de l'espèce, et nous revenons simplement au cheval de Pur sang anglais.

En le comparant donc à lui-même, à ses différents âges, on est bientôt amené à le voir autre que ce qu'il a été, autre qu'il était encore il y a une trentaine d'année seulement. C'est que d'un animal complet dans sa structure, on a fait une spécialité.

Or, si brillante que soit une spécialité, elle n'est plus, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'une fraction, qu'une Partie d'un tout. Dès lors, son utilité générale s'affaiblit ou se restreint, et la caractéristique du pur sang, dans l'espèce chevaline, s'efface. Le cheval anglais, il faut bien le dire, n'est plus la race qu'on avait pu appeler universelle à raison de sa valeur comme type de reproduction, à raison de ses aptitudes ; à proprement parler, il n'est plus source, le foyer ardent que d'une seule faculté, la vitesse, une vitesse extrême dont l'extension ou la recherche peuvent surprendre à bon droit quand, en dehors des spéculations de l'hippodrome, elle doit rester sans application usuelle, sans aucune utilité pratique.

Le propre de la spécialité, c'est l'exagération. Dans le règne animal aussi bien que dans le règne végétal, la spécialité conduit fatalement à l'excès, à l'abus. En appelant l'être entier sur un seul point de lui-même, on détruit l'équilibre nécessaire entre toutes les forces de l'économie et l'expérience montre que ce travail ne s'accomplit impunément ni pour l'individu, ni pour la race. Elever une seule qualité, développer une seule aptitude à son maximum, à l'exclusion de toutes les autres conditions quelconque de la

vitalité, c'est donner une prédominance marquée, excessive, à une faculté unique au détriment de toutes les autres. On possède alors une qualité aussi haute qu'il soit possible de l'obtenir, mais pour atteindre à cet important résultat, il a fallu oublier le reste, laisser naître et croître jusqu'à l'excès aussi des vices de formes, des défauts, des affaiblissements si notables que l'unique perfection réalisée ne compose plus la somme des désavantages résultant des défectuosités actuelles, provoquées, acquises, et fortement incrustées dans la race.

La nature n'a pu donner, et elle n'a donné à chaque espèce vivante qu'une somme de facultés déterminée. Dans leur ensemble, les forces vitales composent un tout, un total effectif soumis à un mode de comptabilité rigoureux, et dont les fractions, par suite de circonstances spéciales, se trouvent ou rationnellement ou inégalement réparties entre les divers points de l'organisme. En prendre ici, pour en porter là, ce n'est pas les accroître. L'emprunt se fait au profit de ceci, mais au détriment de cela. Et les choses vont bien tant qu'on n'en abuse pas. A partir de l'abus, tout va mal.

On peut donc, cela est certain, faire et défaire les races suivant un but bien défini en leur imprimant une direction bien arrêtée. Le cheval vite, plus vite que nature, n'a pas été autrement obtenu. Le choix des reproducteurs les plus rapides, non seulement par eux-mêmes, mais dans leur ascendance, une éducation spéciale, une destination unique, tels ont été les voies et moyens.

L'entraînement entre pour une part considérable dans le mode d'éducation ; nous allons en parler avec détail dans la première partie de ce livre en l'étendant à tous les genres de courses et même à la préparation aux primes de dressage.

Nous traiterons ensuite des courses proprement dites et de leur réglementation. Ce sera la matière intéressante de notre seconde partie.

Les règlements de courses ont une immense influence sur la forme des coureurs ; ils sont l'étoffe dans laquelle on les taille, le patron sur lequel on les modèle, le moule dans lequel on les jette tous. De là vient que le cheval anglais a changé dans sa forme autant de fois que d'importantes modifications ont été introduites dans les conditions générales des courses. La victoire, le prix gagné, tel a été le seul guide de l'éleveur, ou plutôt du spéculateur, à qui l'intérêt commande le gain. De ce fait sont sorties des règles plus ou moins absolues, qu'on tient pour bonnes sur le turf, et qui

sont destructives des qualités fondamentales du type de reproduction. En voici une, par exemple, « elle établit que, cœteris paribus, tel cheval sera le meilleur coureur s'il est formé dans le modèle le plus semblable aux meilleurs chevaux de course, » et l'on raisonne ainsi, nous copions fidèlement : « Supposons que l'on trouve que, sur 50 bons chevaux, 49 ont de jolies têtes, des encolures légères, des poitrines profondes, des épaules obliques, de longs rayons articulaires, des jarrets vigoureux, etc. la présomption sera qu'un cheval semblable de forme à ces 49, leur ressemblera pour la vitesse et pour le fond. » Voilà donc la science transcendente des turfman ; c'est simple comme bonjour.

Ce n'est pas tout cependant. Il est encore « admis que la pureté de la race l'emporte sur la forme extérieure, et. que de deux chevaux, l'un parfait de forme, mais d'un courant de sang inférieur, et l'autre d'un sang habituellement victorieux mais inférieur pour les formes, c'est ce dernier qui a le plus de chances de se comporter sur l'hippodrome à la satisfaction de son maître. De ce principe découle le proverbe — qu'une once de sang vaut une livre d'os. »

Voyez comment en se conformant scrupuleusement à « ce principe, » on a sacrifié la forme au fond, la solidité et l'ampleur à la légèreté, à ce qu'on a nommé le sang fashionable. Cependant la nature ne perd jamais ses droits. A ceux qui les oublient par trop, elle inflige des leçons très-sévères. Cela est arrivé maintes fois ici et les origines « les plus victorieuses » ont été souvent battues par des animaux sans nom dans le passé, mais dont la charpente était restée solidement agencée, dont la musculature rebondie avait conservé une grande énergie, toute sa puissance. On n'a pas toujours des yeux qui voient ; les avertissements se perdent souvent, comme le son dans l'espace : ici la proportion de 49 contre 1 ne pouvait pas avoir tort. Pour lui laisser sa pleine signification, on faisait un nouveau pas dans la voie précédemment ouverte, on réduisait encore et les poids et les distances, de façon à ce que le proverbe eût raison toujours et quand même : « sur le turf une once de sang vaut une livre d'os ; » aucun turfman ne l'ignore ; c'est la première chose qu'il apprend et la seule, peut-être, qu'il n'oublie pas.

On voit quelle importance prend l'étude de la réglementation des courses, et pourquoi nous attachons personnellement à son examen un intérêt aussi considérable.

PREMIÈRE PARTIE

LE CHEVAL EN TRAINÉ

I. DE CE QUE DOIT ÊTRE LE CHEVAL QU'ON SE PROPOSE DE METTRE EN TRAINE

La race de pur sang anglais ne compte pas encore quatre cents naissances annuelles en France ; les journaux qui s'occupent spécialement des courses n'ont fait état, pour 1864, que de 453 chevaux à l'entraînement. Ils n'étaient pas tous tracés, et par l'âge s'échelonnaient assez haut attendu que la liste avait tout englobé, le ban et l'arrière-ban des individualités du turf, y compris, bien entendu, les steeple-chasers.

Ces chiffres accusent aujourd'hui une vérité que nous avons déjà mise en relief dans la première page de notre seconde édition, à savoir : les chevaux manquent pour disputer les nombreuses courses et les millions qui leur sont offerts sur une centaine d'hippodromes permanents, établis dans toutes les parties du pays, voire à Baden-Baden, en Belgique et en Angleterre.

« Les réunions de course augmentent notablement chaque année, disait le Sport, en février 1864, et, par une singulière contradiction, le nombre des propriétaires, celui des chevaux surtout, semble suivre une propension inverse, » déclaration assez triste que la même feuille atténuait ou renforçait, comme on voudra, le 2 mars suivant, par cette autre phrase : « le nombre des prix de course est aujourd'hui suffisant, peut-être est-il trop grand, proportionnellement à celui des chevaux ; en augmenter la valeur est donc plus utile que de les multiplier encore... »

C'est qu'en effet les courses plates au galop ne conviennent pas aux produits des familles non tracées. L'expérience les a restreint avec raison, à l'épreuve du cheval de pur sang anglais. Or, nous venons de le dire, ce dernier, en dépit de tous les encouragements qu'on lui prodigue d'une main si libérale depuis plus de trente ans, n'est pas encore élevé en nombre tel qu'on puisse choisir, pour les livrer à l'entraînement et aux courses, et par suite à la bonne reproduction, les sujets seuls qui sont le mieux réussis, les mieux venants, ou qui donnent le plus d'espérance. Ils naissent tous avec des couronnes d'or sur la tête.

En pareille situation, il y a peu de conseils à donner à l'éleveur sur le choix à faire du poulain de pur sang à mettre en traîne. Toute description des formes et des qualités extérieures est sans objet quand l'entraînement doit être pour le moins essayé sur toutes les existences, lorsque tout produit quelconque, bon, médiocre ou incapable, est, par destination, forcément voué à l'entraîneur.

Cependant les choses peuvent changer. Le nombre des naissances s'accroîtra, et d'ailleurs ceux qui ne font pas naître, l'amateur ou le spéculateur qui achètent en vue de l'hippodrome, ont besoin d'être renseignés. Cette considération nous détermine à répéter ce que nous avons dit, dans la première édition de ce livre, sur ce que devrait être le poulain destiné aux courses.

A. Du cheval des courses plates.

Le cheval, disions-nous, reçoit de ses auteurs le germe de toutes ses qualités ; mais il en doit le développement à une alimentation forte, riche, substantielle, judicieusement ordonnée, et à tous les bons soins d'une éducation bien entendue.

Tout animal qui ne provient pas de bonne souche est sous l'influence d'une dégénération morale qui lui laisse très-peu de valeur, et qui, au reste, est presque toujours accompagnée de la médiocrité des qualités physiques ; il est à rejeter, car il ne réussira jamais.

Tout poulain extrait de bonne race, mais qui, dès son enfance, n'aurait été ni bien nourri, ni préservé du froid, de la neige et de la pluie, qui aurait été élevé sur un terrain bas, boueux et constamment humecté, qui n'aurait été ni sainement logé, ni suffisamment exercé, n'aurait jamais ni énergie, ni fond, ni vitesse ; il manquera d'âme. Ne le mettez donc jamais en traîne ; il est inutile de l'essayer ; il ne résisterait pas au travail préparatoire des courses ; la moindre secousse ébranlerait sa débile constitution.

Mais vous aurez confiance dans le produit bien racé, sorti de parents connus et de noble famille, élevé d'après les principes d'une saine doctrine, s'il a, d'ailleurs, en partage les principales qualités physiques et morales qui sont le propre de tout cheval de race ou de sang, et qui font les chevaux supérieurs et d'élite.

C'est ici le lieu de tracer le portrait du cheval de course. J'en emprunterai les principaux traits à Nemrod, qui, lui-même, les a puisés dans le livre de Darwill, lequel, sans doute, les tenait de quelque autre qui les aura pris avant lui, et ainsi de suite. Tant mieux. Cette communauté d'opinions m'inspire confiance ; je la voudrais universelle dans toutes les questions de la science.

Le cheval de course doit avoir : — la tête sèche, osseuse et autant petite que possible ; — l'œil noir, vif, bien ouvert, à fleur de tête ; — le front large, plat et angulaire, ce qui lui donne cette superbe expression de physionomie qu'aucune autre race ne possède ; — la face allongée, devenant graduellement plus étroite depuis le front jusqu'aux lèvres, qui doivent être plus minces qu'épaisses ; — les narines grandes, flexibles de manière à s'accommoder à une respiration plus pressée, à mesure que la course est rendue plus rapide. — Cependant la beauté de la tête, qui forme l'un des traits caractéristiques du cheval noble, n'est chez lui qu'une considération secondaire, si on la compare à la manière dont elle est attachée à l'encolure ; car c'est de là que dépend, en grande partie, la puissance d'haleine indispensable sur l'hippodrome. Ainsi la place occupée par la parotide doit être nette et laisser un espace assez large entre les branches de l'os de la mâchoire inférieure, qui auront peu d'épaisseur et seront écartées l'une de l'autre de manière à n'exercer aucune pression sur le larynx et à ne gêner en rien la respiration. — L'encolure sera d'une longueur modérée, large sur ces faces latérales, droite ou très-peu arquée et musculeuse ; toutefois ce qu'on appelle encolure grêle n'est pas un aussi grand défaut dans un cheval de course que dans tout autre : on la regarde volontiers même comme un indice de rapidité. Une autre qualité de cette région, c'est d'être flexible. La tête du cheval étant comme le gouvernail au moyen duquel on dirige sa course, il faut nécessairement de la souplesse dans les puissances musculaires qui lui impriment le mouvement, et assez de sensibilité dans la bouche pour que celle-ci puisse être reconnue bonne. — La trachée, ou conduit aérien, doit être de bon calibre et suffisamment indépendante ou détachée des parties qui l'avoisinent dans toute l'étendue de son trajet. — Le garrot doit être élevé, bien sorti, modérément mince ; — le dos sera droit, long, mais soutenu, et se liant bien, des deux côtés, aux épaules et au rein. Cette conformation donnera à l'animal de la force et de la liberté d'enjambée. — Le rein sera large, bien musclé ; il s'élèvera un peu en arrivant vers la croupe, de manière à être sur le même niveau jusqu'à

la naissance de la queue, laquelle sera bien attachée. L'horizontalité de la croupe établit, entre les muscles de cette région, ceux des fesses et du dos, des relations plus puissantes, et dès lors le fémur peut se porter plus loin en arrière que si la croupe est avalée. — L'anus doit se contracter en un très-petit espace ; il paraîtra serré, de petite dimension et bien fermé ; les muscles environnants seront rassemblés en petits plis. Il ne faut pas s'y tromper, la bonne conformation de l'anus est l'un des quatre points constitutionnels qui annoncent les qualités essentielles d'un cheval ; les trois autres résident dans la perfection des hanches, du rein et de la poitrine. Un animal mou et sans énergie n'a jamais l'anus bien conformé et se contractant avec force ; à l'inspection seule de cette partie, on pourrait reconnaître si l'animal se nourrit bien, si ses digestions sont bonnes, et si, par conséquent, il a les viscères digestifs en bon état.

Voyons maintenant la pièce du milieu, le corps. Celui-ci présente intérieurement deux cavités séparées par une cloison musculeuse nommée le diaphragme. La poitrine, située en avant, renferme, entre autres, deux organes essentiels, le cœur et le poumon, qui, avec la cerveau, forment le trépied de la vie. L'abdomen, placé en arrière, contient tous les viscères digestifs et les organes de la génération... Les uns et les autres sont entourés et protégés par d'autres parties qui donnent au corps ses formes extérieures.

La poitrine aura des grandes dimensions ; elle sera surtout haute, profonde, bien descendue, et les côtes n'en seront pas trop serrées latéralement : leur forme sera ronde et non plate ; elles se détacheront de l'épine dorsale, en formant assez d'arcure pour donner de la largeur à la charpente du cheval, ce qui devient pour lui-même une source de vigueur, un signe de bonne constitution ; car les poumons, ainsi logés à l'aise, fonctionnent librement et utilement. On peut alors perfectionner l'haleine par l'exercice, et obtenir des courses à la fois plus longues et plus vites. Il ne faudrait pas que les grandes dimensions de la poitrine fussent dues à un excès de largeur de cette cavité, le cheval en deviendrait trop lourd pour ses membres, inconvénient grave en ce qu'il fatigué beaucoup ceux-ci, d'abord par le poids qu'ils ont à supporter, et ensuite par la nécessité de travaux préparatoires plus multipliés et plus rudes pour réduire leur masse et les mettre en condition de course.

Quand à l'abdomen, que les Anglais appellent indistinctement, je ne sais trop pourquoi, le bas-ventre ou la carcasse, il ne doit pas avoir des proportions très-fortes, une ampleur qui dénoterait un grand volume des

organes intérieurs. C'est la conformation ordinaire de ces parties chez les chevaux qui ont la bouche très-fendue et la côte large. Ces animaux sont gloutons, gros mangeurs, acquièrent beaucoup de chair et de masse, une constitution trop forte, selon l'expression anglaise, deviennent proportionnellement trop pesants pour leur membres, et, à cause de cela, sont très-difficiles et très-embarrassants à entraîner. Ils offrent, enfin, deux autres inconvénients fort graves, celui de ne pas demeurer longtemps en condition quand ils y ont été amenés et celui de perdre promptement leur fraîcheur et de corps et de membres, si l'on tente de les maintenir quelque temps à leur point, c'est-à-dire encore en état de courir.

Le corps sera bien conformé lorsqu'ils se montrera droit et beau depuis le derrière des sangles de la selle.

La bonne conformation des membres est encore un point fort important dans le cheval de course, puisqu'elle lui permet de couvrir plus de terrain qu'un cheval autrement bâti, dont le corps serait même plus étendu.

C'est avec les épaules que les chevaux marchent, disent les Anglais. Ils ont raison, car ce sont elles qui vont chercher le terrain. Elles commencent un peu au-dessous du garrot ; elles seront particulièrement bien inclinées, larges et d'une grande puissance musculaire, sans que, néanmoins, les parties charnues paraissent trop volumineuses, et constituent ce que l'on appelle des épaules chargées. Les muscles doivent se montrer distincts, nets, rigides, et non enveloppés de graisse. Très-obliques dans leur pose, les épaules descendront jusqu'au devant de la poitrine, où l'extrémité inférieure de l'os qui en forme la base s'unit avec le rayon osseux que l'on appelle l'os du bras. Cette articulation ne présentera rien de grossier ni de lourd ; elle sera nette et non empâtée. Les parties musculaires situées entre la pointe des épaules seront fortes, proéminentes, distinctes, séparées par de profonds interstices et allongées dans leurs fibres.

Le bras, posé contre la poitrine en sens inverse de l'épaule, sera bien musclé et long ; mais on confond volontiers cette région avec celle de l'épaule, et c'est avec raison, car la position et la conformation de cette dernière entraînent nécessairement et toujours la position et la conformation de l'autre.

L'avant-bras sera large, allongé et puissant par la force des muscles qui entourent sa partie supérieure.

Le coude paraîtra libre, bien dégagé, non collé au corps, et placé de telle sorte qu'il ne laisse pas soupçonner de déviation dans la ligne à plomb des

régions inférieures du membre.

Enfin plus il y aura de longueur du haut de l'épaule à l'articulation du genou, cette longueur concordant avec les dimensions proportionnelles de la hanche au jarret, et plus le cheval sera en état de décrire un grand cercle et de couvrir une étendue de terrain considérable. Ce sont deux points fort essentiels, qui rapprochent, en ces parties, la conformation du cheval de course de celle du lièvre, et lui donnent les mêmes avantages qu'à ce dernier, en ce qui concerne la rapidité de son train.

Le genou sera grand, large et plat, vu de face.

En général, la grande dimension des abouts articulaires dénote la force et la résistance à la fatigue ; plus sont prononcés les points d'insertion qu'ils offrent soit aux muscles, soit aux cordes tendineuses qui les terminent, et plus ces parties agiront puissamment sur les os ou sur leurs bras le levier. Il est bien entendu, néanmoins, que le développement de ces éminences n'aura rien de disproportionné, et qu'il n'ira pas jusqu'à dégénérer en maladies, telles que l'éparvin, le jardon, la forme, etc.

Le canon sera court, mais fort plat et non pas rond ; — le tendon se montrera large, également gros dans toute sa longueur et distinctement séparé de l'os.

Le poignet sera large et résistant ; — le paturon fort en proportion, mais d'une longueur et d'une flexibilité modérées, pour que les réactions ou les secousses qui se communiquent à tout le membre pendant le galop ne soient ni trop fortes ni trop faiblement senties.

Le sabot, enfin, sera d'un volume proportionné à toutes les autres parties du membre, et ne portera aucune trace de souffrance ; les talons seront ouverts, la fourchette en bon état ; la corne n'en sera ni dure, ni cassante, ni trop molle.

Relativement à l'aplomb du membre, il sera aussi parfait que possible, le cheval ne se trouvera ni campé, ni sous lui, et, autant que possible, ni cagneux, ni panard : mieux vaudrait, cependant, si sa position n'était pas régulière, qu'il présentât ce dernier défaut que les autres.

Il faut attacher une égale importance à la conformation du membre postérieur : il doit être fort, puissant par sa longueur, par sa substance et sa largeur. Après la tête, ce sont les hanches qui distinguent plus particulièrement le cheval de bonne race. Les hanches larges sont à sa conformation ce que sont de larges épaules à la conformation de l'homme ; si elles ôtent un peu d'élégance à l'arrière-main, elles compensent ce léger

inconvenient par une grande augmentation de vigueur : la proéminence des os des îles, pourvu qu'elle ne soit pas excessive, n'est donc pas un défaut.

Par son étendue, la croupe donnera une certaine apparence de longueur au cheval ; elle devra donner aussi de la largeur au haut des quartiers, dont la longueur, depuis la croupe jusqu'au jarret, ne saurait être trop considérable, afin qu'il y ait là assez de place pour attacher des muscles larges, puissants, longs et distinctement divisés de l'extérieur des quartiers et des cuisses. Toutefois, il doit se trouver aussi, dans un cheval bien fait, une semblable portion de ces muscles larges, puissants, longs et distinctement séparés à la face interne, en sorte qu'un homme qui s'y entend puisse les reconnaître de prime abord, en regardant le cheval par derrière.

L'os de la cuisse sera recouvert de muscles bien renflés et énergiquement développés, pour que, dans les mouvements de progression, la force d'impulsion soit vive et intense.

La rotule sera située directement au-dessous de la hanche ; la distance de cette articulation à celle du jarret ne sera jamais raisonnablement trop longue, et la jambe ne formera jamais non plus un angle trop fermé avec la cuisse ; la pointe du jarret paraîtra alors ressortir derrière la pointe de la fesse. Cette conformation allongera le levier sur lequel se meut le tendon d'Achille, qui, de même que le muscle fléchisseur de la jambe, ne saurait être trop grand ni trop distinctement aperçu depuis son origine, au bas du quartier, comme on dit en Angleterre, jusqu'à son insertion sur la tête du calcanéum.

Le jarret sera large, long, net, bien évidé et exempt de toutes tares osseuses susceptibles d'occasionner la boiterie ; enfin les rayons inférieurs du membre et le pied devront présenter la même perfection que dans le membre antérieur.

Dans tout cheval que l'on veut soumettre aux travaux de l'entraînement, la charpente squelettique sera compacte et solide. Ces deux qualités appartiennent spécialement aux chevaux de pur sang et leur sont admirablement adaptées, attendu que, dans les exercices violents qu'on leur demande ; l'enjambée donne une secousse proportionnée à son étendue. On ne dira pas du cheval de course, comme Job en parlant du béhémoth, que ses os sont comme des barres de fer ; toutefois, la densité des os étant proportionnée à la force musculaire de l'animal, ceux du cheval de course n'ont pas besoin d'être épais, s'ils sont bien soutenus par des tendons larges

et bien attachés, séparés de l'os, et formant ce qu'on appelle une jambe plate et nerveuse. Avec cette conformation, on peut croire non-seulement à la rapidité et à la persévérance, mais encore à la solidité et à la résistance lors d'un travail pénible. Ceux qui ne connaissent pas la structure anatomique des animaux s'imaginent que la force ne réside, à vrai dire, que dans le volume seul de la matière osseuse ; ils négligent les appendices musculaires et les cordes tendineuses, qui constituent pourtant le principal ressort de la force et de l'action. D'un autre côté, il faut bien se rendre à l'évidence : quand des accidents ont lieu en courant, sont-ce les os qui, d'ordinaire, cèdent à la violence d'un choc ou de l'action ? Non... ; ce sont bien plus souvent, presque toujours, dix-neuf fois sur vingt les ligaments articulaires et les tendons qui ne résistent pas et permettent des efforts, des distensions, des luxations. Ce qui importe donc surtout, c'est que tous les os soient vigoureusement liés entre eux, solidement attachés par les brides articulaires, suffisamment protégés par des parties tendineuses résistantes, et, en un mot, qu'ils paraissent comme fortement soudés les uns aux autres.

Si à cette perfection des formes on peut réunir une taille de 1^m.59 à 1^m.64, sans que l'ensemble de l'animal en souffre, sans que la juste proportion des parties entre elles en soit détruite, on n'aura plus rien à désirer quant à l'extérieur ; mais on doit comprendre qu'à mérite égal, et toutes circonstances égales aussi, un cheval de taille supérieure luttera nécessairement toujours avec un avantage marqué sur un cheval de petite taille.

Dans cet examen rapide, mais assez détaillé pourtant, nous avons attaché à dessein la plus grande importance à la conformation extérieure de toutes les parties du corps ; c'est que, même dans un cheval de course, fût-il du sang le plus pur et le plus fashionable, cette qualité mystérieuse que l'on nomme ardeur ici, là sang, âme ailleurs, ce moteur, ce principe d'action, cet influx nerveux, ce je ne sais quoi enfin, ne doit jamais être considéré indépendamment de la forme et de la matière. L'excellence des chevaux dépend à la fois du mécanisme de leur structure et de l'intensité du principe d'action sous l'influence duquel se développe la dose la plus élevée d'énergie ; celle-ci ne se décèle qu'à l'épreuve, aucun signe extérieur ne permet de l'apprécier avant l'essai ; par sa nature elle échappe à tous les calculs, et même son influence quelquefois est telle, que, dans la machine la plus défectueuse d'après les lois physiques, elle produit les effets les plus inattendus.

Pour nous résumer et rappeler en quelques mots les traits les plus saillants de la conformation que doit offrir un cheval de course, disons pour l'ensemble, — qu'il doit avoir les reins élevés et la poitrine descendue comme les ont le daim, le lévrier, le lièvre, si bien organisés pour la rapidité de la course ; — que la longueur et la solidité de la charpente seront alliées à de l'étoffe, mais sans poids inutile qui opprime les muscles, — et que les membres seront nets, larges, plats, bien placés, soutenus par de gros tendons faisant, au toucher, l'effet de cordes résistantes.

Tel est le modèle le plus parfait du cheval de course, modèle idéal à très-peu d'exceptions près, mais duquel il faut se rapprocher le plus possible dans le choix qu'on fait des animaux pour les soumettre à l'entraînement en vue de les amener sur l'hippodrome.

Nous devons avouer que ce portrait a singulièrement vieilli et rien, mieux que cette observation, n'appuie les considérations exposées dans notre introduction. Les os, ceux des membres principalement, sont devenus si menus ou si grêles qu'ils ne donnent plus attache à de forts tendons et que, dans des essais un peu violents ils se brisent Plus fréquemment qu'autrefois.

Quant à la conformation, étudiée dans son ensemble et dans ses détails, elle est plus longue, plus haute, et plus Plate, et l'on s'est efforcé de la modeler sur ce plan pour réduire le poids de l'animal tout en lui donnant le moyen de couvrir plus de terrain à chacun de ses élans.

C'est ainsi, par exemple, que les hippologues modernes mandent une légèreté disproportionnée de la tête et de l'encolure. Tout ce qui est inutile de ce côté, disent-ils, est un poids mort, nuisible à la vitesse en ce que le coureur en est surchargé, et se fatigue vainement à le porter. Alors viennent des calculs rigoureux, mathématiquement exacts, mais physiologiquement erronés. « Nous savons, reprennent-ils, quel est l'effet que peut produire un poids de sept livres pour retarder un cheval sur une distance un Peu sensible. Or, sept livres se répartissent facilement sur étendue d'un cou qui peut, en allant d'un extrême à l'autre, varier de vingt à trente livres. » C'est très-bien dit. esterait à déterminer la proportion précise. Si nous ne voulons pas de surcharge nuisible, nous ne voulons pas non plus qu'on descende au dessous du poids normal. Nous avons un peu plus haut assigné au bout de devant, à la tête et à l'encolure, le rôle qui leur appartient dans l'acte locomoteur ; elles seraient impuissantes à le remplir dans toute son étendue, dans toutes ses exigences, si elles n'avaient pas le poids voulu. Elles ne doivent rien présenter au dessus de ce qui est nécessaire aux grands

mouvements de la machine lancée à toute vitesse, mais l'insuffisance n'aurait pas moins d'inconvénient que le superflu pour l'effet utile. L'expérience seule peut indiquer le point en deçà ou au delà duquel il n'y a plus harmonie entre cette double région et le reste : il n'y a pas d'autre mesure possible, mais dans le cheval de l'époque l'harmonie est rompue dans le sens d'une légèreté un peu exagérée. Il faut se hâter d'ajouter que cet excès en moins est malheureusement commandé par l'état de gracilité du membre antérieur qu'il faut décharger le plus possible pour ne le pas voir dévier de la ligne à plomb, dès les premiers travaux de l'entraînement, et totalement ruiné avant la fin de la première année de course.

Les modernes veulent le corps plus long que plein ; ils insistent surtout pour qu'il n'y ait pas trop de brièveté entre la dernière côte et l'os de la hanche. A la conformation opposée, qui implique le flanc long, ils trouvent l'avantage de permettre de longues enjambées. Le cheval court dans cette région peut porter de plus gros poids, ils le reconnaissent et le déclarent, mais il n'acquiert jamais autant de vitesse. : — toujours la vitesse en première ligne. Cependant la vitesse obtenue de la sorte n'est plus la preuve d'énergie qu'on demande au coureur bien bâti.

On ne veut pas d'un garrot trop saillant, il « n'est qu'un embarras pour le sellier. »

Ne recherchez pas non plus les poitrines trop vastes, ajoute-t-on.

« Aucun cheval, dit-on, ne peut bien parcourir une distance, s'il n'a une bonne place pour les soufflets ; mais si le cœur est sain et de bonne qualité, il y aura assez de poumons dans une poitrine de dimension moyenne ; tout ce qui est au-dessus est superflu, c'est du poids additionnel. Plusieurs de nos chevaux à longue haleine ont eu des Poitrines moyennes, et quelques-uns des plus mauvais avaient de l'espace pour faire jouer une paire de soufflets de forge. Si le cœur fait bien son devoir, les poumons Peuvent toujours fournir assez d'air, et nous savons que quand il est renouvelé fréquemment et avec assez d'énergie, le sang est aéré aussitôt que chassé, et la grande difficulté gît dans ce pouvoir de propulsion qui réside seulement dans le cœur. Si le poitrail est trop large, cela affecte matériellement l'action des jambes de devant ; par conséquent, à tout point de vue théorique, et pratique, il y a un heureux milieu entre la trop grande contraction dans cette région et la poitrine lourde, large encombrante, que l'on trouve quelquefois même dans le cheval de pur sang, surtout quand on l'élève dans des

herbages trop riches, trop succulents, plus propres à l'élève du bœuf que du cheval oriental. »

Nous cherchons vainement où sont aujourd'hui les chevaux au développement trop riche : la recommandation des hippologues, en ce qui concerne cette sorte d'excès, est pour le moins oiseuse et superflue.

Ce qui suit vaut mieux ; nous pouvons du moins l'approuver sans réserve. Cependant, le cheval ainsi fait dans l'arrière-main imposerait à la poitrine, telle qu'elle vient d'être définie, une tâche sous laquelle elle succomberait Promptement.

« Dans la forme des hanches, le point essentiel est la longueur et la largeur de l'os pour l'attache musculaire, et il importe peu si la croupe est un peu avalée ou si elle est élégamment droite entre la hanche et la pointe de l'ilion. La ligne, entre ces deux points, peut être presque horizontale ou former avec le terrain un angle considérable. Dans tous les cas, ce doit être une longue ligne ; plus elle sera longue, plus il y aura dessus de substance musculaire, et plus les muscles auront de bras de levier. »

Tout cela revient à dire qu'en sa forme le cheval doit être ensemble, autant que possible symétrique, suivi dans toutes ses parties. Celui qui offrirait à l'œil une arrière-main longue, très-développée, puissante, et une avant-main pesante, à épaule épaisse, courte, ou chevillée, ne ferait pas un coureur plus estimable, plus sûr, mieux conformé, que celui dont l'avant serait irréprochable et l'arrière défectueux ou insuffisant. Chaque région, chacun des grands ensembles de la machine joue un rôle particulier, et remplit une fonction importante. C'est de l'harmonie générale que naissent la force, la vitesse unie à la résistance, la valeur.

Cependant à conformation égale, en apparence au moins pour le plus grand nombre, l'emploi fait bientôt reconnaître d'énormes différences entre un cheval et un autre. Ceci peut tenir à bien des causes. Mais d'autres différences, encore plus profondes, tiennent à la forme elle-même. Sur ce point, nous trouvons dans un livre estimé — LE CHEVAL ANGLAIS — des considérations marquées au coin de la vérité et que nous croyons devoir reproduire textuellement.

« Il y a des cas très-nombreux, dit l'auteur, dans lesquels 4 tonnes (25 kilogr. 38), peuvent être portés par un cheval de première classe au-dessus de la plume que l'on fait porter à un cheval très-lent, et cependant le cheval aux formes distinguées laissera derrière lui l'animal inférieur, qui ne peut, par aucun moyen, parcourir le terrain plus vite qu'au train où il peut

supporter le poids ordinaire. En examinant nos listes de handicaps, l'on verra que du haut en bas il y a généralement une différence de quatre ou cinq tonnes (de 25 k.38 à 31 k. 73), et bien que cette différence réussisse souvent à tenir en arrière les meilleurs chevaux, elle ne permet pas toujours aux poids les plus légers d'emporter le prix, c'est seulement à ceux qui sont légèrement chargés relativement à leur puissance réelle. Mais il est aussi bien connu que certains chevaux peuvent courir un demi-mille (804 m.) à fond de train, mais pas plus ; d'autres, un mille (1,608 m.) ; d'autres encore, un mille et demi (2,014 m.) à deux milles (3,218 m.), tandis qu'une autre classe, maintenant moins commune qu'autrefois, demande une distance de trois à quatre milles ; (4,828 à 6,437 m.) pour pouvoir développer des moyens supérieurs aux chevaux ordinaires. Ces particularités sont généralement héréditaires, quoique pas toujours ; mais cependant, quand le sang est connu, il peut être généralement préjugé d'avance si l'animal pourra ou non supporter une distance. Quand le croisement est solide d'un côté et brillant de l'autre, il n'est pas aisé de deviner de quel côté penchera le jeune rejeton ; mais dans le cas où un cheval est produit par un étalon et une jument tous les deux de sang résistant, ou bien dans le cas inverse, l'homme expérimenté pourra presque toujours décider quelles seront les qualités de fonds que présentera le produit. Il y a encore quelques chevaux de charpente forte et compacte, avec des reins courts et des croupes puissantes, que l'on peut espérer voir monter une côte sans difficulté, surtout s'il sont de Sang résistant ; et de même il y en a de formes brillantes, avec des lignes longues mais faibles et beaucoup d'air entre les jambes, qui peuvent gagner sur le terrain plat une course d'un mille ou un mille un quart (de 1,609 à 2,012 m.), mais ne peuvent grimper une côte, ou sur le terrain plat dépasser la distance précitée. Tous ces détails doivent être soigneusement étudiés par l'éleveur en faisant choix de ses étalons et poulinières, ainsi que par le Propriétaire, pour décider dans quel genre de course il engagera ses jeunes produits. »

Ce passage veut être médité. Il dit bien comment on Peut produire à son gré ou des chevaux légers et vites, ou des chevaux puissants, vites et résistants tout à la fois. Il explique bien comment la réglementation des courses agit sur l'élevage. Imposez des distances et des poids rationnels, et vous aurez les chevaux forts et énergiques d'autrefois ; réduisez les conditions, au contraire, et vous n'aurez plus que des chevaux frêles,

capables d'une vitesse excessive Pour des parcours insignifiants, mais incapables de supporter un effort soutenu sous un poids usuel.

Voilà que la vérité se dégage sous la plume des plus véridiques ou des plus sincères, car en tout cela, ce n'est pas l'ignorance qui parle, mais l'intérêt. Il y a sur le turf, il faut bien le reconnaître, beaucoup de savoir ; il y a malheureusement encore plus d'habileté et de passion, deux mauvaises conseillères en l'espèce.

B. Du cheval propre aux courses de haies et au steeple-chase.

On ne produit pas, on n'élève pas en France une sorte de chevaux spécialement en vue de la course avec obstacles ; peu de chevaux sont aptes à ce genre de lutttes. Si l'éducation est pour beaucoup dans cette aptitude, il est hors de doute qu'une conformation appropriée ne soit le meilleur point de départ pour une éducation facile, pour un dressage complet, pour un service agréable et prolongé.

Le type de la perfection chez le cheval propre à la course avec obstacles est résumé, pour nous autres Français, dans un seul mot, dans une qualification un peu idéale. Le bon cheval de chasse anglais, the hunter, nous représente le modèle par excellence ; mais nous le parons extérieurement de toutes les qualités de la forme, et nous le douons, au moral, des plus hautes actions, des plus grandes vertus. Il est, pour nous, l'expression la plus élevée de nos besoins, des exigences les plus pressées de notre temps. C'est quelque chose, sans doute, que d'être aussi bien fixé sur ce que l'on veut ; sont bien rares, néanmoins, les chevaux en chair et en os qui offrent à ce point la réunion des forces morales et de la beauté physique.

Le cheval dont nous nous occupons n'est pas nécessairement de pur sang. On compte autant et plus de bons chevaux pour les courses à obstacles parmi les chevaux non tracés que parmi ceux dont les noms sont inscrits au nobiliaire de l'espèce. On les veut, en général, plus ramassés et moins hauts que ces derniers, plus ensemble ou plus compactes. Les limites extrêmes de la taille semblent renfermées entre ces deux mesures, 1^m.55 et 1^m.60. Trop petit, le cheval apprécierait difficilement, avant de les aborder, les dimensions des obstacles qu'il doit franchir sans hésitation, mais sans inutile dépense de forces ; trop enlevé, il ne conserverait pas toujours assez

de puissance pour soutenir des épreuves difficiles et longues sous des poids un peu lourds. Dans tous les cas, la membrure doit être ample, forte, bien appuyée : les os seront larges, les cordes tendineuses grosses et résistantes, les pieds bien conformés, toutes les articulations solides et nettes. Le hunter doit être conformé de manière à ne pas peser à la main du cavalier. La tête et l'encolure auront donc de la légèreté ; toute l'avant-main sera élevée, puissante, élastique, afin de mieux résister au choc que détermine le saut : l'élévation du garrot, la profondeur et l'inclinaison de l'épaule concourront à ce résultat. Plus encore que tout autre, il doit avoir le corps ample, plein, épais et ramassé ; c'est une condition de force. L'arrière-main sera d'autant plus belle qu'elle s'harmonisera mieux, par les proportions, avec les formes accentuées de la pièce du milieu et du bout de devant ; elle paraîtra carrée, anguleuse et athlétique. Le demi-sang tiendrait rarement assez longtemps ; il n'aurait, en général, ni assez d'haleine ni assez de vitesse. Il faut au moins trois quarts de sang pour animer en suffisance cette vigoureuse machine, pour lui donner l'ardeur et la vitesse nécessaire à la nature de travail qu'elle doit supporter.

Ainsi conformé, le cheval portera un poids lourd, cheminera librement et puissamment sur toutes sortes de terrain, et vaincra les difficultés de toute espèce qu'on accumulera sur son passage dans les steeple-chases les plus exigeants.

Le portrait était plus facile à tracer qu'il n'est aisé de rencontrer l'animal qui lui ressemble. De la taille sans trop de longueur de jambes, de la force sans lourdeur, une constitution de fer, des ressorts d'acier, un bon caractère, l'aptitude à sauter et à courir sur des terrains de nature diverse, à surface inégale, d'autres qualités encore et toutes de premier ordre, non vraiment cela n'est pas commun. On les trouve éparses ; on les voit peu réunies.

On a cherché en Angleterre à produire des familles de hunter, des chevaux de chasse parfaits dont le steeple-chaser serait bien le type le plus accentué. La création, fort difficile en soi, eut demandé beaucoup de temps, un siècle peut-être ; on y a renoncé. On a mis de longues années, plusieurs générations d'homme pour créer le cheval des courses plates, mais l'œuvre s'est accomplie à une époque où l'on était moins pressé, où l'on avait plus de persévérance. Aujourd'hui, il faut arriver de prime saut au résultat qu'on a rêvé. Toute la science du monde, a-t-on dit, toute l'expérience d'un octogénaire ne permettraient pas à un homme d'élever beaucoup de ces chevaux dans le courant de sa vie.

Cela étant, nul ne s'engage plus dans une pareille spéculation, et ceux qui veulent suivre la carrière des steeple-chases cherchent l'oiseau rare, la perle fine, cet animal incomparable que les plus heureux seuls « trouvent par hasard, comme se trouvent les atouts dans un jeu de cartes. »

Les Anglais sont plus positifs que persévérants. N'ayant pas sous la main le steeple-chaser, tel qu'ils le désiraient, ils ont cessé d'encourager autant ce genre de sport, et vraiment sont passés les beaux jours du steeple-chase en Angleterre.

On essaie en France de les rappeler. Une société s'est formée dans la pensée et le but d'entreprendre un lointain voyage. Elle se flatte peut-être d'arriver beaucoup plus tôt que de raison, qu'importe ? L'essentiel était de se mettre en marche. C'était au moins une première condition. Ceux qui partent n'arrivent pas toujours, c'est vrai ; mais ceux qui ne partent pas sont bien certains de n'arriver jamais.

« Nous avons eu particulièrement en vue, dit-elle, les étalons de demi-sang destinés à satisfaire plus directement aux exigences du pays, les besoins du luxe et ceux de l'armée. A ceux-ci les poids lourds, les longues distances, les obstacles exigeant les conditions de force, de résistance et de souplesse qui font les qualités essentielles des chevaux de service. »

C'est tout un programme. Dans ces quelques mots il y a tout une science nouvelle en quelque sorte, et bien des germes de discussion, de dissentiments, de dissension. Détournons-nous et passons notre chemin.

Aussi bien n'a-t-on songé à faire produire des chevaux puissants et énergiques, capables de supporter la rude épreuve des steeple-chases que parce que les chevaux de pur sang de l'époque n'ont plus ni la force ni la résistance nécessaires pour des courses un peu prolongées sous un poids usuel. Les fanatiques, ou mieux les spéculateurs du turf, jettent les hauts cris contre pareille assertion, mais les hippologues anglais ne craignent pas de la soutenir tout en ménageant les turfman et tout en mesurant avec précaution les expressions dont ils se servent. « Très peu de chevaux de pur sang, disent-ils, ont les os assez forts pour supporter les chocs produits par les sauts et ils ne peuvent pas toujours porter à travers champs le poids dont on les charge. Il y a une grande différence entre porter 11 stones (69k. 8236) sur la course plate ou franchir sous ce poids 30 ou 40 obstacles. En terrain horizontal, l'haleine est de la plus grande importance ; si les poumons et le cœur fonctionnent bien et que sa vitesse soit suffisante, le cheval supportera le poids, mais en plein champ franchissant des obstacles, le même cheval ne

peut quitter la terre quand il essaie de sauter, parce qu'il manque de force dans les reins et les jarrets. »

Dans ce fait, dans cette insuffisance plutôt, on ne le sait point assez, gît la principale difficulté, réside l'empêchement insurmontable de l'éducation de beaucoup de chevaux qui se refusent à sauter. On les accuse de mauvais vouloir, on les qualifie « ingouvernables » et on en médit sous le rapport du caractère, tandis que seule est en jeu la possibilité de se livrer à de grands élans et de s'enlever puissamment ou de retomber avec violence sur le sol. « Dès l'instant, écrit-on peu judicieusement, où ils se sont mis en tête l'antipathie contre leur tâche, ils commencent à ruer et à se cabrer, et il n'y a pas de sévérité qui puisse leur faire aborder l'obstacle. » Sauf de rares exceptions, toute défense contre le travail a son principe dans l'incapacité de l'accomplir. Il faut ajouter, à la décharge du cheval de pur sang et de celui qui progresse à sa manière, que son éducation et ses moyens, que son aptitude, résultant de sa conformation, lui rendent facile la course basse et rasante, favorable à la vitesse, et à cause de cela seule en usage, seule estimée du moins sur le gazon des hippodromes. Les chevaux ainsi constitués ne sont pas faits pour le steeple-chase et n'y réussissent point.

Enfin, très-peu de chevaux ont gagné de bonnes courses à obstacles avant l'âge de 6 ans. Cela se comprend par les exigences de la tâche à remplir, par la nécessité qu'elle impose d'une grande puissance et de la connaissance du métier. Les mieux doués ont des chances de succès plus rapprochées, mais le grand nombre ne peut lutter avec avantage qu'après l'entière consolidation de toutes les parties de l'organisme et la pratique bien acquise de tous les genres d'obstacles qu'il faut aborder dans une course en compagnie de rivaux expérimentés.

C. Du Trotteur.

Nous n'aimons pas la course au trot qui dégénère en course de vitesse ; nous ne la voudrions voir pratiquer que comme un moyen d'éducation, comme un moyen d'arriver plus vite à l'adoption des bonnes méthodes d'élevage. Mais il ne s'agit pas de cela quant à présent. Il y a des courses au trot pour chevaux d'âge, des courses de vitesse par conséquent, à l'allure précipitée et régulière du trot. Cela étant, recherchons la conformation dans laquelle on trouvera les trotteurs les plus rapides et les plus énergiques.

Avant tout, pour cette spécialité comme pour les deux précédentes, les qualités réelles, aussi bien que le mérite exceptionnel, ne se rencontreront que chez des sujets de bonne race : l'influence de l'hérédité ne cède ici aucun de ses droits. Le grand trotteur, celui qui montre tout à la fois rapidité et durée, a nécessairement une certaine dose de sang ; mais cet élément entre dans la perfection de l'allure pour une proportion moindre qu'un élevage judicieux et un dressage intelligent venant à la suite du choix raisonné de l'individu lui-même, eu égard à ces deux points : — bonne conformation individuelle et qualité chez les ascendants.

En dehors des courses, il est encore nécessaire de pouvoir apprécier le mérite de la conformation d'un jeune cheval, afin de n'en pas exiger, soit au dressage, soit en service, un travail plus rapide que l'agencement des diverses régions de l'appareil locomoteur n'autorise à lui demander, sous peine de le rompre dans son allure et de le contraindre à des mouvements défectueux qui le brisent, qui le ruinent avant le temps.

Nous allons retrouver ici les principales conditions de structure qui donnent le cheval puissant et capable, mais avec quelques modifications néanmoins. Le quart de sang et le demi-sang confirmé peuvent suffire au trotteur. Cela ne veut pas dire que des chevaux plus fortement imprégnés de sang, ou même de pur sang, ne puissent faire d'excellents trotteurs ; cela signifie tout simplement qu'une moindre dose de pur sang suffit à la bonne production des races trotteuses, des trotteurs les plus capables.

La poitrine, l'épaule, le rein, les hanches, les jarrets, telles sont les régions qui doivent plus particulièrement attirer l'attention dans le choix des trotteurs. Cette étude a déjà été faite ; nous pouvons nous borner à la rapporter.

« Pour se convaincre de l'utilité qu'offre au cheval trotteur une poitrine large et bien développée, il faut considérer que plus cette partie offre de largeur, plus les muscles sous-scapulaires ont de longueur, et peuvent se prêter, par conséquent, au mouvement de l'épaule. Ainsi les muscles qui prennent leur attache sur le sternum et s'insèrent à l'humérus seront évidemment d'autant plus longs que le thorax présentera plus de largeur, ou, en d'autres termes, que l'humérus sera plus écarté du sternum. Or, dans l'action alternative du membre, l'un des muscles a d'autant plus de facilité à se projeter en avant que son congénère s'étend davantage en arrière pour suivre le membre dans son appui. Supposons, par exemple, qu'à force, énergie, degré de sang, taille, conditions égales, un cheval ait le thorax large

de 40 centimètres et un autre de 30 centimètres ; observons que, dans le mouvement du trot, l'épaule droite s'avance de 15 centimètres sur l'épaule gauche, soit la moitié de la largeur dans le cheval le plus étroit, il suit de là que l'épaule du cheval à large poitrine s'avancera de 20 centimètres, soit 5 centimètres de plus dans l'un que dans l'autre. On peut juger combien cette différence, peu sensible en apparence, se trouvant répétée à chaque pas, augmentera la progression d'un pied sur l'autre. Une condition essentielle pour un trotteur est d'avoir l'épaule longue et inclinée ; on peut trouver des chevaux qui, possédant cette conformation, ne trottent pas bien, mais je ne crois pas qu'on puisse citer un cheval trotteur remarquable qui en soit privé. On conçoit, en effet, quelle faculté locomotive donne un bras de levier aussi puissant, d'autant que de l'inclinaison et de la longueur du scapulum dépend aussi la longueur de l'humérus, et par conséquent le plus ou le moins d'étendue de la détente articulaire de ces moteurs. Du reste, cette dernière conformation est aussi utile pour le galop que pour le trot ; voilà pourquoi, outre la qualité vitale et énergique, le mélange de sang du cheval oriental et du cheval du Nord est indispensable pour obtenir un bon trotteur. »

« La conformation du rein et des hanches est, après celle de l'épaule, une des plus essentielles au trotteur. Le rein court et large, les hanches bien développées sont l'indice d'un vigoureux trotteur ; mais en même temps, si c'est une qualité pour la force et la vitesse du cheval, c'est presque un défaut pour le cavalier, car plus le rein est court, plus les réactions sont dures ; il faut cependant prendre les choses comme elles sont. Pour avoir un bon trotteur, il faut qu'il ait le rein court, ou, en d'autres termes, qu'il trotte dur et très-dur ; c'est à vous à en prendre votre parti ; et d'abord, pour l'attelage, la dureté ne signifie rien, et, pour la selle, nous dirons qu'on ne doit jamais trotter qu'à l'anglaise. Vous, qui ne voulez point vous départir des règles de l'ancienne équitation, dont nous sommes, du reste, un fervent disciple en toute autre circonstance, montez au pas, à l'amble, au galop, mais ne montez pas au trop ; malgré tout le mal que vous vous donneriez, vous ne réussiriez jamais qu'à vous exténuer de fatigue, à être ridicule dans votre pose et à ralentir votre cheval.

« La conformation des jarrets et la direction des membres postérieurs sont très-importantes dans le choix d'un trotteur ; le jarret doit être exempt de tares, surtout d'éparvin et de courbe, qui tôt ou tard font boiter le cheval,

et dans tous les cas ralentissent son allure. Les jarçons seraient, à la rigueur, moins à craindre, quand il ne gênent pas le passage du tendon.

« On a remarqué que les chevaux qui avaient les jarrets un peu rapprochés l'un de l'autre avaient de la propension à bien trotter ; il en est de même de ceux qui ont les jarrets coudés, pourvu que ce défaut ne soit pas poussé trop loin. Dans ce cas, comme dans celui où les jambes de derrière ont trop de longueur, le cheval est sujet à atteindre les membres antérieurs avec la pince des postérieurs, et, s'il ne le fait pas, c'est qu'alors, sentant lui-même son infirmité, il écarte les jambes de derrière en trotant très-large, ou leur fait suivre une piste différente aux antérieures à la manière des chiens ; toutes choses qui gênent son allure, le fatiguent et le ruinent promptement, quelque énergie qu'il ait d'ailleurs.

« Mais la conformation n'est pas la seule à considérer dans le choix d'un bon trotteur, l'hérédité y est pour beaucoup ; et il n'est pas un trotteur remarquable dont le père ou la mère, et souvent tous deux, n'aient bien trotté. C'est Pourquoi il faut beaucoup regarder à la race et aux qualités des ascendants quand on fait choix d'un trotteur. »

Cette recommandation n'est assez suivie ni chez nous ni en Angleterre. Chez nous, par ignorance ou par indifférence ; en Angleterre, par calcul, par spéculation. Ce n'est Pas que nous repoussions les beaux trotteurs, ce n'est pas que nos voisins les méprisent ; mais nous n'avons rien su faire encore pour diriger l'élevage dans le sens du plus grand développement de cette allure, et les Anglais n'y ont pas rencontré les éléments de gros gains.

« Le cheval employé dans ce pays, dit Stonehenge, pour les paris au trot est une variété accidentelle du hunter ou du hack. Il y en a eu que l'on élevait exprès dans ce but, mais aujourd'hui cet essai se ferait à perte, puisque le Prix marchand d'un trotteur de premier ordre, considéré seulement comme trotteur, atteindrait rarement 100 livres. S'il est bon hack, bon cheval de carrosse, de belle apparence, bon à monter un gentleman, il vaudra quelques livres de plus, sans dépasser certainement 150 liv. st. Avec cette perspective en cas de réussite et beaucoup de non-valeurs en animaux manqués, ce serait une pauvre spéculation.

Nous n'avons rien à objecter à un raisonnement de cette taille ; il est précis comme un chiffre. Cependant « si nous l'appliquons à la production du cheval de pur sang, nous ferons mieux ressortir cette vérité qu'on ne l'élève pas en vue de l'amélioration des autres races, mais seulement dans un intérêt d'argent immédiat. Or, plus les prix de course sont devenus à la

fois nombreux et considérables, plus s'est élevé aussi, l'intérêt à produire des chevaux de course très-vites afin de gagner les prix offerts, abstraction faite de la bonne conformation et de toute utilité en dehors de l'hippodrome. Malgré cela pourtant, il a fallu constater ce fait affligeant que ni le nombre des chevaux, ni celui des éleveurs ne suit une proportion comparable à l'augmentation du budget de l'institution.

On a été mieux avisé aux États-Unis d'Amérique et en Russie. Ici et là, on a édifié des races de trotteurs dont la renommée est universelle. Nous en obtiendrions au moins une très-facilement chez nous et elle y suffirait largement à tous les besoins d'amélioration de notre population moyenne. Les prix de course y aideront efficacement si leur réglementation se fait intelligente et rationnelle, si elle vise plus à constituer d'excellents chevaux de service qu'à mettre en réputation quelques trotteurs spécialement triés dans la masse en vue de l'hippodrome, si elle a pour objet d'accroître la prospérité chevaline du pays en secouant l'apathie générale, si enfin elle prend le contrepied des idées reçues lesquelles oublient l'universalité pour l'unité, l'intérêt de tous au profit de quelques-uns.

II. DU TRAINING OU ENTRAÎNEMENT

Dans un entraînement rationnel, on se propose un double résultat, à savoir : — augmenter la vigueur de l'animal en exaltant au plus haut point toutes les facultés et toutes les forces ; — lui donner, en le débarrassant de toutes les chairs inutiles, la plus grande légèreté compatible à la fois avec la structure, la dépense d'actions ou la somme de travail qui pourront lui être imposées.

L'entraînement est donc l'art de préparer le cheval à des travaux extraordinaires, tout à fait exceptionnels comme rapidité et comme durée. C'est la pratique raisonnée de mettre les chevaux en condition convenable, pour les besoins spéciaux, en état de supporter des fatigues sous lesquelles ils succomberaient ou dont ils seraient absolument incapables s'ils n'y avaient pas été préparés par la discipline et les moyens du training.

Le but de ce mode d'éducation est désormais bien défini : le cheval qui ne jouit pas d'une grande liberté des voies respiratoires ne montre ni vitesse ni durée dans sa course. L'obstacle vient d'une graisse surabondante. Cette graisse n'obstrue pas seulement les organes de la respiration, elle pèse sur toutes les fonctions, en amollissant tous les tissus dont la densité et la rigidité sont indispensables, au contraire, au développement et à l'énergie de toutes les actions de la vie, notamment au jeu des muscles et des cordes tendineuses dans les actes de la locomotion.

Dégager tous les organes de la rouille qui les paralyse en partie et leur donner le ton nécessaire à leur libre et complet fonctionnement, tel est donc l'objet, le but de l'entraînement.

La pratique du training n'est pas exclusive à la préparation aux courses, elle s'étend à l'aptitude que réclament les divers services pénibles et soutenus auxquels peut être appliqué le cheval. Cependant, le mode d'entraînement nécessaire à celui qu'on destine aux courses de vitesse étant la plus haute expression du training, c'est d'une discipline en règle que nous allons nous occuper d'abord. Les modifications seront ensuite aisément indiquées ou saisies, car il ne s'agit plus que d'une chose en moins. L'entraînement donc a ses degrés. Il commence par un dressage indispensable, par une instruction élémentaire par laquelle il serait bien

désirable qu'on fit passer tous les produits de demi-sang à l'imitation de ce qui a lieu pour ceux de la race pure. Il est continué par une éducation plus sérieuse, plus large, plus élevée et plus sévère, laquelle emprunte ses moyens à une hygiène transcendante et aux leçons graduées d'une gymnastique savamment appliquée.

Passons en revue ces divers moyens, et posons les règles. Simples et faciles à retenir, ces dernières, pourtant, ne sauraient être pratiquées que par des hommes adroits et déjà expérimentés. Il serait impossible de faire ensemble l'éducation d'un poulain et d'un jockey. Celui-ci doit avoir appris son état et le savoir en partie avant qu'on ne lui confie l'avenir d'un poulain de course. Il peut vous comprendre alors, s'intéresser à ce que vous lui demandez, écouter vos conseils, attacher de l'importance à vos recommandations, seconder vos vues en exécutant ponctuellement toutes vos prescriptions. Mais, pour être ainsi le maître, pour donner des ordres utiles et reconnaître jour par jour les effets produits et les résultats acquis, il faut soi-même avoir appris, savoir ce que l'on dit, ce que l'on fait, où l'on va. Il faut, par une étude préalable, s'être mis en mesure de diriger et de surveiller ceux qu'on emploie, afin de ne pas être dominé par les moins capables et de pouvoir prévenir ou redresser tous les écarts. Rarement, en effet, un homme d'écurie, si intelligent et soigneux qu'on le suppose, peut être complètement livré à lui-même ; il y a presque toujours avantage à le suivre de près, à ne pas ralentir une surveillance soutenue. Ici, comme en tout, le précepte de Phèdre est bon à suivre :

« Il n'est pour voir que l'œil du maître. »

A. DRESSAGE DU POULAIN

Il en est du dressage du poulain comme il en sera, plus tard, de son entraînement : il sera d'autant plus facile et plus court que l'élevage aura été moins abandonné, mieux entendu. L'entraînement présentera lui-même

d'autant plus de difficultés, il demandera une préparation d'autant plus longue que le dressage aura été moins intelligent, moins complet.

Ainsi, bien élever le poulain pour qu'il offre peu de résistance au dressage, et le dresser avec soin pour que son entraînement ne soit pas entravé par des difficultés qui le compliqueraient, voilà le point de départ.

Le premier élevage, en supposant que la mère du produit a toujours été convenablement alimentée, commence le jour de la naissance et conduit le poulain jusqu'à l'automne de sa seconde année, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de dix-huit mois environ. Il a dû, par de bons soins et les effets d'un régime substantiel, d'une hygiène honorable, développer hâtivement les forces, fonder cette valeur intrinsèque qui est le partage des animaux richement nourris et qu'on ne retrouve jamais, quoi qu'on fasse par la suite, chez ceux qui ont passé les premiers mois de la vie dans la pauvreté ou seulement dans l'insuffisance.

Tel sera donc, quant à la forme et quant au fond, le poulain dont le premier élevage aura été entouré de soins judicieux.

Mais ce n'est pas tout. Il se montrera encore doux et confiant. En effet, il n'aura jamais reçu que de bons traitements. Dès avant le sevrage, coiffé d'un licol en corde, souple et léger, sur la longe duquel il aura pu, nombre de fois, marcher dans son écurie afin de se familiariser avec une résistance alors sentie sur la nuque, il aura été habitué à la privation momentanée de sa liberté, car on l'aura souvent attaché à l'auge ou au râtelier pendant qu'il mangeait l'avoine. Il souffrira donc qu'on lui applique toute sorte de harnais de tête et qu'on le conduise à la main. Il sera déjà accoutumé à donner les pieds ; il supportera, sans ennui, tous les attouchements et toutes les caresses si la brosse en chiendent a souvent été promenée sur toutes les parties du corps en vue d'enlever les saletés qui peuvent s'attacher aux poils, soit dans la box, soit à la Prairie. Enfin il ne s'effarouchera et ne s'effrayera de rien, s'il a été, par la vie de chaque jour, en rapport ou en contact avec tous les objets extérieurs et les travaux les plus usuels.

Il s'agit maintenant de lui faire faire de nouvelles connaissances. Ainsi, il apprendra ce qu'est le mors, ce que sont les rênes et la contrainte imposée par un léger enrênement, ce que c'est qu'un surfaix, puis successivement une croupière, une couverture, la selle et finalement le cavalier. Si les leçons, données et répétées avec entente et patience, sont bien graduées et courtes, elle seront acceptées sans effort et profitables. Elles commencent à l'écurie, elle s'achèvent dehors.

Le poulain isolé est nécessairement plus lent à s'instruire ; il saisit vite quand on le place au milieu de jeunes animaux qui savent déjà ce qu'on veut lui apprendre, il les imite au point de n'exiger, pour ainsi dire, aucune attention particulière de la part du dresseur ; il suit sans résistance, il accompagne sans défense, presque à son insu, et va comme un vieux cheval lorsque tous les harnais sont bien ajustés, quand rien ne le gêne ni le blesse, quand on n'exige pas de lui un labeur au-dessus de ses forces.

Du moment où on l'entreprend de la sorte, on modifie son alimentation de manière à faire tomber l'obésité du jeune âge, l'excès d'embonpoint que prennent les gros mangeurs dans les herbages riches et succulents. Il est très-essentiel de n'avoir pas, dès le début, à infliger un travail trop pénible, et ça devient une nécessité pour les poulains qui portent trop de graisse, pour ceux dont les chairs chargent inutilement les membres. Ceux-ci alors souffrent doublement, ils souffrent du poids qu'ils supportent et de la fatigue qui leur incombe avant qu'ils en soient débarrassés.

Nous insistons beaucoup sur ce point, parce qu'il est capital. L'entraînement mal commencé ou trop brusque occasionne des ruines nombreuses et anticipées. Là est la cause du peu de résistance que beaucoup de nos chevaux présentent au régime du training ; là est la cause de la brièveté de leur carrière comme coureurs puissants et capables ; là est la cause de leur inutilité et de leur peu de valeur après les courses. Et notons en passant que, dans ce cas, la faute n'est pas toujours à l'entraîneur, mais souvent à l'éleveur. Le temps accordé à l'un et à l'autre est mesuré d'une manière absolue. Le traîner est forcé d'être prêt pour les courses sous peine de rester en dehors des réunions du printemps, de ne pouvoir essayer son cheval contre ceux du même âge et d'abandonner en pure perte les sacrifices exigés par les engagements à long terme. Si l'éleveur n'a pas rempli sa tâche, l'entraîneur est obligé de brusquer la sienne, et, dût le cheval s'en mal trouver dans l'avenir, croyez bien qu'il considérera surtout le présent. Le présent ! c'est à peu près tout ce qui le touche. Il y croit ; à mille promesses il préfère un tiens. Il sait par cœur, il comprend, il pratique ce dicton : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, » et répète après la Fontaine :

« L'un est sûr, l'autre ne l'est pas. »

Tous les auteurs recommandent de commencer le dressage du poulain au caveçon, et le mode d'élevage le plus usité en fait presque une nécessité. Dans les mains inexpérimentées, qu'on ne l'oublie pas, il devient un instrument dangereux et nuisible, un instrument de perdition : il ne faudrait donc en permettre l'emploi qu'à des mains très-exercées, capables d'en prévenir les mauvais effets ; mieux vaudrait élever les poulains de façon à en rendre l'usage à peu près inutile. Quant à nous, et sauf de très-rares exceptions, nous voudrions le proscrire, comme nous repoussons d'une manière absolue tout ce qui peut occasionner de la souffrance au cheval et déterminer des tares. Le caveçon est parfaitement dans ce cas ; mais, s'il est malaisé de s'en passer pour commencer un cheval isolé, il nous paraît tout à fait inutile dans une écurie nombreuse. Nous l'avions complètement supprimé pour le dressage des élèves du Pin et de Pompadour quand nous dirigions ces établissements, et jamais poulains n'ont été ni plus dociles ni plus maniables. Les tares du jarret, si fréquemment déterminées par les effets du caveçon brutalement ou intempestivement employé, étaient presque inconnues à l'entraînement. Nous en avons vu disparaître en partie sous le régime fortifiant du training ; c'était une exception, un accident fort rare, que d'en voir se développer au dressage.

Il est des gens dont toute la science consiste à découvrir un bon cheval, une nature d'élite et toute exceptionnelle sur le grand nombre. Pour cela rien ne leur coûte, et volontiers ils sacrifient le tout à la partie. Tel n'est pas, assurément, le but de l'entraînement ; le traîner capable, intelligent, se propose la solution d'un problème dont voici les termes : étant donné un nombre de produits, en faire le plus possible bons et très-bons.

Quoi qu'il en soit, les leçons au caveçon ont ordinairement pour but d'apprendre au poulain à marcher et à trotter en cercle, de le familiariser avec le mors et de le rendre docile, obéissant à la voix.

Le caveçon portera donc, indépendamment de la muserolle qui le constitue et de la plate-longe avec laquelle le poulain sera dirigé, un mors de filet soutenu par les montants de la tête, et des œils du mors partiront des rênes de bridon ; celles-ci viendront se fixer au surfaix qui ceindra la poitrine. On leur laissera assez de longueur, car elles ne doivent encore exercer aucune contrainte. Le mors du filet sera gros et rond, et portera au centre, attachées à son anneau, trois ou quatre breloques ou amusettes que

le cheval mâchonnera en se jouant, et qui l'occuperont en lui faisant la bouche.

Ce double instrument, ce caveçon-bridé, veut être placé avec soin. La muserolle trop basse gênerait, comprimerait les narines, nuirait à leurs mouvements, c'est-à-dire à l'acte respiratoire ; trop haute, elle serait inefficace. Le mors trop haut dans la bouche comprime douloureusement ou engourdit les tissus sur lesquels il est ainsi maintenu, au point de les offenser ou d'en détruire la sensibilité naturelle ; trop bas, il sortirait de la bouche ou tomberait sur les incisives et ne serait plus qu'une gêne inutile. Il faut prendre mesure sur la longueur des parties.

Quand on évite l'emploi du caveçon, on fait usage d'un filet en tout semblable à celui que nous venons de décrire, et, dans tous les cas, le poulain a été habitué au mors sans sortir de l'écurie. Quelques personnes appellent cela mettre le poulain en pénitence. On le voit d'ici : il est attaché au râtelier, coiffé du bridon, la poitrine entourée d'un surfaix et légèrement enrêné. Cette leçon muette se répète, d'ailleurs, avec avantage quand le mauvais temps ne permet pas la leçon extérieure ; elle est nécessaire pour former la bouche, chose à laquelle on ne prête pas, en général, assez d'attention. L'effet qu'il est désirable de produire par le mâchonnement du mors est une salivation suffisante pour entretenir, pendant le travail, une humidité constante dans la bouche. Cette humidité se montre sous forme d'écume blanche et fait dire que le cheval a la bouche fraîche. La bouche ne devient jamais écumeuse lorsque le mors est mal placé, quand la langue n'a pas conservé assez de liberté, lorsque la main du cavalier est dure, inintelligente et tracassière, toutes les fois enfin qu'il y a gêne ou souffrance.

Nous n'aimons pas le travail en cercle raccourci ; nous l'avons fait pressentir en témoignant notre répugnance Pour l'emploi du caveçon. Il exige beaucoup plus de savoir, d'habileté et d'expérience que tout autre de la part du dresseur ; il demande aussi plus de temps et de précautions, de patience et de modération ; il n'abrège pas l'enseignement, il le complique. Pour nous il n'est pas élémentaire, en ce qu'il nous apparaît avec des difficultés qu'on peut éviter et des fatigues vraiment inutiles. Que se propose-t-on en mettant le cheval à la plate-longe ? De le faire tourner tant bien que mal, tantôt à droite tantôt à gauche, dans un espace assez circonscrit, à des allures Plus ou moins contenues qui restent toujours plus

ou moins déréglées, d'arriver à une obéissance douteuse, et enfin d'assouplir l'animal.

Voilà le grand mot lâché.

C'est un certain assouplissement du corps qu'on poursuit, mais qu'on ne prend pas le temps d'obtenir. A dix-huit mois tous les poulains sont souples en suffisance, et d'ailleurs on toucherait beaucoup plus promptement et Plus sûrement à ce résultat en donnant la leçon en liberté, dans une cour ou paddock circulaire. Ce genre de leçons, toujours et partout praticable, n'a aucun des inconvénients de la plate-longe et mène plus vite au but. Nous en avons l'expérience : on peut adopter cette méthode comme plus certaine et préférable à tous égards. Le poulain obéit mieux, il n'apprend ni à résister ni à se défendre, parce que nulle contrainte ne lui impose de souffrance ; jamais non plus il ne se montre trotteur plus brillant et plus facile, allure toujours cherchée et sollicitée, mais bien rarement obtenue sous le caveçon.

Toutefois, cette méthode devient encore inutile, même pour les poulains élevés dans l'isolement, si, dès le jeune âge, on les tient habituellement dans des paddocks circulaires ; ils apprennent seuls alors ce qu'on a tant de peine à exiger d'eux plus tard. Au haras de Pompadour, nous avons adopté la forme ronde pour les cours d'hiver, et autant que possible pour les compartiments de la prairie. Cette simple précaution suffit pour rendre inutiles les leçons en cercle et simplifie d'autant la première éducation des poulains.

Le dressage au caveçon nécessite le concours de deux personnes et toutes sortes d'attentions. Laissons-les raconter à un praticien anglais dont les prescriptions, traduites sur l'original, ont été textuellement rapportées par le comte de Montendre, à qui nous les empruntons. Nous prions le lecteur de comparer le mode si minutieusement décrit avec le procédé simple et facile que nous recommandons comme plus praticable, plus expéditif et non moins sûr que le suivant :

« Le dresseur doit toujours être accompagné d'un aide armé d'un long fouet, dont celui-ci ne doit se servir qu'avec les plus grandes précautions ; car, dans les débuts surtout, tout ce qui serait de nature à effaroucher les jeunes animaux doit être soigneusement évité. Les premières impressions s'effacent difficilement, et une fois la confiance perdue il est presque impossible de la regagner, quelque chose que l'on fasse. Il faut donc s'attacher à tout faire pour que la mémoire du poulain ne lui retrace rien de

désagréable, et surtout aucun accident qu'il puisse attribuer à l'homme chargé de le dresser.

« Après avoir fait marcher et trotter le poulain à la longe pendant quelque temps, le dresseur devra l'arrêter, mais tout doucement, et sans à-coup, en l'attirant vers lui progressivement et d'une manière presque imperceptible. Une fois arrivé à portée, il faut le flatter, le tapoter, le caresser, l'encourager, puis le faire repartir sur l'autre main, afin de l'habituer à marcher à droite et à gauche alternativement et également.

« Les premières leçons doivent être très-courtes ; car les exercices à la longe et au caveçon sont très-fatigants, s'ils sont un peu longs, et pourraient avoir des suites fâcheuses pour les membres délicats ou faibles et même Pour ceux mieux établis, si on les prolongeait au delà du terme ordinaire, et surtout si le terrain choisi pour cet exercice n'était pas doux, sans être profond et boueux. Il faut prendre bien garde qu'il ne soit glissant.

« Quand les poulains ont été rompus à ce genre de dressage, ce qui peut très-bien être au bout d'une semaine de patience et de bonnes leçons, c'est alors qu'on se servira du cavalier espagnol, qui, de tous les cavaliers, est, à coup sûr, celui qui est le plus patient et possède la meilleure main et l'assiette la plus parfaite. Un poulain qui n'a aucune expérience de cette machine doit être fort étonné lorsqu'il la sent sur son dos. Il faudra la lui mettre deux ou trois fois dans l'écurie d'abord, et le laisser ainsi quelque temps pour l'habituer à la porter ; mais, quand on voudra le faire trotter à la longe, il vaudra mieux lui attacher la machine sur le lieu même de l'exercice, autrement il pourrait se blesser en se raccrochant dans les portes.

« Quand le poulain sera tout à fait habitué au cavalier espagnol, il faudra prendre des bandelettes ou quelques Pièces de vêtements qu'on placera sur chacune des fourches de la machine ; l'air et le mouvement les feront voltiger, ce qui accoutumera le jeune animal à voir de tels objets sans s'en effrayer, et à ne prendre aucun ombrage quand le cavalier véritable remplacera celui dont nous venons de parler.

« On peut aussi jeter, de temps en temps, quelques vieux vêtements sur les reins des poulains lorsqu'ils ne sont plus en exercice, et même les attacher à la croupière, cela les habituera à se sentir frapper sur les côtes, sur les cuisses, et ils ne s'étonneront plus lorsque le vêtement ordinaire de ceux qui les monteront viendra les frapper aux mêmes parties.

« Le cavalier espagnol ne cessera d'être employé que lorsque le jockey en chair et en os viendra le remplacer. Nous croyons devoir faire précéder

ce que nous avons à dire sur ce moment de quelques réflexions sur les jockeys en général, classe très-nombreuse, mais dans laquelle il se trouve très-peu d'hommes tout à fait propres à l'emploi qu'on en fait ; tellement qu'il vaudrait souvent beaucoup mieux placer un poulain entre les mains d'un simple garçon d'écurie docile, intelligent et robuste, que dans celles de ces prétendus savants, dont la plupart ne sont, à bien dire, que des ignorants suffisants et entêtés.

« Les qualités essentielles qu'on doit exiger dans un dresseur de poulains sont trop rarement réunies dans un seul individu, car il doit être d'un poids léger, et en même temps fort, robuste, actif, et courageux sans témérité. Il est aussi nécessaire que son caractère soit aimable, doux et patient, et qu'à ces qualités il réunisse celles d'un bon cavalier à la main légère.

« Avant de monter le poulain, il faudra le mener à la longe avec une selle sur le des, sur laquelle on placera d'abord le cavalier espagnol, afin de l'accoutumer à ce double fardeau en attendant qu'il en porte un plus lourd.

« Les premiers essais qu'on fait pour monter un jeune cheval sont rarement sans danger pour l'homme et pour l'animal ; aussi faudra-t-il prendre les plus grandes précautions.

« Le premier jour, on fera monter dans l'écurie ; un homme tiendra la tête du poulain pendant que le jockey fera porter un poids quelconque alternativement sur chaque étrier, ne le laissant que peu d'instantes dans cette position, mais recommençant plusieurs fois cette manœuvre, qui devra être faite avec la plus grande douceur, en même temps que les personnes présentes caresseront le jeune animal et lui parleront doucement. Quand il sera bien habitué à sentir ce poids, le jockey pourra placer son pied sur l'étrier, en laissant l'autre à terre et sans peser trop fort sur le poulain. Il restera quelques instants dans cette position, et après avoir fait quelques essais, si l'animal paraît tranquille, il pourra s'élever et passer doucement la jambe droite par-dessus la selle, et prendra sa position.

« Ces différentes opérations devront toujours être pratiquées tranquillement et avec ménagement, suivant le plus ou le moins d'obstacles apportés à leur réussite par l'animal. Du reste, le succès dépendra toujours de la patience avec laquelle chaque chose sera essayée et accomplie et comment on aura pris son temps.

« Il est, avant tout, essentiel d'éviter tout ce qui peut causer la plus petite alarme et le moindre effroi aux jeunes animaux. Le cavalier devra encore descendre et monter deux ou trois fois lorsque le poulain aura été conduit

dans un paddock ou autre lieu convenable, et toujours avec le caveçon et tout l'attirail dont j'ai déjà parlé, et là on recommencera les mêmes manœuvres que dans l'écurie.

« Lorsque le cavalier sera placé sur la selle, l'aide devra chercher à faire marcher le poulain ; s'il témoigne quelque frayeur, s'il résiste et ne veut pas marcher, laissez-le en repos, et bientôt, se rassurant et demeurant convaincu qu'on ne veut lui faire aucun mal, il cédera peu à peu à ce qu'on exige de lui.

« Le cavalier doit se mettre en garde contre l'action de ruer et de se dresser, qui sont les deux moyens qu'emploient souvent les jeunes chevaux pour se débarrasser de leur cavalier. Il faut se tenir ferme, et laisser alors l'entière conduite et direction du poulain à l'aide qui tient la plate-longe.

« En cette occasion, je voudrais trouver des mots propres à exprimer la nécessité d'accomplir chaque partie de cette leçon avec patience, précaution, circonspection et douceur. Chacun doit trouver un intérêt quelconque à bien traiter les animaux : les uns pour ne pas diminuer leur valeur par suite des accidents qui proviennent trop souvent de la brutalité et de la maladresse des hommes à gages ; les autres pour ne pas les faire souffrir. Malheureusement il se rencontre un trop grand nombre de grooms, de dresseurs et d'entraîneurs que l'intérêt ne peut arrêter, et qui saisissent avec empressement toutes les occasions de développer une des plus fâcheuses inclinations qui existent dans le cœur de l'homme.

« Lorsque les premières leçons auront été données dans l'écurie et dans les paddocks, le poulain sera conduit dehors, dans les prairies ou sur des terrains qui ne présenteront rien qui puisse l'effrayer, le jockey sur la selle et l'aide continuant à conduire l'animal avec la longe.

« Chaque leçon doit être donnée progressivement. Jusqu'ici la tâche du poulain doit se borner à porter le jockey. Quand il sera familiarisé avec ce fardeau, on pourra lui demander autre chose ; essayer de lui faire sentir l'usage et les effets du mors, en s'aidant toujours de la plate-longe pour lui faire comprendre ce qu'on veut obtenir des différents mouvements de la main du cavalier, soit pour porter la tête à droite et à gauche, et arriver, petit à petit, à tourner suivant la volonté du cavalier ; car il faut bien se garder de trop exiger avant que le poulain ait acquis une bonne bouche. Quand on est arrivé là, et qu'on le juge tout à fait rompu à ce qu'on lui a fait connaître, il est temps alors de le faire trotter ayant le jockey sur le dos. Mais, pour commencer, il sera bon de ne pas quitter le cercle sur lequel on l'a déjà

exercé au pas et au trot, sans cavalier et à la longe, et de ne pas cesser de se servir de l'aide et de cette même longe ; mais le cavalier devra le presser d'avancer en lui appuyant les aides contre les côtes, et en même temps le retenir, quand il sera nécessaire avec la bride,

« Une fois qu'on sera bien certain qu'il se soumet à tout cela, on pourra se dispenser de l'assistance de l'aide et de sa longe ; mais il n'en faudra pas moins qu'il la tienne dans sa main gauche, pour être en mesure dans le cas où le poulain se révolterait et jetterait son cavalier par terre. Cette sage précaution devra ne cesser d'être prise que lorsque le jeune animal sera bien habitué à rencontrer et à dépasser toute sorte de voiture, et à ne s'effrayer d'aucun autre objet qui se trouverait sur son chemin. Il peut être utile de continuer ce manège pendant plusieurs mois, afin qu'en cas de chute le cavalier ne puisse laisser échapper sa monture.

« Plusieurs personnes sont très-pressées d'apprendre à leurs poulains à galoper à l'allure du petit galop ; c'est un tort. Il vaut beaucoup mieux les mettre parfaitement en main, et calmes, au pas et au trot ; alors seulement il sera temps de prendre une allure différente et de la presser. Quand on en arrivera à ce degré du dressage, il sera bon d'avoir un autre cheval, et de permettre au poulain de le dépasser par occasion non en augmentant sa vitesse, mais en faisant ralentir celle du vieux cheval.

« Ces petits riens sont dédaignés et regardés comme des minuties par la plupart des dresseurs de poulains, et cependant ils sont d'une plus grande importance qu'on ne le pense.

« Il est assez ordinaire que, dans un établissement créé sur une grande échelle, il y ait un homme dont les attributions soient de dresser les jeunes chevaux. Je répète que je préfère, pour cet emploi, un simple garçon d'écurie guidé par moi, et n'agissant que d'après mes ordres et mes instructions.

« L'usage de la plante-longe ne doit pas être abandonné quand le poulain commence à se laisser monter ; il sera même bon de s'en servir chaque jour pendant un ou deux mois.

« Je crois devoir faire observer ici que le système de dressage que je viens d'indiquer peut s'appliquer aussi bien au cheval de chasse ou de promenade qu'au cheval de course. Je dirai, en outre, que, si on trouve un aussi grand nombre de chevaux peu agréables à monter, cela vient de ce qu'on ne s'est pas donné la peine de les dresser ou qu'on n'a pas mis le temps suffisant à leur éducation.

« Il sera bon d'instruire et d'habituer les jeunes chevaux à franchir quelques petites barrières ; cela leur apprendra à faire usage de leurs membres avec liberté et aisance. Je considère cet exercice comme leur étant aussi essentiel que le maître de danse aux jeunes personnes. On les conduira d'abord vers les haies ou fossés qu'on voudra leur faire sauter avec la longe ; on les leur fera voir, puis on les engagera à les franchir, d'abord de pied ferme, puis en marchant au pas, au trot et au petit galop. Mais on aura soin de ne choisir que des obstacles n'offrant aucun danger et ne pouvant occasionner le moindre accident.

« Afin d'accoutumer les jeunes chevaux à regarder à leurs pieds, on les amènera, par degré, à franchir des fossés, ou tranchées, ou haies dans des endroits obscurs.

« Toutes ces leçons seront données, ainsi que je l'ai dit, d'abord à la longe, sans que le cheval soit monté, ensuite à la longe avec le cavalier sur le dos, et enfin avec la bride seule sans longe.

« Il sera bon de faire commencer ces exercices par des obstacles très-faciles, des barrières et haies très-basses, et d'augmenter progressivement la difficulté, toutefois sans arriver à la rendre insurmontable ou dangereuse ; car rien n'est plus maladroit que de dégoûter le cheval soit en le ramenant plusieurs fois sur le même obstacle sans pouvoir le lui faire passer, soit en lui faisant éprouver quelques suites fâcheuses en le franchissant.

« Il est aussi essentiel de ne jamais faire franchir plus de deux ou trois fois la même clôture ou le même fossé ; il vaut beaucoup mieux lui en montrer d'autres et les choisir tout différents. Surtout rappelez-vous que, dans la leçon très-importante du saut, la chose principale est d'inspirer de la confiance au poulain.

« Quelques-uns de mes lecteurs me diront peut-être : Comment voulez-vous instruire un cheval de course à sauter ? Ne craignez-vous pas de l'estropier ou de le mettre hors d'état de courir ?

« Je répondrai que j'aurais le cheval donnant les plus belles espérances pour le Derby ou tout autre grand prix, que, après l'avoir dressé ainsi que je l'ai indiqué, je l'instruirais à sauter, attendu qu'en choisissant les obstacles et en prenant les précautions nécessaires il ne peut y avoir le moindre danger, et qu'on y trouve l'avantage, si le cheval ne remplit pas votre attente dans ses courses, d'en faire, plu tard, un cheval de chasse, qui étant habitué, dans le jeune âge, à sauter, passe partout avec beaucoup plus de facilité que les chevaux qu'on dresse à cet usage dans un âge déjà avancé.

« Plusieurs personnes sont prévenues d'une manière ridicule contre les chevaux de pur sang dont on fait des chevaux de chasse, et sont persuadées qu'ils ne peuvent jamais devenir de bons sauteurs. Une semblable opinion ne peut être soutenue sérieusement ; mais il est vrai de dire que, par suite de la manière de dresser, de préparer le cheval de course, on l'éloigné tous les jours de ce qu'il faudrait qu'il apprît pour faire un véritable limiter. Il semblerait qu'on craindrait de lui voir faire la moindre enjambée pour passer un fossé de 2 pieds, une raie de champ, une ornière, et que ce soit pour lui un crime de sauter ; il doit courir, et rien de plus. Sa carrière est celle du cheval de course ; ce n'est donc qu'avec une extrême difficulté, et très-rarement, qu'on l'admet aux écuries de chasse et qu'on l'instruit à sauter, ce qui éprouve de grandes difficultés en raison de son éducation première.

« Ainsi donc, toute la génération est condamnée à n'être que de mauvais sauteurs. A qui la faute, si ce n'est à la manière dont elle est élevée et dressée ?

« Quand le poulain aura été monté pendant quelque temps, et que sa bouche est suffisamment faite, il sera bon de le conduire dans les lieux où il pourra s'habituer à des scènes avec lesquelles il faut qu'il se familiarise. Par exemple, s'il y a quelque courses dans le voisinage, on ferait bien de lui faire parcourir les environs de l'hippodrome pendant les premiers jours qui précéderont les luttes et au moment où les chevaux s'exercent, et de même le jour de la course. De cette manière, le poulain sera bien convaincu que le bruit qu'il entend et que le spectacle qui s'offre à sa vue ne sont pas de nature à lui causer le moindre mal.

« Je suis aussi très-porté à faire accompagner les jeunes chevaux par des chiens, non dans l'intention de les faire chasser, mais pour les habituer à toute espèce de choses. »

Le cavalier espagnol n'est pas indispensable non plus que toutes les précautions prises pour le remplacer par un jockey léger, et pour habituer le poulain à se laisser diriger sans le secours de la longe du caveçon. Tout cela est compliqué outre mesure, ennuie l'élève, et peut être avantageusement supprimé dans la pratique. Un enfant placé sur le dos du poulain dès que celui-ci porte la selle sans étonnement, c'est-à-dire dès qu'il souffre la couverture et le surfaix, un enfant vaut mieux que le cavalier de bois ; il ne pèse pas, il ne fatigue pas, il ne travaille ni la bouche ni les flancs, il ne demande rien au poulain qu'il ne sache faire et qu'il ne fasse volontiers, si

on lui donne un compagnon à imiter, un maître d'école. Le poulain aime l'enfant qui le soigne et le monte ; il ne se défend pas sous son poids, et, s'il a des moments de gaieté, s'il se livre à quelques soubresauts, s'il fait un bond, un écart, la souplesse de l'enfant, du boy, suffit à le préserver des chutes assez rares chez celui qui ne recherche pas sa sa monture et ne lui oppose aucune résistance à contre-temps.

Que si, néanmoins, on voulait employer le cavalier espagnol, il faudrait se le procurer avec les fourches mobiles. La mobilité des fourches offre le grand avantage de ne présenter aucune résistance pénible pour la bouche du poulain quand, baissant la tête, il tire brusquement sur les rênes.

Attachons une dernière observation aux préceptes de l'auteur anglais, qui nous semble par trop exigeant en toutes choses. Celle-ci a trait au premier dressage du cheval de service ou de chasse, du poulain qu'on pourra, dans l'avenir, bien loin de là en effet, livrer à la course de haies ou bien au steeple-chase. Nous ne conseillerons jamais de faire sauter, sous l'homme ou au caveçon, un poulain de dix-huit à vingt mois, mais de procéder encore, ainsi que nous l'avons fait, à cette éducation en toute liberté. Rien n'est plus facile que de disposer de très-petits obstacles dans la prairie ou dans la cour d'hiver, de creuser de petits fossés et de dresser des haies peu élevées. Les uns et les autres seront franchis à tout propos et sans contrainte, avec adresse, de bonne volonté, et avec une assurance et une légèreté remarquables. C'est une gymnastique fort simple, dont les systèmes musculaire et tendineux se trouvent à merveille. Ces exercices ont, en outre, l'avantage de développer dans une bonne mesure toutes les actions de l'économie et de prévenir l'empâtement des formes, tout en poussant à la nutrition entière et complète des parties solides, des os.

B. HYGIÈNE DU CHEVAL EN TRAÎNE

Nous étudierons, sous ce titre et en paragraphes distincts, tout ce qui est relatif à la nourriture du cheval en traîne et à la bonne administration des aliments qu'il doit consommer, les conditions de repos et de salubrité qu'il doit trouver à l'écurie, la manière de le panser, les soins particuliers qu'il faut donner aux pieds, la manière, enfin, dont il faut le vêtir.

Aucune des prescriptions qui vont suivre n'est difficile dans l'application ; ce n'est que de l'hygiène. Mais aucune des exigences d'une

hygiène sévère ne peut être oubliée ici sans préjudice, sans retard pour le point cherché, sans perte pour la fin qu'on se propose.

1. Nourriture.

Le cheval en traîne ne peut recevoir que des aliments de première qualité. On lui réservera le foin de la meilleure prairie, le mieux récolté et le mieux conservé : il sera fin et sec ; il aura au moins trois mois de récolte, sa couleur naturelle, une odeur légèrement aromatique, et cette douceur qui caractérise le fourrage bien venu et d'une qualité parfaite.

L'avoine la plus lourde est la plus convenable ; jamais son poids ne devrait être moindre de 50 kilogrammes par hectolitre. Entièrement saine, sèche, dégagée de poussière, de pierres et de toutes graines étrangères, elle sera d'autant préférable encore que le grain en sera plus allongé, plus féculent et recouvert d'une enveloppe plus mince.

Les chevaux délicats et de médiocre appétit, ceux sujets à de mauvaises digestions et, par suite, à de fréquents relâchements, ont parfois besoin qu'on varie leur nourriture. On leur donnera, de temps à autre et avec ménagement, soit des féveroles concassées, fendues, soit des pois secs ou du froment.

On peut être moins difficile sur la qualité de la paille qui n'est employée qu'en litière ; mais je ne la veux ni humide ni moisie. Dans le premier cas, elle est froide et nuit aux fonctions de la peau ; dans le second, elle exhale une mauvaise odeur qui altère la pureté de l'air et gêne l'action respiratoire.

Relativement aux quantités et au mode de distribution des fourrages, il y a peu de règles fixes à donner. La ration de foin est de 2 à 4 kilogrammes en trois repas pour vingt-quatre heures, suivant les individus et la période de l'entraînement. On le coupe court, au hache-paille, pour les chevaux de petit appétit et pour ceux qui mangent trop goulûment l'avoine ; on le mêle alors avec le grain, qui est mieux appété par les premiers et plus complètement broyé par les seconds.

La quantité d'avoine ne saurait être déterminée ; on doit en donner à chaque cheval autant qu'il en peut consommer avec profit pour son économie. L'appétit seul pourrait devenir un mauvais conseiller. C'est l'état des fonctions digestives qu'il faut prendre pour guide ; or, rien n'est facile à apprécier comme les résultats d'une digestion bonne ou mauvaise. L'odeur

acide et forte des excréments ne trompe jamais et dénote que les organes ont pris au delà de la quantité utile. On fera droit à ce premier avertissement en retranchant un peu de la ration précédemment accordée, sauf à revenir, en temps et lieu, à une nouvelle augmentation. Une autre précaution dont il ne faut pas se départir, c'est de ne pas administrer si abondamment à la fois que l'animal finisse par se rebuter et refuser son repas. Il est rare que la ration journalière dépasse 15 à 18 litres, et l'on n'amène pas toujours, ni tout à coup, un cheval à cette quantité qui n'est plus ordinaire. On peut la distribuer en cinq repas.

La féverole est très-nutritive et doit être donnée en beaucoup moindre quantité ; elle a un effet astringent et échauffant, qui la rend très-utile pour les chevaux irritables qui digèrent mal, mais qui ont toujours les organes convenablement disposés pour la digestion de la petite quantité de nourriture dont leur estomac se trouve chargé à chaque repas.

Le froment et les pois ont à peu près le même mode d'action et demandent les mêmes ménagements ; ils sont utiles sous le point de vue de la variété, quelquefois nécessaire, des aliments.

La bonne qualité de l'eau est encore une chose fort importante ; elle doit être douce, saine, pure, et toujours présentée à la même température. Celle-ci sera telle qu'elle ne puisse pas déterminer une sensation de froid à l'animal qui boit. On la tient à une température convenable en la tirant à l'avance et en l'exposant à la chaleur solaire en été, ou bien en la conservant dans l'écurie pendant l'hiver, ou, mieux enfin, en y mêlant une quantité d'eau chaude suffisante pour la dégourdir.

Les chevaux gros mangeurs et ceux qui sont légers et délicats recevront fréquemment à boire dans le courant de la journée, les premiers pour leur laisser prendre une moins grande quantité d'eau à la fois, et les seconds pour les exciter à en prendre davantage. On peut, pour ces derniers, dont les poumons sont ordinairement sains et nets, ajouter à leur boisson une poignée de son de bonne qualité ou de farine d'avoine. Ce serait un mauvais système que de priver d'eau les chevaux en traîne ; ce serait les faire souffrir et les exposer à des maladies sans utilité aucune. Il y a, néanmoins, une mesure à observer : la soif est plus grande en été et lorsque l'atmosphère est sèche qu'elle ne l'est en hiver et par des temps pluvieux ; elle devient plus pressante aussi à l'époque des suées ; on doit alors en augmenter un peu la quantité ordinaire.

La manière d'abreuver n'est pas indifférente non plus.. On ne présentera jamais aux chevaux gourmands l'eau immédiatement avant ou immédiatement après le repas ; elle-déterminerait le gonflement du grain ingéré, distendrait, par suite, l'estomac, dont l'action, ainsi affaiblie, nuirait beaucoup au travail de la digestion. Cette espèce de chevaux ne doit pas être abreuvée non plus immédiatement avant ou après l'exercice. Il en est autrement pour les chevaux d'une constitution délicate et qui se nourrissent faiblement ; on peut les laisser boire chaque fois qu'ils en manifestent le désir, et même, s'ils étaient en box, on ferait bien de laisser près d'eux un seau rempli d'eau à la température convenable. Quand ils rentrent du travail, on doit s'empresseur de leur en offrir ; ils boiront probablement alors mieux qu'à toute autre heure du jour, et on les laissera se satisfaire complètement ; plus ces chevaux boivent, et mieux ils se nourrissent.

Les rétentions d'urine légères ne sont pas très-rares chez les chevaux en traîne ; elles cèdent facilement à l'emploi du sel de nitre que l'on jette dans la boisson. Darwill conseille et préconise le limon : on le mêle à l'eau dans une proportion assez grande pour la rendre fade et occasionner, dit-il, des nausées à l'animal, qui a d'abord de la répugnance pour cette sorte de breuvage, mais qui, altéré par la fièvre, se détermine ensuite à étancher la soif qui le dévore. Enfin l'eau sucrée, ou édulcorée par le miel ou la mélasse, offre une boisson très-convenable à tous les chevaux, et particulièrement à la catégorie de ceux qui se montrent délicats ; outre qu'elle les nourrit fort bien, elle prévient les altérations de l'estomac, des intestins, de la vessie, et guérit même les altérations légères dont ces organes sont assez ordinairement le siège, à la suite des violents exercices, et notamment après les suées.

Ajoutons que le meilleur mode de distribution des aliments, tels que nous les demandons, ne remplirait pas encore l'objet, si l'on n'apportait la plus grande exactitude à observer toujours les mêmes heures. Les organes s'habituent promptement à une régularité devenue très-nécessaire ; l'estomac, par exemple, se transforme, pour ainsi dire, en excellente horloge, et les animaux se ressentiraient d'une différence très-courte. Cinq minutes avant l'heure précise, vous les dérangez, et leur repos n'a pas été complet ; cinq minutes après, vous les trouvez tourmentés par le désir et le besoin de recevoir leur pitance, qu'ils mangeront plus gloutonnement ou qu'ils gaspilleront en partie. Du reste, cette exactitude est également nécessaire pour les pansements et pour les exercices.

2. — Logement.

Le cheval en traîne serait mal à l'aise si on le logeait à l'étroit. Il convient de ne pas trop lui ménager l'espace, et de lui assurer au moins la facilité de se coucher et de se reposer dans l'intervalle des repas. Une box spacieuse et salubre, où il soit éloigné de tout bruit, de toute excitation extérieure, est ce qu'il y a de mieux. Le cheval de course peut être isolé avec avantage ; on ne doit pas, au moins, lui donner de compagnons soumis à un autre régime de travail et de nourriture que le sien : les soins différents qu'on leur donne, les allées et venues nécessaires dans tous les cas, lorsqu'on les sort ou les rentre, les absences irrégulières auxquelles les soumettent leurs travaux... sont des causes de dérangement continuels très-nuisibles, et qu'il est fort important d'éviter. Il est des chevaux, cependant, qui ne veulent pas rester seuls et qui ne se nourrissent bien qu'en compagnie d'un second ; il faut alors mettre à côté d'eux un cheval ou un âne, auquel on distribuera les fourrages aux mêmes heures, et que l'on ne sortira que pendant les absences des premiers. L'exposition de l'écurie n'est point indifférente ; elle ne doit être ni en plein nord ni en plein midi, afin d'éviter les deux grands extrêmes dans la température atmosphérique ; le thermomètre n'y marquera jamais moins de $17^{\circ} + 0$, et ne s'élèvera pas au-dessus de 20° . La fermeture des fenêtres et des portes, l'abondance de la litière et, au besoin, la conservation du fumier pendant quelques jours contribueront à maintenir à peu près égale, dans tous les temps, la température intérieure de l'écurie, que l'on pourra, néanmoins, aérer, par degrés, quand le besoin de renouveler l'air se fera sentir. Les fenêtres seront pourvues de rideaux, afin d'assombrir le local toutes les fois qu'une clarté trop vive empêcherait les animaux de se bien reposer, et qu'ils se trouveraient, à cause de cela, trop exposés aux insultes de

. ce parasite ailé
Que nous avons mouche appelé.

Enfin il serait bon que l'écurie pût s'ouvrir sur une cour ou dans un paddock, où l'on pourrait mettre les chevaux aux bonnes heures du jour, et leur laisser respirer l'air dans toute sa pureté. En été, ce pourrait être à la fin

de la journée, quand l'air est rafraîchi ; en hiver, ce serait, au contraire, vers le milieu du jour et quand le soleil a déjà tempéré la rigueur du froid. Dans cette saison, l'écurie resterait soigneusement fermée pendant les heures d'absence de l'habitant ; en été, on l'ouvrirait pour la bien ventiler et pour en renouveler toute la masse d'air.

3. — Pansage.

Le pansage, si utile pour tous les chevaux en général, l'est plus spécialement encore pour le cheval en traîne. Il stimule avantageusement la peau, facilite la circulation dans toutes les parties, appelle le sang à la surface du corps, retentit sur les organes profonds, et, à ce titre, active l'assimilation nutritive, augmente l'énergie musculaire, la rigidité de la fibre, donne de l'élasticité aux poumons, rend l'haleine bonne, et, dit Nemrod, remplace l'exercice quand le temps est mauvais. Pour produire de tels effets, le pansage doit être exécuté à fond, méthodiquement, minutieusement. — Et d'abord, le cheval de course ne supporte pas l'usage de l'étrille ; sa peau devient trop sensible et son tempérament trop irritable pour qu'il ne souffre pas à l'approche de cet instrument, qui ne doit plus servir alors qu'à nettoyer la brosse. L'emploi de cette dernière vient après celui du bouchon de foin mouillé, puis est suivi de l'éponge légèrement humectée et du torchon en toile ou de l'époussette en laine. Voici la manière de procéder.

Le cheval qui rentre de l'exercice est laissé libre ou attaché, soit au râtelier, soit au mur, dans sa box. S'il est difficile ou sujet à mordre, on lui met sa muselière après lui avoir enlevé le bridon, le camail, la pièce du poitrail, ses guêtres et les genouillères, s'il en a ; on desserre ensuite les sangles, et on lui découvre le corps en tirant la couverture en arrière, par-dessus la croupe et la queue, de manière à ce que les poils restent unis et ne soient jamais rebroussés. L'animal alors ne doit plus avoir chaud, et d'ailleurs toutes les ouvertures seront closes. Si le cheval est tranquille et ne montre pas d'aversion pour le pansage, on le laissera en liberté, ainsi que nous l'avons déjà dit, et on l'occupera en lui jetant à terre, ou dans la mangeoire, une petite poignée de foin, qui permettra de lui nettoyer plus à l'aise la tête et le haut de l'encolure par lesquelles il faut commencer, en continuant par le poitrail et les membres antérieurs. Ces parties

soigneusement bouchonnées avec le foin mouillé de la veille, et peu serré, on passe à l'action de la brosse, qui donne un vigoureux massage sur toutes les couches musculaires de l'avant-main ; puis après vient l'éponge pour la bouche, les yeux et les naseaux ; enfin l'époussette essuie proprement en massant toujours, et le peigne est passé avec précaution dans la crinière et le toupet. Ces diverses opérations sont accompagnées d'un sifflement particulier de la personne qui les exécute ; ce sifflement occupe, commande l'attention du cheval, et contribue à le faire demeurer plus calme.

Le pansage de cette partie terminé, le cheval est coiffé de son licol, attaché la tête haute, s'il frappe, et l'on s'occupe des membres postérieurs, que l'on nettoie, ainsi que le corps, avec le même soin que l'avant-main, en finissant par le côté montoir ; on se sert encore du bouchon de foin, puis des autres instruments, dans le même ordre qui vient d'être indiqué. Lorsque les parties sexuelles ont été épongées, la queue nettoyée et peignée, les pieds curés à fond, on recouvre le cheval, en prenant la précaution de déposer les couvertures quelques pouces plus en avant qu'on ne veut les laisser, afin que, en les tirant doucement par derrière, tous les poils restent bien lisses sous le vêtement. Ce pansage sera renouvelé trois fois par jour en hiver. Quand les exercices seront plus longs, on pourra ne le faire que deux fois.

Bien que dans la pratique du pansage il ne faille négliger aucune partie du corps, les membres sont néanmoins encore celles qui exigent les soins les plus assidus et les plus complets. Le massage, longuement exécuté avec le bouchon, la brosse, les pièces de flanelle et les mains nues agissant toujours dans le sens du poil, déterminent un grand bien-être et enlèvent la fatigue après la marche, ou tient lieu de l'exercice que le mauvais temps aurait empêché de donner. Dans cette espèce de pétrissement exercé, soit sur les parties résistantes et solides des extrémités et sur les articulations, soit sur les parties charnues ou musculaires du corps, il faut voir des manœuvres très-propres à activer les fonctions de la peau, à rendre plus facile le glissement des muscles les uns sur les autres, à favoriser l'abord du sang dans les régions les plus éloignées de l'organe principal de la circulation, à rendre plus souples les tendons et les ligaments, et à prévenir ou à combattre tout gonflement de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané.

Les frictions sèches sur les membres, c'est-à-dire des frottements exécutés avec la brosse, la main ou la flanelle, agissent à peu près à la manière du massage, mais plus activement sans doute, et conviennent surtout aux chevaux les moins irritables. Elles appellent le sang dans les

vaisseaux les plus ténus de la peau, titillent légèrement .ses houppes nerveuses, excitent ses suçoirs absorbants, débarrassent les vaisseaux exhalants de tout ce qui pourrait s'opposer à leur action, augmentent, en un mot, tous les phénomènes organiques de la peau, et remédient à la faiblesse ou à l'atonie.

Les frictions irritantes ne doivent être employées qu'au cas où il existe des molettes ou des vessigons.

Les pieds, enfin, nécessitent des soins particuliers, en vue, d'abord, d'éviter, par suite d'une mauvaise ferrure, des dérangements d'aplomb qui seraient la source d'une foule d'accidents et de ruine, et ensuite pour remédier à l'ébranlement et à la chaleur que produisent, dans les pieds, les galops, les exercices violents de l'entraînement. Un bon maréchal est donc un homme précieux ; de lui dépend aussi une grande partie du succès. Il faut lui faire mettre en pratique la ferrure anglaise : elle n'est pas exempte de reproches ; mais, à tout prendre, elle est encore la plus méthodique des ferrures connues. Pendant l'entraînement, les quatre fers pourront peser 1 kilogramme ; mais, pour la course, on en réduira le poids à 5/4 de livre pour un hippodrome établi sur le sable, et à 3/4 lorsque le cheval devra courir sur le gazon. A la suite des galops donnés pour les suées, dans les temps secs et chauds, et d'ailleurs chaque fois que la corne paraîtra se durcir ou disposée à se resserrer, on remplira de bouse de vache l'intérieur des pieds, et l'on onctionnera la couronne et la fourchette avec de l'onguent de pied.

4. — Vêtement.

L'application des couvertures et des différentes pièces d'étoffe diversement taillées dont on vêt les chevaux en traîne a principalement pour but de débarrasser ceux d'une forte constitution de leurs chairs inutiles, sans pour cela porter atteinte à l'intégrité de leurs membres. Sans couvertures, on atteindrait peut-être le but, mais on aurait à vaincre de grandes difficultés et surtout à demander aux chevaux de prodigieux efforts, lorsque le temps serait venu de leur donner des suées. Il ne faudrait pas seulement alors multiplier les exercices, mais augmenter leur vitesse et doubler leur durée en choisissant encore les heures du jour où la température serait le plus élevée. Qu'on juge maintenant de la fatigue qu'occasionnerait un travail aussi rude et aussi prolongé. Il est pourtant des chevaux légers et délicats

avec lesquels on peut non pas se passer de couvertures, mais n'en employer qu'un moindre nombre pour les faire suer. En augmentant ou en diminuant ce nombre, suivant les besoins, on donne aux chevaux des degrés de chaleur plus ou moins élevés. La serge ou le drap léger, telles sont les étoffes les plus convenables à la confection des vêtements qui seront alors doux et facilement appropriés ; le cuir dont seront faites les attaches sera souple et garni de flanelle.

Il faut à un cheval de course — des couvertures dont le nombre varie avec sa constitution, des camails dont un seulement avec des oreilles ; — des guêtres, — des genouillères, — et des pièces de flanelle convenablement taillées pour les membres, l'encolure, le poitrail et les épaules. Tous les selliers savent aujourd'hui la manière de faire ces vêtements. Le grand point est d'unir la chaleur à la légèreté. Le cheval qui voyage doit être complètement habillé. Pour les galops d'entraînement on n'emploie pas de genouillères, mais on se sert de guêtres, afin d'éviter les contusions ou les écorchures au bas des extrémités, lorsque les chevaux changent de pied dans un violent galop. A l'écurie, le cheval en traîne doit être également bien vêtu. Nemrod lui veut toujours deux couvertures sur le corps à la fois. Chaudement habillé, on ne craint pas de l'enrhumer en aérant avec précaution son écurie lorsque le temps est doux.

Quand ils ont été imprégnés d'humidité ou de sueur, il faut faire sécher les vêtements, puis les battre et les bien broser pour les entretenir propres, efficaces et souples, afin qu'ils s'adaptent toujours facilement sur le corps et sans qu'il soit besoin de serrer et de comprimer trop les parties.

Dans l'habillement du poulain en traîne, un point nous a toujours préoccupé, le poids considérable des couvertures et camails qu'on lui fait porter pendant les exercices. Que ceux dont l'attention ne s'est jamais arrêtée sur ce lourd chargement prennent la peine de peser un jour tout ce dont il se compose quand il s'agit de donner une suée par un temps un peu frais. Ils seront surpris et effrayés ; peut-être alors apprécieront-ils le degré de fatigue sous lequel succombe le jeune cheval trop rudement mené, et comprendront-ils la nécessité de réduire la charge en diminuant le nombre des couvertures. Il nous a toujours semblé qu'une flanelle et des vêtements en caoutchouc suffiraient pour produire les effets désirés. Placée sur la peau, la flanelle absorberait une partie de la sueur plus promptement et plus abondamment provoquée par les pièces en caoutchouc qui recouvriraient la chemise de laine. C'est surtout l'encolure qui, dans certains chevaux, est

difficile à réduire : on la charge alors de lourds camails et l'on n'en obtient qu'à la longue le résultat cherché. Un camail en caoutchouc en remplacerait deux ou trois en grosse laine et soulagerait les membres antérieurs, tout en produisant plus vite et plus complètement la réduction du poids et du volume de cette partie.

Toutefois, n'ayant pas expérimenté les vêtements en caoutchouc, nous bornons à en recommander l'usage à titre d'essai.

C. DES EXERCICES ET DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT.

Un principe domine toutes les règles à observer dans l'application du jeune cheval au travail, dans son assujettissement aux exercices qui constituent l'entraînement ; ce principe, le voici : Ne passer aux travaux qui exigent un plus grand déploiement de forces que lorsque l'habitude aura naturalisé ceux qui en demandent un peu moins.

L'entraînement est mauvais, défectueux, il ne remplit pas son but lorsqu'il sort des conditions d'une gymnastique judicieusement graduée ; dans ce cas, il ruine prématurément les jeunes sujets et ne sait pas conserver ceux d'un âge plus avancé.

La préparation rationnelle du poulain aux courses aide, au contraire, à leur croissance, hâte, plus qu'on ne saurait croire avant de l'avoir expérimenté, le développement et l'affermissement des formes ; elle donne de la solidité au système osseux, de la force et de l'énergie aux parties musculaires, de la liberté, de la puissance aux organes respiratoires, et toutes ces belles qualités brillent avec éclat au jour de la lutte. Tel est le bénéfice d'une hygiène spéciale parfaitement entendue et d'exercices réguliers favorisant l'acte de la nutrition, c'est-à-dire l'action vitale elle-même dans toute son étendue, dans sa perfection, dans son essence.

Mais l'utilité de l'entraînement n'a plus besoin d'être démontrée aujourd'hui ; elle est admise, incontestée. Ce que chacun désire connaître, c'est la manière d'entraîner, les règles qui doivent diriger dans la pratique de l'entraînement, dans la répartition du travail ou des exercices auxquels les jeunes chevaux doivent être assujettis pendant la durée de la préparation.

Si le poulain a été convenablement dressé en septembre, octobre et partie de novembre, nous le retrouvons, après un repos de quelques semaines, complètement familiarisé avec le poids de la selle et d'un jockey léger, avec

le ballottement des étriers et l'action du mors du bridon sur les barres ; il sait presque marcher, il est obéissant et facile, en bonne condition et prêt pour des leçons nouvelles, pour des travaux plus prolongés. Nous avons affaire à un poulain de deux ans révolus, son développement ne laisse rien à désirer ; nous pouvons l'entreprendre et l'acheminer graduellement vers une discipline qui, plus tard, ne laissera pas que de devenir un peu rude.

Nous sommes encore dans une saison humide ou froide. Le poulain ne sortira qu'enveloppé d'une grande couverture et d'un camail, protégé par des genouillères bien confectionnées, bien attachées, et par des guêtres, s'il a des dispositions à s'attraper, à se blesser aux extrémités ; il sera sellé et bridé par-dessus ses vêtements. La selle sera d'autant plus légère que le jockey qui va le monter sera plus lourd : il en est depuis 1 jusqu'à 12 kilogr. ; la selle d'exercice dépasse rarement le poids de 4 kilogr.

Le bridon est la meilleure embouchure dont on puisse faire usage pour les chevaux de course ; mais elle est insuffisante pour certains, par exemple pour ceux qui porlent au vent, pour ceux qui courent avec le défaut opposé, et enfin pour ceux qui se montrent difficiles dans les tournants et sujets à se dérober, c'est-à-dire à quitter la piste en emportant le cavalier loin de la carrière. A tous il faut le bridon muni de rênes additionnelles, et, en outre, — une martingale ordinaire aux premiers, un double bridon aux seconds, — et aux derniers une martingale à roulettes ou nœud coulant.

Les rênes additionnelles ou rênes de sureté données aux jockeys des chevaux portant au vent, ou s'encapuchonnant, seront d'abord nouées, et laissées libres sur le cou pendant toute la durée de l'exercice au pas et jusqu'au moment de rassembler le cheval pour le galoper. On le lance et on l'observe : si, en précipitant la course, la tête s'élève trop pour que l'allure puisse se développer avec avantage, on se sert alors des rênes de la martingale comme de celles du bridon, c'est-à-dire en donnant et ramenant alternativement sans secousses, afin de conserver la sensibilité de la bouche, mais aussi sans mollesse et graduellement avec énergie, si la tête ne vient pas se placer convenablement tout d'abord.

Les rênes additionnelles donnent également au jockey moyen d'empêcher le cheval de porter sa tête vers le sol. Il s'agit, pour cela, une fois que l'animal est embarqué au galop et qu'il abaisse trop sa tête en la portant en arrière vers le poitrail, de raccourcir ces rênes, puis de ramener et de céder tour à tour, tout en poussant le cheval dans son allure. En s'y prenant, comme dans le premier cas, avec calme et sans secousse aucune,

on produira l'effet désiré, on placera bien la tête et l'on s'en rendra assez maître pour la soutenir aisément.

Pour les chevaux difficiles enfin, on rassemble les rênes au moment de porter le cheval au galop, et l'on place celles de la martingale en dehors des rênes du bridon, pour s'en servir à peu près de la même manière que de ces dernières, c'est-à-dire que, tout en allongeant l'allure du cheval, on lui rend et on le ramène alternativement, afin de lui conserver la bouche fraîche, tout en réussissant à lui replacer promptement la tête dès qu'elle a pris une autre position. Ces chevaux demandent une attention toujours soutenue pour les maintenir, les empêcher de se dérober, et pour les pousser au moment décisifs. A ces conditions seules, ils se montrent prêts à obéir. Pour augmenter la rapidité de leur allure, on peut leur laisser momentanément plus de liberté ; mais il convient de les attaquer franchement et de leur faire sentir deux ou trois fois, avec énergie, les rênes additionnelles. Il faut alors leur parler d'une manière caressante, leur inspirer confiance, et pourtant les maintenir toujours attentifs.

Les premiers exercices ne seront que des promenades au pas ; peu longues d'abord, on les allongera graduellement et de manière néanmoins à ce qu'elles ne durent pas au delà de trois heures. On les répétera chaque jour, et ce genre d'exercice, ainsi soutenu, préparera doucement et sans secousses les organes actifs de la locomotion à des mouvements plus rapides et plus violents. Ses effets n'en seront pas moins marqués. La marche a sur toutes les fonctions une heureuse influence ; elle se trouve indispensablement liée, chez tous les individus, à l'exercice d'un ou de plusieurs sens externes ; elle attire davantage les fluides, le sang, dans les parties éloignées du centre de la circulation ; elle donne de la force et de la souplesse au système musculaire, et notamment aux membres. A l'allure du pas, comme à celle du galop, le jockey doit s'occuper sans cesse de son jeune cheval, lui faire comprendre qu'il ne doit pas cheminer automatiquement, et qu'il doit être toujours prêt à exécuter ce qu'on lui demande. On cherchera à lui donner un pas leste et allongé. L'étendue de l'enjambée sera naturelle, si l'animal est construit comme nous l'avons indiqué, si à une inclinaison très-grande des épaules et à l'horizontalité presque parfaite de la croupe, direction si favorable à l'étendue des mouvements, il réunit encore beaucoup de longueur dans les régions de l'avant-bras et de la jambe, tandis que celle du canon serait fort courte. La rapidité de l'allure tient d'avantage à l'habitude, à l'éducation.

Lorsque le cheval saura bien marcher, on coupera la régularité, la monotonie de son exercice en lui donnant quelques courts galops, peu vites et peu allongés d'abord, puis et successivement plus pressés et plus longs, mais sans que l'animal en éprouve jamais de la fatigue.

Cette allure, la course, ainsi réglée, modifie d'une manière toute particulière les muscles, les facultés locomotives, les nerfs, le sang, les vaisseaux qui, charriant ce dernier par l'économie, concourent si activement à la sustentation des muscles ; mais elle est si intimement liée à l'exercice des organes respiratoires qu'elle déterminerait les accidents les plus graves, si, dès les premières fois qu'on y livre de jeunes sujets, on les lançait trop rapidement, et pour un temps trop prolongé, au lieu de procéder avec modération et d'une manière progressive. Le galop est de toutes les allures la plus diligente, celle qui exige le déploiement de force le plus grand et le plus soutenu ; il consiste dans une sorte de saut ou d'élancement en avant, lequel, s'exécutant avec une grande puissance musculaire et se répétant avec une précipitation extrême, déplace rapidement le corps, et le transporte avec une vitesse qui varie pourtant, suivant qu'il est raccourci, allongé ou à toutes jambes.

La marche et la course, combinées et bien réglées quant à la constitution forte ou délicate des sujets, commenceront à dégrossir l'abdomen, à nourrir les chairs tout en absorbant le tissu graisseux, à donner du ton aux muscles et de la liberté aux poumons. En procédant comme il vient d'être indiqué, on s'apercevra que le cheval deviendra de moins en moins gêné par l'exercice, et qu'à la fin il acquerra le moyen de subir des épreuves qui l'eussent tué le premier jour.

Le jockey doit une très-grande attention au cheval auquel il apprend à galoper ; il faut qu'il l'habitue, peu à peu et sans fatigue pour ses membres, à courir comme court le lièvre, à s'enlever peu de terre, à raser le sol de près et à couvrir la plus grande étendue de terrain possible à chaque bond ou à chaque enjambée. L'action que l'on définit comme la meilleure pour un cheval de course, dit Nemrod, est celle que, sur le turf, on appelle l'action ronde, c'est-à-dire que, lorsque l'on regarde de côté l'animal au galop, ses membres de devant, quoique s'élevant peu, semblent former une roue ou un cercle.

Cette première éducation achevée, on purgera le cheval si on le juge nécessaire (voir plus loin), puis on le laissera au repos, mais sans cesser de

lui prodiguer tous les bons soins capables de prévenir les accidents des membres.

Durant cette période de l'entraînement, les exercices auront lieu aux meilleures heures du jour. Le cheval aura reçu un pansement le matin, il en aura un second à son retour du travail et un troisième à la fin de la journée.

Quatre mois peuvent suffire à cette éducation préparatoire, si, à partir du jour où l'on s'est relâché des soins et des fatigues imposées par le premier dressage, le poulain a toujours occupé à un degré convenable l'attention de l'entraîneur. La seconde éducation, commencée en mars, peut finir avec les derniers jours de juin, époque à laquelle, s'il est besoin d'en faire usage, le poulain trouvera dans une nourriture fraîche, herbacée, un moyen de revenir sur lui-même pour ainsi dire, et le repos de tous les organes essentiels. Le mélange du vert ajouté à son alimentation n'exclura pas la ration d'avoine. Si le pansage est fait d'une manière moins complète, il continuera cependant à être pratiqué, et, si les exercices ne sont plus ni aussi rudes ni autant prolongés, ils auront néanmoins assez de durée pour maintenir le poulain en haleine et ne pas lui laisser prendre trop d'état. Toutefois, et l'on saisira la nuance qui sépare les eflots d'un travail léger des fatigues d'un travail sérieux, l'entraînement proprement dit sera réellement suspendu pendant un temps plus ou moins long, suivant qu'on aura reconnu que le poulain a besoin d'être plus ou moins travaillé ou plus ou moins ménagé, et que, d'ailleurs, l'époque des premières courses auxquelles il doit paraître est plus ou moins éloignée ou rapprochée.

A peine pourra-t-on lui accorder une trêve de quelques semaines, s'il doit courir dès le mois d'avril ou le commencement de mai de l'année suivante, car il ne faudra pas moins de quatre à cinq mois d'un entraînement en règle pour l'amener à point. En effet, la condition de course n'est satisfaisante qu'autant que le cheval a subi trois préparations, c'est-à-dire qu'il faut le mettre deux fois en état de courir, et le remettre à bas soit par des purgations, soit par la nourriture verte, et le repos dans tous les cas ; ce n'est qu'à la troisième qu'il est réellement en état d'entrer dans la carrière. En accordant le temps nécessaire pour les accidents, tels que de petites blessures aux membres, une perte d'appétit, que sais-je encore ? six à sept semaines bien pleines sont indispensables pour chaque préparation, et même plus pour certains chevaux et dans certaines circonstances. Il faut donc compter sur cinq mois environ pour ce second entraînement, et subordonner la durée du repos au temps dont on dispose.

Avant d'entreprendre cette seconde série d'exercices, il y a lieu de faire choix d'un terrain convenable. Pour le demi-entraînement qui a précédé, une grande route a pu être choisie ; c'est le meilleur terrain à fréquenter alors, par la raison qu'il familiarise les jeunes chevaux avec les voitures de toute espèce et les objets divers en mouvement au milieu desquels ils sont destinés à se trouver plus tard. Mais il faut l'éviter, si l'on peut, pour les exercices du véritable entraînement. Le meilleur terrain serait celui qui réunirait les conditions suivantes, indiquées par tous les entraîneurs.

Qu'il soit élastique et sec tout à la fois, mais surtout exempt de trous, d'ornières, de toutes inégalités quelconques, telles que des fourmilières ou des taupinières. Un terrain sablonneux est mauvais faute d'élasticité ; il est pernicieux pour les tendons, et tend à rendre les chevaux lents. Un sol argileux n'est pas convenable en hiver ; il fatigue beaucoup dans les temps humides, il nécessite des allures élevées, et celles-ci ont l'inconvénient grave de faire perdre beaucoup de temps, de réduire la vitesse, l'étendue de l'enjambée. En été, cette sorte de terrain devient aussi dur qu'une route, et ne la vaut pas par les inégalités qu'il présente toujours. D'un autre côté, un terrain dur et sec ébranle et chauffe promptement les pieds dans l'action de galoper. Enfin, les terrains montagneux, estimés autrefois et abandonnés aujourd'hui, nuisent également aux membres dans la double action de monter et de descendre. Toutefois, de légers accidents de terrain ne seraient pas un motif suffisant d'exclusion si, du reste, on rencontrait d'autres avantages, car c'est une trouvaille bien difficile à faire qu'un lieu d'entraînement convenable en tout. C'est au savoir du jockey à remédier, autant que la chose est possible, aux inconvénients que peut offrir le terrain choisi. Quoi qu'il en soit, et en résumé, mieux vaut encore avoir un terrain dur qu'un sol à surface inégale ; les membres s'usent vite sur ce dernier, et, à cause de cela, un chemin plan, bien entretenu, pas trop montueux, à surface bien unie, remplira souvent mieux l'objet que tout autre lieu qu'il faudrait encore aller chercher au loin. Du reste, un terrain de 1,400 à 1,500 mètres suffit, à la rigueur, pour l'entraînement.

Toutes saines qu'elles soient, ces prescriptions ont singulièrement vieilli ; elles ne sont plus de saison pour les chevaux qui doivent suivre sérieusement les courses à l'époque actuelle, pour ceux dont l'année ouvre dès le mois d'avril et ne se ferme qu'en novembre. Autre chose, en effet, est de se préparer, comme dans le passé, pour une saison plus ou moins courte, sauf à la voir se renouveler après une interruption plus ou moins prolongée,

ou de rester prêt à tout événement, à toute sollicitation pendant sept à huit mois pleins. Le travail devient permanent alors, ou du moins les interruptions forcées ne sont ni complètes ni de longue durée. Cette considération oblige. Elle fait que l'on a dû renoncer à l'entraînement sur des routes ou même sur des terrains à moitié convenables seulement. Il a fallu avoir des terrains spéciaux que l'on entretient avec beaucoup d'attention, et sur lesquels les pieds et les membres trouvent toutes sortes de ménagement. Il ne s'agit plus de durcir la corne des pieds suivant les indications surannées, mais toujours judicieuses, de Xénophon ; il s'agit d'un bien autre intérêt. Il faut mener le cheval en traîne jusqu'au jour de la lutte. Prix et paris sont là. L'animal se doit aux uns et à l'autre. Qu'il gagne une fois, une seule, s'il ne peut d'avantage, mais qu'il gagne. Ceci est le triomphe d'un entraîneur, et nombre de chevaux aux mauvais pieds, aux jambes impossibles, réussissent pourtant à courir une fois ; ils courent une grande course et la gagnent. C'en est assez, on ne leur en demande pas d'avantage ;

Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses.

En doublant certaine consonne, on qualifierait plus exactement les chevaux dont nous parlons. Toutefois, entraîneur et propriétaire, longtemps ballottés entre la crainte et l'espérance, ont atteint le but proposé — la victoire. Au diable alors le vainqueur, on en cherchera, on en trouvera un autre pour les courses à venir, et tout est dit. Dans le sens de la spéculation, oui, mais dans le sens de la bonne reproduction, non et non.

Quoi qu'il en soit, les idées sur les terrains d'entraînement ont changé par nécessité. Voici maintenant celles qui ont cours.

« Sans un bon terrain d'entraînement, il ne peut pas être question d'amener au poteau des chevaux en état de courir. Les ignorants peuvent supposer que la condition peut se perfectionner sur tous les terrains ; mais ceci est une illusion, puisque l'état des jambes et des pieds doit être une source d'anxiété continuelle pour l'entraîneur, et, à moins qu'il ne puisse maintenir ces parties en bon état, il est impossible de régler le travail d'une façon normale. Des difficultés se trouvent jetées dès le principe sur la tâche

à accomplir, et le cheval n'est pas amené au poteau dans l'état voulu. N'épargnez donc pas vos peines pour vous procurer un terrain convenable et assez varié pour qu'il y en ait toujours une portion en état de servir aux exercices de l'entraînement. Il y a des terrains qui ne deviennent à peu près jamais durs, sans cependant se détremper, et ceci est un avantage sans prix ; mais ces genres de terrain sont généralement en exploitation en raison de leur grande valeur, et peu d'écuries particulières peuvent en avoir à leur disposition. Dans plusieurs régions, il y a des plateaux de bonne qualité pendant les saisons humides, terre sèche et élevée ; il y a aussi souvent à portée un espace de terre bas et moussu propre à faire courir pendant la sécheresse.

« Un semblable arrangement est aussi commode pour l'entraînement que le meilleur terrain du monde. La seule objection que l'on puisse présenter, c'est que l'on n'y trouve point de collines et qu'il est moins commode pour le galop préparatoire, qui demande pour la fin une élévation graduelle. L'entraîneur toutefois fera son choix, et s'il ne peut pas avoir tout ce qu'il désirerait, il fera pour le mieux. Par les gelées et les grandes sécheresses, il faut des pistes préparées au tan ou en terre labourée, ou bien une piste en fumier consistant dans de la vieille litière, établie dans un endroit commode, pour faire trotter et même donner les suées ; mais cela ne répond pas au but comme le tan, qui est plus élastique que la paille, et peut être mis à la profondeur nécessaire, de manière à faire disparaître le choc qui se produirait sur la terre glacée. »

Il faut être de son temps et compter avec toutes les exigences de l'époque. A présent que nous sommes bien en règle de ce côté avec le présent, nous continuons.

C'est en mars seulement qu'il faut reprendre le cheval qui doit courir en juillet. Les exercices seront réglés et dirigés comme dans la première période de l'entraînement. Il s'agit de le préparer à la course, aux galops, par de longues promenades au pas. Quelques jours de cet exercice sont nécessaires avant d'embarquer l'animal à une allure plus rapide. Les poumons, comme les muscles, ont besoin d'être ainsi disposés aux efforts plus violents et plus soutenus qu'on leur demandera bientôt. Contrairement à l'opinion de quelques entraîneurs, nous pensons que le cheval en traîne, pour des courses au galop, ne doit jamais être mis au trot. Les mouvements de cette allure sont si différents de ceux de la première que le meilleur trotteur acquiert rarement le galop le plus franc et le plus allongé, et puis

l'animal qui a l'habitude de trotter conserve volontiers celle de faire quelque temps de trot ou quelques mouvements désordonnés au départ, inconvénient grave, comme chacun sait. Ainsi, les allures auxquelles il faut l'habituer sont le pas allongé et le galop. Que le cheval passe de la première allure à la seconde allure sans défenses ni contre-temps, et qu'il s'embarque franchement, subitement de l'une à l'autre, mais qu'on ne le rebute jamais par une trop grande vitesse relativement à l'état de ses poumons, à l'étendue de son haleine ; le cheval ne manque jamais de se dérober lorsqu'il se trouve gêné dans sa respiration.

Lorsque le cheval est en état de subir les galops, on ne l'y embarque qu'après une heure et demie d'exercice au pas ; après quoi, on le remet à cette dernière allure pendant un temps plus ou moins long, suivant la quantité de travail dont il a besoin pour développer ses muscles et par faire sa respiration. Les premiers galops seront très-courts. 5 à 600 mètres parcourus à cette allure peu développée prépareront le cheval à un second galop plus prolongé, qu'on lui donnera après l'avoir remis au pas pendant un kilomètre ; après quoi, on lui fera faire un second galop de 1,000 à 1,200 mètres, puis une nouvelle promenade au pas ; puis enfin, un troisième et, si on le juge nécessaire, un quatrième galop de 1,300 à 1,400 mètres. A chaque fois, on développe progressivement l'allure ; mais le premier et le dernier galop doivent être moins vites que les autres.

De temps à autre, soit une ou deux fois par semaine, suivant la constitution du cheval ou le besoin qu'il a de travailler plus ou moins, on donnera des galops de vitesse et de durée d'une longueur double de celle ordinairement parcourue, soit 2,500 mètres environ.

Ces exercices suffiront souvent aux chevaux délicats et de petit appétit, auxquels le travail au pas convient beaucoup plus que les galops ; mais ils ne donneraient pas la condition convenable aux animaux froids et gros mangeurs. A ces derniers, il faut un travail plus rude et plus prolongé. On exige d'eux un emploi plus large des forces, et l'on use de celles-ci autant que le permet l'état des membres, qu'il faut toujours consulter avec soin, afin de ne pas dépasser la mesure.

Dès lors, les purgations et les suées deviennent utiles et indispensables. Nous étudierons bientôt ces deux moyens.

Ce qui complique l'entraînement, quand les chevaux doivent courir au printemps, ce sont les mauvais jours, les pluies prolongées, qui détrempent le sol, rendent le terrain lourd ou profond, et le convertissent en un borbier

impraticable aux vives allures. Les entraîneurs perdent alors beaucoup de temps, et la nécessité les force ensuite à brusquer le travail, à fatiguer plus qu'il ne faudrait, à exiger trop à la fois. Cet inconvénient s'accroît encore de l'obligation de préparer les chevaux pour des courses à petite distance, qui sont toujours les plus vites, et veulent, conséquemment, que les chevaux soient plus bas, pour parler la langue du turf.

La nécessité d'arriver à une complète préparation dans le moins de jours possible porte une notable atteinte à la constitution, et fait tous ces chevaux manqués, tous ces chevaux incomplets qui ne sont plus bons à rien en dehors de l'hippodrome, sur lequel ils seraient promptement déshonorés, si on leur opposait des compétiteurs préparés plus lentement, avec plus de ménagements et suivant les règles bien appliquées d'un training rationnel.

Les éleveurs les plus pressés de jouir amènent au poteau des chevaux dont la condition est admirable pour le résultat des courses printanières ; ils emportent les prix. Ceux qui ont craint de ruiner prématurément leurs produits et dont les chevaux menés moins rudement se montrent moins rapides, sont généralement battus au printemps. Mais, à mesure que la saison avance, les résultats changent : les derniers ont leur tour et prennent la tête, tandis que les premiers restent maintenant partout les derniers. Que chacun cherche, comme nous l'avons fait, la confirmation de cette assertion dans les faits, afin de se bien convaincre de la nécessité de ménager au moins les animaux d'espérance, et de ne sacrifier, à l'amour du grain, que les produits dont la conformation ne saurait aller au delà d'un début plus ou moins brillant ou chanceux.

Tout ce qui précède concerne exclusivement les poulains entraînés pour courir à trois ans. Il est évident que l'entraîneur est beaucoup plus pressé quand il s'agit d'amener au poteau des produits de deux ans. C'est alors qu'il faut mener les choses à la housarde et que l'avenir disparaît sous la nécessité du présent. Se hâter lentement n'est plus guère possible, la précipitation est forcée, et à toutes les sages lenteurs, recommandées pour des animaux plus âgés, on peut mesurer toutes les précautions et tous les soins qu'il faut avoir pour ceux qu'on veut publiquement essayer au sortir de leur seconde année. Toutefois, les règles sont les mêmes. Pour être plus pressée, l'application ne change pas. Qu'on ne croie pas, néanmoins, que le poulain de deux ans n'a pas besoin d'être mené aussi loin dans les effets de la préparation ; c'est le contraire. Les entraîneurs disent, et ils ont raison ; le poulain de deux ans a besoin d'être plus prêt que celui de trois ans ; car

leurs courses, si courtes et si rapides, ne consistent réellement qu'en une pointe de vitesse, et quelle vitesse ! Or, il n'y a pas de grande vitesse possible sans une condition achevée, la seule qui donne une grande puissance d'haleine. Le système musculaire ne joue ici que le second rôle ; l'action nerveuse est au premier plan et doit fournir à presque toute la dépense. Cette simple observation physiologique peut fixer sur bien des mécomptes, et expliquer les tristes conséquences d'un entraînement dont les effets ne conduisent pas de front le développement des différents appareils d'organes qui constituent la machine animale.

D. DES PURGATIONS.

Des diverses pratiques dont l'ensemble forme ce qu'on appelle entraînement, la purgation est celle qui a soulevé le plus de critique en France, et qui a le plus nui à la prompte adoption du régime anglais. On a crié au charlatanisme, et la chose y prêtait. Peut-être y avait-il encore plus d'ignorance. Tout au moins était-ce une routine exagérée, mêlée de cachotteries ridicules et grossières. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la lumière s'est faite. Le chapitre des purgations a perdu l'importance mystérieuse dans laquelle on a essayé de le tenir enveloppé : purger un cheval en traîne, aujourd'hui, est une chose très-simple, qui se fait très-simplement, et dont personne ne songe plus à abuser. Mais, si l'on n'attribue plus aux médecines des effets merveilleux, il faut que, d'autre part, on cesse de dénier toute action utile et salubre à l'administration opportune de purgatifs légers. Chacun faisant de la sorte un pas vers la vérité, on arrive aux idées saines et à l'application judicieuse d'un moyen qui a reçu la sanction de l'expérience.

Les Anglais ont eux-même renoncé à l'administration d'une foule de drogues autrefois en usage non-seulement dans les écuries d'entraînement, mais encore dans celles des chevaux de service. L'aloës est maintenant à peu près le seul médicament employé. Toute la médication actuelle faisant partie du training se réduit donc aux purgations.

L'action intime des purgatifs sur l'économie est bien connue ; elle exalte la sensibilité de la surface vivante, soumise immédiatement à leur contact, et y appelle ainsi une plus grande quantité de fluide. De là, divers phénomènes physiologiques dont les résultats sont la plus grande activité de

la sécrétion, dont la membrane intestinale est le siège, et le rejet, par l'anus, des matières excrémentielles recouvertes ou chargées du produit de cette sécrétion. En même temps qu'ils provoquent ces divers résultats, les purgatifs cèdent aux vaisseaux absorbants leurs particules les plus tenues, pénètrent ainsi dans le torrent de la circulation dont ils modifient le fluide, et s'échappent ensuite avec les humeurs excrétées. Des effets secondaires succèdent à cette série de phénomènes primitifs. Le tube digestif, débarrassé des matières étrangères qui y étaient accumulées, et modifié dans ses propriétés vitales, reprend une nouvelle activité, qui s'étend bientôt à l'économie entière. La respiration et la circulation, et, par conséquent, toutes les fonctions, se régularisent par suite de l'augmentation de la sécrétion intestinale. Enfin, les purgatifs opèrent encore une révulsion plus ou moins puissante, en vertu de laquelle ils tendent à diminuer l'impulsion du sang vers la tête et les extrémités, ainsi que les irritations fixées à la périphérie du corps.

Cette manière d'agir des purgatifs, mise hors de doute par des expériences directes, éclaire à la fois sur la valeur de ces médicaments et sur les cas où il convient de les administrer. Il est incontestable, maintenant, que la purgation sera nécessaire lorsque les déjections, devenues rares, n'amèneront au dehors que des matières foncées en couleur, dures et très-desséchées ; lorsque les digestions seront ralenties et pénibles ; lorsque l'animal éprouvera de la lassitude à la suite des exercices qui ne le fatiguaient que peu ou point, ce qui se manifeste par une roideur non accoutumée des membres, et par moins de liberté des fonctions respiratoires ; lorsqu'on remarquera sur le corps les traces d'affections diverses. Enfin, indépendamment de ces indications, il en est une autre encore, celle d'un appétit trop grand. Les chevaux d'une forte constitution, qui s'entretiennent toujours en état, ont besoin d'être amaigris par des purgations, qui dégrossissent l'abdomen et absorbent les chairs.

Quand l'aloës n'est pas administré seul, et maintenant on le mélange peu, il forme la base essentielle des médecines données aux chevaux en traîne. C'est aussi le purgatif le plus sûr et le plus généralement fidèle dans ses effets, bien que, cependant, il ne manifeste son action que dix-huit, vingt-quatre, trente-six ou quarante-huit heures après son ingestion.

La dose de ce médicament est très-variable, suivant l'âge, la constitution, l'état des sujets, et suivant aussi l'effet que l'on veut produire. A la dose de 32 à 64 grammes, il provoque des évacuations abondantes, et détermine une

purgation énergique qu'il ne faut solliciter que chez les chevaux froids et trop portés à s'engraisser. Administré en doses fractionnées de 4, 8 ou 12 grammes, par exemple, il agit comme amer et tonique, réveille l'action de l'estomac, excite l'appétit, et favorise les digestions ; il convient ainsi aux chevaux irritables, à fibre sèche et serrée, qui se montrent très-déliçats sur la nourriture, et petits mangeurs.

L'aloës est souverain dans les cas de constipation opiniâtre, non accompagnée d'irritation intestinale, et lorsqu'on se propose d'opérer sur ce conduit une puissante révulsion, comme dans les inflammations sourdes des bronches.

Est-il nécessaire d'ajouter que la qualité du médicament importe beaucoup ? Les Anglais donnent la préférence, une préférence exclusive, à la variété d'aloës qui vient de la Barbade. Nous ignorons jusqu'à quel point ils sont autorisés à repousser toutes les autres. La raison voudrait qu'on s'arrêtât à celle qui offre le plus de pureté et d'homogénéité, qui, par cela même, est spécifiquement la moins lourde et la plus riche en principe amer et aromatique. Ces qualités se trouvent réunies au plus haut degré dans l'aloës connu, dans les pharmacies, sous le nom de soccotrin ou succotrin. Il se présente en gros morceaux de couleur brune foncée, durs, friables, à cassure brillante et résineuse, légèrement transparente et jaune sur les bords ; il s'amollit sous les doigts et devient collant ; sa poudre est d'un beau jaune doré, son odeur aromatique et analogue à celle de la myrrhe, sa saveur d'une amertume intense et durable. Tel est l'aloës le plus pur et le plus estimé sous tous les rapports, celui dont nous conseillons l'usage sans que nous ayons aucun grief à articuler contre celui des Barbades. Nous avons seulement voulu mettre en garde contre le petit charlatanisme, né de routine, qui attacherait des propriétés spéciales à une variété qui ne les possède pas.

Les poulains qui engraisent facilement, pendant les suspensions forcées d'un travail pénible et sous l'influence d'exercices plus modérés, semblent réclamer des purgations plus fréquentes. Il est assez ordinaire qu'on les leur administre avant de reprendre dans toute sa sévérité la discipline du training. Dans ce cas, les doses d'aloës conseillées sont les suivantes :

A deux ans, 12 grammes ; — à trois ans, 16 grammes ; — à quatre ans et au-dessus, de 20 à 24 grammes.

On appelle cela — nettoyer l'intérieur, — le dégager des mauvaises chairs, et provoquer la formation d'une chair plus ferme, plus énergique et

résistante, et on recommande de revenir à ce moyen toutes les fois que la nature grossière reprend le dessus, chaque fois que l'intérieur paraît s'embarrasser ou plutôt se rouiller, s'encrasser, ce qui ; dans certains chevaux, peut se montrer tous les deux mois. Il est bien rare qu'on soit obligé de purger aussi souvent ; deux ou trois fois par an, telle est la mesure la plus ordinaire.

Lorsqu'on a reconnu le besoin de purger, on y prépare le cheval, dès la veille, en lui servant, au repas du soir, une mâche composée, à chaud, de mi-partie avoine et mi-partie de son, et en le tenant un peu court d'eau, à moins qu'habituellement il boive peu. Le jour, de la médecine, on lui donne une demi-mâche faite comme ci-dessus, avant de le conduire à l'exercice, qui sera moins long et moins pénible que d'ordinaire. En le rentrant à l'écurie, et après un vigoureux pansage, on lui administrera le bol qui aura été préparé d'avance. Pour cela, on prend d'une main la langue du cheval, on la tire au dehors, et de l'autre main on projette la pilule au fond de la bouche en même temps qu'on abandonne la langue et qu'on élève la tête ; le cheval avale facilement ainsi. Deux heures après, on jette une poignée de foin dans le râtelier, et, un peu plus tard, on donne 5 à 6 litres d'eau dégourdie, atténuée, dans laquelle on mêle un peu de son. Dans le reste de la journée, on renouvelle deux fois la ration de foin, on y ajoute des mâches composées de son seulement, et ce régime est continué le jour suivant. Ce n'est que le lendemain que l'animal est rendu à son hygiène accoutumée, à l'exception de la boisson, que l'on présentera tiède pendant deux ou trois jours encore. L'animal en purgation a besoin d'être très-chaudement vêtu ; on le laisse en liberté dans son écurie, et on le promène d'autant plus longuement que l'effet du médicament paraît moins prononcé.

Sauf un petit nombre de cas, il faut laisser écouler de deux à quatre semaines entre la dernière médecine et l'époque des courses.

Les médecines, disent les Anglais, rafraîchissent et renouvellent en quelque sorte tout le système de l'animal. On n'est pas généralement convaincu à cet égard en France. Pour nous, nous croyons à l'utilité et même à la nécessité de ce moyen, sans lequel on ne pourrait tenir aussi longtemps les chevaux à la discipline sévère et au régime si uniforme de l'entraînement. Cette vérité m'est acquise comme à quiconque s'est occupé pratiquement du training. J'en trouve, d'ailleurs, une explication satisfaisante dans ce fait, que des aliments de même nature, donnés pendant un certain temps aux animaux, sont perfides à toute l'économie, dont ils

altèrent la composition intime. La physiologie a expérimentalement prouvé qu'en nourrissant des animaux carnassiers, herbivores et rongeurs, avec la même espèce d'aliments, comme le sucre, la gomme, le riz, l'avoine, le froment, l'orge, et même la chair musculaire, pendant trente à quarante jours, il tombaient dans le marasme et mouraient promptement. Eh bien ! le cheval en traîne qui ne mange que de l'avoine et du foin, mais de l'avoine surtout, pendant quatre à cinq mois de suite, ne se rapproche-t-il pas beaucoup de la condition de l'animal auquel on ne permet l'usage prolongé que d'un aliment unique ?

Si donc on ne modifiait pas de temps à autre la vitalité des organes, si l'on ne réveillait pas l'action de chaque tissu, n'y aurait-il pas à craindre des effets ayant quelque analogie avec les résultats désastreux, mais positifs, que nous venons de rappeler ? Pour nous, la question n'est pas douteuse.

Au sujet de la préparation des chevaux de course aux purgations et du régime à suivre pendant qu'elles opèrent, Darvill entré dans des détails fort circonstanciés et différant un peu des prescriptions sommaires que nous avons données. Cela nous engage à les rapporter ici. De la sorte, une pratique intelligente et raisonnée adoptera, après expérimentation, ce que l'expérience aura décidé être le meilleur et le plus efficace.

« Je voudrais, dit le praticien anglais, lorsqu'on doit purger plusieurs chevaux de la même écurie le même jour, qu'on administrât les médecines à des heures différentes, en calculant celles-ci de manière à ce que chaque dose agisse le lendemain sur tous les chevaux à la fois et pendant qu'ils seraient à la promenade. Ce but peut être facilement atteint, si le groom veut examiner avec attention la différence de constitution qui peut exister entre chacun des animaux auxquels il doit donner médecine ; il peut, dès lors, varier la quantité d'aloës qui entre dans chaque dose suivant l'âge, la constitution et la condition de chaque individu, et régler, d'après cela, l'heure à laquelle chaque cheval devra prendre son purgatif. On peut, par exemple, administrer ce médicament aux chevaux d'une forte constitution (craving horse) aussitôt après qu'ils sont revenus de leur exercice du matin, c'est-à-dire à sept ou huit heures ; ceux d'une constitution plus faible peuvent le recevoir à midi, et les chevaux plus délicats à quatre ou six heures du soir. En agissant ainsi, il est très-probable que ces animaux ressentiraient tous l'effet du purgatif à peu près dans le même temps ; cette simultanéité n'est point sans importance, puisqu'elle peut mettre le groom à

même de juger plus sûrement de l'effet qu'aura produit la médecine sur chaque cheval.

« Ceux de ces chevaux qui sont connus du chef d'écurie comme buveurs modérés ne doivent être que légèrement abreuvés la veille, et cela à midi, et non le soir, comme on en a assez ordinairement l'usage ; c'est le moyen de les obliger à boire plus abondamment le lendemain.

« Il est également utile, pendant la nuit qui précède le Jour de médecine, de retrancher en partie le foin aux chevaux que l'on veut purger, surtout ceux qui sont d'une forte constitution ; les rations doivent alors être diminuées de moitié, et l'on doit faire usage d'une muselière pour ceux de ces animaux que l'on sait manger leur litière. Le matin du jour où l'on donne le purgatif, il est nécessaire aussi de présenter un léger barbotage à chaque cheval un peu avant sa sortie ; l'on doit en faire autant lors de son retour ; et c'est aussitôt après qu'ils l'ont pris qu'il faut administrer la médecine aux chevaux doués d'une forte constitution ; quant aux autres, on se réglera d'après ce que j'ai dit plus haut.

« Tous les chevaux qui ont pris médecine doivent rester, ce jour-là, à l'écurie ; aux heures où on a l'habitude de les panser, on leur présentera de l'eau tiède, on les brossera et l'on frotera leurs membres, puis on les couvrira bien. Comme ces chevaux, et ceux surtout qui ne jouissent pas d'une santé parfaite, ne doivent alors être nourris que très-modérément, il ne faut leur donner qu'un barbotage et une petite portion de foin ; je dirai même que, si l'on voit un cheval répugner alors à manger le foin qu'on lui présente, il faut le lui ôter et le remplacer par un peu de paille fine et de bonne, qualité dans laquelle il pourra s'amuser à chercher quelques brins à sa convenance. Il est beaucoup de chevaux qui, un jour de médecine, préféreront ce dernier aliment à tout autre.

« Le lendemain, jour où la médecine doit produire son effet, il faut, aussitôt que la litière est enlevée et convenablement arrangée, présenter de l'eau tiède à tous les chevaux, et laisser chacun d'eux en boire autant qu'il lui plaît ; puis on les brosse et on les prépare à sortir pour la promenade, garnis des couvertures nécessaires.

« Comme la promenade aide à l'effet du purgatif, le groom doit, dès lors, fixer non-seulement l'espace de temps pendant lequel chaque cheval doit y rester, mais encore le nombre des sorties qu'il doit faire pendant la journée. Les chevaux qu'il verra se purger facilement et avec abondance n'ont besoin d'être promenés qu'une ou deux fois au plus, c'est-à-dire le matin et

à quatre heures du soir ; mais ceux sur lesquels la médecine n'opère point avec autant d'efficacité doivent sortir trois fois, c'est-à-dire le matin, à midi et à quatre heures. Les chevaux à qui l'on croit nécessaire une promenade plus prolongée que celle des autres, ces chevaux, dis-je, doivent quitter l'écurie une demi-heure ou une heure avant ces derniers, afin que tous puissent y rentrer ensemble, et que toute l'écurie soit fermée à la même heure. J'ai connu des grooms qui ne voulaient point qu'on lavât les pieds des chevaux le jour où ces animaux avaient pris médecine ; moi-même m'y suis opposé pendant tout le temps que je suis resté dans cette condition ; mais, depuis que j'exerce l'art vétérinaire, j'ai purgé un si grand nombre de chevaux de tant de manières et dans tant de circonstances différentes, que je suis maintenant convaincu qu'il n'y a nul danger, soit à leur laver les pieds, soit à les découvrir pour les panser. J'ajouterai qu'à l'écurie, ces animaux doivent être convenablement couverts, et que l'on peut employer pour couverture extérieure, ainsi que pour couverture de nuit, la moins bonne de toutes celles dont on fait usage. On devra également engager à boire de nouveau de l'eau tiède ceux de ces chevaux qui n'auraient pas été purgés fréquemment ou qui n'auraient bu que fort peu.

« Lorsqu'à midi il entre dans l'écurie, le groom doit avoir soin de reconnaître et de signaler les chevaux qui ont été purgés à plusieurs reprises, et doit les faire rester jusqu'à quatre heures du soir ; ceux, au contraire, chez lesquels la médecine n'aurait pas abondamment opéré, doivent recevoir de nouveau de l'eau tiède et être envoyés à la promenade, afin de hâter l'effet du purgatif ; lorsqu'ils rentrent à l'écurie, on leur donne les mêmes soins que ceux qu'ils ont reçus le matin. Quant aux chevaux qui ne seront point sortis, on aura dû, pendant ce temps, les panser, les peigner, les frotter et leur donner de l'eau. Tous, sans exception, recevront ensuite, comme le matin, du barbotage et une poignée de foin, puis on les laissera en repos.

A quatre heures, le groom devra apporter la même attention aux chevaux qui auront été abondamment purgés depuis sa visite de midi ; ceux qui se trouveraient dans ce cas devront, comme je l'ai déjà dit, rester à l'écurie ; les autres seront encore envoyés à la promenade ; en rentrant, on les soignera comme on l'a fait à midi. Toutefois, il faut cesser de donner le barbotage et l'eau tiède à ceux de ces animaux qui ont été bien purgés ; ils devront recevoir l'avoine et du son mêlés ensemble, mais sans être mouillés ; le barbotage ne continuera à être employé que pour les autres.

Tous ces soins terminés, l'écurie sera fermée jusqu'à huit heures, instant où l'on donnera aux chevaux sur lesquels le purgatif aura puissamment agi une seconde et légère portion d'avoine.

« Le lendemain matin, lorsqu'il se présente à l'écurie, le groom doit être certain que toutes les médecines qu'il aura données l'avant-veille auront entièrement cessé de produire de l'effet ; il commencera, dès lors, les soins de la journée par faire donner à chaque cheval une poignée d'avoine, que ces animaux mangeront pendant le temps nécessaire pour arranger l'écurie et pour les disposer à sortir ; puis, si le temps est froid, s'il fait du vent ou si la pluie menace de tomber, on les promènera pendant une heure, soit dans une cour, soit dans tout autre lieu convenable et à proximité des écuries, afin de leur donner de l'appétit. En entrant à l'écurie, on les traitera, sous tous les rapports, comme on le faisait avant qu'ils prissent médecine ; seulement, on aura soin de ne pas faire sortir de toute la journée les chevaux chez lesquels, bien qu'abondamment purgés la veille, le purgatif n'aurait pas cessé son effet ; ce n'est que le lendemain qu'il pourront sortir avec les autres. »

E. DES SUÉES.

« J'ôte le superflu, dit l'autre, et, l'abattant,
« Le reste en profite d'autant. »

Ces deux vers de la Fontaine contiennent le principe de la suée, et définissent parfaitement son utilité. La suée est tout à la fois la pratique la plus essentielle et la plus scabreuse parmi celles qu'emploie l'entraînement pour arriver à ses fins. Elle veut être bien connue, sagement et opportunément appliquée, sous peine d'accidents presque toujours très-graves et pardonnant rarement.

On ne saurait donc trop recommander à ceux qui dirigent les exercices d'un cheval en traîne de se bien pénétrer de toutes les prescriptions résumées dans ce petit chapitre, dont il ne faut pas mesurer l'importance au

peu d'étendue que nous lui avons donné à dessein. Une simple lecture ne suffit pas à apprendre de telles choses ; une étude approfondie est nécessaire pour qu'on les sache. C'est forcer à l'étude et la faciliter que de concentrer en pareille matière tout ce qui doit être dit, en supprimant tout développement superflu. En cela même, nous avons voulu rester dans les termes de l'épigraphe empruntée à notre grand fablier.

La suée est une grande dépense de sueur provoquée par un violent exercice sous des couvertures, une perte considérable d'humeurs qui se fait par les pores dont est criblée la peau.

Il en est de ce moyen comme de la purgation, aucune règle absolue ne peut en déterminer l'emploi. La suée se donne à certains chevaux trois fois en quinze jours, à d'autres une fois par semaine, quelques-uns une fois seulement en dix, quinze, vingt, trente ou quarante jours, et l'on en dispense même complètement certains autres d'une constitution par trop délicate. Le nombre des suées et l'intervalle à laisser entre chacune d'elles se fixent donc d'après la connaissance qu'on doit avoir du tempérament des individus soumis à ce moyen d'entraînement.

Les distances à parcourir au jour de la lutte, l'âge des chevaux, la vigueur, l'appétit, le degré de condition, la saison, l'état sec, humide, dur ou mou du terrain, telles sont les principales circonstances qui décident de la nature et de la durée des exercices à donner aux chevaux qui ont besoin de suer ou d'être sués, pour parler la langue technique.

L'âge règle généralement les distances à parcourir, au galop, pour donner la suée. Darvill, dont on adopte avec confiance les préceptes en Angleterre, les a fixées ainsi : un cheval de deux ans doit parcourir 4,000 mètres environ ; celui de trois ans, 5,500 mètres ; celui de quatre ans, 6,000 mètres ; cependant, si ce dernier est engagé dans des courses de 4,000 mètres et que, surtout, la saison soit déjà avancée, il devra faire jusqu'à 7,000 mètres, comme un cheval de cinq à six ans. — La dernière ou les deux dernières suées doivent être données quatre à cinq jours avant la lutte, dans une course d'un tiers de plus que celle fixée pour le prix.

Cette fixation, toutefois, reste toujours assujettie aux autres circonstances que nous avons énumérées. Ce n'est pas au début de l'entraînement, par exemple, que l'on exigerait ces distances, si les chevaux n'étaient pas encore capables de les fournir. Ceux que l'on vient de mettre en traîne, suant très-facilement, ne pourraient être galopés vivement ; la vitesse de l'allure doit être progressive et augmentée au fur et à mesure que le poids et

le volume du corps diminueront, car, alors et dans le même temps, les extrémités gagneront en force et les tendons en élasticité, les muscles se dessineront mieux, deviendront plus saillants, et les organes de la respiration plus libres. Voilà pour la vigueur, l'appétit et l'état des sujets. — Relativement à la saison, on consulte la température de l'atmosphère. A l'époque des froids, il faut un plus grand nombre de couvertures et de camails, et l'on ne doit sortir qu'aux bonnes heures du jour. Au temps des grandes chaleurs, il faut moins de suaires, et l'on profite de la fraîcheur des matinées et du moment où l'humidité de la rosée couvre encore la terre ou l'herbe.

Toutes circonstances égales d'ailleurs, les chevaux les plus charnus porteront un plus grand nombre de couvertures, et un groom d'un poids plus fort que ceux moins chargés de chair et de graisse.

La rapidité de l'allure sera moins grande sur un terrain humide et mou, qui fatigue davantage et nécessite aussi de raccourcir les distances.

L'opération de la suée devient d'autant plus difficile que les chevaux avancent davantage en condition. Ce fait indique assez qu'il faudra couvrir plus alors, allonger les distances et augmenter la vitesse, surtout vers la fin de l'exercice.

Un bon entraîneur ne précipite jamais l'entraînement ; il consulte fréquemment l'état des membres ; c'est une excellente règle pour la rapidité à donner aux allures. Des exercices forcés, dès le commencement, abrègent quelquefois le temps de la préparation ; mais, le plus ordinairement, ils affectent les extrémités et le poulmon. Mieux vaut répéter les suées que de les donner trop fortes. Il y a, d'ailleurs, un très-grave inconvénient à enlever trop rapidement les chairs, surtout aux jeunes chevaux. Ce genre d'abus attaque principalement les parties musculaires, qu'il faut savoir ménager, nourrir, développer et tonifier, tout en travaillant à les dépouiller de tout tissu graisseux. En exigeant des chevaux en traîne des efforts au-dessus de leurs forces, en les soumettant à des exercices trop violents ou trop répétés, on arrive à un résultat tout opposé au but qu'on se proposait, on ruine, on dégrade, on use prématurément de jeunes chevaux que l'on devait développer, grandir et fortifier.

L'entraîneur doit savoir exactement la quantité de chair qu'a son cheval avant la suée, afin de surveiller avec fruit l'effet produit. Dans ce cas, la vue et le toucher servent. On s'assure de l'état, de la condition de chaque partie du corps, et, pour cela, on passe la main d'abord sur l'encolure, pour en

reconnaître la substance et la fermeté ; ce maniement indique si, à la première suée, il sera nécessaire d'ajouter un ou plusieurs camails, d'en diminuer le nombre ou d'en substituer de plus légers ; on arrive ensuite au garrot, à la partie musculeuse des épaules jusqu'à l'avant-bras et au poitrail, afin de s'assurer, plus tard, de combien l'animal s'est allégé, s'il est encore surchargé de chair dans ces régions. Après ce premier examen, on explore les parties situées en arrière de l'épaule, et l'on reconnaît le degré de force nécessaire pour faire une sorte d'impression sur les muscles qui s'y trouvent ; on continue avec la paume de la main, sur les côtes, les flancs et au-dessous des hanches, afin d'apprécier le degré de résistance offerte à la pression par la substance musculaire. On juge ensuite de l'état des reins, qui devront devenir durs, fermes, élastiques ; puis on termine par la croupe ; les muscles qui recouvrent cette région se prolongent sur la partie inférieure des cuisses et descendent jusqu'au jarret ; ils devront se montrer découverts, dans toute leur étendue, bien distincts et saillants chez les chevaux en parfaite condition.

Comme pour la purgation, on prépare dès la veille le cheval qui a besoin d'être sué. On lui fait faire moins d'exercice, on lui permet de boire plus qu'à l'ordinaire, s'il est d'une constitution qui exige qu'on le tienne habituellement un peu court d'eau. A une heure avancée de la soirée, lorsqu'il a terminé le dernier repas du jour, on lui met la muselière, pour qu'il ne puisse pas manger sa litière. Le lendemain matin, on lui donne sa première ration d'avoine seulement, on lui fait un demi-passage ou un passage complet, suivant l'heure à laquelle on peut le sortir ; puis on le couvre selon les exigences, en ayant soin que rien ne puisse gêner les mouvements, qu'il n'y ait aucun faux pli aux suaires, que les cordons ne soient pas trop fortement serrés, que tout, en un mot, soit convenablement placé, ajusté ; enfin, on sortira.

L'exercice au pas, d'abord, pendant une demi-heure ; puis un petit galop préparatoire d'un sixième de lieue environ ; après quoi, encore l'allure du pas pendant une demi-heure ; enfin, le galop de suée plus ou moins violent, plus ou moins prolongé, suivant les circonstances indiquées, mais tout d'une haleine. A moitié de la course, on augmente peu à peu la vitesse, et, sitôt qu'elle est terminée, le cheval est ramené à l'écurie, où on lui ajoute encore des couvertures sur les parties les plus grasses du corps ; après quoi, on enveloppe ses membres avec des bandes de flanelle. On le laisse ainsi pendant quinze à vingt minutes. La transpiration augmente bientôt, et la

sueur coule de toutes parts. Il est des chevaux, cependant, qui suent plus vite, et qu'il faut découvrir au bout de cinq à dix minutes ; mais il est facile de reconnaître le moment où il convient de faire cesser la suée, en passant la main sous les couvertures, en arrière de l'épaule, et en s'assurant si l'humidité cède facilement à la pression du doigt. C'est alors que doit commencer un séchage vigoureux et méthodique.

Si pourtant la suée était donnée sur un terrain trop éloigné de l'écurie, il faudrait essuyer le cheval à l'issue de la course, en le mettant à l'abri du vent sous un hangar, ou derrière un mur ou une haie.

Dans un cas comme dans l'autre, on découvre l'animal avec précaution, en commençant par l'avant-main, que l'on gratte avec des couteaux de chaleur et que l'on assèche au moyen de serviettes, en frottant avec autant de soin et de célérité que possible. On passe ensuite à l'arrière-main, et l'on termine par le corps, comme pour un pansage ordinaire. Le grand point, on le conçoit, est d'empêcher tout refroidissement ; aussi, l'opération exige-t-elle trois ou quatre hommes actifs et habitués à soigner les chevaux.

Ce séchage achevé, on recouvre le cheval avec des couvertures sèches, on lui fait boire 1 ou 2 litres d'eau dégourdie, et on le remet en marche soit pour rentrer à l'écurie, s'il n'y a pas été ramené encore, soit pour lui donner l'exercice réclamé après le travail violent et brusquement cessé de la suée. On donne une promenade d'un quart d'heure, au pas et au galop modéré, d'un sixième à un tiers de lieue, puis encore une demi-lieue de pas ; après quoi, on rentre, pour ne plus sortir de la journée.

Mais, avant de quitter le cheval, on lui donnera un vigoureux pansage, après lui avoir lavé les yeux, les narines et la bouche avec de l'eau fraîche, les pieds et les membres, jusqu'aux genoux, avec de l'eau chaude. On les sèche à mesure, on enveloppe les extrémités avec des bandes de flanelle, on graisse le dessous du sabot avec l'onguent de pied, et on remplit le dessous avec de la bouse de vache, si on est au temps des chaleurs.

Pendant tous ces soins, le cheval a pu manger sa ration de foin ; on lui administre une mèche d'avoine et de son préparée à chaud, et, trois heures après la rentrée, on fait boire à l'eau dégourdie. Une excellente prescription à suivre, c'est de donner 1 ou 2 litres d'eau miellée au cheval quand on lui a rafraîchi les narines et la bouche avec l'éponge ; on pourrait même ajouter à l'eau un quart de cuillerée de vinaigre ordinaire pour l'acidifier très-légèrement.

On ne change rien à l'hygiène adoptée pour le reste de la journée ; mais, le lendemain, on ne donne qu'un galop. de 6 à 700 mètres, à une vitesse très-moderée. Le complément de l'exercice se donne au pas.

La précaution de laver, de baigner les membres à l'eau chaude, à la suite des suées, est fortement recommandée par Darvill, qui la regarde comme indispensable. « L'eau chaude, dit-il, assouplit les muscles trop tendus, dilate les Vaisseaux gonflés, facilite la circulation, et aide au rétablissement de l'équilibre vital. » Les bandes de flanelle, dont on entoure les canons, sèchent entièrement les membres après le bain, et consolident les tendons ; on ne les laisse jamais plus de deux heures ; en les enlevant, on frictionne vigoureusement les membres.

Après le pansage, le cheval est recouvert, on lui fait une épaisse litière, et, tout disposé autour de lui pour le repos, on ferme l'écurie, et on le laisse tranquille jusqu'au repas du soir.

Le lendemain, il faut interroger toutes les parties du corps, d'après la méthode décrite, pour constater l'effet produit par la suée, le progrès obtenu dans la condition de l'animal. C'est ainsi que l'on apprendra à régler, sur la nature du cheval, les divers degrés d'exercice qui lui seront nécessaires pour arriver à point à l'état parfait du cheval de course.

C'est par les suées, dit Darvill, que les chevaux perdent leur chair superflue et les amas intérieurs et extérieurs d'une graisse qui les empêcherait de déployer toutes leurs facultés.

« Ce résultat n'est pas le seul qu'on obtient par suite de ce procédé, car tout le système musculaire acquiert aussi un jeu plus libre, et les organes intérieurs en éprouvent également un élargissement considérable, surtout la poitrine et les poumons, d'où il résulte, en y réunissant d'autres traitements judicieux, l'avantage de mettre le cheval en état de supporter sans danger, sans inconvénient pour sa constitution, la plus grande fatigue, de fournir la plus longue course, et de faire avec facilité les plus grands efforts. »

S'il arrivait, par hasard, que l'on se soit mépris sur l'époque à laquelle le cheval, en traîne depuis peu, est susceptible de recevoir une première suée utile pour le dégrossir, le groom d'entraînement s'en apercevrait facilement, pendant l'exercice, aux signes suivants, lesquels dénotent que les poumons sont affectés : le cheval aurait l'haleine courte et pressée, il soufflerait violemment ; la tête et le cou s'allongeraient fréquemment, comme s'ils demandaient au cavalier de donner de la bride ; des aspirations profondes et prolongées témoigneraient de la difficulté que l'air éprouverait à pénétrer en

quantité suffisante jusque dans les dernières divisions bronchiques, et le jockey sentirait ses jambes comme écartées par le gonflement de la poitrine. Il y aurait inconvénient, danger même à pousser un cheval qui offrirait ces symptômes ; l'allongement de la tête est une preuve que l'animal a donné tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Cependant, il peut être aussi un signe d'ardeur ; mais alors, les autres symptômes de malaise n'existent pas, et il y a, d'ailleurs, un moyen de s'en assurer. Dans ce cas, en effet, au lieu de s'arrêter lorsqu'on lui lâche les rênes, le cheval s'élance plus rapidement ; tandis qu'il baisse davantage la tête et ralentit son allure, s'il éprouve de la gêne dans les fonctions respiratoires. L'observation de ces divers signes devrait faire remettre à une autre époque le moment de la suée ; ils prouveraient que le cheval n'a point encore assez de travail pour subir les efforts plus violents de l'exercice qui les provoque.

F. ENCORE LES EXERCICES.

Que le cheval en traîne ait ou non besoin d'être purgé et sué, il doit être arrivé en six semaines, ou sept semaines au plus s'il a demandé de grands ménagements ou s'il a été retardé, au terme de sa première préparation. Il faut alors lui accorder quelques jours de repos et une alimentation rafraîchissante, qui peut aller jusqu'à l'administration du vert, mais qui, dans aucun cas, ne doit amener la débilitation. La différence des expressions que j'emploie doit faire comprendre toute ma pensée, sans qu'il soit utile que j'entre dans d'autres explications. Il ne faut pas confondre non plus le repos avec l'oisiveté. Celle-ci est pernicieuse, et occasionne une accumulation de chair dont il faut se débarrasser ensuite au dépens des membres, et un relâchement dans le système musculaire et tendineux, qui gêne singulièrement les chevaux lorsqu'on les remet au travail. Le repos n'a d'autre objet que de rabaisser l'état, selon l'expression anglaise, pour éviter que des exercices trop rudes et trop longtemps continués ne rendent les chevaux rassis, condition défavorable pour l'avenir, et qui se manifeste par un dépérissement dû à la fatigue de tous les organes.

Après dix, douze ou quinze jours de repos, on reprendra le régime et le travail de l'entraînement. Cette fois, on peut marcher plus sûrement ; la constitution de l'animal est connue, on a pu juger de ses moyens, et acquérir l'expérience de la manière dont il veut et doit être traité. On saura déjà s'il a

plus de vitesse que de fonds, et s'il ajoutera à l'une ou à l'autre de ces qualités celle que l'on nomme vigueur, et qui fait supporter beaucoup plus facilement le poids du cavalier ; on n'ignorera plus s'il a besoin d'être poussé, pressé dans son allure dès le début de la course, ou s'il faut réserver pour la fin sa plus grande vélocité, après l'avoir ménagée dans le premier quart, le premier tiers ou la première moitié de la carrière ; on sera fixé enfin sur le genre d'état qu'il faudra lui donner pour le faire paraître avec le plus d'avantage au jour de la lutte. En effet, dit Nemrod, il y en a qui, pour pouvoir courir vite et longtemps, veulent avoir un peu d'embonpoint, pourvu, toutefois, que leur chair soit le produit d'une bonne nourriture et d'un bon travail. D'autres, au contraire, ne peuvent faire de grands efforts que s'ils sont tant soit peu élancés, tant soit peu bas. Les chevaux les plus difficiles à entraîner sont ces animaux vigoureux et gloutons, qui font de la chair nouvelle plus vite qu'on n'a pu leur enlever l'ancienne, et qui par conséquent exigent, pour leur complète préparation, tant de purgations et de travail que leur santé court risque d'en être altérée. Cependant, la graisse extérieure, quoique nuisible, est moins dangereuse que la graisse intérieure, qui empêche infailliblement l'animal de lutter avec succès dans une course vivement disputée ; on dirait qu'elle l'étouffe. Toutefois, cette espèce de chevaux n'a pas besoin de devenir élancée extérieurement ; il suffit que la liberté de leur respiration, que l'étendue de leur haleine témoignent qu'ils sont dégraissés intérieurement. Ceux-là donc peuvent entrer en lice avec un peu d'embonpoint ; car il est de leur nature de porter de la chair. Enfin, il y a encore une autre espèce de chevaux qu'il ne faut pas rendre trop efflanqués. Ce sont les grands chevaux faisant de longues enjambées, et auxquels on peut reprocher d'être un peu haut montés sur jambes.

La seconde préparation demandera de trente à trente-cinq jours de travail, après lesquels viendra un nouveau repos d'une dizaine de jours, puis enfin la troisième et dernière préparation. Celle-ci ne différera de la précédente qu'en ce que le travail augmentera à mesure que la saison des courses approchera. La grande difficulté alors consiste à juger de l'état du cheval, à savoir quand il est arrivé à son point, quand il a atteint ce degré de parfaite condition en deçà et au delà duquel l'animal ne possède pas toute la plénitude de ses facultés, et enfin à pouvoir le maintenir en cet état jusqu'au jour de la lutte.

Selon Darwill, le cheval qui arrive au poteau doit paraître brillant de maturité, frais et sain en lui-même, propre et non chargé dans sa substance

musculaire. En d'autres termes, dit encore Nemrod, il n'aura en lui ni sur lui aucune chair, aucune graisse superflue ; sa respiration sera facile, sa peau souple et brillante ; ses jambes seront fraîches et nettes, et, derrière la selle, le corps se montrera droit et élégant. Tous les muscles extérieurs apparaîtront bien distincts les uns des autres, bien nourris et comme renflés dans leur substance, durs et élastiques au toucher, principalement à la croupe, au flanc et à l'encolure.

Telle est la manière de préparer aux courses le cheval qui n'a pas encore couru ; la durée de l'entraînement n'est plus que de trois mois pour le cheval de quatre ans, lorsqu'il a été entraîné à trois.

En cet état de préparation pourtant, le cheval de course ne plaît pas à l'œil peu exercé. Ses formes anguleuses contrastent singulièrement avec les contours arrondis des chevaux qui reçoivent une grande quantité d'aliments fibreux ; son encolure amincie, son ventre levretté, la saillie de ses hanches porteraient à croire qu'il vient d'échapper à une maladie grave, si le feu de ses regards et la vigueur qu'il déploie dans la carrière n'annonçaient pas, au contraire, qu'il possède toutes les qualités qui le mettent au premier rang de son espèce. Il n'a perdu qu'un poids incommode ; et cette diminution calculée de la graisse sous-cutanée et abdominale, par l'effet inévitable du mode de nutrition et du régime d'exercices auxquels il a été soumis, a rendu sa fibre plus dense, plus serrée et plus contractile. Si son tissu cellulaire s'est appauvri, son sang est devenu plus riche en fibrine pour que ses muscles se pénétrassent plus abondamment du principal élément de leur organisation.

Cependant, rendez au régime ordinaire cet animal qui vous paraît décharné, et qui n'est qu'allégé dans sa masse, vous le verrez promptement revenir à ses proportions normales. Bientôt, chez lui, le canal alimentaire, se dilatant par degrés, détendra les muscles du bas-ventre et rendra à toute l'économie la corpulence qu'elle avait momentanément perdue. Mais n'allez pas croire que l'arrondissement des formes soit un signe certain d'une puissance plus grande, d'une augmentation considérable des forces. L'animal en a moins de vigueur et moins d'haleine. L'énergie musculaire et la résistance organique se sont affaiblies de toute l'exubérance actuelle des tissus gras.

G. BIS REPETITA PLACENT.

En traitant séparément de chacune des conditions ou des pratiques de l'entraînement, il nous a été plus aisé de condenser la matière et de la présenter à l'étude sous une forme à la fois plus intelligible et plus complète.

Nous sentons à présent la nécessité de revenir sur nos pas et de parler de toutes choses d'une façon plus synthétique. Mieux préparé maintenant, familiarisé avec le sujet, renseigné, instruit déjà, le lecteur saisira plus facilement dans leur ensemble les détails d'un enseignement un peu compliqué.

Avant de mettre un cheval en travail, l'entraîneur a nécessairement cherché à le connaître. Il s'est édifié quant à son ascendance, quant à sa conformation, à son développement, à sa vigueur actuelle. Il sait dès lors si l'animal appartient à une famille résistante ou délicate, supportant bien ou mal les exigences d'une préparation en règle.

L'état des jambes attire particulièrement son attention, car il importe beaucoup de ne pas les compromettre avant le grand jour de la lutte. Un cheval préparé à moitié sur des membres sains vaut incontestablement mieux que le cheval tout à fait prêt, mais qui est infirme et boiteux, ou menacé de le devenir à la première épreuve un peu rude qu'on lui fera subir. Toutefois, la vitesse exigée devenant en général d'autant plus grande que le parcours est moins long, l'extrême vitesse ne pouvant être obtenue qu'à la condition d'un labeur soutenu donnant une puissante haleine, l'entraîneur est souvent obligé de passer outre. Il redouble de soins et traite hygiéniquement les jambes de soif mieux, mais il ne les ménage pas autant qu'il faudrait, autant qu'il le voudrait quand, par ailleurs, le cheval lui donne de bonnes espérances.

Il attache plus d'importance à la fermeté des chairs, à toutes les marques, à tous les indices de la forme qui permettent de croire à une réelle vigueur, à un bon fond, à des qualités solides. Il augurera mal du petit mangeur, et des constitutions molles. Mais il n'a pas le choix. Étant donné un cheval — tel quel — le soumettre au traitement le plus convenable pour l'amener au poteau avec quelques chances de succès, voilà le problème à résoudre.

Le cheval bien né, bien élevé, bien constitué, n'offre aucune difficulté particulière ; il ne demande qu'un travail régulier avec une suée par semaine, de longs exercices au Pas, etc., etc.

Le cheval mal partagé sous le rapport des jambes ne devra jamais porter qu'un poids léger, n'être embarqué au galop qu'avec des précautions

infinies, recevoir toutes sortes de soins, être l'objet d'une surveillance incessante sous peine d'être forcément arrêté, à une période quelconque de l'entraînement.

Le cheval délicat et peu résistant donne encore plus de souci, car pour peu que le travail devienne fatigant, il cesse de manger et d'être en état de continuer les exercices journaliers.

Voilà trois catégories d'animaux qu'il faut traiter différemment en tout, sauf pour l'exercice au pas que tous peuvent prendre ensemble. Le point délicat ressort ici d'une manière bien évidente. Il consiste à donner à chaque cheval la quantité de travail convenable suivant ses aptitudes, sa santé, sa force, son état présent, à ne le donner en un mot que dans la mesure voulue et au moment opportun.

Ce serait folie que d'entreprendre la préparation d'un cheval tandis qu'il est en mauvaise condition, où en mauvaise santé, maigre par suite d'un régime insuffisant ou par suite de souffrances quelconques. Une constitution énergique, une santé robuste sont deux points essentiels. Que les poumons surtout soient en bon état ; ils forment, chez beaucoup de coureurs, l'agent principal des efforts violents et soutenus de la machine. A considérer certains vainqueurs, on est surpris qu'ils puissent aller et vaincre tant ils sont défectueux ou insuffisants. Dans ce cas, examinez d'une part la forme de la poitrine, et d'autre part rendez-vous compte de la condition des organes qu'elle contient. Tout le succès est là. Voilà une région qui doit être examinée avec intérêt et surveillée avec une très-grande sollicitude. Dès que l'haleine a acquis assez d'étendue ou de puissance pour permettre au cheval de parcourir sa distance sans être essoufflé pour plus d'une seconde ou deux, le cheval est assez débarrassé de graisse, assez allégi. Il n'est pas encore arrivé à la perfection sous le rapport de la densité des os, de la fermeté des chairs ; il a besoin de travailler encore, mais il ne doit plus perdre de poids ; plus n'est besoin de le soumettre aux exercices violents de la suée.

On ne saurait donc poser aucune règle fixe quant à la somme de travail à imposer à tel ou tel cheval. C'est à l'expérience et au jugement à décider.

Il en est de même de la durée de l'entraînement. Elle varie, on le comprend de reste, d'après l'état premier du cheval, son âge et la distance d'hippodrome qu'il aura à parcourir. « Six mois, dit Stonehenge, peuvent être pris comme moyenne approximative du temps nécessaire pour mettre dans sa meilleure forme un cheval de trois ans, en supposant qu'il ait été

préablement entièrement débourré, qu'il ait eu des promenades au pas journalières ; qu'il se trouve en bonne santé et net dans ses membres et dans sa respiration. Beaucoup de chevaux ont été amenés au poteau bien plus tôt, même à partir du temps où ils quittaient les herbages, mais c'est, je crois, la moyenne habituelle, et dans beaucoup de cas l'on a mis encore plus de temps à produire ce haut état de santé qui est le résultat d'une nourriture riche et d'un fort exercice, mais qui peut rarement être maintenu longtemps. »

Toutefois, continue l'hippologue anglais, « ce laps de temps n'est pas entièrement occupé à un genre de travail constant. Marcher aujourd'hui, courir demain, suer après demain, et ainsi de suite. L'on a adopté le plan de diviser l'opération en deux ou trois degrés appelés préparatoires, et dans les intervalles l'on donne une dose médicinale et quelques jours, jusqu'à une semaine entière de repos. Il est connu qu'un cheval qui a cessé de travailler pendant longtemps, ou qui n'a encore rien fait, demande de l'habitude graduelle avant que ses os, ses muscles et ligaments, aussi bien que son cœur et ses poumons, soient en état de supporter des exercices violents. C'est pourquoi, en supposant que l'on se propose de mettre six mois à entraîner un cheval pour une occasion particulière, divisant cet espace en trois préparations, la première sera occupée par un travail lent et léger, la seconde par un travail un peu plus vite, et la troisième par le plus haut degré de vitesse auquel vous puissiez soumettre votre cheval. Ainsi le travail d'entraînement peut être classé en première, seconde et troisième préparation, chacune plus sévère et à plus vive allure que la précédente.

1. La première préparation.

« L'objet principal de cette partie de l'entraînement est de durcir les membres et les articulations, de débarrasser l'intérieur de la graisse superflue et encombrante, et d'accoutumer le cheval à un long exercice au pas. Il est rare que l'haleine puisse être menée à perfection dans ce degré, car les allures très-rapides ne pourraient être endurées, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, et la toux chronique ou des articulations enflammées suivraient inmanquablement toute tentative de précipitation dans l'œuvre à accomplir. Quelques chevaux robustes pourraient peut-être supporter l'effort avec impunité ; mais dans tous les cas le préjudice serait fort grand,

et il faudrait arrêter l'entraînement pour réparer l'erreur première. « La précipitation est la pire des vitesses. » Ici ce proverbe trouve pleine confirmation, et toute tentative de commencer par la fin rendrait certainement le cheval plus lent, au lieu de produire le résultat opposé.

« L'allure du pas est l'élément de ce degré d'entraînement, et en fait, peu de chevaux sont bons pour autre chose avant d'avoir terminé leur première préparation. Une petite suée lente ou peut-être même deux ou trois, peuvent être désirables quand il y a une grande quantité de graisse ; mais dans la plupart des cas il sera mieux d'assujétir le cheval, au moins pour le premier mois, presque uniquement à l'exercice du pas. Si les chevaux sont jeunes ou tout à fait neufs, il faut les faire marcher à peu près une demi-heure autour de la cour ou de quelque enclos de ce genre, de peur qu'ils ne s'emportent avec leur gamin sur le dos ; mais s'ils sont âgés ou tout à fait tranquilles de caractère, on peut les mener tout de suite au terrain d'entraînement. Là on les fait marcher sur un grand cercle ou ovale, ou toute autre ligne convenable d'après le terrain, pendant une, deux ou trois heures, quelques-uns faisant un petit temps de galop de manège ou de chasse, si l'entraîneur juge qu'ils peuvent supporter cet exercice, sans les laisser aller assez vite pour souffler ou suer, mais seulement de manière à varier la monotonie de l'allure et à leur conserver leur facilité de locomotion en empêchant la fatigue des jambes, que le pas non interrompu ne manque pas de produire. Avec cette légère variante, l'allure du pas peut être soutenue pendant trois heures en moyenne. Chaque cheval qui se vide doit être arrêté, et tous les autres à la fois avec lui. M. Darvill, qui est le seul écrivain de quelque renom sur le cheval de course, blâme l'exercice du pas dépassant l'absolu nécessaire, et il mesure cette quantité par le temps qu'il faut d'abord donner au cheval pour se vider, pour donner de la souplesse à son système musculaire et pour affermir les jambes ; secondement, pour calmer les animaux trop chauds ou trop amateurs de gambades ; troisièmement, pour donner aux chevaux délicats et capricieux de l'appétit pour leur ration, tout en calmant leur ardeur. Mais, en opposition à son opinion, nous trouvons la pratique de la plupart de nos entraîneurs qui emploient l'exercice du pas avec le petit temps de galop dans la main par occasion, à un degré auquel M. Darvill n'avait jamais songé. Sans doute on peut le porter jusqu'à l'excès comme toutes les choses utiles, et en surmenant le cheval on peut rendre les articulations raides et les muscles lents à agir et rigides, au lieu d'être élastiques. Mais à un certain degré, c'est le pivot de l'entraînement,

surtout avec les chevaux dont les jambes sont disposées à manquer, comme il n'arrive que trop fréquemment dans les races actuelles.

« La première suée ne devrait jamais se donner avant que le cheval ait été tenu à un travail lent pendant une quinzaine, et s'il n'est pas très en chair ou ne se nourrit Pas bien, on fera fort bien de la différer encore. Quelques chevaux ne devraient jamais suer sous des couvertures, mais perdront leur graisse superflue sans cet auxiliaire. Certes, avec des animaux irritables, à caractère susceptible, la difficulté est quelquefois de les empêcher de suer à tout propos ; ils perdent trop en galopant avec leurs couvertes ordinaires, et on est obligé de les faire travailler sans vêtements.

« La somme de suée et de galops, pendant cette première préparation peut être augmentée très-graduellement, si l'entraîneur trouve que les premiers essais sont suivis de progrès, c'est-à-dire si le cheval paraît léger et dispos après une suée ou une course, s'il se nourrit bien et si ses jambes restent fraîches. Quelquefois on remarque des résultats inverses ; le cheval est tout à fait abattu et demande un barbotage au son ou une légère dose de médecine pour se remettre ; après quoi il faut lui accorder un temps considérable avant d'essayer encore d'améliorer sa condition. Tous ces différents points demandent le plus grand soin, et c'est ici que l'on éprouve l'expérience de l'entraîneur. Rien n'est plus facile que de produire au poteau un cheval parfaitement sain et vigoureux ; mais amener à l'hippodrome en haute vigueur un cheval naturellement mou et de frêle charpente, voilà une tâche qui ne demande pas seulement de l'expérience, mais beaucoup de jugement et de réflexion, puisqu'il y a fort peu de ces sortes d'animaux qui se ressemblent exactement, et constamment l'on voit survenir de nouvelles complications auxquelles il faut remédier sur-le-champ. Si, en effet, on leur laisse une fois prendre le dessus, elles nécessiteront des mesures si.sévères que le cheval sera rejeté fort loin dans sa préparation..... »

2. La seconde préparation.

A la reprise des travaux pour la deuxième préparation, les muscles du cheval commencent à se durcir, ses fibres et jointures deviennent fermes et solides, et l'on peut avec sécurité lui faire courir à bonne allure une distance modérée. Sa ration d'avoine peut être augmentée d'un quarter (2 litres 90)

en passant de un peck par jour (9 litres 08) à cinq quarters (11 l. 60), quantité qui continuera pendant toute cette période, en variant toutefois selon les circonstances. Les heures d'écurie continuent à être les mêmes et la longueur du travail n'est pas augmentée ; mais la principale différence consiste dans la rapidité du galop et la fréquence, ainsi que la durée des suées. Celles-ci sont généralement données tous les huit ou dix jours, et la distance de la course est presque toujours de 4 milles (6,436^m.25), excepté avec les très-jeunes poulains. Pendant la suée elle-même, l'allure doit être assez allongée, surtout à la fin, et si le cheval est le moins du monde disposé à la corpulence, on le lance ventre à terre pendant le dernier mille, et vers la fin, on l'éperonne et on le pousse jusqu'aux derniers efforts, de façon à le faire souffler considérablement et à ouvrir ses tuyaux respiratoires d'une bonne façon. La suée, dans la première préparation, est seulement adoptée comme une manière de se débarrasser de la graisse intérieure superflue, mais maintenant, bien qu'elle ait en partie le même objet, elle est aussi destinée à améliorer la respiration. Le garçon qui donne la suée, devrait être un connaisseur en fait d'allure, et il est rare que ceux que l'on emploie ordinairement méritent confiance à cet égard. Presque toujours il faudra avoir recours à une tête plus mûre, et l'on devrait faire dans l'écurie choix de celui qui juge le mieux l'allure. Dans les galops d'exercice, le garçon⁴ de tête conduit ordinairement et règle ainsi l'allure pour ceux qui le suivent ; mais dans une suée, cela ne peut se passer ainsi, parce que le cheval qu'on y soumet va, avec son faix de couvertures, à une allure tellement différente de celle du cheval nu, qu'il est difficile de le régler et d'éviter de le forcer. Personne ne peut exactement dire comment on doit mener un cheval soumis à une suée, excepté le cavalier qu'il a sur le dos ; si on ne laisse pas l'allure à sa discrétion, il arrivera certainement malheur. En conséquence, à moins que les écuries ne soient assez garnies pour que l'on ait trois ou quatre chevaux à faire suer à la fois, il est plus expédient de laisser le garçon de tête donner toutes les suées ; mais s'il y a un nombre d'animaux suffisant, il peut aisément régler l'allure pour tous ceux que l'on fera suer à la fois.

« L'exercice au galop peut maintenant être pratiqué, indépendamment des suées, en prenant bien soin que ni les membres ni la constitution ne souffrent par une augmentation trop rapide dans la longueur et la cadence du galop. Pendant la première préparation, surtout vers la fin, le cheval a été accoutumé à de petits temps de galop, et l'entraîneur a été mis à même d'en conclure aussi bien que des suées à courte allure, jusqu'à quel point il peut

augmenter la vitesse et donner des suées plus longues et plus pénibles. Pendant le cours des trois préparations, chaque degré successif doit être réglé par le précédent, et les étages supérieurs doivent être construits selon l'effet que les étages inférieurs ont produit sur les fondements de l'édifice. Si, par exemple, le travail d'une semaine a été supporté avec peine, celui de la semaine suivante doit être plutôt moins sévère ; tandis que, si l'entraînement marche et que le cheval profite sous tous les rapports, les distances et l'allure peuvent être graduellement augmentées, tout va comme sur des roulettes à la satisfaction de l'entraîneur. Qu'il soit bien entendu que l'on ne peut donner de règle plus précise que la suivante : tant que le cheval est vif, a l'air brillant et gai, qu'il se nourrit bien, il peut être considéré comme au-dessus de sa besogne et elle peut être augmentée, avec précaution, jusqu'au degré le plus élevé auquel il puisse atteindre, d'après l'opinion de l'entraîneur. C'est le moment de faire la différence entre la suée et le galop d'exercice ; la première est un procédé de réduction pour se débarrasser de substances inutiles et même nuisibles ; l'autre est un procédé d'éducation pour établir une structure musculaire puissante et pour montrer au cheval comment il doit employer et économiser ses moyens. Cette différence doit toujours être attentivement observée, et l'entraîneur doit toujours se rappeler que non-seulement il a de la graisse à détruire, mais encore à créer des matériaux solides et élastiques à la fois, et accoutumer le cheval à faire valoir ses moyens de la façon la plus rapide et la plus efficace. Telle est la théorie de ces deux procédés. A l'égard des suées, aussitôt que le fluide devient tout à fait aqueux et que toute la graisse superflue de la surface paraît enlevée, on ne doit plus les appliquer avec surcroît de couvertures, mais on doit faire suer l'animal avec une simple couverture ou nu, selon que l'entraîneur le jugera préférable, d'après son apparence et sa race, ce qui est un guide important pour celui qui connaît les particularités des divers courants de sang.

« L'arrangement des galops préparatoires dépend en grande partie du nombre de chevaux que l'entraîneur a dans la main et de leur nature et dispositions. Quelques-uns conduisent mieux, d'autres n'y mettent pas de bonne volonté, et quand on les met en tête, sont toujours en suspens et se préparent à un écart hors de la piste. Ces animaux devraient être toujours maintenus seconds ou troisièmes dans une file, et doivent, dans tous les cas, avoir un cheval pour les conduire, afin de les étendre et de développer leurs moyens, qui souvent finissent par être de premier ordre. De là la nécessité

d'un cheval mis à part pour conduire les galops, parce qu'il y a des chances pour qu'aucun dans la file n'ait un assez bon caractère pour être mis en tête avec avantage pour lui-même, et en même temps suffisamment vite pour développer les moyens de ceux qui marchent après.

« Si toutefois l'on tombe sur un cheval de cette disposition, l'on n'en a pas besoin d'autre, et l'on peut économiser cette acquisition. Mais il est bien rare qu'un cheval, même d'un bon caractère, mène une longue file sans perdre de sa vitesse ; cependant il y a des exceptions, et, dans quelques cas, le cheval ne pourra s'entraîner ailleurs et se débattrà derrière un autre, en se tourmentant d'une telle façon qu'il ne fera aucun progrès. Néanmoins, un animal ainsi disposé réussira rarement sur l'hippodrome, parce qu'on ne pourra pas l'y mener exactement de la même façon que dans les galops préparatoires, et le jockey de son compétiteur, découvrant cette particularité, le tourmentera, l'excitera et lui fera montrer dans la course les mauvaises qualités que l'entraîneur avait neutralisées en le mettant en file. De sorte qu'après tout, le mauvais jour est seulement reculé jusqu'à une époque où sa venue est accompagnée des dépenses et de l'humiliation inséparable d'une défaite publique. Ces animaux sont souvent utiles à l'entraîneur ; mais souvent aussi ils sont indignes de l'affection de leur maître, auquel presque toujours ils ont fait croire à des moyens supérieurs par leur travail en particulier, idée qui ne se rectifie qu'après leur insuccès en public.

« La conclusion de la seconde préparation sera une suée sévère, puis un barbotage pour deux nuits consécutives ; après quoi, si le crottin est assez mou, une dose de médecine, et pour le reste de la semaine, réduction d'avoine et seulement promenade au pas. Ceci nous mène au dernier stage de l'entraînement.

3. La préparation finale.

Les suées, pendant la troisième préparation, sont données à des intervalles et avec une charge de couvertures calculées d'après ce que l'entraîneur aura appris par l'expérience de la deuxième préparation. Tous ces détails varient selon chaque cas particulier, et il serait ridicule d'essayer de donner des règles fixes à cet égard. Déjà, j'ai décrit l'augmentation d'importance dans les suées de la deuxième préparation ; je ne puis

qu'ajouter que c'est d'après leurs résultats que l'entraîneur décidera ce qu'il y a maintenant à faire. Pendant la dernière préparation, la quantité d'exercice au pas peut être réduite en proportion exacte du degré de durée donnée aux galops et aux suées. Il est vrai, sans doute, que la répétition à la longue de l'exercice lent de la marche est à un certain degré contraire à une grande vélocité, et le cheval qui n'aurait jamais fait que de courtes distances au pas arriverait probablement au plus haut degré de rapidité qu'il puisse atteindre pour une petite distance. Mais, comme en général on veut lui demander plus que cela, et que ses jambes lui permettront rarement de faire toute la besogne aux grandes allures, l'on a recours à un compromis, et l'entraînement consiste en mélange de pas et de galop variant en longueur suivant les particularités de chaque cas. Toutefois, comme nous l'avons déjà remarqué, les suées ont un objet différent ; elles doivent suppléer au travail au galop, qui est inutile au delà de ce qu'il faut pour former les muscles et l'haleine. Par ces soins, les jambes ne souffrent que l'indispensable, et cependant le cheval est maintenant léger et dispos, le cœur et les organes intérieurs conservant tout leur jeu. Il n'y a pas de doute, néanmoins, que si les jambes voulaient le permettre, et si l'animal n'avait qu'une graisse ordinaire, l'on pourrait se dispenser des suées, et l'exercice au galop pourrait remplir le but ; mais la pratique a fait reconnaître que la quantité de travail nécessaire pour cet objet ruinerait presque infailliblement les jambes, et l'on n'a trouvé d'autre expédient que de ralentir l'allure et de faire, à l'aide de couvertures, l'œuvre des courses rapides et répétées. L'on peut donc poser en règle que dans tous les cas, durant la préparation finale, un galop prolongé et modérément rapide, appelé une suée, avec ou sans couverture, deviendra nécessaire tous les huit ou dix jours, pour faire tomber la chair et la graisse superflue, et cela sans nuire aux membres de l'animal.

« Les galops que l'on fait faire au cheval dans cette dernière préparation ont principalement pour but de l'accoutumer à s'étendre à la meilleure allure et d'une façon régulière, sans se dérober ou se défendre, et aussi pour acquérir la puissance de parcourir la distance pour laquelle il doit concourir. Les procédés à employer dépendront beaucoup de la distance que l'on doit tirer du cheval, ou, en langage ordinaire, qu'il doit parcourir, et aussi de son caractère, de son âge et de sa généalogie. Il y a des chevaux qui supportent mal l'entraînement, et ne peuvent jamais sans danger courir la distance pour laquelle ils sont engagés, au train auquel ils seront probablement mis sur

l'hippodrome. En fait, il faut les dorloter et ne leur demander que ce qu'ils peuvent faire, et les animaux de cette nature sont difficiles à mettre sur l'hippodrome, et seront peut-être deux ou trois mois avant de pouvoir recommencer à courir par suite de l'effet produit sur eux par un effort auquel ils sont nécessairement inaccoutumés. Cette difficulté peut provenir, soit d'un état extrême d'irritation nerveuse, ou de délicatesse de constitution, ou des deux à la fois. Dans beaucoup de cas, un cheval qui a été durement poussé, forcé ou autorisé à faire les derniers efforts, est si excité qu'il refuse de manger pendant plusieurs jours, ne prenant qu'une poignée de foin ou quelques grains d'avoine, et perdant plus de sa condition en peu de jours que l'on ne peut lui en rendre en deux ou trois mois. Il est évident que si l'on hasardait souvent ce degré d'excitation pendant l'entraînement, toute chance de succès serait entièrement détruite, et l'on a en conséquence adopté le plan de toujours tenir le cheval en dedans de ses moyens dans les galops d'exercice, et quoi qu'il arrive, on ne lui permet pas d'allonger assez pour arriver aux tristes résultats que nous venons de décrire. Tout cela ne peut se découvrir que par l'expérience, et ce n'est que quand le mal est fait qu'il est possible de découvrir qu'un cheval doit éprouver ces tristes effets. Dans tous les cas, c'est un terrible échec, et ce n'est que pour des chevaux très-supérieurs sous d'autres rapports qu'il y a lieu de persévérer avec un semblable tempérament. Cette disposition du cheval de course n'a aucun rapport avec le défaut de n'avoir tous ses moyens qu'en particulier, bien que l'on trouve souvent les deux réunis. Souvent un cheval paraissant de premier ordre quand on l'essaie en particulier, ne peut souffrir la foule. On le trouve disposé à faire une dure besogne quand il n'y a ni bruit ni tumulte, mais qu'il entende les cris de la multitude même loin devant lui, son énergie semble l'abandonner, au point même qu'il cesse de lutter, ne se livre plus, comme on dit, vers le poteau de distance ou même plus près, quand il avait gagné en main selon toute apparence. Il n'y a d'autre remède à cette faiblesse de nerfs que des épreuves répétées en public, puisque naturellement on ne peut réunir ni imiter des foules en particulier. Il faut ainsi persévérer jusqu'à ce que le cheval s'accoutume à cette excitation, ce qui du reste ne réussira pas toujours. C'est presque un défaut de constitution, mais il peut provenir aussi chez les jeunes poulains du manque d'habitude des foules et du bruit. Quand on dresse de jeunes chevaux de grande vaeur, souvent on les dorlote et on les tient à l'écart par crainte des accidents ; il en résulte qu'ils

s'alarment aisément quand on leur fait voir du monde et deviennent impropres à l'objet pour lequel on les a si soigneusement conservés. Ici les soins ont tourné contre leur but, et c'est une des applications du proverbe « Le mieux est l'ennemi du bien. » Quelquefois on a adopté avec succès l'expédient de tromper le cheval en le faisant courir avec couverture et camail, mais ce moyen est surtout employé quand, dans une occasion préalable, on a fort maltraité le cheval à la fin de la course, ce qui l'a rendu nerveux et peut-être vicieux en même temps.

« Alors il faut avoir soin aussi d'ôter les éperons et de faire courir sans réminiscence de la sévérité employée précédemment ; mais pour neutraliser les effets de la foule un semblable expédient est de peu de valeur.

« La longueur des temps de galop est généralement en proportion de la course projetée, et l'on ne parcourt pas constamment la distance entière, mais seulement une, deux ou trois fois par semaine, suivant le caractère et la force du cheval. Ces longs temps de galop dépassent en général d'une bagatelle la distance à parcourir, à moins qu'elle ne soit très longue et que le cheval n'ait pas beaucoup de fonds, comme pour la distance des prix de la Reine, cas où l'on doit compter sur les suées pour préparer l'animal et ne lui faire faire au plus que des galops de deux milles (3,218^m). Si cependant il paraît fort, il est toujours préférable de l'envoyer à la distance entière et quelque chose de plus, au moins une ou deux fois par semaine. On adoptera, aussi souvent que l'entraîneur le jugera à propos, des petits parcours de trois quarts de mille ou d'un mille et un quart, et on donnera tous les jours un ou deux galops de ce genre avec vitesse variant suivant les circonstances, excepté le jour qui suivra une suée, où l'on ne devra guère travailler qu'au pas. A la fin du galop les derniers chevaux de la file auront permission d'atteindre et même de dépasser le cheval de tête, mais cela par occasion et nullement chaque fois. L'entraîneur donne ses ordres à l'avance au garçon qui conduit, et qui généralement a été mis là parce qu'il est connaisseur en allure et que l'on peut compter sur lui. Il donne aussi des instructions aux autres, soit de garder leurs places ou d'arriver jusqu'à hauteur des sangles du cheval de tête vers un certain point de la course, ou même de se porter tout à fait à sa hauteur à la fin... le tout conformément aux désirs de l'entraîneur, qui indiquera aussi si l'on se portera à hauteur du garçon de tête en lui faisant retenir son cheval ou autrement. La nécessité de tous ces soins est claire et évidente pour les moins expérimentés et ne demande pas d'autres explications.

« La décadence⁵ est l'effet produit sur la constitution du cheval aussi bien que sur les membres, par l'excès de travail et de nourriture. Sous ce point de vue, le cheval peut être comparé à un arc qui peut être tendu jusqu'à un certain point, mais au delà il cesse d'avoir toute sa portée, et en fait finira par se briser si on le tend outre mesure, ou, s'il ne se rompt pas complètement, il perdra pour toujours sa puissance et son élasticité. Il en est de même du cheval, jusqu'à un certain degré qui varie dans chaque cas particulier. On peut le faire galoper, suer et le pousser de nourriture ; mais dans tous les cas il y a un point de rebroussement qui doit être observé avec soin et que l'on peut éviter en diminuant au lieu d'augmenter la nourriture et le travail de manière à éviter l'écueil redouté. Le cheval en décadence se reconnaît à son œil triste et pesant, à son poil piqué, à ses jambes délabrées et à son air inquiet. En même temps il faut savoir qu'un cheval de fond ne doit pas arriver au poteau plein de vivacité, mais, quoique florissant et bien musclé, être tranquille et plutôt triste qu'en l'air. Telle est l'apparence d'un cheval de race résistante bien entraîné ; mais d'un autre côté le même degré de travail qui produirait cet état de quiétude sur le cheval de fond, détruirait toutes les chances d'un animal plus faible de cœur et de complexion ; aussi est-il fréquent de voir même, dans la même écurie, deux chevaux dont l'un paraît triste et endormi et l'autre plein de vie et d'irritabilité, et cependant tous les deux ont été justement entraînés avec le plus grand soin, quoique avec une somme de travail très-différente.

« Le pansage à la main sur les jambes doit être pratiqué pendant tout le cours de l'entraînement, mais il est maintenant plus nécessaire que jamais, et chaque jambe doit être frottée au moins un quart-d'heure tous les jours. Il est étonnant de voir quelle différence produit ce procédé pour la durée des membres, car l'on trouve par expérience qu'ils supportent bien mieux les chocs sur les terrains durs en les frottant avec soin à la main que si on s'abstient ou si on ne le fait qu'imparfaitement..... »

4. Entre deux parenthèses.

Tout cela est assurément fort instructif, et tout cela montre à quel degré de savoir pratique doit parvenir un chef d'entraînement, un entraîneur expérimenté. Celui-ci peut faire d'un même poulain ou un mauvais cheval ou un bon cheval. L'entraînement n'est point œuvre inoffensive. Lorsque

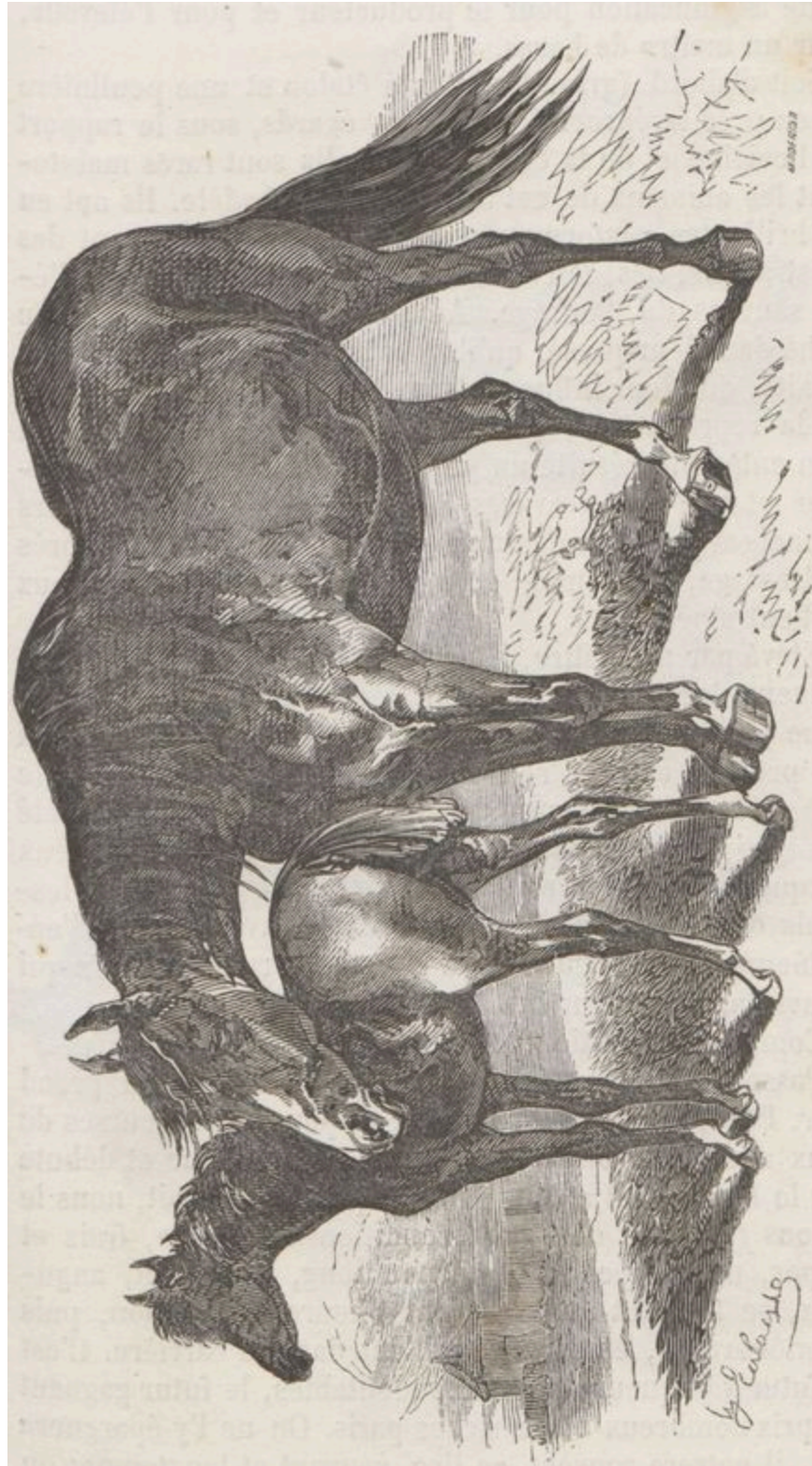
l'on considère toutes ses exigences et la difficulté de les aborder une à une, avec ménagement et gradation, sans excès, sans abus, sans résultat fâcheux pour l'animal, on se rend aisément compte de tous les risques qui l'entourent, de toutes les appréhensions qui l'accompagnent, de tous les sinistres et de tous les mécomptes auxquels il donne lieu. On se rend bien compte aussi de ce fait, trop avéré, que très-peu de chevaux le supportent sans avarie, que la plupart en reçoivent une considérable atteinte.

Pour mieux faire comprendre ses effets, nous nous adressons au dessin et nous plaçons sous les yeux du lecteur une série de portraits dont l'examen acquiert une haute signification pour le producteur et pour l'éleveur, pour un maître de haras.

Grav. 1. — L'étalon de pur sang anglais.



Grav. 2. — La poulinière-modèle.



Soit d'abord (grav. 1 et 2) un étalon et une poulinière à peu près irréprochables à tous égards, sous le rapport de l'origine et de la conformation. Ils sont rares maintenant les animaux de cet acabit, de ce modèle. Ils ont eu de brillantes performances en leur temps ; ce sont des illustrations, des célébrités de bon aloi, des natures d'élite sauvées du naufrage. Admettant qu'il n'y ait aucune tache dans leur passé, qu'ils aient entre eux une complète affinité, que leur influence sera tout heureuse dans l'acte de la reproduction, nous les marions et de cette union bien entendue résulte un produit qui ne laisse rien à désirer et que nos gravures 3 et 4 nous représente vers 18 mois avant l'entraînement, et trois mois plus tard après le dressage, au moment où il va prendre le travail sérieux de l'entraînement.

Elevé par un maître, il passe dans les écuries d'un entraîneur éprouvé. Il est bien né ; sa constitution, athlétique et régulière, est surtout exempte de tares. Parmi ses proches et dans son ascendance, nous venons de le dire, on ne trouve que des noms fameux. Rien n'a été négligé jusque là pour l'amener à bien. Il est de ceux auxquels la fortune s'attache à première vue, et sur lesquels on a le droit de compter dans l'avenir. Mais l'entraînement le réclame : c'est une vie de rudes labeurs qui s'ouvre aussitôt pour lui.

Comment la soutiendra-t-il ?

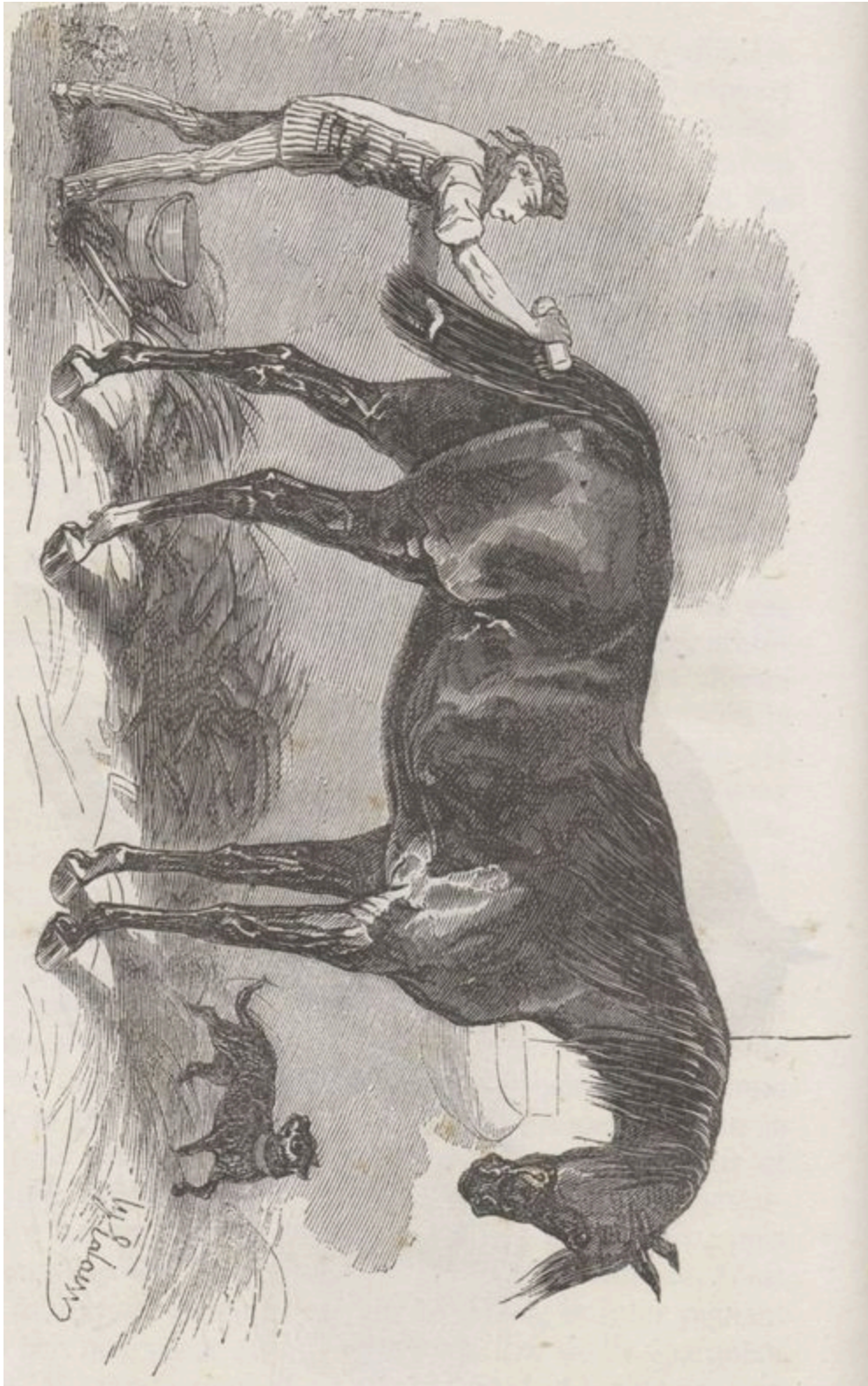
Passons par-dessus les détails et arrivons au grand jour. Par extraordinaire, on l'a dispensé des courses de deux ans ; il affronte celles de l'âge supérieur et débute par le Derby. S'il a tenu tout ce qu'il promettait, nous le voyons (grav. 5) dans une condition excellente, frais et dispos, mais cependant, un peu long, haut, plat, anguleux, se traînant au pas avant l'heure de l'action, puis bientôt ardent, énergique, vaillant dans la carrière. C'est le futur vainqueur de rivaux redoutables, le futur gagnant de prix nombreux et de riches paris. On ne l'y épargnera pas, il entrera souvent en lice, souvent et longtemps ; on l'y ramènera jusqu'à épuisement complet de ses forces ; il ne cessera d'y revenir que lorsqu'il ne fera plus ses frais. Alors il deviendra étalon et couvrira des poulinières qui auront subi les mêmes assauts que lui, des juments auxquelles on n'aura pas donné le temps de se remettre des fatigues antérieures. Il en résultera quelques produits passables et un plus grand nombre de médiocres et de défectueux, de ceux que les Anglais appelaient judicieusement autrefois les mauvaises herbes. Aucun ne vaudra le père, si ce n'est par un caprice de la nature, qui n'en a réellement que de loin en loin ; bien plutôt la famille entière sera pauvre, inférieure. Beaucoup de familles semblables, en se multipliant inter

se, jettent dans la race une foule de non-valeurs qui la déprécient fort et font qu'on se pose cette question : Que devient la vieille forme du pur-sang anglais ?

Grav. 3. — Le poulain de pur sang à 18 mois (avant l'entraînement).



Grav. 4. — Le poulain dressé et prêt pour l'entraînement.



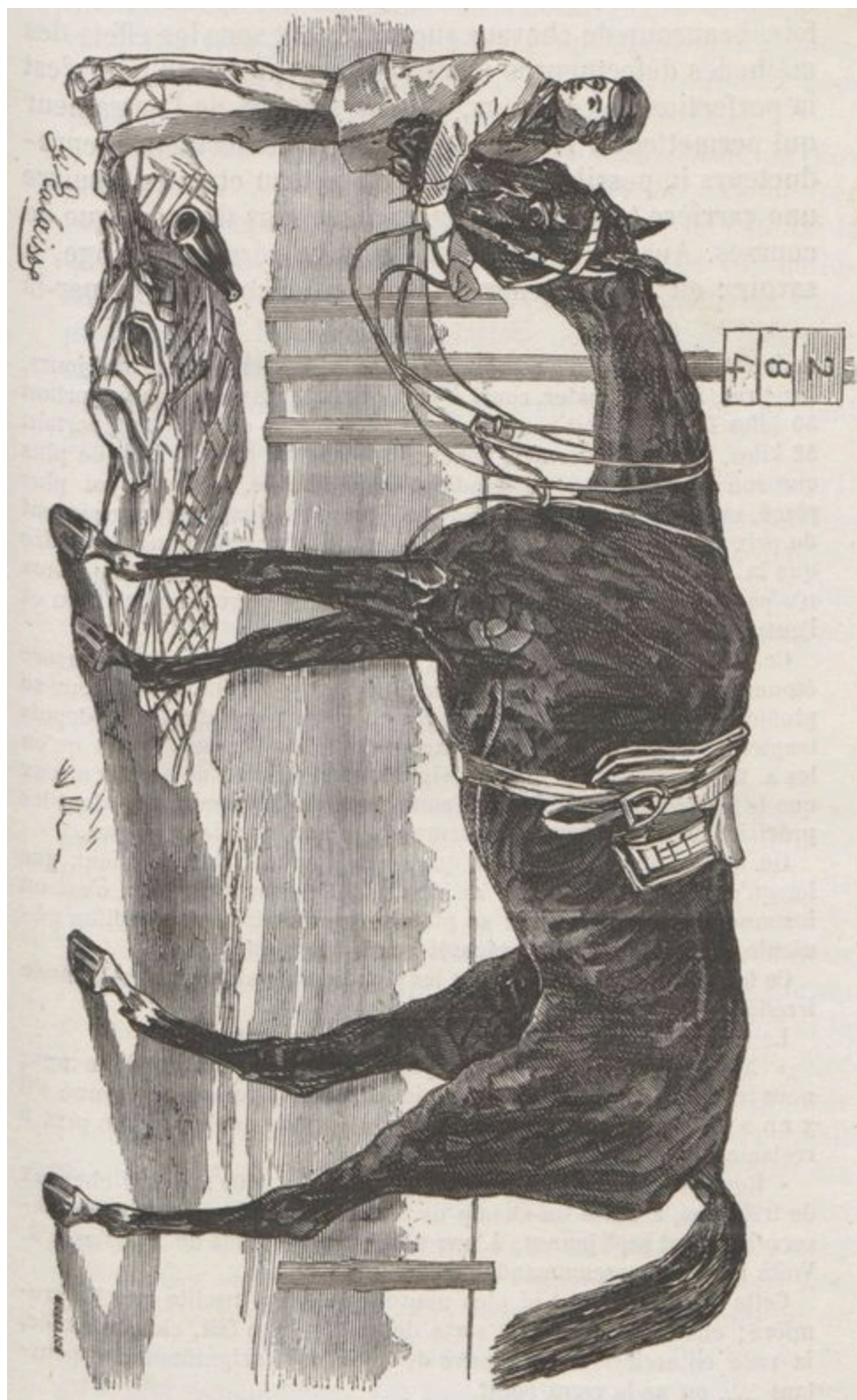
Grav. 5 — Le cheval de course réussi, à 3 ans, avant sa première course.



Que si le jeune élève tourne mal à l'entraînement, qu'advient-il ? la gravure 6 le dit d'une manière très-saisissante. En l'examinant, on restera frappé de sa ressemblance avec les dix-neuf vingtièmes des produits que les entraîneurs de notre temps amènent au poteau. Ce sont encore de vaillantes bêtes prêtes à lutter avec énergie et courant plus vite qu'on ne croirait rien qu'à les voir, mais elles ne sont plus capables d'efforts soutenus. Elles avaient de l'âme, elles ne représentent plus qu'une lame — une lame qui a usé le fourreau.

Eh bien, ce résultat, qui aurait pu être le fait d'un entraînement mal conduit, n'est guère aujourd'hui que la conséquence de travaux forcés, prématurés, excessifs, et trop prolongés ⁶. Il faut dire que la science de l'entraîneur et le savoir du jockey se sont élevés à la hauteur des difficultés de l'organisation actuelle des courses. Autrefois, beaucoup de chevaux succombaient sous les effets des méthodes défectueuses d'entraînement ; aujourd'hui, c'est la perfection des moyens, c'est la science de l'entraîneur qui permettent à une foule de chevaux défectueux, reproducteurs impossibles, d'arriver au poteau et de poursuivre une carrière telle quelle, en gagnant plus d'argent que de courses. Aussi voit-on se produire ce résultat étrange, à savoir : en thèse générale, (il y a encore par-ci par-là quelques exceptions,) plus un cheval gagne et moins il vaut. Il a valu peu ou prou à son propriétaire par le montant des prix et des paris gagnés, mais il est tombé en non-valeur comme père, comme améliorateur de race.

Grav. 6. — Le cheval de course, à 3 ans, lorsqu'il n'a pas résisté à l'entraînement.



Ce côté de la question, complètement oublié de nos jours par la spéculation privée, qu'à tort on confond avec l'industrie chevaline libre et bien comprise, ce côté de la question offre un immense intérêt au point de vue national. Dans un temps donné, qui malheureusement est très-prochain, la bonne reproduction deviendra à peu près impossible. Dès à présent déjà, l'éleveur des races moyennes repousse, comme le poison, l'étalon qui lui vient de la prétendue « industrie privée, » du turf.

Mais nous n'en avons pas fini avec l'entraînement. Il nous reste à parler des épreuves auxquelles chaque entraîneur est bien forcé de soumettre ses diverses catégories de chevaux pour porter sur chacun un jugement plus sûr. Ici encore, nous laisserons parler l'hippologue anglais Stonehenge.

5. L'épreuve.

« Une épreuve sera nécessaire dans la plupart des cas avant la course réelle, et on l'entreprend généralement une quinzaine à l'avance et même beaucoup plus tôt pour des courses très-importantes comme le Derby et le Saint-Léger. Il est d'usage d'essayer les chevaux à peu près deux jours avant leur suée ordinaire, de façon à ne pas déranger la progression régulière de l'entraînement ; mais si le cheval n'est pas très en chair et que l'épreuve doive être courue très-sérieusement, souvent l'on peut dispenser l'animal de la suée et l'épreuve en tient lieu. L'on ne peut compter sur aucune épreuve particulière si les chevaux ne sont par montés par des cavaliers aussi bons que ceux qui auront à monter en dernier lieu. Si l'on met un jockey de premier ordre sur le cheval à essayer et un gamin employé à l'entraînement sur le cheval connu, comme on le fait souvent, c'est une dérision et un piège qui ne mène qu'à une déconvenue. Un système beaucoup meilleur est de mettre des gamins ordinaires sur les deux ; mais quelquefois on peut obtenir deux jockeys de profession, et alors, si les chevaux sont réellement également en état, l'on peut jusqu'à un certain point se baser sur le résultat. Après tout, l'épreuve particulière ne peut donner confiance entière, pour la raison donnée précédemment, surtout dans les chevaux qui n'ont jamais vu un hippodrome, et tels sont ceux que l'on éprouve généralement de la sorte, puisque ceux qui ont paru en public sont bien essayés par cela même, et que moins on les bouscule mieux cela vaut. Rien ne diffère plus d'une course véritable que ce galop soigneusement

ménagé de l'entraînement pendant lequel les chevaux vont pendant une certaine distance à une bonne et régulière allure, et puis font un seul effort et finissent sans une lutte prolongée. Mais dans une course sur l'hippodrome il arrive souvent que d'abord un cheval se porte à hauteur du concurrent redouté et le fait allonger, puis un second vient essayer ses moyens, peut-être même un troisième ; rien de tout cela ne se fait dans une épreuve particulière. Il est rare que deux courses se fassent de la même façon en raison de ces circonstances variables ; ainsi l'on ne doit pas s'étonner si le propriétaire ou l'entraîneur s'y trompent et s'attendent à des résultats bien différents de ce qui a lieu réellement. Il est vrai que si la course se menait comme l'épreuve, le cheval se montrerait peut-être aussi bien que la première fois. Dans tous les cas d'épreuve particulières, l'on place sur le cheval type un poids qui (dans le principe du handicap) le rend l'égal des chevaux contre lesquels on aura à lutter en public. Le cheval type ne peut donc servir que si ses moyens sont bien connus de l'entraîneur, et il doit avoir couru très-récemment, de façon à avoir donné par des résultats actuels la mesure de ce qu'il peut faire dans sa forme et sa condition du jour ; mais sans ce critérium, autant vaut le laisser à l'écurie. Si cependant on a observé tous ces points, et que la victoire du débutant ait été satisfaisante et complète, il est raisonnable d'espérer que la chose peut se renouveler, sauf toutes les vicissitudes auxquelles nous avons déjà fait allusion.

6. Les derniers préparatifs.

Pendant les deux ou trois jours qui précèdent la lutte, les exercices sont moins violemment donnés. On les dirige de telle sorte que le cheval ne puisse en recevoir aucune fatigue. Le repos lui serait nuisible, en lui faisant perdre une partie de sa condition. Il faut le maintenir en état, et cependant ménager avec soin toutes ses ressources. La veille, on n'exige qu'un petit galop de 700 à 800 mètres, et on tient le cheval moins longtemps dehors, afin qu'il soit plus dispos et plus frais le lendemain. Dès le soir, on diminue la quantité d'eau ; on n'en laisse prendre qu'une vingtaine de gorgées à ceux qui s'en montrent trop avides. Après le pansage ordinaire, on ne donne que de l'avoine, et, le repas achevé, on remet la muselière.

Le jour même de la course, de très-grand matin, le cheval reçoit sa ration d'avoine : qu'il la mange entière ou qu'il en laisse, ce qu'il aura pris lui suffira. On le sort ensuite pour lui donner un léger galop de trois à quatre cents pas, puis on le rentre. Le pansage s'exécute comme à l'ordinaire, et l'on remet la muselière. — Le cheval ne doit plus rien manger avant la course, à moins qu'il soit d'une constitution très-délicate. Dans ce cas, on lui rendra, une heure avant de le conduire sur le terrain, une gorgée d'eau et une petite jointée d'avoine, qu'on l'excitera à manger en la saupoudrant d'un peu de son ou de sel égrugé bien fin, si cette substance ne lui répugne pas.

Autrefois, le cheval qui devait courir était privé de toute nourriture pendant dix-huit ou vingt-quatre heures ; on a reconnu qu'une aussi longue abstinence allait à l'encontre du but en le dépassant de beaucoup, et l'on y a complètement renoncé.

Le cheval ne doit arriver sur le terrain que pour l'heure du sellage. Moins il y est à l'avance, et mieux vaut pour lui. En effet, il n'y sera que médiocrement bien à tourner en cercle, à tournailler longtemps sur lui-même en attendant le départ. On l'amène complètement vêtu, cela va de soi, conduit en main et la crinière tressée, prêt, en un mot, à prendre la selle et à recevoir le jockey.

Ce dernier, propre et bichonné, sous les couleurs éclatantes et variées de sa toque et de sa casaque, sûr du poids qu'il doit faire porter à son cheval, passe toutes choses en revue avant de se mettre en selle. Il examine avec soin si tout est à sa place, convenablement posé et attaché, si rien ne gêne ou ne doit gêner le cheval pendant l'épreuve. Il s'assure que les sangles sont bonnes ; que les étrivières sont solides, bouclées à leur point et ajustées ; que le harnais de tête, quel qu'il soit, est en bon état ; que les rênes, la martingale et toutes choses sont en ordre. Au son de la cloche, qui maintenant le presse, il plie la jambe gauche en la soulevant ; l'entraîneur ou un auxiliaire quelconque lui présente un point d'appui, et il s'élance moelleusement sur la selle. En lui rendant ce service, on lui souhaite ordinairement bonne chance. Puis il entre sur la piste, car il a réfléchi à tout ce qu'il devait faire, s'il a entraîné lui-même le cheval qu'il monte, ou bien il a déjà reçu de qui de droit toutes les instructions relativement à la manière dont il devra se conduire pendant la course, afin de disputer vaillamment le prix.

Un peu avant que le jockey monte, on a rafraîchi la bouche du cheval en versant entre ses lèvres, à l'aide d'une bouteille, une ou deux verrées d'eau pure ou légèrement aiguisée d'eau-de-vie. Quand la température est très-élevée, on passe sur les yeux et les naseaux une éponge mouillée, et cette opération se renouvelle au moment où les jockeys sont appelés à se mettre en ligne pour le départ, après le galop d'entrain que reçoit presque toujours le cheval avant l'épreuve décisive.

Le galop d'entrain varie, quant à son étendue, en raison de la nécessité où l'on est de réveiller l'action ou de calmer l'ardeur naturelle du cheval. Assez ordinairement, il est de 700 à 800 mètres. Le cheval, remis au pas, est ramené vers le point de départ ; le jockey prend la place que le sort lui a assigné, à moins qu'il n'aime mieux se tenir en arrière.

Maintenant, empruntons à M. Apperley les conseils qu'il a écrits, à l'adresse des jockeys, pour la tenue même de la course, en raison de la distance à parcourir, de la nature du terrain et de la forme de l'hippodrome sur lequel le cheval va être lancé ; en raison, aussi, du caractère et du mérite du coursier.

H. DES DIVERSES MANIÈRES DE COURIR LE CHEVAL EN COURSE PLATE.

« On ne peut fixer d'une manière absolue comment le jockey doit agir avant le départ, et en ce qui concerne le départ lui-même, car cela doit dépendre absolument d'une foule de circonstances. Si la distance à parcourir pendant la course n'est que de 1/2 mille (un peu plus de 800 mètres), de telle sorte qu'il soit indispensable de prendre un vigoureux élan et de développer sur-le-champ toute la vitesse de son cheval, le jockey doit bien assurer la tête de son cheval, et, aussitôt qu'il entend le mot partez ! si le cheval ne s'élance pas de lui-même, il faut lui enfoncer les deux éperons dans les flancs, en se fiant au hasard pour bien placer la tête quand et comment il le pourra, si cela est nécessaire. Si, au contraire, la course est de 2 milles ou plus (3,218 mètres environ) il n'a pas besoin de se presser pour partir, pourvu, toutefois, qu'il ne perde pas trop de terrain. Au surplus, tout cela dépend de la connaissance qu'il peut avoir du caractère et des moyens de son cheval ou des ordres qu'il a reçus, soit d'avancer, soit d'attendre, soit

enfin toute autre chose. Je vais essayer de le placer dans ces diverses situations pour l'instruction des jockeys et des entraîneurs.

« Choisissons d'abord une carrière de 1/2 mille (804 mètres 58 centimètres), l'ordre donné au jockey de courir le plus vite possible.

« Le jockey, après avoir retourné la tête de son cheval du côté opposé à celui vers lequel il va se diriger en courant, fait quelques pas dans cette direction, puis il ramène son cheval aussi tranquillement qu'il le peut, la bride du côté du montoir passant en dehors ou par-dessus la partie inférieure de la paume de la main gauche, et fortement serrée par le pouce, tandis que la bride du côté hors montoir passe entre le doigt du milieu et le doigt annulaire de la main droite, dans laquelle le jockey tient aussi sa cravache ; mais, pendant la course, à moins qu'il soit obligé de fouetter son cheval, il retient la tête à deux mains. Si l'on se sert d'une double rêne et d'une gourmette, la rêne gauche passe entre le troisième doigt et le doigt annulaire de la main gauche, et l'autre entre les mêmes doigts de la main droite.

« Le signal étant donné, le jockey pique son cheval, comme je l'ai déjà dit, ou se sert de tout autre moyen qu'il croit propre à lui imprimer le plus tôt possible la plus grande vitesse, laissant tomber sa main pour mieux sentir la bouche du cheval. Après cette impulsion, il doit la laisser aller à peu près la moitié de la distance qu'il doit parcourir, en se bornant à tenir la tête bien ferme, avant de donner une première secousse ; mais cette course de 1/2 mille étant bientôt achevée, il ne lui reste pas beaucoup de temps pour la réflexion, et la secousse doit être courte ; il rattrape ensuite les chevaux contre lesquels il court, reste avec eux jusqu'à la fin, et gagne, s'il le peut, sans donner une seconde secousse ; mais, si quelque autre cheval l'inquiète en se tenant trop près de lui, s'il lui paraît presque aussi vite que le sien, il doit donner une nouvelle secousse à 100 ou 200 mètres du but, après quoi il lâche de nouveau la bride et gagne. Les mêmes règles peuvent servir aussi quand la carrière est de 1 mille, si ce n'est que le jockey n'ayant pas besoin d'être autant sur le qui-vive en partant, il peut rendre ses secousses plus longues et faire la dernière plus loin du but.

« Voyons maintenant la même carrière de 1/2 mille, et l'ordre d'attendre. Dans ce cas, le jockey part en même temps que les autres chevaux ; mais il reste en arrière, quoique jamais plus d'une ou deux longueurs de cheval ; une distance plus considérable serait difficile à regagner sur un si petit espace de terrain. A 150 ou 200 mètres du but, il fait en sorte de se mettre de niveau avec le cheval le plus avancé ; après quoi, il lâche la bride et gagne.

« S'il s'agit d'une distance de 1 mille, et que l'ordre soit donné d'attendre, le jockey peut partir le dernier de tous, s'il veut ; mais il ne doit pas perdre beaucoup de terrain. Quelque bon juge qu'un jockey puisse être de l'allure, il a toujours tort de se tenir trop en arrière ; il devra donc suivre régulièrement les autres chevaux, en cherchant à regagner peu à peu sa distance, et à ne les dépasser pour prendre la tête que quand il est à peu près sûr de gagner, c'est-à-dire quand il croit s'apercevoir que ses rivaux ne peuvent plus soutenir la vitesse avec laquelle ils ont commencé à courir. L'ordre d'attendre lui a été donné, parce que l'on supposait ou que l'on savait que la vitesse était la principale qualité de son cheval, mais qu'il ne pouvait soutenir cette vitesse longtemps de suite, et, par conséquent, que, si on l'avait fait courir vite dès le commencement, il n'aurait eu aucune chance de gagner.

« Si la carrière est de 2 milles, et l'ordre reçu de courir, c'est une autre manière d'opérer ; mais si l'on en excepte la lutte qui a lieu pendant les dernières toises, entre deux chevaux de force à peu près égale, rien n'est plus difficile, dans l'art de diriger les chevaux de course, que de faire en sorte, lorsqu'on imprime une grande vitesse à son cheval, que cette vitesse ne profite qu'à lui seul. En d'autres termes, ce serait une qualité, dans un jockey, de savoir bien juger de l'allure, c'est-à-dire de savoir calculer non-seulement sa propre vitesse, mais encore l'influence de cette vitesse sur les autres chevaux. Cette tâche est plus difficile avec certains chevaux qu'avec d'autres, surtout quand il s'agit de chevaux paresseux, qui, lorsqu'il sont en tête, ont besoin d'être excités, à chaque pas qu'ils font, par la main ou par l'éperon, et quelquefois pas le fouet. Dans ces cas, le jockey a bien de la peine à faire en sorte que son cheval continue à aller ; il faut alors qu'il se serve de ses mains, de ses bras, de ses jambes, de ses pieds, et parfois aussi qu'il tourne la tête, ayant au même instant tous ses membres en mouvement, mais en prenant le plus grand soin de ne pas troubler l'action du cheval. Ceci ajoute encore à l'inquiétude qu'il éprouve que son cheval ne tombe et ne perde ainsi le prix de la course. Si, après tout cela, le cheval répond à la bonne opinion qu'on avait de lui, et s'il triomphe de ses rivaux ou de son rival par une vitesse soutenue, il acquiert la réputation d'être un cheval vigoureux et vite sur lequel on peut compter. En Angleterre, on dirait que c'est un cheval honnête.

« Dans une carrière de 2 milles, avec l'ordre d'attendre, le jockey doit partir dans une allure égale, en tenant bien la tête de son cheval et en restant

aussi près qu'il le veut des autres chevaux, mais sans essayer de les dépasser. Il demeurera ainsi à sa place jusqu'à ce qu'il arrive à une certaine distance du but, distance qui aura préalablement été indiquée dans les ordres donnés. Alors il poussera son cheval, devancera ses rivaux, et gagnera si son cheval est bon et répond à ce qu'il lui aura demandé. Cette tâche est une des plus agréables et des plus faciles qui soient imposées à un jockey, et, s'il est bien monté, la course n'est pour lui qu'une promenade d'agrément.

« Je dirai peu de chose des carrières dépassant 2 milles, car on peut très-bien leur appliquer les mêmes principes qu'à celles de cette distance. En tout cas, la principale qualité d'un jockey, lorsque la course est longue, c'est d'avoir une bonne constitution et de se tenir ferme sur la selle ; à quoi il faut ajouter de savoir bien apprécier les allures, car, dans une carrière de plus de 2 milles, il est rare que la fin soit vivement disputée.

« Le devoir d'un jockey est de gagner la course, s'il le peut, mais de ne pas faire plus que d'obtenir l'avantage. Une longueur d'encolure suffit, s'il a de l'avance ; mais il doit chercher à gagner d'une longueur de cheval au moins, s'il a le moindre doute sur l'état du cheval ou des chevaux contre lesquels il court. C'est là un point très-délicat dont la décision est laissée au jockey, et auquel ceux qui l'emploient attachent une haute importance ; car on conçoit qu'ils désirent toujours ne pas compromettre, sans motifs sérieux et sans nécessité, les forces de leurs chevaux.

« Tout bon jockey doit éviter, autant que possible, de se servir du fouet.

« Quand un cheval de course déploie toute sa vitesse, toute sa vigueur, et fait de son mieux, il est inutile de le fouetter, car il n'en fera pas davantage, tandis qu'au contraire un coup de fouet donné mal à propos fait souvent beaucoup de mal, surtout s'il tombe sur le flanc. Dans ce cas, au lieu d'avoir pour résultat d'augmenter l'étendue de terrain que le cheval peut courir dans un temps de galop, il peut produire un effet tout opposé, par la raison que l'animal se resserrera et se jettera de côté, en quelque sorte, pour éviter les coups. L'éperon, convenablement employé, vaut beaucoup mieux que la cravache quand on veut augmenter la vitesse d'un cheval ; cependant, il y a des occasions où le jockey fera bien soit d'appliquer le fouet, soit tout simplement d'en menacer son coursier. Ces occasions se présenteront : 1° quand le cheval penche vers un des deux côtés de la carrière ou vers. les autres chevaux ; 2° quand il paraît vouloir sortir de la

carrière et se dérober ; 3° quand il est de tempérament à être stimulé pour développer ses moyens dans toute leur plénitude.

« En définitive, un jockey doit savoir quelles sont les circonstances dans lesquelles il faut qu'il se serve du fouet, et, ce qui n'arrive pas souvent, aussi bien de la main gauche que de la droite.

« Mais la nature et la forme des carrières sont encore des points essentiels à considérer en traitant des courses. Celles qui sont tout à fait unies et droites sont, comme de raison, les plus faciles à parcourir ; mais un peu de variété dans le terrain est avantageux au cheval et n'est pas sans agrément pour le jockey : celles qui sont inégales et montueuses demandent un jugement bien sûr pour savoir en quels endroits il est bon de courir plus vite, ou, en d'autres termes, quelle partie du terrain est le plus en rapport avec l'ardeur et la nature du cheval. Quoi qu'il en soit, en thèse générale, tous les chevaux veulent être fortement retenus soit dans les montées, soit dans les descentes ; sans quoi, ils auront bientôt épuisé leurs forces. Une légère montée est avantageuse à la fin de la course ; elle offre plus de sûreté aux cavaliers, qui, parfois, rendent un peu la main dans les derniers bonds, comme aussi en cherchant à les arrêter quand ils sont souvent épuisés de fatigue, et par conséquent en danger de tomber ou de glisser sur un terrain inégal, surtout si la sécheresse ou une trop grande humidité l'ont rendu glissant. La plupart des carrières offrent des tournants dans lesquels il faut opérer des deux manières suivantes. D'abord le jockey, en partant, doit s'efforcer de se tenir à droite des autres chevaux, si les poteaux sont à droite, bien entendu, et de prendre la gauche, s'ils sont à gauche, ou, en d'autres termes, il faut, s'il n'a pas la corde au départ, qu'il tâche de la prendre et de la conserver, à moins qu'il n'ait des ordres contraires ou des motifs pour demeurer en arrière de ses rivaux. De cette façon, on comprend qu'il aura un cercle moins grand à décrire que ses adversaires ; et de plus, si les tournants sont à droite, il aura toujours le libre usage de sa main droite, qui est celle du fouet, ce qu'il n'aurait pas s'il se trouvait en dehors d'un ou de tous les chevaux qui prennent part à la course.

« Mais il faut aussi que le jockey soit toujours sur le qui-vive dans une carrière qui a des tournants plus ou moins arrondis, car il y en a de très-difficiles à passer, surtout quand tous les chevaux sont en pleine course ; et, si celui qu'il monte n'est pas ce qu'on appelle doux en tournant ou facile à conduire, il devra ne pas négliger la précaution de s'écarter un peu du centre avant d'arriver au tournant, de façon à le franchir assez près du

poteau ou de la corde ; de cette manière, il courra moins de risques de troubler ou de déranger l'action ou l'allure de son cheval que s'il faisait un angle plus aigu, ce qui arriverait nécessairement s'il ne faisait pas ce petit écart. Il y a bien encore une autre précaution à prendre, qui n'est pas moins nécessaire. On sait que, quand un cheval galope autour d'un cercle, c'est la jambe qui est le plus près du centre qui part la première ; le jockey doit donc tâcher de faire en sorte que le cheval parte avec la jambe qui est du côté du tournant, afin d'empêcher qu'il ne change au tournant le pied du départ, ce qu'il serait obligé de faire sans cela, à moins d'être un cheval d'une facilité peu commune. Pour y parvenir, on essaye de lui faire tenir la tête un peu inclinée vers le côté opposé au tournant, c'est-à-dire un peu à gauche, si les poteaux ou les cordes sont à droite, comme ils le sont presque toujours, et vice versâ. Il va sans dire que, quand un cheval de course galope avec toute la rapidité dont il est susceptible, il faut que la tête soit placée dans la ligne de son corps ; mais, comme il n'est jamais dans ce cas aux tournants, la légère déviation que je propose ne saurait lui faire aucun mal. Quand la carrière est tout à fait droite, il importe fort peu de quel pied le cheval s'embarque.

« Je terminerai mes observations et mes conseils sur l'art de monter un cheval de course en faisant connaître de quelle manière il faut s'y prendre avec des chevaux dont le caractère, les dispositions et les capacités sont différents, afin de donner les moyens d'en tirer le meilleur parti possible.

« Sur dix chevaux de course, lorsqu'ils ont été entraînés convenablement, il y en a neuf qui vont rondement ou même qui tirent à la main. Le grand art d'un jockey qui monte un cheval de cette espèce est d'économiser ses forces en proportion de la distance qu'il doit parcourir et du poids qu'il porte, afin de ne pas l'épuiser dès le commencement de la course au point de n'avoir plus de vigueur à la fin.

« Si les autres chevaux courent au plus vite, il faut que le jockey se tienne parfaitement immobile sur la selle, laissant retomber ses mains et retenant fortement la tête de son cheval. Il devra s'occuper le moins possible de la bouche de son cheval, et, si celui-ci cherche à se mettre au même rang que ses adversaires, il vaut mieux le laisser faire que de le retenir avec trop de force, à moins que ce ne soit une véritable rosse. Le sang-froid est, en ce cas comme en bien d'autres, de la plus grande importance pour le jockey ; car un cheval pétulant, monté par un cavalier pétulant, ne peut manquer de

se déshonorer. Tout mouvement inutile de l'un est sur-le-champ imité par l'autre, qui s'étourdit et tire plus fort qu'il ne le faisait auparavant.

« Un cheval lent et paresseux a besoin d'être excité d'un bout à l'autre de la carrière. Par là j'entends que, quoique le corps de son jockey ne doive pas faire de mouvement, il est, parfois, obligé de soulever ses mains de dessus le garrot de son cheval pour le réveiller de temps en temps, comme aussi de se servir de ses éperons soit pour lui faire presser le pas, soit pour l'empêcher de se ralentir. Quelquefois il sera même nécessaire de lui faire sentir le fouet et de le presser vivement vers la fin de la course.

« Il est d'autres chevaux chatouilleux et quinquex qu'on a peine à dompter et à diriger après ceux qui sont tout à fait rétifs et qui se dérobent continuellement. Celui nommé en anglais flyhty horse, cheval étourdi, est le plus difficile à entraîner et à accoutumer à la manière dont il devra courir, en raison de sa constitution généralement délicate, et de son caractère irritable et ombrageux qui s'alarme trop facilement, soit dans son écurie, soit dehors. De ce cheval on n'obtient rien que par une extrême douceur ; une fois qu'il est troublé, il s'irrite ou perd la tête, et devient extrêmement difficile à calmer. Il faut donc absolument que le jockey destiné à monter un pareil cheval soit d'un caractère diamétralement opposé au sien, et que sa main, en tenant les rênes, soit aussi délicate que celle d'une femme. Il faut aussi qu'il laisse à son cheval une entière liberté pendant qu'il court, excepté sur un seul point, c'est-à-dire qu'il ne doit pas lui permettre de courir trop vite ; mais, même à cet égard, il fera bien d'user de beaucoup de prudence, car un cheval de ce caractère ne souffre pas qu'on le retienne trop ou qu'on le traite avec une sorte de violence : la seule chose que l'on puisse faire est de le tenir bien ramassé en lui retenant fortement la tête. Si on lui porte un défi pendant la course, il faut qu'il l'accepte et qu'il s'en tire du mieux qu'il pourra ; malheureusement, il n'arrive que trop souvent qu'un semblable cheval n'est qu'une rosse, et, en tous cas, il est bon de ne le monter que comme s'il en était une véritable, et de prendre avec lui les mêmes précautions, quant à la fermeté de la selle et de la main, que j'ai déjà recommandées avec les chevaux qui vont rondement et qui tirent à la main.

« En regard de ces chevaux quinquex et farouches, je placerai ceux doués d'un bon caractère, avec lesquels on ne se sert que d'un simple bridon, sans même avoir de martingale. Quand à cette douceur se joint l'obéissance de la bouche, alors la tâche du jockey devient facile, et, au lieu d'être pénible, fatigante et dangereuse, elle n'est qu'agréable. Un cheval de cette bonne

nature est aisé à tenir ; il est doux et docile quand il s'agit de tourner autour des poteaux ; on peut même dire qu'il tourne spontanément. Il attend ou court un peu plus vite, suivant la volonté de son jockey ; et, quand on l'exige, il est toujours prêt à faire de son mieux, selon ses moyens. Il y a plus, il va toujours moins vite que ses forces ne le lui permettent, parce qu'il obéit à la main de son jockey. Un semblable cheval, doué d'un si bon naturel, peut rendre au moins 4 livres, à égalité de vitesse, à tous ceux qui ne posséderaient pas un caractère aussi doux.

« Je crois bon d'ajouter quelques observations sur la fin d'une course comme complément à ce que je viens de dire sur l'art du jockey. En bornant le théâtre de la lutte aux deux cents dernières toises (400 mètres environ) ; en supposant les chevaux les plus avancés le devançant, les uns de la moitié du corps, les autres de la tête et de l'encolure, et d'autres courant tête à tête, je suppose encore que mon jockey est placé au milieu de ces chevaux, son cheval ne conservant que tout juste assez de force pour remporter la victoire : la grande lutte va commencer, ou, en d'autres termes, le moment est venu où il faut exiger du cheval les plus grands efforts. Mon jockey commence par changer de posture sur sa selle : auparavant, il se tenait debout sur ses étriers, le corps un peu penché sur le garrot de son cheval et les mains abaissées un peu au dessous ; en ce moment décisif, il change à la fois la position de son corps et celle de ses mains ; il s'assied fermement sur sa selle, son corps saisissant, pour ainsi dire, l'enjambée du cheval ; puis, levant les mains au-dessus du garrot, il tire légèrement la bride. C'est alors seulement que la grande lutte commence : mon jockey doit alors faire mouvoir ses mains, comme s'il voulait leur faire décrire un cercle, dans le but de réveiller son cheval ; et, quoiqu'il n'aille pas jusqu'à lâcher tout à fait les rênes, il laisse à son cheval la liberté d'avancer le plus possible la tête, ce qu'il fait avec plaisir, comme tout animal qui souffre dans une course ne manque pas de le faire. Cette manœuvre, qu'on appelle enlever son cheval à la fin, est souvent d'une grande utilité ; car, indépendamment de la nouvelle impulsion que cela lui imprime, il peut se trouver gagner d'une demi-tête et de moins que cela par la liberté donnée à son encolure et à sa tête de s'allonger. Si ce moyen ne suffit pas, il faudra employer la dernière ressource que voici : quand un jockey parvenu à quelques toises du but reconnaît que ce qu'il a fait jusque-là ne peut suffire pour le faire gagner, et que son cheval va succomber, il doit lui enfoncer les éperons vivement et fortement dans les flancs, prendre son fouet de la main droite,

tirer fortement de la gauche, et se servir de son fouet selon que l'occasion l'exige. »

Malgré leur caractère de généralités, les instructions précédentes, datant de loin déjà, avaient plus en vue les chevaux de 3 ans et au-dessus que ceux d'un âge moins avancé. Relativement, les courses de 2 ans sont modernes. Vers 1800, elle n'entraient dans le total général que pour la faible proportion de 5 pour 100 environ ; en 1860, le chiffre proportionnel s'élevait déjà à 36 pour 100. Il s'est encore accru depuis. Deux autres chiffres donnent à ceux-ci une signification plus haute et n'appuient que trop les diverses remarques que nous avons faites sur ce point. Par un effet logique, facile à prévoir, le nombre des vieux chevaux sur le turf suit une progression inverse.

En 1862, la proportion de ceux de 5 ans et au-dessus était de 48 pour 100 ; elle était tombée en 1860 à 16, 65 pour 100.

Pesez bien ces deux rapports :

Chevaux de 2 ans, 36 pour 100 ; chevaux de 5 ans et au-dessus, 16,65 pour 100.

Ceci n'est plus de la théorie.

Quoi qu'il en soit, il a fallu modifier un peu les conseils donnés au jockey montant un poulain de 2 ans. Laissons dire la chose par un Anglais. « L'entraîneur et le propriétaire, écrit Stonehenge, doivent décider ce que l'on doit faire du poulain dans la course ; savoir si on doit en tirer parti, ou si on ne l'envoie que pour recueillir quelques appréciations sur des compétiteurs, sans le fatiguer ou l'essouffler. Mais le plus souvent, l'ordre est donné de gagner, si cela peut se faire sans surmener le poulain et sans faire aucun usage du fouet et de l'éperon. Si, en conséquence, le jockey voit que son allure est inférieure, il a généralement l'ordre d'arrêter ou au moins de ne pas continuer à lutter ; mais s'il a une chance de gagner, si le prix en vaut la peine, si aussi son cheval n'est pas engagé dans une course subséquente de plus d'importance, le jockey peut être autorisé à gagner s'il le peut et même après une lutte et l'emploi de l'éperon. Tout ceci dépend encore tellement des circonstances variables de chaque cas particulier, que nous ne pouvons poser de règle générale.

« Nous ferons remarquer en même temps qu'il est tout à fait notoire que la plupart de ces courses sont des essais ; il n'y a par conséquent point d'indélicatesse à prescrire à son jockey de retenir son cheval, d'autant plus que, par leur nature, ces courses ne prêtent pas à de forts paris. L'on voit

qu'il y a une grande différence entre cette façon d'agir et l'engagement d'un cheval dans le seul but de le faire battre dans l'intérêt de son book, ou d'un handicap à venir. »

Il faut toujours admirer la manière de dire d'un Anglais. Rien n'est innocent comme la course de 2 ans. C'est affaire de simple curiosité qui ne donne pas lieu à de grandes spéculations, et telle prescription, qui serait une indélicatesse ailleurs, est parfaitement autorisée ici. Nous n'admettons ni ces nuances, ni ces subtilités, ni ces accomodements, ni ces capitulations de conscience.

J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon.

Ce vers est tout français ; conservons-lui précieusement et sa rudesse et son honnêteté.

Mais voyez comme on glisse facilement sur la pente. « Quelquefois, » ajoute l'écrivain anglais (l'adverbe vaut son pesant d'or), « quelquefois, avec des animaux de second ordre, on se résout à les faire courir et recourir, tout assuré que l'on soit de sacrifier la forme du cheval aux succès présents. » Et il cite les noms de tels poulains qui ont couru 15 fois, 19 fois et 24 fois dans l'année. Ceux-ci ont largement fait leurs frais. Qu'importe au spéculateur qu'ils s'arrêtent là ? Dans le nombre des victimes pourtant, on peut bien supposer que plusieurs, menés avec plus de ménagements et suivant les saines prescriptions de la physiologie, auraient donné des reproducteurs de mérite dont la bonne influence eût semé plus de valeur dans la population chevaline du pays que les courses gagnées n'ont mis de bénéfice dans la poche du joueur.

Vous voyez bien que la réglementation des courses est chose grave et sérieuse.

I. APRÈS LA COURSE. — APRÈS LA SAISON.

Quand la lutte n'a pas été très-violente, l'état du cheval ne réclame aucun soin particulier ; on le traite à la manière des jours précédents, comme après

un travail ordinaire.

Lorsque la course a été véhémente, très-vivement disputée, l'animal rentre haletant et couvert de sueur dans l'enceinte du pesage. Le jockey le livre à ses aides ; ceux-ci lâchent les sangles, font tomber la sueur et rafraîchissent la bouche, les narines et les yeux. Pour le reste, on traite le cheval comme après un jour de grande fatigue, comme s'il avait été soumis à une suée.

Le travail recommence ensuite comme pendant l'entraînement et se continue pendant toute la saison, en raison de l'état du cheval, du nombre de courses auxquelles il devra prendre part et des différentes époques auxquelles elles auront lieu.

C'est chose très-difficile que de maintenir en bonne condition d'entraînement un cheval qui a reçu une préparation complète et a été confirmé, comme disent les Anglais. Si le travail continue d'une manière trop pénible, les organes souffrent et le cheval devient rassis : si les exercices sont insuffisants, l'animal prend trop de chair, et un surcroît de travail deviendra nécessaire pour enlever une fois de plus le superflu. D'autre part, il est impossible de ne pas donner un peu de repos quand les courses à venir ne doivent s'ouvrir qu'à une époque éloignée de celle où l'on est. Il faut donc une certaine expérience pour juger de la situation, ménager un repos utile et distribuer convenablement la nature et la quantité de travail à imposer aux chevaux en proportion des exigences à remplir, en raison des divers engagements à satisfaire.

La saison des courses finie, la question est plus nette et mieux tranchée. On laisse reprendre chair en modérant le travail et en modifiant la nourriture. La quantité d'avoine peut être diminuée et la ration de foin augmentée. Un repas de carottes vient varier les aliments et reposer les organes de la digestion. La température de l'écurie n'est pas maintenue aussi haute ; on couvre moins le cheval, et le pansage ne se fait ni aussi longuement ni aussi complètement. La discipline du training est suspendue dans ce qu'elle a de rigoureux ; on se relâche sur tous les points, et l'on accorde une trêve salutaire à tous les organes, afin de les préparer, par un repos bienfaisant, à supporter bientôt avec une nouvelle énergie et avec succès la reprise du travail qui précédera les courses de l'autre année.

Au surplus, voici ce que Darvill conseille après les courses :

« Quand un cheval aura achevé sa saison, il aura nécessairement besoin d'un peu de repos et d'une purgation. Mais, dans ce cas, on fera bien, si

l'animal est ferme sur ses jambes, et si, par conséquent, on pense qu'il n'a pas besoin du secours de la médecine, de ne pas le laisser dans une inaction et une oisiveté complètes dans son écurie, comme on le faisait autrefois. Faites-le suer très-légèrement de temps en temps, et galoper à un train modéré un peu longuement ; en un mot, tenez-le en haleine, afin qu'il ne s'arrière pas par trop en son état et ne rentre pas dans sa condition normale. Les muscles qu'on n'exerce pas deviennent petits, mous et flasques, et, si on leur laisse prendre un repos trop absolu et trop prolongé après cela, ils seront longtemps avant d'acquérir de nouveau le ton qui leur convient, et dont ils ont besoin pour soutenir une course de courte ou de longue haleine. Si, au contraire, on continue à faire travailler régulièrement, mais modérément, les chevaux après leur course, sans exiger d'eux de grands efforts, ils reprendront facilement le point auquel on les avait mis avant et pendant les travaux auxquels ils ont été soumis sur l'hippodrome, lorsque cela sera de nouveau nécessaire. De cette façon, on prépare un cheval avec moitié moins de travail qu'il ne lui en faudrait sans cela, tandis que, en pressant ou en forçant les chevaux de course dans leur entraînement, on en perd plus de la moitié, c'est-à-dire qu'on les rend incapables de courir, soit temporairement, soit à tout jamais. »

Darvill ne s'occupait pas des chevaux de 2 ans ; les écrivains de l'époque sont bien forcés de ne pas les laisser en oubli. Voici donc ce qu'on peut en dire.

Après la course, le poulain ou la pouliche sont plus ou moins bouleversés par l'exaltation de la lutte, le changement de localité, la présence et le bruit de la foule. Le procédé le plus sage sera généralement de les mettre de côté pour un temps assez court, en donnant une dose de médecine peu de jours après, puis une nourriture plus légère avec un peu de vert. Quelques poignées d'herbe rafraîchissent merveilleusement les organes et concourent efficacement à l'entretien, à la consolidation de la santé. Pendant toute la durée du régime ainsi mitigé par le vert, il ne faut demander aucun travail sérieux. Logé à l'aise dans une box spacieuse, le jeune animal n'en sort que pour une promenade journalière, au pas, laquelle se prolonge pourtant entre deux et trois heures.

On le laisse pendant une couple de mois, à moins que la spéculation n'en décide autrement ; auquel cas, après quelques jours de répit et le régime sec continuant, on le rend à toute la sévérité de la discipline du training. Alors il

revient au poteau et la multiplicité des engagements effectifs en fait ce que nous avons dit plus haut.

Celui qui, après avoir couru au printemps, est réservé pour l'automne, jouit de deux mois de repos relatif, ainsi que nous l'avons indiqué, et, durant ce laps de temps, on le voit en général grandir et faire des muscles et de l'os.

Il serait mieux de le laisser ainsi jusqu'à l'année suivante ; mais on est pressé de jouir, et plus souvent, trop souvent, on le destine à prendre une part active aux courses d'automne. On le reprend alors pour lui faire subir, suivant la même progression, les mêmes travaux que précédemment, car ils devront se prolonger encore pendant les trois mois avant la première course de la saison.

C'est ainsi qu'on procède le plus généralement en Angleterre où les courses de poulains qualifiés chevaux de 2 ans ont surtout lieu au printemps et en automne.

En France, on a préféré les faire particulièrement en automne. Celles du printemps n'y sont pourtant pas inconnues. C'est trop tôt dans les deux cas ; mais, si les plus tardives sont encore prématurées, à plus forte raison les autres.

Lorsqu'on veut réserver pour la course de 3 ans un poulain essayé à diverses époques du printemps, on le laisse généralement au repos jusqu'à la fin d'août. « Pendant ce temps, lit-on dans le livre de Stonehenge, on devrait lui retirer graduellement ses couvertures et lui donner une box spacieuse et ouverte avec un paddock pour courir, en lui donnant trois ou quatre repas d'avoine par jour pendant tout ce temps. De la sorte, on rafraîchit sa constitution et on le prépare à supporter sa tâche la plus pénible, à savoir : l'entraînement de l'an prochain comme cheval de 3 ans. Il convient de faire ici une recommandation particulière. Le propriétaire doit se souvenir que toutes les fois qu'un poulain a été mis de côté pour se reposer, il faut le reprendre une ou deux fois à la longe et au caveçon avant de le remonter. L'oisiveté engendre toutes sortes de caprices et de fantaisies, et si, après un repos, même assez court, l'on remettait l'enfant sur le dos du poulain, cela le mènerait souvent à être désarçonné, et ce serait le prélude d'autres mauvais tours qu'il vaut mieux prévenir que d'avoir à guérir. »

On a toujours à redouter quelque mauvais tour de la part des animaux dont la première éducation a été manquée ou brusquée. Le poulain dont on a abusé, celui dont a exigé trop et trop tôt, n'en perd pas aisément le

souvenir. A l'instar du chat échaudé, qui craint jusqu'à l'eau froide, il voit venir l'excès jusque dans la modération de l'emploi. Il y a lieu de commencer toujours par le mettre en confiance.

II. DE L'ENTRAINEMENT DU JOCKEY.

« Une once de plus ajoutée à ce que porte un cheval peut produire une différence de plus de 1 mètre par 1/2 mille qu'il parcourt ; le poid donné à un cheval peut donc changer tout à fait le résultat d'une course entre chevaux d'égale force. » Les Anglais ont éclairé ce point au moyen d'expériences nombreuses et variées, dont le résultat ne permet pas même l'ombre d'un doute. Et ce n'est pas seulement dans les épreuves de vitesse que l'influence du poids se fait sentir, on la retrouve dans les épreuves de toutes sortes, aussi bien dans la course au trot que dans la course au galop, ainsi que l'a expérimentalement démontré Lawrence, vers 1783, tandis qu'il cherchait à établir la proposition contraire. Et de même pour les courses attelées. A personne ne viendrait la pensée de suspecter la rationalité de cette assertion : le cheval attelé, toutes autres circonstances égales d'ailleurs, chemine et trotte d'autant plus vite, plus librement et plus longtemps, qu'il a moins de poids à tirer, que le véhicule qu'il entraîne est plus roulant et moins pesamment chargé.

Nos voisins n'ont pas expérimenté sur la question du poids en simples curieux, mais pour mettre en pratique les leçons toujours profitables de l'expérience. Celle-ci érigeant en principe absolu que le poids détermine un effet proportionnel incontestable sur la vitesse et la durée de l'action du cheval, chacun s'est empressé de se soumettre et d'aviser à ne charger le cheval en course qu'en raison même des exigences imposées par le programme. De là, la nécessité de réduire au poids voulu les jockeys trop lourds et de ramener à cette condition ceux que la constitution, l'âge ou les habitudes de la vie en font sortir.

La réduction du poids du jockey s'obtient par le régime. Le jockey trop lourd subit, en Angleterre, un véritable entraînement, qui le débarrasse de toutes les chairs inutiles et le dégraisse à l'intérieur. Mais le jockey anglais exerce une profession ; celle-ci a ses exigences, qui sont tout naturellement acceptées. Le jockey français n'existe encore que par accident ; il est moins facile et se soumet moins volontiers à la préparation qui a pour but de le

maigrir. Il attache moins d'intérêt et de prix à la victoire. S'il aime un peu le cheval, il s'estime et s'aime bien davantage ; s'il comprend, à certains égards, l'utilité de l'entraînement pour le coursier qu'il doit monter, il n'en admet, en aucune façon, l'utilité pour lui-même. Cependant, sur ce point comme sur tous les autres, la lumière se fait peu à peu, et la question avance. D'ailleurs, le mode d'entraînement du jockey n'a rien de redoutable pour la santé quand il est rationnellement appliqué, lorsqu'on ne cherche pas à brusquer le résultat. En France, on a commencé à vouer au ridicule toutes les pratiques de l'entraînement, C'est ainsi que nous procédons habituellement. Nous rions pour rire ; car nous revenons ensuite au sérieux avec une égale facilité. On ne conteste plus les bons effets de l'entraînement bien dirigé sur les facultés du cheval ; avant peu, on en reconnaîtra les avantages sur le jockey. Nos jockeys français, bientôt convaincus, ne tarderont pas à user de ce moyen pour arriver plus près du but, afin de rendre moins inégales les chances de la lutte qu'ils soutiennent déjà, non sans honneur et sans profit, contre la race d'hommes spécialement créée, en Angleterre, par les circonstances, en vue même de l'hippodrome. Il est dès lors utile de faire connaître les procédés d'entraînement les plus simples et les plus efficaces.

« Pour réduire les jockeys au poids voulu, écrit David Low, on emploie les moyens suivants : le jeûne, la marche, la transpiration et les purgations, selon le temps qui précède les courses et le tempérament des individus. Les vêtements portés par le jockey sont d'une grosse flanelle douce ; ils consistent en deux ou trois paires de pantalons et en cinq ou six gilets ou jaquettes, et, par-dessus tout cela, un habillement complet de vêtements ordinaires et aisés. Le jockey, ayant pris une nourriture légère, se met en marche le matin, de bonne heure ; si la température du jour doit être élevée, il commence à marcher d'un pas modéré, qu'il accélère ensuite par degrés ; à la distance de 15 ou 20 kilomètres environ, et quelquefois plus, on lui a fait préparer une chambre où il peut se reposer et prendre quelque chose de chaud. Après s'être arrêté un instant (auprès du feu, si l'air extérieur est froid), il revient chez lui d'un bon pas, agitant souvent ses bras, afin d'en augmenter la force musculaire par l'effet même de l'exercice. Rentré dans un état de transpiration abondante, il prend encore quelque chose de chaud, et se repose au moins pendant une heure, bien chargé de couvertures, dans une chambre échauffée. Quand la transpiration a cessé, il met ses pieds à l'eau chaude, s'éponge par tout le corps et s'habille comme à l'ordinaire, en

ayant soin de se tenir chaudement et d'éviter les effets du froid et de l'humidité. Il se couche de bonne heure et se lève le lendemain en temps convenable pour recommencer sa marche. En même temps qu'il se soumet à ce régime, il doit observer une diète sévère ; sa nourriture habituelle est, le matin, une rôtie et du thé, et, à midi, un peu de viande. Les liqueurs fortes lui sont interdites ; la seule boisson fermentée qui lui soit permise est le vin, en très-petite quantité et largement additionné d'eau.

« Les jockeys qui n'aiment pas à marcher prennent des médecines apéritives ; mais elles ne donnent pas un résultat aussi satisfaisant que la marche. En suivant ce régime, un homme peut réduire son poids de plus de 500 grammes par jour, sans altérer l'état général de sa santé et nuire à sa vigueur naturelle ; au contraire, tous les jockeys avouent qu'ils se trouvent très-bien de cette manière de vivre, et que c'est seulement quand ils retournent trop subitement à un régime substantiel qu'ils sont parfois incommodés. Quand des jockeys excédant le poids voulu se soumettent à ce traitement, ils doivent le suivre très-rigoureusement pendant la saison des courses ; s'ils s'en relâchaient d'un seul jour, ils augmenteraient de plusieurs livres le poids de leur corps. Un seul verre d'eau-de-vie, en excitant les vaisseaux absorbants, détruirait une diète de plusieurs jours. On voit, d'après ces quelques lignes, que les jockeys ont besoin d'un grand empire sur eux-mêmes pour continuer, pendant sept mois d'un exercice laborieux, un système d'abstinence auprès duquel le jeûne du Ramadan n'est qu'un jeu. Il ne faut donc pas s'étonner si, après ce long carême, ils fêtent un peu trop la bonne chère. »

Si vagues que paraissent être les renseignements qui précèdent, il est facile d'en faire sortir les règles hygiéniques qui conduisent le plus sûrement à la perte des chairs superflues, à la réduction du poids du corps.

Il n'est plus question de moyens violents, de bains à haute température et de purgations plus ou moins énergiques. On a abandonné, dans l'entraînement du jockey comme dans celui du cheval, tout ce qui est de nature à porter le trouble dans le jeu régulier de tous les organes. Le traitement actuel est assez doux pour n'altérer en rien l'exercice des fonctions vitales. Seuls, une mauvaise application et l'abus conduiraient à mal. Ce qui ressort de plus saillant dans les considérations écrites par David Low, c'est qu'en suivant rigoureusement le régime tracé on peut perdre, chaque jour, quelque chose comme une livre de son poids, sans affaiblissement des forces musculaires et sans altération pour la santé.

Partant de là et de la connaissance de son propre poids, un jockey sait aisément ce qu'il lui faudra de jours d'entraînement pour se réduire en raison des exigences du règlement, et il lui est toujours possible de prendre plus de temps et de ne perdre, par vingt-quatre heures par exemple, que trois quarts de livre ou même une demi-livre seulement. Modérant ainsi les effets du traitement, il en évite ce qu'il peut avoir de pénible, c'est-à-dire la retenue nécessaire et forcée sur la quantité des aliments. A cela seul se réduit toute l'horreur de la chose.

Ajoutons que nous n'approuvons pas la partie du traitement qui prescrit d'éponger le corps après la suée. Cette opération nécessite, pour éviter de subits refroidissements, des précautions peu usitées parmi les valets d'écurie que nous transformons en jockeys. Le changement de linge et la flanelle sur la peau nous semblent pouvoir remplacer, avec avantage, les lotions d'eau chaude employées par les Anglais.

C'est quand ils sont pris à l'improviste que les jockeys anglais brusquent les effets du traitement qui peut les maigrir. Dans ce cas, ils perdent une partie considérable de leur poids en huit ou dix jours ; mais cette réduction soudaine affaiblit les forces en même temps qu'elle allégit le corps, et c'est le résultat opposé qu'il est essentiel d'obtenir. Les jockeys intelligents, ceux à qui leur réputation assure de l'emploi pour toute la saison des courses, consacrent ordinairement trois mois à leur utile préparation, à leur entraînement, et s'abstiennent de ces jeûnes barbares qui épuisent les forces et nuisent à la santé.

Pour rester en condition et ne pas augmenter de poids, le jockey est contraint à une certaine sobriété. A cela, il n'y a pas grand mal assurément. Ainsi, le déjeuner se compose d'une tartine mince de pain et de beurre trempée dans une tasse de thé ; il dîne avec un petit morceau de pouding et très-peu de viande ; le vin qu'il boit alors est coupé d'un tiers d'eau. Quand on le peut, la viande est remplacée par le poisson. Le souper est le repas du jour le plus frugal. Quand il soupe, le jockey, qui est à son point, se borne à manger sans pain une pomme ou quelques feuilles de salade.

Il en est, d'ailleurs, de l'entraînement du jockey comme de celui du cheval. On n'arrive que par gradation à toute la sévérité du régime, et les organes y sont bien vite acclimatés. On ne s'affuble pas tout d'un coup de six gilets et d'autant de pantalons pour recouvrir cette masse de vêtements d'un ou deux paletots ; on ne fait pas, le premier jour, 15 à 20 kilomètres au pas de course. On s'entraîne plus judicieusement et de manière à en tirer

avantage, force et souplesse, au lieu de n'arriver qu'à l'affaiblissement par une fatigue brusque, inaccoutumée, excessive. Il est bon enfin de se faire aider, après la suée, à étancher la sueur au moyen de linges chauds ou de pièces de flanelle rapidement promenés sur le corps, avant de reprendre d'autre linge sec. La sieste est indispensable au jockey qui s'entraîne. En général, le repos et le sommeil favorisent le résultat cherché et semblent justifier la justesse du proverbe : Qui dort dîne. La nuit du jockey en traîne commence à neuf heures du soir et se prolonge jusqu'à sept heures du matin. Mais cette prescription elle-même n'a rien d'absolu, et se modifie en raison du plus ou moins de sévérité du régime adopté.

La moralité de tout ce qui précède, la voici : moins le jockey de profession aura de poids naturel, moins il aura besoin de se soumettre aux exigences du régime propre à lui faire perdre l'excédant de poids nuisible au succès des chevaux qu'il est appelé à courir. C'est, par conséquent, dans les habitudes régulières de la vie de chaque jour que le jockey de profession doit trouver le moyen de conserver le poids normal en quelque sorte qui le rend apte à continuer son état, sans trop de fatigue pour lui-même.

III Application des règles de l'entraînement à la préparation du cheval pour les courses de haies et les steeple-chases.

1. Les prescriptions sommaires.

L'entraînement des chevaux qu'on destine à courir dans les hurdle-races et les steeple-chases n'a rien de spécial quant au régime. Le plus ordinairement, il n'est que la continuation d'un entraînement commencé en vue des courses plates sur des animaux qui n'ont pas montré assez de vitesse pour lutter dans celles-ci avec chance de succès. D'autres fois, il se prolonge sur des chevaux retirés des grandes courses à l'âge de cinq ans, époque à laquelle elles ne leur offrent plus un suffisant intérêt d'argent. Les courses de haies et la course au clocher deviennent alors une sorte de débouché pour les enfants perdus de l'espèce, qui en font métier et courent de ville en ville, d'un hippodrome à un autre, pour rentrer dans leurs frais, et mieux que cela.

Les chevaux de cet acabit ont nécessairement passé par le régime et la discipline de l'entraînement ordinaire ; il ne s'agit plus que de leur apprendre à aborder sans hésitation des obstacles divers, de les familiariser avec tous, et d'obtenir qu'ils les franchissent avec bonne volonté et vigueur.

Cette éducation spéciale exige de la patience et du temps ; elle doit commencer par des obstacles légers et d'abord peu multipliés. Trop de difficultés au début rebuteraient promptement des chevaux d'un caractère disposé à la résistance ou des animaux dont l'énergie ne serait pas à la hauteur des efforts nécessaires à des sauts pénibles, variés et nombreux. La recommandation pressante de ne rien précipiter dans l'entraînement des chevaux destinés aux courses plates reçoit ici une nouvelle et importante application. Un cavalier habile, un jockey entreprenant réussissent toujours à faire passer un cheval par-dessus quelques obstacles ; mais cela ne fait pas le bon cheval de haies et de steeple-chases. Il n'est pas rare d'en trouver qui se refusent au jeu après s'y être montrés joueurs assez faciles et dociles. Ce

retour sur soi, ces preuves de mauvais vouloir, succédant à l'obéissance et à la bonne volonté, tiennent le plus souvent au trop de rapidité imposée aux exercices, à la violence avec laquelle on arrive sur les obstacles et à l'impatience du cavalier qui, sous prétexte d'enlever hardiment sa monture, la presse au point de ne pas lui laisser le temps de se rassembler et de se préparer comme il convient pour un saut élevé, allongé, brillant et sûr. L'instinct de conservation parle alors et met le cheval en défiance contre le jockey mal avisé qui lui demande plus qu'il ne peut donner. Ce sentiment fait naître une résistance facile à comprendre, et le cheval saute mal ou même ne saute pas du tout. Il faut donc s'y prendre de loin pour amener un cheval à sauter volontiers et en faire un bon passeur de haies et un bon coureur des steeple-chases.

On ne pousse pas d'ordinaire, pour cette sorte de courses, l'entraînement à un degré aussi avancé que pour les courses plates. D'une part, le cheval n'a pas besoin d'être aussi vite, et, d'autre part, il doit conserver plus de chair, être plus haut de condition, pour parler la langue technique. Le poids à porter fait encore une nécessité de ne pas mettre le cheval trop bas, indépendamment de la durée de la course, toujours plus considérable dans les steeple-chases.

Quant aux chevaux appelés à disputer certains prix de valeur minime, et dont l'engagement doit être en quelque sorte accidentel et ne se renouvelle pas au delà de deux ou trois fois dans l'année, ils n'ont aucun besoin d'un entraînement en règle. On se contente de les soumettre à un travail préparatoire qui leur fait connaître ce qu'on exigera d'eux. Quelques leçons suffisent, si elles sont bien données et si elles ne s'appliquent pas à des natures trop réfractaires.

Ces quelques considérations, très-suffisantes à l'époque où parurent les premières éditions de ce Guide, demandent à être complétées.

2. Le cheval des Hurdle-races.

Les courses de haies, qui ont fait autrefois les beaux jours de l'hippodrome en attirant la foule et en l'intéressant davantage au succès de chaque journée, sont peu nombreuses maintenant que les steeple-chases se sont multipliés. On n'y emploie que des chevaux de course usés, ou quelques chevaux de chasse bien allants, engagés par circonstance. En ce

qui concerne ceux-ci et ceux-là, il n'y a rien de plus à dire que ce qui précède. Faisons cependant une observation qui a son importance. Les chevaux de haies doivent être dressés à sauter le moins haut possible ; les plus beaux sauteurs perdent nécessairement du terrain sur ceux qui, rasant l'obstacle, passent par-dessus ou au travers sans ralentissement de l'allure. Les premiers demeurent forcément en arrière, les autres emportent le prix qu'ils ont moins gagné. Dès lors, le but sérieux de la course est manqué ; l'encouragement ne va pas à celui qui le mérite, à celui qui saute en courant, mais à celui qui court sans même faire toujours semblant de sauter.

Ce qu'il fallait mettre en évidence ici, c'est que le beau sauteur franchit posément la haie, qu'il se fatigue à se ralentir d'abord, puis à repartir après. Ce manège favorise le compétiteur qui ne s'arrête pas ainsi à bien faire et qui ne songe, lui, qu'à dépasser le premier le poteau d'arrivée. Disons encore qu'il ne faut pas blaser ce sauteur d'occasion, car il serait prompt à se rebuter. On stimule son bon vouloir, lorsqu'on le commence, en le faisant précéder de quelques pas d'un vieux routier qui, franchissant volontiers les obstacles, lui montre le chemin et l'invite à le suivre. Que le cavalier n'exige pas des sauts trop longs. Ces grands élans, ces bonds puissants épuisent le cheval et ne lui laissent plus assez d'énergie pour finir convenablement, honorablement la course.

Ainsi donc, que le cheval apprenne à passer tout juste par-dessus la haie ; il n'est pas tenu à faire au delà du nécessaire.

3. Le cheval des steeple-chases.

L'éducation et l'entraînement du cheval de steeple-chase sont un peu compliqués quand l'animal n'aborde pas accidentellement ce genre de course, lorsqu'il doit, au contraire, y être habituellement employé et en disputer les prix à des rivaux qui en font métier.

C'est le cas aujourd'hui, et c'est là précisément ce qui nous oblige à compléter nos premières considérations.

Le saut de la barre et d'obstacles légers, nous l'avons dit à l'article Dressage, doit entrer de bonne heure dans l'éducation du steeple-chaser. Si on a négligé ce moyen, le cheval sera longtemps à se faire aux diverses exigences de ce genre d'épreuve. La première règle impose comme une nécessité de commencer par de petits obstacles. Peu de chevaux se

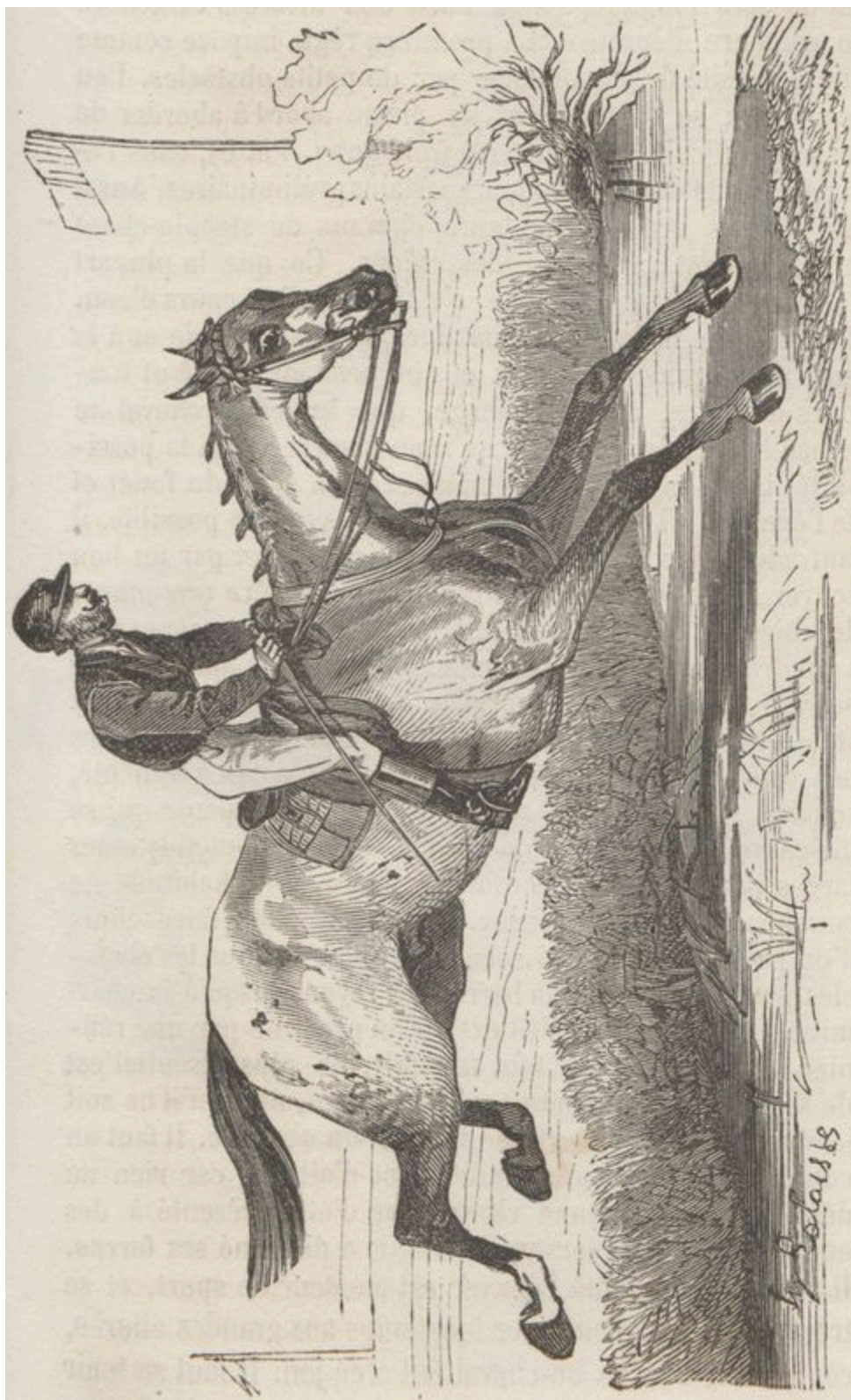
décideraient de prime abord à aborder de grandes difficultés tout à fait à froid (grav. 7 et 8), sans l'animation que donnent toujours certains préliminaires. Aussi les Anglais dressent-ils leurs chevaux de steeple-chase en les menant à la queue des chiens. Ce que la plupart des chevaux aiment le moins, c'est le saut d'un cours d'eau. Il est sage de ne le leur demander qu'en compagnie et à la suite d'un guide vigoureux et non hésitant. « Il faut toujours craindre, dit Stonehenge, que le jeune cheval ne refuse l'obstacle ; une fois qu'il en aura reconnu la possibilité, il est capable de recommencer en dépit du fouet et de l'éperon. » Toutes les fois que cela se trouve possible, il faut adopter le vieux système de faire monter par un bon écuyer le jeune cheval tranquillement derrière une meute de chiens. Il faut quelquefois toute une saison consacrée à rendre ces poulains assez maniables et assez adroits pour pouvoir prendre leurs exercices à travers champs dans le style voulu pour le steeple-chase. Dans presque toutes nos courses de ce genre, il y a un cours d'eau à franchir, souvent sans difficulté réelle, à cause de la pente qui se dirige vers le côté où l'on aborde. Ils sont toutefois assez larges pour que tout cheval qui manquera d'habitude ne commence pas par refuser. L'on doit donc faire choix d'un pays coupé de ruisseaux, et enfin de tous les obstacles possibles, depuis la barrière à rayons jusqu'à la charmille, et l'on profitera de l'excitation produite par une réunion de chevaux pour tout franchir. Le plus essentiel est de mettre un bon cavalier sur le poulain, afin qu'il ne soit jamais surmené ni tenté de refuser un obstacle. Il faut un connaisseur en fait de condition et d'allure, car rien ne dégoûte plus un jeune cheval que d'être présenté à des endroits difficiles, lorsque la fatigue a diminué ses forces. Il arrive souvent que l'écuyer est amateur de sport, et se trouve disposé à continuer longtemps aux grandes allures, comme s'il montait un cheval fait à ce jeu. Il faut se tenir en garde contre cette imprudence, et le propriétaire ne doit jamais hésiter à faire le sacrifice de la position avancée que pourrait obtenir le poulain, s'il tient à ses succès futurs. S'il n'y est pas bien résolu, il ne peut guère espérer que son écuyer y soit très-disposé ; aussi, plus la course sera excitante, plus il est important d'en faire le sacrifice à l'avance, et d'y assister pour que le cavalier ne cède pas à la tentation. J'ai connu beaucoup de bons poulains dont on a gâté de la sorte le caractère et la constitution. Une bonne course à la queue des chiens demande un cheval plus en condition qu'une course plate ; et cependant, souvent l'écuyer qui dresse croit que le poulain peut l'accomplir comme un simple galop

d'entraînement. Voilà les raisons à objecter contre l'usage de dresser le cheval à la queue des chiens ; mais si l'on peut se procurer un homme sage, qui réunisse à la vigueur nécessaire la prudence de s'arrêter à temps, c'est de beaucoup la meilleure éducation que l'on puisse donner au cheval de steeple-chase. Un exercice léger par-dessus une douzaine d'obstacles, à la queue des chiens, peut être pris deux ou trois fois par semaine, en ayant soin d'arrêter après avoir parcouru deux ou trois milles, et encore pas trop vite. En suivant cette méthode, le poulain quitte la besogne chaque fois avec le désir d'en faire un peu plus, et chaque jour il prend plus de goût à cet amusement. Le sentiment à encourager, c'est quand le cheval cherche de tous côtés un obstacle à franchir, et prend le mors aux dents dès qu'il l'aperçoit, afin de passer par-dessus à toute volée. Quand cette disposition lui est venue, et qu'il a été bien exercé à franchir tranquillement toute espèce d'obstacle, on peut le mener à eux d'un meilleur train, et lui apprendre graduellement à mesurer sa distance et à quitter terre de façon à ne pas sauter trop loin, ni cependant rester en deçà de l'obstacle. L'on peut faire une partie de ces exercices sans les chiens, car une fois que l'exemple a inculqué au poulain l'habitude de sauter tout ce qu'il rencontre, la meute devient inutile, et toute propriété couverte d'enclos, avec des obstacles ordinaires, conviendra parfaitement. Ici, deux ou trois chevaux apprendront mieux qu'un cheval isolé. Si on peut se procurer en même temps de bons cavaliers, l'on organise deux ou trois fois par semaine un petit steeple-chase sans lutte de vitesse, jusqu'à ce que les jeunes chevaux, au lieu de passer les obstacles dans le style d'un hunter accompli, aient appris à les franchir en courant, sans s'arrêter d'un côté ni de l'autre. Il est tout aussi important de ne pas s'arrêter dans le champ où l'on arrive, qu'au point de départ. Si le cavalier n'est pas un coureur de profession, il faut qu'il se façonne aussi à cette méthode. Il y a une différence étonnante à cet égard entre deux chevaux dressés par chacun de ces systèmes : l'un, hunter accompli, va tranquillement à l'obstacle, mais fait deux temps d'arrêt, le premier pour prendre ses mesures, le second par instinct. L'autre cheval, habitué au steeple-chase, prend tous ses obstacles d'une enjambée, et n'augmente l'allure que quand l'obstacle prochain demande un effort peu ordinaire, appréciation dans laquelle il est d'ailleurs aidé par son cavalier. C'est en raison du petit nombre de chevaux dressés de la sorte avant l'entraînement, qu'il faut un temps aussi long pour rendre le cheval parfait à la course au clocher. Il est beaucoup plus aisé d'y dresser un jeune animal qu'un vieux,

car, quand une habitude est prise, il y a bien plus de difficulté à s'en défaire qu'à enseigner l'habitude contraire à un cheval neuf. Souvent, le manque d'aptitude empêche le cheval d'arriver au style voulu ; mais la mauvaise équitation et la lenteur du cavalier devant l'obstacle y ont encore plus de part. C'est pourquoi le propriétaire d'un cheval destiné à gagner un steeple-chase doit mettre beaucoup d'attention au choix du cavalier qui préparera le vainqueur futur. Peu d'hommes, autres que les jockeys de profession, peuvent monter juste un cheval de ce genre ; il faudrait en engager un chaque fois pour donner quelques leçons, ou au moins trouver un cavalier qui entende parfaitement ce métier sans en faire profession. On trouve dans les bons pays de chasse beaucoup d'hommes qui, moyennant une rétribution, sont prêts à monter un jeune cheval à la queue des chiens, et, hors de l'époque des chasses ils sont encore plus disponibles, puisque sans chiens ils peuvent monter plusieurs chevaux, tandis qu'à la suite d'une meute, on ne peut monter qu'un cheval par jour. Quand la leçon se donne peu avant le steeple-chase et que l'on a fait choix du cavalier qui le montera, il y a grand avantage à lui confier le cheval deux ou trois fois à l'avance. Il y a peu de chevaux qui aient la même allure sur une route et encore moins à travers champs. Chaque cavalier a aussi sa manière, et il faut en conséquence que l'homme et le cheval fassent connaissance préalable, car souvent ce n'est que quand ils sont par terre tous les deux et hors de course qu'ils se rendent compte de leurs défauts respectifs. Il vaut donc infiniment mieux s'y prendre à l'avance, pour que le cavalier ait quelque chance de prévenir les accidents auxquels on peut parer par soin et par talent lorsque l'on a été à même de les prévoir. Ainsi, il y a des chevaux portés à exagérer les sauts et qu'il faut monter avec beaucoup de calme ; d'autres sont prêts à tomber dans le défaut contraire, et frappent le barreau supérieur d'une clôture ou les liens d'une haie d'épines, souvent au risque d'une chute. Ceux-là demandent à être enlevés devant l'obstacle ; il leur faut beaucoup d'équitation, comme disent les gens du métier, surtout parce qu'ils cherchent à se mettre à l'écart depuis le commencement de la course jusqu'à la fin, faute de goût pour l'ouvrage. Cependant, ce sont souvent les meilleurs chevaux pour la course au clocher, puisque les plus mauvais sont ordinairement ceux qui se lancent tout d'abord, sautant sur tout ce qu'ils rencontrent à un mètre trop haut, jusqu'à ce qu'ils s'épuisent et ne puissent plus sauter une paille. Toutefois, une paire de mains habiles pourra tirer parti de l'une ou de l'autre espèce d'animaux ; mais cela ne doit pas

s'attendre d'un lourdaud fait pour conduire la charrue ou mener les chevaux à l'abreuvoir.

Grav. 7. — Le steeple-chaser au saut de la rivière.



Grav. 8. — Le cheval steeple-chase au saut du mur.



« Pour entraîner les chevaux de course de cette espèce, il est de toute nécessité d'y mettre plus de temps et de se diriger par des principes un peu différents de ceux que l'on applique sur la course plate. Il faut beaucoup tenir compte du sang de l'animal, suivant qu'il est pur ou croisé, et suivant le fond attribué à la famille dont il sort.

« Le cheval de pur sang est entraîné pour la course au clocher presque par les mêmes principes que ceux que nous avons exposés pour la course plate. Il y faut pourtant changer quelques détails. Nous supposerons qu'il est d'une race qui a du fond et supportera le travail complet d'entraînement, sinon il faudra beaucoup rabattre sur les règles suivantes. — Les suées devront se faire sur un parcours de quatre à six milles de long ; mais, à moins que l'animal ne soit très-replet, il n'y aura pas lieu de le charger de beaucoup de couvertures. Une seule suffit presque toujours, et si le cou et les épaules demandent à être traités spécialement, on peut ajouter des couvertures à l'endroit voulu. On a l'habitude de faire les préparations fort longues et de faire beaucoup de travail au pas, avec des suées tout juste suffisantes pour faire tomber la chair superflue et mettre la respiration en bon état. Il faut jusqu'à un certain degré sacrifier la vitesse au fond ; de là ce long travail au pas particulièrement favorable à la dernière qualité, mais toujours un peu au détriment de la première. L'on ne donne donc aucune poussée de peu de durée, car il est rare que le cheval soit développé à sa grande vitesse, excepté tout à fait vers la fin. Même à ce dernier moment, la lutte dépend bien plus du fond que possède le cheval que de la vitesse dont il jouirait pour un moment étant encore frais. L'on néglige donc tous les expédients qui tendent à procurer cette vitesse éphémère, et l'entraînement se suit de façon à développer l'ensemble des forces musculaires, y compris celle du cœur, qui est le principal agent dans ce que l'on appelle haleine. Il ne faut pas moins de trois mois, à dater du jour où l'on prend le cheval en bon état à l'écurie, pour préparer un animal de pur sang à un steeple-chase de quatre milles. Avec ce temps devant soi, il faut encore que l'on ait fait choix d'un cheval en santé brillante, dont la chair soit ferme et qui n'ait aucun symptôme de toux, d'humeurs ou de maladie d'aucune espèce. L'entraînement doit généralement commencer par une suée avec ou sans couvertures, d'après les circonstances, et puis suivie d'une dose de médecine et d'un repos de quelques jours. Après cela, il faut au moins cinq ou six heures de marche par jour, divisées en deux portions et comprenant un temps de galop dans la main tous les jours ou tous les deux jours, suivant

la manière dont le cheval supporte la promenade au pas. Ce système peut être suivi pendant cinq ou six semaines, avec une, deux ou trois suées pendant ce temps. La séparation entre la première et la seconde préparation se fera au moyen d'une seconde dose de médecine avec des barbotages, etc. Cette seconde préparation pourra occuper trois semaines remplies par un exercice au pas, diminué d'une heure et un peu plus de travail au galop. Il faudra aussi une ou deux suées de cinq ou six milles avec ou sans couvertures ; généralement, il faut chercher à s'en passer. Cela se termine par une purgation, et la troisième préparation peut commencer. Elle demandera trois ou quatre semaines, pendant lesquelles bien peu de chevaux auront besoin de couvertures pour leurs suées. Supposons une préparation de quatre semaines. Il faudra environ deux suées, savoir : une le 10^e jour, et la seconde le 20^e ou 21^e, pour qu'il y ait, entre cette dernière et la course, un intervalle de huit ou dix jours. Pendant tout le temps de l'entraînement, ou au moins pendant les deux dernières préparations, le cheval devrait, une fois par semaine, parcourir trois ou quatre milles d'un pays semblable à celui désigné pour la lutte, ou au moins sur le terrain qui en approche le plus dans la campagne voisine. Il ne faut jamais toutefois lui présenter d'obstacles qui mettent à l'épreuve ses forces extrêmes ; mais plutôt lui faire entreprendre un grand nombre de sauts moyens. L'objet est de fortifier les muscles qui fatiguent le plus, et particulièrement ceux des épaules et des bras, qui, sans ces exercices, se fatiguent longtemps avant l'arrière-main. Ceux-ci se fortifient déjà par la course plate. Ce fait est bien constaté déjà aux yeux des entraîneurs expérimentés dans ce genre ; aussi, a-t-on vu de grands succès couronner les efforts de certains individus, qui, au talent d'une équitation puissante, joignaient la science de cette sorte d'entraînement. Plus d'un bon cheval a été envoyé à un entraîneur de premier ordre pour la course plate, mais qui a négligé cette précaution et sacrifié l'animal, faute d'entraînement des muscles destinés à faire sauter. Souvent on attribue l'insuccès à ce que l'entraînement n'a pas été dirigé en vue de la distance à parcourir. Cela arrive quelquefois, en effet ; mais le plus souvent la défaite provient du manque de travail à travers champs par-dessus haies et fossés. Presque tous les entraîneurs que j'ai connus savent fort bien préparer pour toutes les distances ; ce n'est pas là qu'il faut craindre négligence ; mais beaucoup d'entre eux ignorent qu'il faut un entraînement particulier pour pouvoir répéter le saut sans trop de fatigue. C'est exactement comme si l'on entraînait un rameur sans lui mettre la

rame à la main, c'est-à-dire par le régime, la marche, la course ; son haleine et sa condition générale deviendraient parfaites ; mais ses bras, manquant d'entraînement, se fatigueraient au bout d'une très-courte distance. La comparaison est un peu forcée, mais n'est que l'exagération de l'évidence ; car il y a, dans la région de l'épaule, des muscles dont le cheval se sert peu pour galoper, et qui sont essentiels pour soutenir le choc en arrivant de haut en bas, comme dans les sauts du steeple-chase. Ces muscles doivent avoir leur part d'exercice tout comme les propulseurs ; si on la néglige, le cheval succombera à moitié de sa tâche, comme cela se voit si souvent. Selon toutes probabilités, chacun des chevaux que l'on fait concourir pourrait franchir, sans jamais tomber, six fois le nombre d'obstacles qu'on lui présente si on le laissait s'y prendre à plusieurs fois et se reposer dès qu'il se sentirait fatigué. C'est donc lorsque les muscles de devant ou ceux de l'arrière-main succombent à la fatigue que les chutes ont lieu. Si l'on se met à étudier les chutes nombreuses que l'on voit dans ces courses, l'on trouvera que la grande majorité des chevaux tombent de l'autre côté de l'obstacle, ce qui ne prouve rien contre la force d'impulsion, mais fait voir que le cheval n'a pu se soutenir en arrivant, par faiblesse de l'avant-main. Les pieds de devant ont l'air d'entrer en terre, quel que soit le terrain, ferme ou mou, et le cheval culbute quelquefois entièrement, faisant le panache, ou bien il se laisse tomber sans résistance, comme si ses bras et ses épaules étaient paralysés. Tous ceux qui ont fréquenté les steeple-chases ont dû faire cette remarque, ou la feront en consultant seulement leurs souvenirs. Après la dernière suée, on peut donner un galop de deux jours, l'un sur un espace égal ou un peu plus considérable que le terrain de course, mais sans obstacles, de peur d'accidents. Trois ou quatre heures de promenade au pas seront maintenant suffisantes, et, dans les jours d'intervalle entre les galops, une courte poussée à bon train remettra l'haleine du cheval et accélérera son allure finale, s'il est destiné à voir cette partie de la course. Les dernières dispositions pour amener le cheval au poteau ne diffèrent pas de celles que nous avons déjà indiquées. »

Elles donnent l'idée d'un cheval en tout semblable à celui dont le portrait a été fait pour ce livre et que figure notre grav. 9.

« Le cheval de demi-sang pour le steeple-chase, ou plutôt l'animal ainsi désigné, est souvent, sous tous les rapports, un vrai pur sang, c'est-à-dire qu'il supportera autant de fatigue et demandera à être traité de même. Beaucoup de chevaux et juments, qui ne sont pas dans le stud-book en

raison d'une légère tache dans leur généalogie remontant à plusieurs générations, sont en réalité capables de faire tout autant que le vrai pur sang. Supposons, par exemple, une jument de sept huitièmes de sang en 1825, saillie par un étalon de pur sang, et que, comme cela est souvent arrivé, sa fille, sa petite-fille, son arrière-petite-fille sont toutes issues d'étalons de même sang, en langage du turf, le produit sera encore un demi-sang, bien qu'en réalité il soit contaminé dans la proportion de 1 à 128. L'on dit que ces demi-sang sont inférieurs, parce que jamais animal de cette provenance n'a gagné une course plate de quelque importance. Il faut d'abord remarquer que ces juments sont rarement saillies, de génération en génération, par des étalons de premier ordre, bien que, de temps en temps, on ait pu faire par caprice les frais d'un saut dispendieux. Traitez de même des juments de pur sang, et vous verrez qu'elles produiront rarement un cheval de course de premier ordre ; l'argument tombe donc de lui-même, faute de similitude dans les données. Le succès dont Hotspur (de demi-sang) a tant approché, il y a quelques années, à Epsom, sans être convenablement entraîné, doit être sérieusement apprécié. Bien que l'on ne doive pas supposer qu'un meilleur entraînement l'eût fait arriver premier, cependant ce n'est pas un mince exploit pour un cheval dans l'état où il se trouvait que d'arriver second pour le Derby. Maintenant, des demi-sang comme Vainhope, Cogia ou Tally-ho sont, en général, du même genre, et supporteront les mêmes fatigues et une préparation aussi sévère qu'un West-Australian ou un Flying-Dutchman. Toutefois, il est notoire qu'en principe les demi-sang ne fourniront pas en moyenne le travail nécessaire à l'entraînement sans tomber en décadence, et les préparations doivent être faites avec grand soin, de crainte de produire ce fâcheux résultat. Le traitement qui améliorera l'haleine, l'allure et la condition générale d'un pur sang fera d'un cheval de caste inférieure un animal malsain, lent, épuisé ; ses muscles, au lieu de gagner en force et en volume, seront mous, cotonneux, décousus, l'œil deviendra morne et lourd et l'appétit disparaîtra presque entièrement. Après ces observations préliminaires, nous allons procéder à l'évaluation du temps nécessaire pour produire dans sa meilleure forme, pour un steeple-chase de quatre milles, un cheval réellement de demi-sang. L'expérience a démontré qu'au delà de deux mois ou dix semaines, bien peu de ces chevaux peuvent gagner à l'entraînement ; tout le temps et les peines qu'on leur consacre, passé ce délai, sont autant de perdu. Je prends, comme précédemment, pour point de départ, l'état de santé dans

lequel un bon et solide cheval est ordinairement maintenu dans une écurie particulière, et je crois être dans le vrai en fixant ainsi le temps moyen de l'entraînement. Souvent aussi ces chevaux engraisent très-rapidement, et demanderaient pour se débarrasser de leur superflu trop de travail aux grandes allures ; il faut bien alors les faire suer sous les couvertures. Plusieurs doivent être soumis, pendant l'hiver, à de très-fortes suées, c'est encore une raison pour que leur entraînement ne dure pas aussi longtemps que celui des chevaux de pur sang. Voici, je crois, en moyenne, le meilleur traitement pour un cheval de cette espèce, bien constitué. Je dois faire remarquer, toutefois, que les variétés de nature sont encore plus nombreuses que chez le cheval de pur sang ; et qu'il faut encore plus de tact et d'expérience pour modifier le régime, de façon à le faire concorder avec chaque cas particulier. L'ancre de salut est ici dans la promenade au pas, comme plus importante que pour le pur sang, cependant, il faut en donner moins au demi-sang. En prenant neuf semaines, comme moyenne de durée pour l'entraînement, l'on peut diviser l'œuvre en deux préparations de la façon suivante :

Grav. 9. — Le cheval de steeple-chase en état complet d'entraînement.



« La première préparation du cheval demi-sang sera, comme à l'ordinaire, précédée d'une dose de médecine, puis le cheval sera mis à un exercice de quatre ou cinq heures par jour, au pas, moitié le matin, moitié dans l'après-midi, et tous les deux jours un temps de galop de deux milles à une allure lente et régulière. A la fin de la première semaine, l'on peut donner un galop de trois milles sans presser l'allure, et, après dix jours, faire suer le cheval en lui faisant parcourir lentement cinq ou six milles, avec une bonne charge de couvertures. S'il n'est pas du tout en chair, il faudra naturellement s'abstenir de le couvrir, et s'il est modérément gras, il ne prendra qu'un seul sweater sous son vêtement ordinaire. Dans tous les cas, il faut qu'il parcoure la distance à une allure modérée et régulière, puis on le fera suer plus ou moins, selon son état, en le chargeant de couvertures dans la maison de pansage.

« Après cette suée, il ne prendra pendant deux jours d'autre exercice que sa promenade ordinaire, puis un galop lent de trois milles suivi d'un jour de promenade, cela se répétera pendant quatre jours ; on prolongera encore le galop si le cheval est en progrès, et l'on terminera par une seconde suée succédant à un jour de promenade et terminant l'espace d'environ trois semaines. Après la seconde suée, l'on donne un barbotage, afin de préparer le cheval à une purgation que l'on administre de la façon ordinaire avec le repos qui doit y succéder et terminer cette première partie de l'entraînement. Je dois pourtant faire encore observer que l'exercice à travers champs par-dessus des obstacles est tout à fait aussi utile pour ces chevaux que pour le pur sang, et cela par les motifs que nous en avons précédemment exposés. On doit donc pratiquer cet exercice les jours fixés pour des galops de trois milles et sur un espace de terrain à peu près équivalent.

« La seconde préparation du cheval de demi-sang mettra complètement à l'épreuve la capacité de l'entraîneur, et il faut une expérience consommée pour opérer juste avec un cheval de cette classe. Il faut continuer les suées et quelquefois augmenter l'allure vers la fin de l'opération, mais avec des précautions infinies. Le travail au pas reste encore comme base essentielle, et il est impossible de préciser à quel degré l'on peut s'en écarter. L'on ne peut évaluer d'avance la longueur ni la vitesse des galops à administrer ; l'on peut seulement dire, comme règle générale, que les suées ont lieu tous les dix jours sur des distances de cinq ou six milles avec ou sans couvertures, et que dans l'intervalle d'une suée à l'autre, l'on choisit

certains jours pour des galops de trois ou quatre milles. L'exercice à travers champs se continue jusqu'à la dernière suée, mais non pas après. A dater de ce moment, l'on commence au contraire à ménager le demi-sang dans l'intervalle qui précède la course avec bien moins de galop que pour le pur sang. L'on doit se guider sur l'apparence du cheval et la fermeté de sa chair sous la main, et aussi sur l'appétit, en examinant s'il ne reste rien dans la mangeoire. Quand il est surmené, le cheval de demi-sang perd facilement l'appétit, et, ce qu'il y a de pis, c'est qu'il ne le recouvre pas promptement. Aussi, ce symptôme doit-il être examiné avec le soin le plus minutieux ; au moindre indice de diminution d'appétit, il faut réduire le travail. Toutefois, en général, un cheval de demi-sang de bonne constitution prendra après la suée deux et même trois temps de galop assez vifs de quatre milles, dont trois milles et demi à l'allure prudente et le dernier demi-mille d'assez bonne vitesse, mais sans développer l'animal à toute extrémité. Tant qu'on le peut, il faut éviter dans la dernière préparation de pousser à sa plus grande vitesse un cheval de demi-sang, et il ne faut pas songer à une épreuve plus longue qu'un mille ou un mille et demi. A dire vrai, les épreuves particulières pour le steeple-chase sont absolument sans utilité, et il n'y a qu'une lutte véritable sur terrain difficile qui puisse témoigner des moyens du cheval. Il y a trop de chances qui reposent sur les effets que produiront les sauts et aussi sur l'aptitude à supporter longtemps une course rapide ; or, ce sont des facultés auxquelles il ne faut jamais faire appel pendant l'entraînement, de peur de ruiner la santé du cheval. Les deux derniers jours, l'on ne donnera que de courts galops de un mille et demi à deux milles. Celui de l'avant-dernier leur sera un peu plus vif qu'à l'ordinaire, et devra se terminer par une course vive et soutenue pendant un demi-mille. Le muselage, la nourriture, etc., seront réglés, comme pour le cheval de pur sang, à l'exception de l'addition graduelle d'un quarteron de fèves pendant la seconde préparation. Les circonstances régleront cette ration de fèves, mais, en général, les chevaux de steeple-chase se trouveront bien de ce genre de nourriture pendant l'hiver, et surtout les demi-sang, auxquels on impose un travail moins long. Nous allons quitter ce sujet pour lequel il faut essentiellement des principes, et cependant auquel il est difficile d'en tracer d'absolus. Dans toutes les occasions, le cheval de demi-sang est difficile à entraîner, et la chose devient fort embarrassante lorsqu'il faut lutter sur de grandes distances avec le cheval de pur sang. Ce n'est que pour sauter et pour porter du poids que le cheval de demi-sang est supérieur,

et quand l'animal de race pure se trouve posséder ces qualités, dans neuf occasions sur dix on le verra triompher, surtout si le poids ne dépasse pas onze à douze stones. Voilà pourquoi l'on se sert de purs sang ou de chevaux à peine contaminés, et que l'ancien cheval véritablement demi-sang se trouve négligé toutes les fois qu'on peut se procurer des chevaux de race pure. »

Voilà pourquoi, dirons-nous à notre tour, il serait judicieux de ne jamais faire courir, dans une même course, des chevaux de pur sang et des animaux non tracés. Le cheval qui a le plus de sang est, en principe, le plus près de la victoire sans être toujours le plus utile, à un degré quelconque, en dehors du prix gagné. Faites donc non-seulement deux catégories, mais plusieurs, et ne mesurez entre eux que des animaux de même acabit afin d'établir pratiquement l'échelle de leur valeur effective, de leur utilité vraie sous le double rapport de la reproduction et des services usuels.

La course de haies, qui a lieu sur l'hippodrome et qui n'offre qu'un petit nombre d'obstacles à franchir, dégénère facilement en course de vitesse et se pratique à peu près comme cette dernière. Elle n'est pas exempte de dangers, surtout au départ quand le champ est nombreux, quand les chevaux sont impatients, quand les jockeys sont des hommes à gages. Au signal, tous partent avec élan et se précipitent, qui pour prendre la corde, qui pour mener la course. Le passage de la première haie devient souvent fatal et la course cesse pour celui-ci ou pour celui-là presque avant d'avoir commencé. Il faut une grande force dans les bras pour enlever le cheval dans un saut aussi brusque, dans un élan aussi peu calculé, et pour le soutenir ensuite afin d'éviter qu'il ne roule sur lui-même en retombant sur le sol. Il est rare, dans un départ aussi soudain, qui fait aborder un premier obstacle avec une téméraire et périlleuse audace, que les chevaux ne soient pas enlevés trop tôt et ne dépensent pas trois fois plus de force qu'il n'en faudrait pour franchir à une allure rationnelle, le cheval ayant eu le temps de voir et de reconnaître la difficulté qui se présente. Il n'est qu'un remède à ceci, la multiplication et le rapprochement des obstacles, qui forcent à mener la course moins brusquement, à la rendre moins désordonnée, plus belle et plus vraie.

Beaucoup de steeple-chases ont été courus aussi dans ce goût-là, et n'en ont pas été plus intéressants ; par contre, les accidents n'ont pas fait défaut. Ceux ci ont donné à penser, et l'on a compris que le steeple-chase n'était pas une charge à fond de train, ne devait pas être un casse-cou ridicule, mais

une lutte disputée avec art, une course consciencieusement fournie, dirigée avec sang-froid, non par une fougue effrénée. Une course aveugle, échevelée au début, sème bientôt sur la route, et quelquefois en dehors du parcours officiel, chevaux et cavaliers ; à peine s'il en reste debout pour accomplir la tâche. Une course bien commencée et bien menée remplit son but, en faisant ressortir la force et la vigueur du cheval, la mâle énergie et l'habileté du jockey ; elle se termine, d'ordinaire, à l'honneur de l'un et de l'autre. Dans ce cas, il y a une lutte de puissance et de talent ; dans l'autre manière, il n'y a qu'un assaut irréfléchi et dangereux, une attaque folle parce qu'elle n'avait ni rime ni raison, un départ extravagant parce qu'il s'est effectué au mépris de toutes les règles et avec la quasi-certitude de l'insuccès, d'un fiasco complet.

Bien moins encore que la course de haies, le steeple-chase est une course de vitesse ; son allure normale est un bon galop de chasse tantôt ralenti, tantôt allongé, suivant la nature du terrain, le voisinage de l'obstacle ou la manière dont on est plus ou moins pressé par la nécessité de conserver les devants ou de dépasser un adversaire dont on redoute la vitesse en terminant la course. A cette allure, on maîtrise toujours sa monture et l'on reste constamment maître de soi. On peut alors aider au cheval ; celui-ci, d'ailleurs, a tout le temps qui lui est nécessaire pour bien juger un obstacle et ne dépense à le franchir que la quantité d'action voulue. C'est une faute presque toujours irréparable que de se laisser emporter, même pour suivre, au début d'un steeple-chase. Il est toujours loisible de ne pas se presser outre mesure, de demeurer même en arrière, de ne rien précipiter, d'attendre. L'essentiel est d'avoir bien étudié son terrain en le parcourant à pied dès que la chose est licite, et de mesurer par avance le temps qu'on pourra employer à fournir convenablement la carrière. Il est des chevaux qui ne franchissent pas indistinctement bien tous les genres d'obstacles, les petites rivières, les douves, les doubles fossés, etc. ; il y a avantage à ne les pas brusquer sur ceux qu'ils préfèrent, afin de les amener plus aisément à accepter ceux qui pourraient les rebuter. On doit s'attendre à des fautes, il faut être préparé à les réparer sans ennui pour le cheval ; il faut compter sur quelque chute et conserver tout son sang-froid, afin, le cas échéant, de reprendre la selle et de se remettre en course. Il est bon de savoir tomber quand on veut courir des steeple-chases ; car il est beau de se ramasser et d'arriver taché de boue, mouillé, voire quelque peu déchiré, avarié, ou mieux que cela. Le steeple-chase est le steeple-chase : nos

recommandations ne tendent pas à en faire une course à l'eau de rose ; le sang-froid n'est pas de la poltronnerie, il n'exclut ni la hardiesse ni l'audace.

Les courses de haies et les steeple-chases sont parfois courus en partie liée ; on comprend que dans ces heats, comme on dit en Angleterre, il y ait deux fois nécessité de ménager les chevaux qui doivent fournir à des dépenses multiples, soutenir avec honneur les fatigues d'épreuves renouvelées dans un laps de temps relativement fort court.

5. A TRAVERS CHAMPS.

Du cheval de steeple-chase au cheval de chasse proprement dit, il n'y a pas loin. Pendant que nous sommes en train d'imiter les Anglais, nous pourrions bien leur emprunter quelques-unes des attentions qu'ils prodiguent à leurs chevaux de chasse. On donne à ceux-ci un entraînement en règle. C'est trop à notre avis, car le cheval qui passe par toutes les phases du training devient par trop impressionnable et réclame des soins spéciaux qui nécessitent un personnel à part et des frais considérables, peu en rapport avec nos fortunes. Mais, sans s'astreindre à toutes les exigences anglaises, il serait bon de préparer mieux le cheval de chasse aux travaux et aux fatigues qui l'attendent à l'ouverture de chaque saison. Une ou deux suées si la condition est trop haute, et un travail au pas, coupé par une distance parcourue au galop, nous semblent devoir suffire dans la plupart des cas à une bonne préparation. Nos chasses à courre sont moins vites que celles des Anglais ; elles n'exigent pas un entraînement aussi vigoureux et permettent, Dieu merci, de conserver au cheval plus d'étoffe, plus de chair, plus de substance, plus de puissance. Il s'ensuit que nos chevaux peuvent chasser plus souvent, plus longtemps chaque fois, et aussi que leur carrière se prolonge davantage.

Du reste, l'éducation du cheval de chasse demande à être tout autant soignée que celle du steeple-chaser, et ceci regarde particulièrement l'éleveur. En tout, le hunter peut être traité comme l'autre, moins la durée et la sévérité de l'entraînement.

Entre les deux chevaux même, il ne devrait y avoir aucune différence. Les prouesses du steeple-chase obligent ; celles de la chasse sont d'un autre ordre et ne s'accomplissent ni sur le même terrain ni de la même manière.

Chasser en compagnie plus ou moins nombreuse n'est pas une petite affaire. C'est une sorte de science qu'il faut avoir apprise avant de la pratiquer ; elle a ses règles et, disent nos voisins, « toute infraction à leurs prescriptions est un manque de savoir-vivre à la chasse. »

Voyons donc quelle est, en Angleterre, la manière de suivre celle-ci à travers champs. Cette petite instruction pourra servir aux jeunes générations de chasseurs.

« Chacun, disent-ils, doit prendre sa ligne, soit immédiatement derrière un chef de file, soit à une distance donnée à droite ou à gauche, et jamais on ne doit essayer de priver son voisin ou son prédécesseur de la ligne qu'il a choisie, tout en luttant franchement pour tout le reste. En adoptant cette règle, on évite de se choquer les uns contre les autres aux endroits faciles, pratique des plus dangereuses sur le terrain de chasse. Si l'on n'établissait pas quelque règle de ce genre, deux hommes courant de rivalité se frotteraient continuellement dans les ouvertures ou dans les parties faibles des clôtures ; aucun ne voudrait céder, les deux chevaux s'enlèveraient en même temps, et il en tomberait un ou tous les deux dans le fossé. Ce genre d'accident arrive quelquefois aux jeunes gens qui ne connaissent pas les règles de la chasse, et dans ce cas c'est une fort mauvaise chute, parce que quand il y a deux chevaux couchés à côté l'un de l'autre, l'on a, en outre de la culbute, la chance d'attraper les coups de pied du voisin. Mais si les cavaliers tiennent bien leur distance et abordent leurs obstacles carrément, rien de tout cela n'arrive, et, en passant chaque clôture, l'on voit clairement à quel endroit l'on doit passer la suivante. S'il y a un endroit évidemment faible, et qu'il soit unique, il appartient à la personne qui se trouve vis-à-vis, et ses camarades doivent en chercher un autre ou attendre leur tour pour passer après lui. Naturellement, il se présente des cas assez difficiles à décider ; mais, généralement parlant, la règle est d'une application facile, à moins qu'un homme ne devienne volontairement aveugle de passion et de jalousie. J'ai déjà fait observer que la chasse est maintenant une simple course de chevaux, et peu de gens voudraient s'y adonner sans l'excitation de la concurrence. Le soin de faire chasser les chiens est absorbé par ce sentiment et entièrement oublié ; la meute n'est plus qu'un moyen d'indiquer aux concurrents la direction à prendre.

« L'on devrait toujours, autant que possible, acquérir une connaissance particulière du pays à parcourir, et le novice devrait apprendre quels en sont les points remarquables, et leurs communications avec le terrier vers lequel

se dirigera le plus probablement le renard. Alors, quand les chiens seront portés à suivre des courbes, prenez toujours la corde vers cet endroit, mais sans trop vous éloigner, de peur de perdre la chasse. Dans tous les cas, tenez-vous près des chiens, autant que cela sera praticable. La moindre négligence à cet égard peut vous faire perdre votre place pour toute la course, et il est plus facile de garder son rang que de le regagner. Beaucoup de bons cavaliers savent passer par-dessus tout tant qu'ils sont sûrs de la direction, mais quand ils l'ont perdue, au lieu de se rapprocher de la meute, ils perdent du terrain à chaque obstacle. La connaissance du pays et le coup d'œil sont les qualités essentielles, et il est indispensable de les posséder toutes les deux. Ici les hommes à vue courte se trouvent déplorablement en défaut ; souvent ils sont obligés de s'en rapporter à l'avis d'un ami et de le suivre à la piste.

« Ne pressez pas votre cheval jusqu'à l'épuisement, à moins que vous ne soyez à peu près sûr de pouvoir en changer, et que le renard ne soit aux abois. Quelquefois, dans l'ardeur de la lutte, quand le renard s'affaiblit visiblement et qu'il n'y a avec les chiens que quelques cavaliers en tête, on peut excuser un homme qui surmène son cheval, mais autrement ce n'est pas humain et ne convient pas à un sportsman, parce que tout cavalier expérimenté doit savoir quand son cheval en a assez, et quand il continue au delà, il est rare qu'il puisse gagner plus que quelques champs. On fera des miracles en arrêtant à propos ; au lieu de faire perdre une place, souvent cela procurera un meilleur rang. Ce qui épuise le cheval, ce n'est pas d'aller droit dans le bon terrain, mais c'est le travail en terrain mou et hors de propos. Il y a bien des gens qui semblent ne pas faire de différence entre un bon gazon et la terre labourable humide et défoncée, et qui poussent leurs chevaux du talon à travers de profonds sillons, dans une contrée argileuse, à une allure qu'aucun cheval ne peut supporter dans un pareil terrain pendant plus d'un mille ou deux. Un homme pratique cherche la terre ferme ou des sentiers, et par un léger détour gagnera sur ceux qui ont dédaigné de quitter la ligne, même de quelques mètres. Les sillons humides et visqueux fatiguent horriblement un cheval, et il s'ensuit que si on le presse sur pareil terrain, il perd promptement ses moyens et son haleine, et tombe d'une vilaine façon, au premier obstacle qui se trouve d'une dimension au-dessus de la moyenne. Celui qui aspire à bien suivre les chiens doit donc apprendre à bien juger l'allure et s'efforcer à connaître les symptômes de détresse et la meilleure manière de sauver son coursier de l'épuisement. La condition et

la race ont tant d'influence sur le fond, qu'il est bien difficile de savoir le parti que l'on peut tirer d'un cheval que l'on monte pour la première fois. Il y a des chevaux de race qui, tout essoufflés, sauront reprendre haleine à plusieurs reprises, si on sait les ménager, tandis que la bête commune cédera dès qu'elle aura perdu ses moyens, et ne fera plus service au moins ce jour-là. En montant des talus escarpés, un cavalier soigneux et actif sautera à terre et conduira son cheval par la bride, et souvent gagnera par ce moyen un mille ou deux sur un concurrent moins humain et moins prudent. C'est à de semblables détails que l'expérience s'applique, et ce sont pourtant ces minuties qui font la différence entre le cavalier qui ne tient le premier rang qu'au commencement de la course, et celui qui est certain d'être présent à la mort du renard.

« Ayez toujours soin que votre ligne convienne à votre poids aussi bien qu'à votre cheval. Un homme léger passera pardessus les clôtures en bois dans un bon terrain encore plus facilement qu'il ne traversera une forte charmille. Quand un cheval est habitué au saut de barrière et qu'il est bien monté, c'est à peu près l'obstacle qui l'embarrassera le moins. La grande difficulté est d'être sûr de son cheval et de savoir s'il n'est pas épuisé ; un hunter sans énergie est toujours dangereux contre les barres fixes, et là une méprise mène presque toujours à une chute. L'on devrait rarement présenter un cheval fatigué à une barrière élevée, aux barres fixées à des poteaux, pour peu que l'on puisse choisir un autre obstacle. Si l'on y est obligé, il faut une main soigneuse et employer vigoureusement les aides. Au moyen de toutes ces précautions, quelques hommes passablement lourds, bons connaisseurs en vitesse, et ayant l'habitude de leurs chevaux, prennent avec la plus grande aisance une ligne de barrières, mais il faut du jugement et de la hardiesse, et rarement cette habitude pourra-t-elle continuer pendant une saison de chasse, sans que le cavalier roule par-dessus une barrière, pour peu qu'il s'adonne à cette méthode et pèse plus de 14 stones (88^{kil}.8664). Mais quand le cheval est frais et que la ligne est bonne, tous les hommes au-dessous de ce poids et montés sur de bons sauteurs en hauteur, peuvent prendre avec avantage une ligne de barrières et clôtures fixes. D'un autre côté, l'homme lourd a l'avantage dans les charmilles et les haies élevées, parce que sa masse le pousse à travers les branches qui arracheraient un homme léger de dessus la selle, à moins qu'il ne tînt d'une manière toute particulière. Avec du jugement, et malgré l'inconvénient du poids, un cavalier de 16 stones (101^{kil}.5616), battra souvent un cavalier de dix stones

qui en sera dépourvu, parce que son poids le tient en selle et que son cheval ne peut pas le déplacer de tous les côtés et le faire rouler comme le cavalier de légère constitution ; mais le bon praticien de 10 stones (63kil.4760), ira partout et ne devrait jamais se séparer de son cheval que quand celui-ci vient à tomber. C'est un fait bien reconnu par les hommes d'un vrai mérite en ce genre et beaucoup de gens de ce poids restent au premier rang, pendant plusieurs saisons de suite, sans être jamais désarçonnés. Les hommes lourds ont toutes sortes de rai-pour tomber encore plus souvent qu'ils ne le font ; la nécessité les oblige à se servir de leur intelligence pour sauver leurs os. Mais avec des poids légers sur de bons chevaux, je suis convaincu de la vérité de la règle précitée, et que dans ce cas on fait preuve de mauvaise équitation si l'on tombe de cheval. Dans tous les accidents, il n'y a rien de plus important que la présence d'esprit, et l'homme qui sait la conserver dans le danger est presque toujours sûr de se tirer d'affaire. Il est étonnant quelles fautes peuvent se réparer en se tenant solidement et en aidant au cheval à se débattre et à se relever, et je n'ai jamais pu voir quel avantage l'on trouvait à quitter volontairement la selle quand un cheval est à moitié par terre, ou, comme s'en vantent d'autres personnes, à rouler hors de la portée de l'animal. Il faut toutefois convenir que le bon cavalier, tout en évitant beaucoup d'accidents habituels aux maladroits, fait ordinairement une chute grave le jour où il vient à tomber. Ainsi, quand le bon cavalier manque un saut de barrière, il tombe avec son cheval et ils roulent tous les deux, achevant quelquefois le saut périlleux avec choc et écrasement qui occasionne un mal sérieux ou la mort. Quand le même accident arrive au gentleman qui ne tient pas, il est jeté loin de son cheval et en est quitte pour être crotté et un peu secoué. C'est ce qui explique le grand nombre de chutes que quelques hommes peuvent éprouver sans inconvénient et le peu de souci qu'ils en prennent. On les voit aborder un obstacle avec la certitude d'arriver à croix ou pile, au lieu de rester en selle. Cela s'appelle courir pour tomber et quoiqu'en apparence cela soit très-hardi et très-courageux, cela n'est pas à beaucoup près aussi dangereux que cela le paraît. S'ils vont un peu vite avec leur assiette chancelante, ils sont hors de selle presque avant que le cheval touche terre, et en se traînant un peu après le premier élan, ils sont presque sûrs de s'en tirer sans frais de médecine. L'on ne sent guère les chutes, excepté sur le terrain dur, mais c'est chose sérieuse que d'arriver sur une route ou sur la terre dure comme elle l'est quelquefois en automne et au printemps.

« En présentant votre cheval à l'obstacle, ayez bien soin de le rassembler à l'allure où il se sent le plus à son aise, gardez-la jusqu'à l'obstacle, ne faites rien que le tenir droit jusqu'au moment où il s'enlève, alors rendez-lui en vous penchant en avant, et ayez bien soin de ne pas retenir pendant qu'il fait son effort. En descendant, penchez-vous bien en arrière et emparez-vous de la bouche, sans tout à fait retenir, et si vous avez doubles rênes, ne vous servez que de celles du filet. Il vaut mieux aider le cheval en se penchant en arrière qu'en lui relevant la tête ; tant que l'on agit de la sorte, rien que pour faire voir au cheval qu'il ne doit pas tomber, il se tirera d'affaire tout seul, mieux qu'avec l'aide de son maître. En tout temps, il est mauvais d'aller à rênes flottantes, non que le cheval ait besoin d'être soutenu, mais parce qu'il apprend à courir avec des enjambées trop étendues ; d'un autre côté, en retenant la tête, on arrivera toujours à l'un de ces deux résultats : — ou bien vous jetez votre cheval dans l'obstacle, ou bien la bouche s'égare et tire constamment sur les mains du cavalier. En équitation, le point le plus difficile est de ménager la bouche en courant à travers champs, c'est le résultat que l'on est le plus longtemps à obtenir. Là se montre avec avantage la main délicate d'une dame, joignez à cela son poids léger, et l'on comprend que souvent elle laisse en arrière ses lourds admirateurs.

« Tenez principalement des genoux, sans vous attacher à l'équilibre dont il faut pourtant quelquefois se servir, mais surtout ne vous raccrochez pas à la bride. La meilleure assiette à la chasse se prend avec un étrier modérément court, le genou doit être sur la partie rembourrée du quartier de la selle et vis à vis l'étrivière, le talon bas et le pied dirigé presque droit en avant. Le poids du corps ne saurait être en avant sur la selle et par suite l'enfourchure doit se rapprocher du pommeau. C'est d'une grande importance pour les hommes lourds, et l'homme de seize stones qui s'assied en arrière sur sa selle, monte comme un sac de blé et fatigue bientôt son cheval. L'effort des jambes de derrière ne doit pas avoir de poids à soulever, ce poids doit se trouver dans le centre de mouvement, entre l'élévation et la descente de l'avant-main et de l'arrière-main. Aujourd'hui, l'on prend généralement les rênes des deux mains, et avec un cheval sujet à refuser l'obstacle ou qui a besoin de l'aide de son cavalier pour quelque motif, c'est le plus prudent, mais avec un hunter accompli, qui a la bouche fine, la précaution est inutile et la main de la cravache peut se tenir avec aisance sur le côté. L'ancien système de lever la cravache n'est plus à la

mode, il est mauvais en ce sens que, quand on veut aider son cheval, la main se trouve fort loin et peut fort bien arriver trop tard pour se rendre utile. Il y a en même temps d'autres occasions, comme par exemple dans un saut de haut en bas, où l'on ne peut jeter le corps assez en arrière, sans quitter les rênes de la main droite, ou bien il faudrait les laisser glisser si loin entre les doigts de chaque main, qu'il deviendrait fort difficile de les rajuster pour soutenir un cheval qui viendrait à manquer.

« En montant les pentes, il est souvent utile de décrire un zigzag, mais en descendant vous ne pouvez aller trop droit, la manière contraire menant à une chute dangereuse sur le côté, qui écrase le genou ou la cheville. Peu de chevaux tombent en pareil cas, ils s'arrangent toujours de façon à glisser sur les hanches. C'est un principe fort important dont il ne faut jamais se départir. Ces observations, jointes aux principes généraux de l'équitation, pourront peut-être servir à ceux qui n'ont point d'amis expérimentés en état de leur donner une démonstration pratique. Une leçon à travers champs vaut toutes les lectures du monde, mais à défaut de ce moyen, les remarques de ce chapitre peuvent venir en aide aux jeunes gens qui aspirent à l'honneur de suivre une meute.

« Il y a une grande variété d'obstacles dans un parcours à travers champs en Angleterre, pays de Galles, Ecosse et Irlande, mais ils rentrent presque tous dans les catégories suivantes :

« 1° La simple haie d'épines ; 2° les palis pour enfermer les moutons ; 3° les barres fixes ; 4° les doubles barres fixes ; 5° les barrières ; 6° les terrassements simples ; 7° les fossés ; 8° les ruisseaux ; 9° les tertres simples ou doubles avec fossé ; 10° des talus avec des haies d'épines ; 11° les tertres avec double fossé ; 12° de hautes charmilles à travers lesquelles il faut passer ; cet obstacle s'appelle un bouvreuil ¹ ; 13° une jeune haie ayant de chaque côté de larges tertres et une clôture en treillage ou en claies, ce qu'on appelle double clôture ; 14° les murs en pierre.

« Les diverses manières de sauter sont : 1° le saut de pied ferme, 2° le saut de volée, 3° le saut sur l'obstacle et puis au delà, 4° le saut dedans et dehors, 5° la méthode rampante, 6° le saut de haut en bas. Le mot franchir est devenu synonyme du verbe sauter, et l'on s'en sert actuellement presque indifféremment. Suivant les époques, l'une des expressions s'est trouvée proscrite ou est devenue à la mode à son tour.

« Le saut de pied ferme ne se prend que sur des barres peu élevées ou autres obstacles légers, ou bien encore quand il serait dangereux de se

présenter autrement, comme sous un arbre qui heurterait la tête du cavalier, si le cheval y passait autrement qu'au pas. Il faut pour ce saut un hunter parfait et ayant une longue habitude de cette méthode. Alors vous le voyez se rassembler et franchir de hauts échaliers et autres obstacles d'une façon très-extraordinaire. Il faut toujours arriver vite sur les obstacles en largeur, et, par le fait, il est rare que l'on se trouve forcé de les aborder de pied ferme. Dans ce cas, il faut présenter le cheval en lui laissant choisir sa distance et toujours lui laisser la bouche entièrement libre. Aucun cheval ne peut rester rassemblé en sautant de pied ferme, c'est une raison pour qu'il y en ait peu qui exécutent convenablement cet exercice. Des hunters imparfaitement dressés s'approchent trop de l'obstacle avant de s'enlever et le manquent alors des pieds de devant, d'autres le prennent de trop loin, et ce sont alors leurs pieds de derrière qui heurtent, ce qui est tout aussi désastreux. Souvent cet accident arrive à des échaliers où il y a des deux côtés un petit pont pour les piétons. Le cheval doit les sauter de pied ferme ou courir le risque de glisser sur l'un ou l'autre pont. Il s'ensuit que l'animal est pris par le grasset, et cependant ne trouve pas pied pour ses membres antérieurs à cause de l'étroitesse du pont devant lui. Il y reste quelquefois suspendu sans pouvoir se dégager en avant ou en arrière jusqu'à ce que l'échalier soit rompu. Il y a encore dans le saut de pied ferme, le danger pour le cheval d'engager ses pieds de derrière entre les barreaux s'il vient à manquer une clôture en bois. C'est un accident terrible qui se termine souvent par une jambe cassée. Le seul remède est de faire asseoir quelqu'un sur la tête du cheval, de façon à le maintenir à terre, puis, au moyen d'étrivières, on essaie de retirer le pied engagé. Il faut d'ailleurs beaucoup de jugement et de sang-froid pour éviter les malheurs, et quelquefois les barreaux sont si rapprochés et la jambe si bien prise, qu'il faut recourir à la scie et couper les traverses.

« Le saut de volée peut être lent ou vite, mais à la chasse on essaie ordinairement de le prendre doucement, dans ce cas particulier, les sauts doivent s'exécuter rapidement et à bonne allure, enfin réellement de volée. Mais à la queue des chiens, le terrain n'a pas été examiné d'avance, et jusqu'à ce que le cheval atteigne l'obstacle et prépare son élan, il ignore l'importance du saut qu'il doit exécuter. Si donc on le mène grand train vers les clôtures des champs, il n'aura pas le temps de calculer son effort et fera des fautes continuelles. Mais si on le mène au canter, ou galop de chasse, avec aisance, bien assis, il peut mesurer son point de départ et l'effort

musculaire qui doit lui faire franchir le fossé, s'il y en a un. Cette méthode procure en outre l'avantage de pouvoir arrêter court, si on trouve devant soi une mare, une sablonnière ou un chemin très-creux. Pour tous ces motifs, la plupart des hommes préfèrent le cheval qui saute avec calme, et c'est certainement celui qui fera le moins de fautes dans une saison de chasse. Partout où il faut sauter en hauteur, plus le cheval arrive lentement, mieux il peut s'enlever, pourvu que ses foulées soient cadencées et ses jambes de derrière bien sous lui. Le trot ne réussit pas aussi bien, parce que à cette allure les extrémités postérieures n'agissent pas simultanément et ne sont pas prêtes à donner l'élan. Et pourtant il y a des hunters qui s'enlèvent très-adroitement au trot, et le célèbre Vivian, qui commença sa réputation au steeple-chase, était dans ce cas. Je lui ai vu passer au trot des barres élevées d'une façon que nos chevaux de steeple-chase actuels ne sauraient imiter pas plus pour le style que pour la hauteur. Personnellement je préfère un cheval qui aborde les clôtures à une allure assez rapide, pourvu que l'on soit sûr de pouvoir l'arrêter, si cela devient nécessaire. Un animal sans contrôle est toujours dangereux, mais en dehors de cela, je ne vois guère de milieu pour le confort et la sûreté entre la méthode rampante, qui peut à peine être lente, et le galop de chasse régulier. Pour bien rassembler son cheval et le présenter à l'obstacle, les doubles barrières fixes demandent beaucoup de rassemblé et d'excitation en même temps, et le cheval doit les aborder assez vite comme pour tous les sauts en largeur que présentent les eaux dormantes ou courantes. Une chose essentielle, c'est que le cheval ait confiance dans son cavalier, car s'il vient à penser qu'il peut tourner à droite ou à gauche, il le fera très-probablement, à moins qu'il ne soit très-enclin à sauter. Les hommes dont les nerfs sont agités communiquent leurs impressions à leurs chevaux ; le fait n'est pas douteux, quoique difficile à expliquer. Il est remarquable combien promptement les chevaux s'aperçoivent de la valeur de leur cavalier et combien ils changent suivant la main qui les dirige. C'est dû en partie à l'action qu'éprouve la bouche, mais beaucoup aussi au tremblement du cavalier. Si celui-ci n'a pas pleine confiance en son courage, il ne doit jamais espérer que son cheval abordera droit et régulièrement les obstacles. Le rassemblé est beaucoup plus facile que la tenue des rênes pendant le saut lui-même, car il y a deux choses opposées à faire, et le point délicat est de trouver le moment de passer finement de l'une à l'autre. La première est, comme on dit, de s'emparer de la tête de son cheval, c'est-à-dire d'agir plus ou moins sur la bouche, de le rejeter sur

ses hanches et de l'exciter par la voix, le talon ou le fouet. Ceci dure jusqu'au moment où se fait l'effort pour passer l'obstacle ; alors il faut rendre la main pour que le cheval ait toutes ses forces corporelles à sa disposition. Si la tête est retenue, les hanches n'agissent pas pleinement, parce qu'en s'élançant, la tête est poussée en avant, et le mors produit de la douleur si on continue à tirer dessus ; alors, pour éviter cette douleur, la complète extension ne se produit pas ; le saut ne se fait pas avec assez de force d'élan, et le cheval retombe trop près du fossé, s'il y en a un, ou bien tout à fait dedans. Mais tout en rendant la main, il faut agir avec jugement ; car si les rênes sont trop lâches, le cheval est sujet à arriver au delà de l'obstacle dans une position où il n'est pas maître de lui, et tombera souvent si l'on ne vient pas à son aide. Voilà pourquoi d'excellents praticiens, sans tenir la tête, savent exercer sur la bouche une pression douce et fine, et non-seulement ils empêchent ainsi le cheval de s'étendre outre mesure, mais encore ils se trouvent prêts à aider l'animal s'il paraît disposé à s'abattre. C'est là un talent achevé, et l'on n'y peut parvenir qu'au moyen d'une bonne assiette, aussi bien que d'une main juste. Sans la première qualité, l'on ne peut s'empêcher de tenir par les rênes, tout aussi bien que par la selle : or, dans ce cas, il ne faut pas songer au maniement délicat des rênes, que j'ai essayé de décrire. Tout le monde devrait apprendre à monter sans rênes, ne tenant que par la selle ; sans cette étude, peu de gens arrivent à ce don précieux que l'on appelle une bonne main. Il a toujours son prix en équitation, mais jamais autant qu'en passant à travers champs. L'on essaie quelquefois d'enlever le cheval avec le mors ; mais je n'y vois pas d'utilité. Quand un cheval paraît vouloir rencontrer le barreau supérieur d'une clôture ou faire un effort trop petit devant tout autre obstacle, la meilleure manière de l'enlever est de lui appliquer le fouet le long des épaules. Rassembler et exciter sont choses différentes de l'action d'enlever, que je crois être un mythe. Je classe dans la même catégorie le second effort du cheval, qui, selon certaines personnes, se produit entre ciel et terre. M. Apperley lui-même admet son existence. Cette opinion est en opposition si directe avec toutes les lois de la mécanique, que je réclame le droit de différer sur ce point avec cet auteur distingué et ses adhérents. Bien que je sois convaincu qu'il se fasse un effort instinctif pour augmenter le saut, je suis obligé d'en contester l'utilité. Le monde pourrait être remué avec un point d'appui ; mais quand il n'y en a pas, on ne remuera pas une plume. Or, le point d'appui du cheval dans ce moment est la résistance de l'air,

quantité inappréciable dans cette circonstance. Je ne puis, en conséquence, souscrire à l'avis généralement adopté. Si mes conclusions sont justes, ni l'emploi de l'éperon ni le fouet n'ont d'effet après que les pieds de derrière ont quitté le sol ; telle est ma conviction, d'après la théorie et d'après la pratique.

« Le saut dessus et au delà s'emploie particulièrement quand il y a des tertres à franchir, et on ne l'essaie qu'à une allure lente, quelquefois au pas ou de pied ferme. Il faut avoir bien soin de laisser la tête libre et de n'aider le cheval qu'au moment où il va toucher terre. Il y a beaucoup de chevaux très-habiles pour exécuter ce saut, particulièrement dans les races irlandaises. Ils passent sur un obstacle en terre ou même sur un mur comme les chiens, touchant des quatre jambes presque à la fois, avec beaucoup de promptitude et d'élégance. Mais cependant la plupart des chevaux anglais s'élèvent sur une digue avec leurs pieds de devant et descendent lentement dans le champ voisin avec juste assez de force pour franchir l'obstacle qui peut se trouver devant eux, tel que le fossé.

« Le saut dedans et dehors demande beaucoup d'habitude, et peu de hunters l'exécutent en perfection. Il faut l'entreprendre très-doucement, faisant un peu l'angle avec l'obstacle, ce qui fournit un peu de place pour que le cheval tombe et s'enlève de nouveau dans l'espace intermédiaire. Le cheval doit être bien assis sur les hanches et il faut agir le moins possible sur la bouche. Les doubles barrières fixes, les doubles haies sont presque les seuls obstacles à franchir par cette méthode, qui, avec un hunter accompli, est beaucoup plus sûre qu'une tentative pour tout sauter de volée.

« En rampant, les principaux éléments de succès sont la main fine et beaucoup d'aplomb en selle ; sans ces deux conditions, personne ne peut espérer grand succès dans ce genre. C'est pour cela que peu de personne rampent bien, même sur des chevaux accoutumés à un exercice dans d'autres mains. Quand le cheval aura bien appris à ramper, la tête doit être laissée presque entièrement libre ; on le conduit tranquillement à la partie faible de la haie, où on le laisse se débrouiller comme il l'entend. Mais quand il faut lui apprendre à ramper, il faut prendre une rêne de chaque main et diriger la tête comme avec un fil de soie. Quand un cheval est bien accoutumé à la main de son cavalier, il rampera aussi habilement que possible et ne s'enlèvera, pour exécuter un saut, que quand on lui donnera le signal par la main ou par les jambes. C'est au reste un talent qui ne

s'acquiert que par la pratique, et quelquefois encore l'on n'y parvient jamais.

« Le saut de haut en bas ne saurait se prendre trop lentement, à moins qu'il n'y ait un fossé ou un ruisseau à passer en même temps. Même quand il y a une clôture à sauter avant d'arriver dans le bas, il ne faut pas forcer l'allure, sinon les membres de devant manqueront certainement, et le nez arrivera à terre, causant au cavalier une chute fâcheuse. En descendant, l'équilibre du cavalier doit se porter en arrière jusqu'à toucher la croupe du cheval avec les omoplates ou à peu près. La tête du cheval peut être laissée libre jusqu'à ce que les jambes de devant touchent terre ; alors il sera prudent de soutenir un peu.

« La simple haie d'épines peut être dans l'état de nature, ou tondue, ou tressée avec des liens. La première peut être facilement franchie, et rarement occasionne une chute, parce que si le cheval vient à rencontrer, ses jambes passent au travers et il n'arrive aucun mal. La haie tondue est dangereuse, parce que les pointes aiguës occasionnent quelquefois une grave blessure, au point d'empaler le cheval, comme on dit, et de mettre sa vie en danger, par suite de la lésion de quelque organe important. Les clôtures tressées sont souvent très-fortes, et même quand le travail est aussi fin que dans le Warwickshire, elles sont faites si fortement qu'aucun cheval ne peut passer au travers. Dans ce comté, elles ressemblent plutôt à un pommier en espalier qu'à une haie ordinaire, et il faut les aborder avec beaucoup de précaution, quand on a un cheval étranger à la contrée. Pouvant voir au travers de ces haies, il est très-disposé à les rencontrer, et, dans ce cas, il est à peu près sûr qu'il tombera par-dessus ou quelquefois même sera renversé en arrière.

« Les claies qui entourent les moutons peuvent se franchir de toutes les façons, puisqu'elles sont assez faibles pour pouvoir rarement occasionner une faute ; c'est en raison de cette qualité que l'on s'en sert pour apprendre aux chevaux à sauter. Toutefois, dans quelques contrées, l'on se sert de claies plus fortes et plus résistantes, mais il est rare qu'elles aient plus de trois pieds d'élévation.

« Les barrières fixes sont l'obstacle le plus sérieux, tant que le bois n'est pas trop vieux ; aussi faut-il les aborder avec beaucoup de soin, le cheval bien rassemblé, en frappant l'épaule du fouet et en usant largement de la voix et des éperons. La meilleure allure est un galop régulier et cadencé.

« Les palissades qui entourent les parcs sont fort dangereuses à franchir, parce que les jambes du cheval peuvent se prendre entre poteaux. Il faut donc les franchir avec précaution.

« Les doubles barrières fixes doivent se prendre de volée à grande et vite allure, avec l'usage de l'éperon le plus persuasif ou bien il faut avoir recours au saut dedans et dehors décrit plus haut. Dans tous les cas, c'est un obstacle dangereux, et bien des cavaliers, hardis partout ailleurs, ont soin de toujours éviter de franchir ce genre de clôture.

« Les barrières ordinaires peuvent se franchir comme les barres fixes, mais elles sont plus dangereuses, parce qu'elles sont ordinairement sur un terrain devenu gluant et détrempé par le passage des bestiaux. Souvent aussi elles sont détachées et cèdent un peu quand elles sont frappées par les genoux du hunter, ce qui lui assure une chute des plus gauches.

« Les terrassements, ordinaires ne demandent que la méthode dessus et au delà déjà décrite.

« Quand les fossés sont larges il faut beaucoup de préparatifs et l'éloquence de l'éperon pour décider le cheval, mais quand ils sont étroits, c'est-à-dire quand ils n'ont pas plus de six à huit pieds ⁸ avec du terrain solide au point d'arrivée, on pourra les aborder plus lentement et même de pied ferme.

« Les ruisseaux qui ne sont point guéables demandent à être abordés à grande allure. Il faut d'abord s'emparer de la bouche du cheval et se diriger bien droit sur le cours d'eau sans retenir la tête pendant le saut. Toutes les fois qu'il y a des chances pour que le cheval refuse, les deux mains doivent être aux rênes et on doit bien veiller sur l'animal, de peur qu'il ne se dérobe et n'évite le saut.

« Les terrassements avec fossés ne demandent qu'un peu plus de soin qu'un talus ordinaire, et quand les fossés sont larges il faut mener les chevaux un peu plus vite.

« Les talus surmontés de haies d'épines doivent s'aborder suivant l'espèce de ces haies. Si elles sont ouvertes et traînantes et sans tronçons, l'obstacle se franchit en deux fois comme un simple terrassement, mais si la haie d'épines est forte et entrelacée, il faut tout franchir de volée, à une allure suffisante pour tout enjamber du même coup, quelle que soit la largeur.

« La même remarque s'applique à l'obstacle classé immédiatement après, savoir le talus à haie d'épines flanqué de un ou deux fossés ; seulement il

faut redoubler de précautions et faire un saut encore plus puissant.

« Les charmilles appelées Bull finches se traversent à toute course en se servant des mains et des bras pour protéger le visage. L'on peut encore les traverser en rampant, ce que certains chevaux font très-adroitement ; mais quand la charmille est épaisse, il est rare que l'on puisse la traverser autrement qu'en la chargeant à fond.

« Les claies tressées flanquant un terrassement, ce que l'on appelle la clôture double, sont difficiles à franchir quand elles sont hantes et fortes. Le seul moyen de s'en tirer est de sauter d'abord sur le tertre et puis plus loin, car c'est un obstacle généralement trop large pour être franchi de volée.

« Les murs en pierre sont le plus facile des obstacles quand le cheval se rend bien compte de leur nature. Il faut avoir l'œil ouvert pour éviter les endroits trop bas, parce qu'ils ont souvent devant des excavations à sable, des carrières et autres endroits où il est inutile de faire de hautes murailles. En thèse générale, les endroits les plus sûrs sont dans la hauteur moyenne de la muraille. Un galop lent et rassemblé est la meilleure allure pour que le cheval soit à même de faire effort de ses hanches. »

IV. De l'entraînement du trotteur et de la maniere de monter dans la course au trot.

Nous avons dit ce que doit être le trotteur d'hippodrome, ainsi qu'on le désigne en Angleterre. Pour nous, il n'est qu'un cheval d'élite dans sa caste, celui qu'il faudrait surtout appliquer à la reproduction du bon cheval de service et du cheval de luxe. Cette pensée n'est pas très-orthodoxe pour les anglomanes qui ne connaissent qu'un reproducteur, un seul, le cheval de pur sang ; elle est conforme à la pratique, car est bien minime, comparé à l'ensemble de la population chevaline du monde entier, le nombre des chevaux qui naissent directement du pur sang. La spécialisation du travail conduit forcément à la spécialisation des aptitudes ; si le cheval de tous les services, qui ne sont ni le turf ni le gros trait, est en général de structure si imparfaite ou si incomplète, de mérite si mince ou si insignifiant, c'est qu'on le produit au hasard et qu'on le tire d'ascendants plus ou moins éloignés du résultat cherché.

La course au trot n'attire ni la fashion, ni les joueurs ; mais elle exerce à la longue, autant que l'exercice véhément du galop, une influence spéciale qui étend l'allure et fixe héréditairement dans la constitution des qualités de premier ordre. Or, celles-ci répondent admirablement à nombre des besoins de l'époque actuelle. « Il n'y a aucune raison de conclure, a-t-on dit, qu'un cheval soit meilleur qu'un autre, parce qu'il trotte mieux. » Qu'est-ce à dire ? que cela signifie-t-il ? Le même raisonnement ne peut-il s'appliquer au cheval qui galope ? Oui, le cheval qui trotte vite, régulièrement, longtemps, vaut mieux, est meilleur trotteur qu'un autre qui est lent, ou décousu, ou moins résistant. Il n'est pas supérieur au cheval des courses plates et produirait certainement de moins bons chevaux que celui-ci pour les spéculations du turf ; mais une trotteuse énergique et un trotteur inépuisable, bien nés et bien doués l'un et l'autre, réussiront mieux à faire de bons chevaux de service ou d'attelage qu'une jument telle quelle sous le rapport des allures et de belle conformation, alliée à l'un des coureurs les plus vites et les plus fameux du turf.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger sainement l'institution des courses au trot. Celles-ci ont leur utilité et leur valeur lorsqu'elles sont bien comprises et bien dirigées ; elles exigent qu'on donne au cheval une éducation préparatoire. Ceci nous ramène à la spécialité de ce chapitre, que nous devons faire précéder de ces premières observations.

1. — Il n'y a pas longtemps encore, on ignorait, en France, les bons effets de l'entraînement sur le trotteur, l'heureuse influence d'une préparation convenable, d'une gymnastique graduée sur le développement et la régularité du trot, sur la rapidité que l'éducation peut communiquer à cette allure et sur la résistance au travail qu'on donne au cheval par des exercices bien dirigés. On ne soupçonnait pas que le poids porté pût avoir quelque influence sur la vitesse. Le cheval, croyait-on, naît trotteur ; il ne s'agissait que de lui mettre un mors dans la bouche ou seulement une corde sur le chanfrein, de l'enfourcher et de lui dire : — hue ! aïe donc ! en le talonnant avec effort, et en imprimant avec les mains des saccades vives et répétées sur le nez ou sur les barres. L'animal, alors, se déplaçait et marchait tant bien que mal, ou plutôt de la façon la plus ignorante et la moins satisfaisante. Tel a été l'âge d'or de l'élevage dans nos pays les plus favorisés. La réforme de semblables usages a été, en grande partie, obtenue en quatre années. L'organisation régulière de courses au trot, imposées aux jeunes étalons offerts à la remonte des établissements de l'Etat, étendue au dressage des pouliches et des chevaux hongres, a suffi pour éclairer la situation et pour mettre l'intelligence aux prises avec toutes les bonnes pratiques d'un élevage rationnel. Jamais progrès n'a été ni plus prompt ni plus complet. Tel a été le service rendu à l'élève du cheval par l'institution des courses au trot. Cependant il reste beaucoup à faire. Les saines méthodes ne sont pas encore dans le domaine de tous ; les conseils ne sont pas encore hors de saison, et leur utilité ne saurait être contestée. Ils seront, d'ailleurs, fort bien à leur place ici.

Le premier dressage du trotteur n'offre rien de spécial ; les mêmes moyens et les mêmes règles sont applicables à toutes les sortes de chevaux ; seulement le poulain destiné aux courses au trot peut être remis à l'herbe au printemps et y rester pendant toute la saison qui suit l'époque à laquelle on a commencé à le familiariser avec les premières exigences du travail. On le reprend donc à la sortie du pré, et lorsqu'il touche à sa troisième année, pour lui apprendre à marcher et l'exercer au pas, patiemment et longuement, avant de l'embarquer au trot. Quand on passe à cette allure,

l'attention principale, essentielle consiste à y maintenir invariablement le poulain, à ne jamais lui permettre de s'enlever au galop. Il faut mûrir de bonne heure le caractère du cheval dont on veut faire un trotteur, lui donner du calme et l'assagir.. Là est le grand point et la plus réelle difficulté. A l'étranger, en Amérique, et plus particulièrement encore en Russie, la force et la brutalité du dresseur viennent à bout de l'ardeur et du mauvais vouloir du cheval. En Angleterre, on y met plus de façons, et l'instructeur laisse plus de liberté à son élève. En Italie, la méthode emprunte quelque chose à tout ce qui est pratiqué ailleurs. En France, chacun en use à sa guise, et procède selon son tempérament et son goût, car les bonnes traditions sont perdues et le savoir n'est pas commun. Nous demanderons que l'on agisse avec patience et avec douceur, que l'on ne brusque aucun résultat, et qu'on donne au temps le soin d'instruire et de confirmer les produits dans le fait d'un dressage raisonné et d'une éducation complète.

Six et huit mois de travail suivi, d'exercices gradués, seront nécessaires pour développer à un certain degré la vitesse du trotteur destiné aux courses. Bien moins que pour les luttes au galop, on peut précipiter le résultat.

Le cheval galope avec ses poumons et trotte avec les jambes. Il faut moins de temps pour donner une grande étendue à l'haleine, pour obtenir des organes respiratoires une activité même exagérée, qu'il n'en faut pour donner aux membres toute la liberté et toute l'extension dont ils sont susceptibles ; enfin la vitesse extrême au galop est bien plus une faculté du jeune âge, et la rapidité au trot une faculté, une perfection d'adulte.

Si, au sortir de l'herbage, le poulain a beaucoup d'état, s'il a trop de graisse, la préparation peut commencer par l'administration d'une dose d'aloès. Dans ce cas, le régime à suivre ne diffère en rien de celui que nous avons tracé. Sans exiger autant de couvertures que le poulain destiné aux courses de vitesse, le futur trotteur ne doit pas être entraîné à nu. Enfin, il est possible que de très-légères suées deviennent nécessaires, mais qu'on s'arrête bien sur cette prescription, — de très-légères suées et toujours, bien entendu, à la seule allure du trot, très-suffisante pour le résultat proposé, quand le cheval est un peu plus poussé et plus longuement exercé qu'à l'ordinaire.

On fera bien, de mois en mois, de mesurer une distance déterminée, 1, 2 ou 3 kilomètres, en raison de la condition actuelle du poulain, et de les parcourir en tenant compte du temps, afin d'apprécier la vitesse acquise et

de la comparer à ce qu'elle a été relativement au passé, à ce qu'elle pourra être à une époque plus avancée de l'entraînement. Si les choses sont bien conduites, on sera surpris des progrès que peut faire un bon cheval sous l'influence d'un traitement convenable, soit une alimentation substantielle et des exercices bien dirigés.

Complétons ces quelques mots sur un sujet aussi intéressant pour l'avenir de toutes nos races moyennes par l'extrait suivant d'un petit livre tout spécial aux courses au trot :

« Après quelques jours d'exercice à la plate-longe, le cheval peut être mis sur la ligne droite ; alors on le soumettra à de longues promenades au pas, puis on le laissera aller au petit trot en ayant soin de le maintenir à une allure ferme et bien décidée. Il faudra commencer par de très-courtes promenades, comme un 1/2 kilomètre ; peu à peu on augmentera la distance, mais il faut au moins quatre mois de préparation pour faire exécuter à un cheval précieux 4 kilomètres de trot continu.

« De même que pour la distance, il faudra observer une gradation bien marquée dans la vitesse de l'allure ; on passera du petit trot au trot ordinaire, de celui-ci au grand trot avec précaution et intelligence, suivant la vigueur et la condition du cheval.

« On ne peut trop le répéter, ce serait une grande erreur de croire que, pour entraîner un cheval au trot, il fallût le pousser à toute sa vitesse ; de même que pour les courses au galop, c'est en modérant l'allure du cheval qu'on le dispose, au besoin, à prendre un grand développement ; tandis qu'en amenant, au contraire, le cheval à tout ce qu'il peut faire, on le fatigue, on l'épuisé, et on n'en fait plus qu'une machine routinière dont le mouvement est réglé et connu d'avance.

« Il est très-important de ne pas laisser prendre au cheval d'allures irrégulières : elles proviennent presque toujours de la faute du cavalier. C'est en ne forçant pas l'allure dans les commencements, en conservant un parfait équilibre, en égalisant son poids sur le cheval, en soulageant soit l'avant-main, soit l'arrière-main ; suivant que le besoin s'en fait sentir, c'est surtout par un parfait accord de la main et des jambes que l'on peut espérer d'amener le cheval de trot à la perfection de son allure. Nous avons dit qu'il fallait commencer les trotteurs dès le jeune âge, c'est toujours ce que l'on doit faire quand on veut avoir un rapide trotteur ; rarement on obtiendra de grands succès en dressant un vieux cheval. En effet, de deux choses l'une : ou il n'aura jamais été exercé au trot, et ses membres n'auront pas assez de

souplesse pour se plier à cette allure qui demande tant de liant et de ressort ; ou, au contraire, il aura été fatigué et usé, et aura contracté soit un pas raccourci, soit les allures brisées que des cavaliers inhabiles laissent prendre à leurs chevaux sous prétexte de grand trot.

« On ne peut les former à une allure sûre et régulière que dans la jeunesse ; c'est vers trois ans que l'on doit commencer l'entraînement du cheval trotteur ; si, à cet âge, un poulain est d'une conformation et d'une race de chevaux propre au trot, et qu'il puisse faire, à une allure régulière, 1 kilomètre en deux minutes et demie, il pourra devenir un jour un excellent trotteur. Du reste, l'allure du trot est une de celles qui gagnent le plus avec l'âge et l'exercice. Quelques personnes pensent qu'il est avantageux de faire trotter les chevaux que l'on commence sur des terrains accidentés, durs, pierreux, dans des terres labourées ou défoncées, afin de les accoutumer à tous les dangers, à toutes les difficultés. C'est une grande erreur. Outre que c'est le meilleur moyen de leur faire contracter des tares de toute nature, c'est que rien ne donne de la crainte au cheval, ne l'habitue à raccourcir ses allures et ne détruit ses aplombs comme cette manière d'agir. Il faut, au contraire, choisir avec soin des terrains unis, doux, des gazons moelleux et secs, car on peut être certain que moins on aura fatigué les jambes d'un cheval sur des terrains difficiles, plus il sera capable de les supporter quand la nécessité l'y contraindra. »

En Angleterre, les courses au trot ne se produisent qu'à la suite de paris courus dans un match ou contre le temps. Alors, le mode d'entraînement est tout spécial à la tâche imposée, aux conditions de l'épreuve acceptée. Si la distance est très-courte, dit Stonehenge, on ne gagne rien à consacrer beaucoup de temps à la préparation du trotteur et, s'il est en bonne condition d'écurie, deux ou trois semaines suffisent amplement.

Il faudra de l'exercice au pas comme pour le coureur ordinaire, et puis la distance choisie doit se parcourir tous les jours (sur un terrain qui ne secoue pas les articulations), à moins que le pari ne soit pour plus de 8 à 10 milles⁹. Rien n'est plus nuisible que de toujours piler sur des routes dures, cela produit des douleurs d'articulations et une sensibilité des pieds incompatible avec la vitesse ¹⁰. Cependant, le gazon ne convient pas bien à ces chevaux, il est rare que l'on puisse leur faire prendre leur allure extrême sur ce terrain. Il ne convient donc ni pour la course, ni pour l'entraînement, excepté pour les promenades au pas, et il faut former et entraîner le trotteur sur les routes ; mais il faut choisir les côtés, qui sont moins durs que le

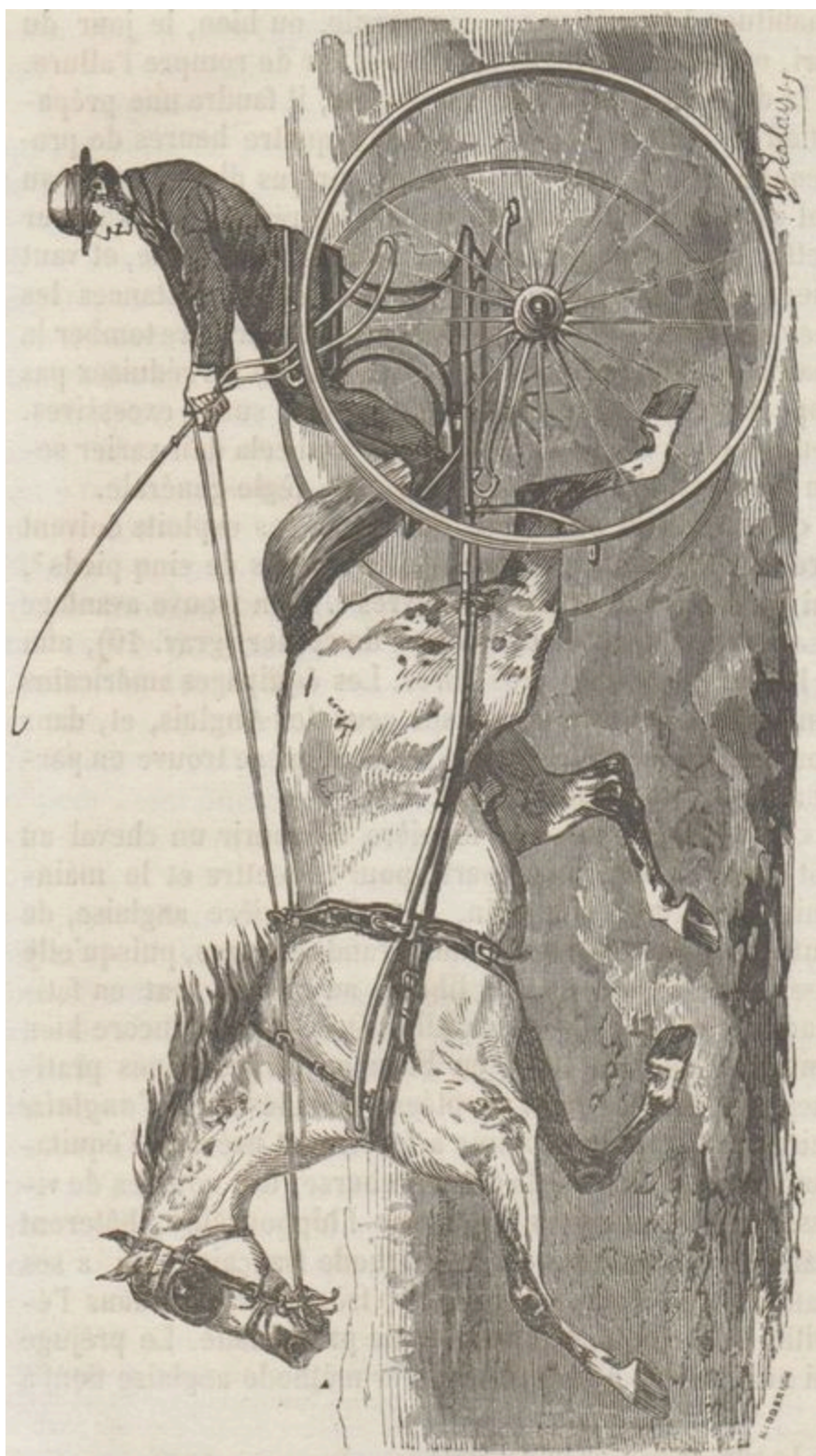
milieu, et qui en ont tous les avantages sans aucun des inconvénients. Si le cheval est trop gras, il faut le faire suer comme dans un entraînement ordinaire, et il vaut mieux le faire suer au galop qu'au trot, parce que le poids des couvertures tend à faire racourcir l'allure. Cependant il y a des chevaux qui peuvent trotter plus vite qu'ils ne galopent, et avec eux il serait absurde d'essayer de les faire suer à l'allure la plus lente. Vers les dix derniers jours, il faut exercer le cheval à faire tout son possible, et s'il doit courir contre un autre, et non contre le temps, il doit s'habituer à travailler en compagnie, ou bien, le jour du pari, on le trouverait trop chaud et sûr de rompre l'allure. Si la distance à parcourir est longue, il faudra une préparation de deux mois, avec au moins quatre heures de promenade au pas, tous les jours, en surplus d'une course au trot régulière, de 8 ou 10 milles. Ce régime suffira pour mettre n'importe quel cheval à hauteur de sa tâche, et vaut mieux que de trop faire. Pour les longues distances les chevaux ont besoin de quelques suées pour faire tomber la chair superflue ; mais, en même temps, ne les réduisez pas trop et ne les affaiblissez pas par des suées excessives. Comme pour le cheval de course, tout cela doit varier selon l'animal, et l'on ne peut poser de règle générale.

« Les voitures et harnais destinés à ces exploits doivent être fort légers. Il y a des voitures à roues de cinq pieds¹¹, qui ne dépassent guère cent livres¹². L'on trouve avantage à se servir d'une bricole au lieu de collier (grav. 10), afin de laisser les épaules plus libres. Les équipages américains l'emportent en tous points sur ceux des Anglais, et, dans leur modèle le plus léger, le conducteur se trouve en partie assis à côté de son cheval.

« Il n'y a qu'une seule manière de courir un cheval au trot pour en tirer bon parti, pour le mettre et le maintenir dans tout son train, c'est la manière anglaise, de toutes la plus rationnelle, aux grandes allures, puisqu'elle laisse plus d'aisance et de liberté au cheval, tout en fatiguant beaucoup moins le cavalier. On n'est pas encore bien convaincu de cette vérité en France, où les saines pratiques sont difficilement adoptées ; mais le trot à l'anglaise finira par prévaloir, comme a forcément prévalu l'équitation toute spéciale de la grande course, des courses de vitesse. Les courses au trot, sur l'hippodrome, hâteront beaucoup la réforme de la méthode française, qui a ses avantages spéciaux, mais qui est très-inférieure dans l'équitation de route, de chasse et de promenade. Le préjugé qui nuit encore à l'adoption de la méthode anglaise tient à ce qu'elle n'est pas bien connue. Cette

considération nous décide à intercaler ici la description qu'en a donnée un
Traité des courses au trot :

Grav. 10. — Attelage du trotteur d'hippodrome.



Grav. 11. — Le Trotteurs — montés, celui de droite à l'anglaise, celui de gauche d'après la méthode française.



« Trotter à l'anglaise (grav. 11) exprime l'action du cavalier qui s'enlève sur ses étriers suivant le mouvement du cheval, ou plutôt se laisse enlever par la réaction qui s'opère dans la machine et retombe chaque fois moelleusement sur la selle. Si le trot à l'anglaise n'était qu'une affaire de goût et de mode, si même il n'avait que quelques avantages sans être d'une absolue nécessité, certes nous ne mettrions pas tant d'importance à le recommander ; mais, pour tout homme qui en aura fait l'essai, son utilité ne sera pas un instant douteuse. En effet, que l'on prenne deux chevaux égaux d'allure et que deux cavaliers se mettent en route pour faire seulement une trentaine de kilomètres tout d'une haleine, à raison de deux minutes à deux minutes et demie par kilomètre, que l'un monte son cheval suivant les préceptes de l'école de cavalerie et l'autre suivant la méthode que nous préconisons, et l'on verra la différence : l'un arrivera moulu, harassé, sa position aura été faussée, il aura été maintes fois, surtout en descendant les côtes, obligé de se placer en postillon, les jambes en avant et le dos voûté pour éviter les réactions violentes du cheval ; l'autre sera aussi frais et aussi dispos que s'il n'avait fait que quelques kilomètres ; et, tandis que cette différence existera dans les cavaliers, elle sera aussi sensible dans les chevaux : l'un sera fatigué par le choc continu que lui fait subir le corps du cavalier en retombant à faux sur la colonne vertébrale, il sera épuisé et couvert de sueur ; l'autre, dont aucun mouvement n'aura été gêné ni comprimé, sera beaucoup moins fatigué. Mais il ne faut pas l'oublier, si nous préconisons l'équitation anglaise, c'est seulement comme équitation de route et de chasse, et non comme équitation de manège ou de guerre, pour laquelle nous reconnaissons que la méthode française des Laguérinière et des d'Abzac, continuée par l'école de Versailles, est la plus parfaite du monde. Nous allons encore plus loin, et nous disons que le meilleur moyen d'apprendre à monter à l'anglaise est de savoir monter parfaitement suivant les principes dont nous parlons, et en fort peu de jours on prend facilement l'habitude de cette équitation large et qui laisse plus à l'arbitraire du cheval ; tandis qu'au contraire, en partant de l'équitation anglaise sans autres principes, on n'arrivera jamais à acquérir ce liant et cette précision qui constituent l'homme de cheval. Au reste, cette opinion est celle des Anglais eux-mêmes ; ce que nous appelons équitation de l'école française, ils l'appellent équitation militaire, et ils reconnaissent que le meilleur moyen pour arriver à une haute perfection dans l'équitation large est l'étude

de l'équitation militaire, quoique seule elle, ne puisse suffire pour le voyage, la course ou la chasse.

« Si l'équitation anglaise est plus commode pour le cavalier, elle l'est aussi beaucoup plus pour le cheval : un cheval monté au trot à la française est toujours retenu par le centre de gravité du corps de l'homme qui tend à se porter en arrière pour résister au choc, tandis qu'en se portant en avant dans la métrode anglaise il soulage le cheval et lui donne une impulsion utile à sa vitesse ; d'un autre côté, la main du cavalier, beaucoup plus assurée que dans l'équitation française, puisque aucune secousse ne la dérange, laisse plus de liberté à la bouche du cheval le contient à propos, lui rend quand il le faut, le laisse jouer avec son mors, en un mot lui laisse toute la liberté possible, liberté dont le cheval profite pour accélérer sa vitesse.

« On s'imagine qu'il est très-facile de monter à l'anglaise, qu'il ne faut pour cela que battre des bras, porter les jambes en l'air et sauter sur sa selle ; mais ce n'est pas cela du tout ! Un homme bien placé à cheval, pour trotter à l'anglaise, est dans la position indiquée par Laguéri-nière ; le haut du corps est un peu plus en avant et la jambe un peu plus raccourcie, parce que pour éviter les accidents il faut porter l'étrier court, voilà tout ; maintenant, lorsque le cheval part, on met beaucoup de liant dans le genou qui fait charnière, et on se laisse aller au mouvement au lieu de lui résister et de porter la ceinture en avant comme dans l'équitation française. On doit éviter surtout de sauter et de s'enlever plus haut qu'il ne faut. Pour bien trotter à l'anglaise, il faut à peine quitter la selle ; les jambes resteront près du corps du cheval, tombant naturellement, quoique un peu fermées ; la main sera assurée et très-basse, le corps parfaitement droit et les coudes au corps sans le serrer : il est bon de serrer un peu le genou afin d'assurer les bas de jambes et d'avoir la facilité de s'en servir à propos soit pour diriger, soit pour presser son cheval.

« La mode a mis en usage une méthode prétentieuse de trotter à l'anglaise, qui est aussi ridicule que dangereuse, c'est ce qui fait que beaucoup d'écuyers se sont récriés contre. On a dit que l'on ne pouvait ni soutenir ni diriger son cheval, que l'on perdait son assiette et que l'on s'exposait à des chutes fréquentes. Tout cela peut s'appliquer aux écuyers factices de la fashion, mais est très-faux à l'égard de la vraie manière de trotter à l'anglaise. On peut dire, au contraire, que la jambe est aussi près du cheval que dans l'équitation française, que l'assiette est bien plus grande,

puisque l'on n'est pas sans cesse dérangé par le petit saut à contre-temps que l'on est obligé de subir dans l'équitation ancienne, et que le liant et l'aisance que conserve le cavalier le mettent bien plus à même de conserver sur son cheval tout l'empire qu'il doit avoir....

« Aller au trot à l'anglaise est la meilleure manière de se servir d'un cheval pour aller vite et faire beaucoup de chemin : au pas vous allez longtemps, mais très-doucement ; au galop vous allez vite, mais vous ne pouvez aller longtemps ; vous ne pouvez faire plus de 4 ou 5 kilomètres au galop de course, plus de 10 ou 12 au galop de chasse. Si vous allez à l'amble ou au pas relevé, vous allez vite et longtemps, cela est vrai, mais aussi sans aucun agrément. Les chevaux allant toujours un train uniforme partent et arrivent comme une locomotive insensible, ou le chevillard des romans de chevalerie ; tandis qu'au trot à l'anglaise vous pouvez faire facilement 30 à 40 kilomètres, à la vitesse régulière de trois minutes par kilomètre ou une demi-heure par myriamètre, sans fatigue pour vous et avec l'agrément de pouvoir ralentir ou allonger à votre gré l'allure de votre cheval, de le sentir liant, gracieux sous vous, d'être à cheval enfin, et non sur un wagon. On peut dire que celui qui ne trotte pas à l'anglaise et qui n'y trotte pas bien n'a jamais pu apprécier le trot d'un cheval. »

Toute la tactique de la course au trot, comme on voit, se réduit à la manière de bien monter le cheval, de le trotter avec assez d'art et de talent pour ne lui enlever aucun de ses avantages, pour lui laisser la plénitude de ses moyens. Il ne faut le pousser qu'en raison même de sa vitesse, sous peine de le désunir, de le sortir de son train et de lui faire prendre le galop, auquel cas une punition est immédiatement infligée dans le temps d'arrêt imposé par le programme. Plusieurs ralentissements ainsi renouvelés pendant la course la livrent à des chevaux inférieurs, moins rapides, mais mieux montés, plus sagement ou plus habilement menés.

Le trotteur ne marche pas brusquement dans toute sa vitesse ; son allure ne se développe, ne prend toute son extension que degré par degré, soit qu'un excès d'ardeur ou des excitations trop vives et maladroites le mettent en humeur de galoper, soit que le système général ait besoin d'être monté à un certain diapason pour donner toute l'étendue de son action, pour arriver à son maximum d'intensité. Cela fait qu'il faut trotter le cheval pendant un certain laps de temps avant le signal même du départ, soit pour l'échauffer ou le chauffer, soit pour le calmer, au contraire, s'il est mal confirmé dans

son allure, ou trop en l'air, suivant l'expression consacrée. Dans tous les cas le trot préparatoire est une nécessité.

En résumé, l'art de monter les trotteurs de façon à les développer sans rompre, est une tâche d'une grande difficulté et demande un ensemble de patience, d'assiette et de mains que l'on trouve rarement au complet. Presque tous ces chevaux tirent considérablement à la main, et tous, Anglais ou Américains, n'arrivent à toute leur allure qu'à l'aide d'un bras vigoureux et d'une main régulière. On les monte ordinairement avec un simple Pelham ou avec un bridon et quelquefois un mors droit, mais il faut un Pelham ou une bride ordinaire pour les arrêter court, quand ils viennent à rompre, ou, comme disent les Américains, quand ils s'enlèvent dans la course. Dans cette circonstance, s'ils n'ont que le mors sur lequel ils ont l'habitude de s'appuyer, il est rare qu'on puisse les arrêter assez tôt pour satisfaire les juges ; il devient indispensable alors de pouvoir employer un auxiliaire plus efficace, tel que le Pelham ou le mors de bride. Il faut une assiette bien régulière, et ne s'enlever ni ne retomber que juste ce qu'il faut pour ne pas laisser le cheval s'emporter sur son enjambée, et cependant assez pour lui venir en aide. Surtout il faut prendre garde, tout en le poussant à la limite de sa vitesse, de ne pas le presser trop ; car dans ce cas il rompra et perdra un espace considérable. Le poids a quelque importance dans une course au trot, mais un homme modérément lourd qui peut maintenir son cheval à l'allure voulue, vaut mieux qu'une plume qui le laisse rompre continuellement.

V. Première éducation et dressage du cheval de service, à la guide et au montoir.

1. Préliminaires.

Quoique fort ancien dans la langue et très-usité dans la pratique, bien qu'on ne lui ait donné ni synonyme ni équivalent, le mot dressage n'a pas encore trouvé place au dictionnaire. L'Académie n'a pas entériné ses lettres de naturalisation ; mais on n'a pas l'air de s'en apercevoir, car il est depuis longtemps sous la plume de tous les hommes spéciaux, qui l'emploient sans honte ni vergogne, et sans demander grâce pour une liberté si grande.

Le dressage n'est autre chose que l'art d'instruire professionnellement les animaux. On dresse les chevaux aux services de la selle et du trait ; on dresse le bœuf au travail de la charrue et à l'attelage ; on dresse le chien préposé à la garde des troupeaux, à la chasse.

Les premiers éléments de l'éducation inhérents à l'élevage sont inséparables des premiers soins, des premières attentions que reçoivent les jeunes animaux dont la culture a pour objet l'application des forces au travail. Ceci n'est pas encore le dressage, mais y mène.

L'instruction secondaire, celle qui devra façonner le caractère de l'élève à se plier à tout ce qu'on exigera de lui, en même temps qu'elle lui apprendra à bien faire ce dont il est le plus capable, voilà bien le dressage.

Donner à chaque animal, élevé en vue du travail, l'instruction qui lui est nécessaire pour remplir sa destination à la satisfaction du consommateur, c'est accroître beaucoup la somme de ses services, de son utilité, et par conséquent de sa valeur marchande. Un dressage rationnel développe tout à la fois les qualités morales et les qualités physiques. C'est une gymnastique convenablement réglée dont les effets exercent assez d'influence pour transformer les mauvais en médiocres et les médiocres en bons : résultat précieux, car toutes les existences doivent trouver leur utilisation dans l'échelle des services que sont appelés à rendre les animaux de travail. Par contre, un dressage inintelligent conduit à l'opposé du but. Ses effets sont bien différents : il nuit aux meilleures natures et développe en elles le germe

de vices qu'une meilleure éducation eût certainement étouffés. Mais il ne met pas seulement des imperfections de caractère à la place des qualités morales les plus heureuses ; il pèse sur la conformation et détermine souvent des tares essentielles et des défauts qui déprécient notablement l'animal en le rendant beaucoup moins apte au service auquel il paraissait le plus propre.

L'absence de dressage laisse les animaux dans une condition inférieure ; elle en fait ressortir le prix de revient à un taux trop élevé, en même temps qu'elle en abaisse d'une manière notable le prix de vente. C'est pour l'éleveur une double perte qui ne profite à personne, car l'animal en vaut moins, et le consommateur n'en saurait tirer immédiatement les services qu'il en attend.

Un dressage précoce, commencé trop tôt, voulons-nous dire, n'aurait d'inconvénients que s'il était mené trop vite, de manière à exiger de l'élève des efforts supérieurs à ses forces. Un dressage tardif marche rarement sans encombres. Ses commencements sont pénibles, souvent enrayés par des accidents ; la résistance, presque nulle dans le jeune âge, grandit avec les forces ; quand on s'est attardé, il provoque trop habituellement, de la part d'un dresseur inhabile ou manquant de patience, l'emploi de moyens brusques et violents qui, au lieu de hâter l'instruction, rebutent l'élève. Les choses vont si loin, dans cette fausse direction, que le dressage devient presque impossible et que l'animal restera, pendant toute sa vie, un sujet indocile, un mauvais serviteur. Loin de le parfaire, l'éducation l'aura gâté. La spéculation de l'élevage peut donc être onéreuse ou profitable, suivant qu'elle est favorisée ou compromise par les pratiques intelligentes ou maladroites du dressage.

Pour la plupart, nos animaux de travail ne montrent guère que de bonnes dispositions au dressage ; par exception seulement, on en trouve de réfractaires. Les sujets difficiles sont ceux qu'on a manqués au début, soit parce qu'on a trop exigé d'eux tout d'un coup, soit parce qu'on n'a eu ni l'habileté ni la douceur nécessaires pour leur faire comprendre ce qu'on leur demandait.

Tous les éleveurs se suffisent à eux-mêmes pour le dressage des animaux dont ils utilisent directement les forces, et ceci est très-remarquable que le savoir ne manque à aucuns dans la mesure de leurs propres besoins. Ils s'y prennent si bien alors que leurs animaux ne leur donnent réellement pas beaucoup de peine pour arriver au degré d'instruction le plus utile à l'entier

accomplissement de leurs vues. Ainsi, le cheval et le bœuf voués aux travaux des champs y deviennent si habiles que l'intervention des conducteurs s'aperçoit peu ; le charretier qui sait son métier fatigue peu à diriger son attelage, et c'est toujours lui qui le dresse. Dans les contrées où les paysans, où l'éleveur montent à cheval, tous les chevaux se laissent monter et deviennent aisément maniables. Dans les postes, dans les relais de diligence, les chevaux étaient remis non dressés aux postillons qui en faisaient de bons ou de mauvais serviteurs, selon qu'ils étaient eux-mêmes capables ou inhabiles ; mais les insuccès étaient rares.. C'est qu'alors il y a, dans les pratiques usuelles, la somme d'attentions commandées par les besoins ; des traditions certaines existent qui sont exactement suivies et fidèlement transmises, et ce qu'on appellerait très-dédaigneusement routine, dans une sphère plus haute, forme une masse de connaissances relativement satisfaisante et dans tous les cas suffisante. Ces connaissances, au contraire, sont complètement ignorées là où les produits sont élevés en vue d'une destination autre, et pour la satisfaction de besoins qui ne sont plus ceux de l'éleveur lui-même. Alors les produits ne reçoivent aucune éducation, et leur placement en devient très-malaisé. C'est ce qui arrive pour toutes nos races légères de chevaux produites dans les parties de la France où le cultivateur exécute tous ses travaux avec le bœuf, dans les pays d'herbages où l'agriculture n'emploie presque pas de chevaux. Par contre, on trouverait sûrement, et tout d'abord peu disposées à subir le joug, les races bovines que l'on n'entretient pas en destination du travail. Les habitudes d'élevage et les moyens de dressage sont si différents que l'homme façonné au cheval ne vaut guère quand on lui remet le gouvernement d'une paire de bœufs, et réciproquement qu'un bouvier renommé est très-emprunté auprès d'un attelage de chevaux dont il a peur, autant qu'un palefrenier redoute l'apparence même d'une menace du bœuf. Il en résulte que chacun fait et pratique ce à quoi il a été lui-même exercé comme à son insu, et que personne ne se soucie d'entreprendre ce qu'il ne connaît pas, ce qu'il n'a pas vu pratiquer à tout instant, autour de lui, par tout le monde. Cependant il y a nécessité aussi de produire en de bonnes conditions et d'élever ses produits de façon à ce qu'ils offrent à la vente la rémunération des soins qu'ils exigent. Quand il n'en est pas ainsi, les races demeurent dans un état d'infériorité nuisible à la prospérité du pays, et le consommateur porte l'encouragement de ses écus à l'étranger, favorisant les industries rivales, au lieu de pousser au développement de la production nationale.

Ceci a été, est encore, quoiqu'à un moindre degré que précédemment, l'histoire de nos races équestres dans tous nos pays d'herbages, dans nos contrées montagneuses du centre et dans tous nos départements du Midi. La production du cheval n'est pas un fait isolé sur ces divers points du territoire, mais une nécessité, une industrie générale. Elle n'y donne pas néanmoins les bénéfices qu'elle comporte, faute d'une éducation première, faute d'un premier dressage, qui placent les élèves sur la voie même des services auxquels les consommateurs pourront les appliquer. Cette absence d'instruction a fait la fortune de plusieurs parties de l'Allemagne où des races, moins belles et moins bonnes tout à la fois, étaient plus spécialement cultivées en vue de la docilité, de l'entière soumission à la volonté de l'homme. L'éleveur des chevaux qui nous viennent du Nord n'est certainement pas un dresseur émérite, mais il en sait assez pour assouplir, pour assagir ses élèves, pour les familiariser avec tout ce qui deviendra leur condition. Quand il les met en vente, et il s'en défait toujours de trois à quatre ans, ils se laissent monter sans difficulté ; loin de se gendарmer contre ceux qui les affublent des harnais d'attelage, ils semblent aller au-devant et se prêtent à tous les essais qu'on va leur imposer. Cette soumission est même devenue un caractère de race, et contraste fort avec l'ignorance et la sauvagerie de nos chevaux, dont l'éducation a été bien plus abandonnée que domestiquée et civilisée.

Ces considérations rendent utiles de courtes notions sur le dressage des jeunes chevaux. Elles ne seront ni aussi longues ni aussi compliquées qu'on a voulu les faire. Les bonnes pratiques empruntent encore plus à l'observation raisonnée qu'à la science transcendante, et les bonnes pratiques suffisent au but qu'il s'agit d'atteindre ici. Le cheval allemand qui se laisse monter, et qui porte sans s'étonner un cavalier, n'est pas un cheval de haute école ; son instruction n'a pas besoin d'être menée si loin ; pour la lui donner, il ne faut être, Dieu merci, ni un d'Abzac ni un Franconi ; il faut tout simplement avoir des habitudes calmes et n'être pas complètement étranger au gouvernement de cette espèce. Notre petit Manuel du dresseur ne s'adresse ni aux hommes de science ni aux amateurs, mais à l'homme de pratique, aux instituteurs de premier degré.

2. Dressage à la guide.

De deux à trois ans, on commence les poulains qui doivent être attelés. S'ils ont été élevés avec douceur, ils se laisseront facilement entourer le corsage d'un surfaix qu'on applique d'abord à l'écurie, sans le serrer ; ils accepteront sans plus de cérémonie la selle ou la sellette, puis successivement le collier ou la bricole, le harnais d'arrière-main, qui ne doit être ni lourd ni gênant pour les mouvements, et le bridon ou la bride, dont nous parlerons avec plus de détails. Quand ils ont été quelque peu familiarisés avec ces objets, on les place à côté d'un cheval fait, sorte de maître d'école près duquel ils apprendront à marcher, à tirer, à s'arrêter, au commandement du dresseur. Les défenses, faciles à prévoir, sont victorieusement combattues en procédant avec méthode, en mettant l'élève en confiance, en exigeant peu d'abord et plus ensuite.

Les chevaux les plus impressionnables s'habituent très-vite à un travail aussi léger. Plus leur intelligence est développée, et plus il faut les ménager, être doux et patient avec eux. Cela n'exclut ni la décision ni la fermeté. Cependant il faut en être compris sous peine de n'avoir pas leur entière soumission. La pression de la croupière, le frottement des traits vers les jarrets sont en général ce qui les surprend et aussi ce qui les porterait le plus à se défendre ; mais l'étonnement n'est pas de longue durée ; quelques paroles d'encouragement luttent avec succès contre la première impression et mènent vite à la connaissance même des objets dont le contact n'a bientôt plus rien de désagréable. Les mauvais traitements, le ton de la colère, ne triompheraient pas ainsi d'une première impression pénible, ils feraient plutôt contracter la dangereuse et déplorable habitude de ruer.

Quelques personnes veulent qu'on tienne à la main le cheval auquel on donne ces premières leçons. On peut ap prouver cette manière quand le conducteur est adroit lorsqu'il a naturellement la main douce et légère, mais c'est l'exception. Nous aimons mieux voir tout simplement attacher l'élève au maître d'école ; un homme intelligent reste et marche près de lui en le caressant et en le rassurant de la voix. De la sorte on évite toute saccade inopportune, tout faux mouvement qui a son douloureux retentissement sur les barres et nuit à l'enseignement au lieu de lui être favorable.

Les jeunes chevaux ainsi dressés doivent être placés alternativement à gauche et à droite du maître d'école. Ceux qu'on tiendrait toujours du même côté en prendraient l'habitude au point d'être dépaysés plus tard et d'exiger en quelque sorte un nouveau dressage quand on voudrait les faire tirer en les attelant du côté opposé. Il en est d'ailleurs qui s'habituent à

marcher de travers et dont l'encolure se plie au lieu de rester droite, ce qui rend le service de la selle désagréable si, dans la suite, on les y soumet.

Les poulains deviennent raisonnables de bonne heure, disent les Allemands, quand ils sont mis de bonne heure au harnais. Cet adage est vrai chez les Allemands qui n'abusent pas du travail, qui savent proportionner la durée des leçons et des exercices à la dose de patience et à l'étendue des forces des élèves ; il serait menteur et nuisible en toutes autres circonstances. Un poulain dont on exige des efforts excessifs, trop violents ou trop prolongés, se défend, s'exaspère, se blesse, se dégoûte, s'use et devient difficile ou rosse.

Ce commencement de dressage, fort simple en soi, manque rarement son effet. Il assagit assez les jeunes chevaux, même ceux qui ont du sang, voire les plus impressionnables parmi ces derniers, pour qu'on puisse les atteler bientôt tout de bon et leur demander de légers travaux. La grande difficulté alors est tout entière dans le menage. Jusque-là, c'est le maître d'école qui les a conduits ou qu'ils ont imité. Il s'agit maintenant de les remettre aux mains d'un cocher ou d'un charretier, et c'est l'inhabileté trop ordinaire de l'un ou de l'autre qui est à redouter.

La première recommandation à faire est de ne pas employer la bride à œillères et le mors à branches, dont l'emploi est malheureusement si répandu en France qu'il n'y en a guère d'autres. Ce harnais, violent dans ses effets, appartient à un autre temps et à d'autres races de chevaux que celles dont nous nous occupons en ce moment ; il est bien plus un instrument à l'usage d'un dompteur de bêtes sauvages que d'un dresseur de chevaux déjà familiarisés aux choses qu'on leur demande et soumis à la volonté du maître. Les gros chevaux entiers, très-fortement nourris et qui sont livrés à la serte des poulinières, sont peut-être plus aisément maîtrisés à l'aide de cette bride ; mais tous les autres, tous nos chevaux de demi-sang, et surtout les produits de nos races méridionales, seront plus facilement dominés au moyen d'un bridon léger et du mors brisé. Celui-ci, uni et non cannelé, afin d'être aussi doux que possible aux barres, présentera un diamètre d'environ 2 centimètres dans la partie qui doit porter sur ces régions et sur les lèvres. Un mors trop mince rend plus malaisée la conduite des chevaux dont la bouche n'est pas faite, surtout pour une main qui n'est pas très-exercée et très-légère. Le mors en bois serait encore préférable à tout autre. Nous sommes convaincu que le dressage est tout entier dans la main du cavalier ou du cocher. Le cheval que rien ne gêne dans son harnachement, et auquel

le mors n'impose aucune douleur, n'est jamais long à soumettre. Construit pour aller droit devant lui, il se décide bientôt à se porter en avant. Si aucune fausse manœuvre ne vient jeter la perturbation dans son intelligence, il cédera promptement parce qu'il aura bientôt compris qu'on ne lui demande rien d'impossible, rien même qui ne lui soit parfaitement facile. On a le tort, en général, de vouloir trop obtenir à la fois des jeunes chevaux auxquels on donne les premières leçons d'attelage ; on les serre trop dans les harnais, on les attelle trop court ; on les fait tenir de trop près ; on veut trop les contraindre à une régularité impossible dans leur action. En prenant le contre-pied de tout ceci, on fait juste ce qui est bien. Que les harnais soient convenablement ajustés dans toutes leurs parties, qu'ils n'exercent ni gêne ni contrainte d'aucune sorte, qu'on laisse enfin aux animaux autant de liberté qu'ils en doivent conserver pour se mouvoir avec facilité sous la main qui dirige, et les départs, qui sont la grande affaire, auront lieu sans opposition durable, sans efforts pénibles ou infructueux. S'il y a quelque saut en avant, ou de côté, trop de fougue, un peu d'impatience et de l'étonnement, quoi d'étrange ? Mais tout cela passe vite si le cocher sait faire la part de l'ignorance de l'élève, s'il ne s'effraye pas lui-même, si sa main est ferme sans trop peser, s'il parle avec douceur et s'il ne punit pas à contre-temps. Il a dû s'attendre à un peu de désordre, et il devra moins s'attacher à le prévenir qu'à le diriger. Lorsqu'on ne le recherche pas outre mesure, l'élève comprend vite qu'il n'a point à se gendarmer ; il se calme promptement, et dès qu'il est plus en état de répondre aux effets des guides, on parvient à le diriger sans trop de difficultés, à régler ses mouvements, son allure, à lui donner enfin la courte leçon qui n'a pas encore commencé. Cette leçon d'ailleurs est très-simple, elle se borne à quelques effets très-ménagés des guides, qui ont surtout pour objet d'opérer le ralentissement de l'allure ; elle fait entendre quelques paroles douces qui mettront l'élève en confiance ; elle donnera toutes facilités imaginables pour retourner en décrivant un grand cercle ; elle se terminera par toutes sortes de caresses et par une mesure d'avoine, récompense méritée du travail.

Quand on commence à charger le véhicule auquel on a attelé le cheval ou les jeunes chevaux en dressage, on le fait avec d'autant plus de modération qu'il y a moins de franchise au départ, et l'on évite que l'attelage, fatigué, s'arrête de lui-même. Dans ce cas, il se croit incapable de reprendre, et fera des difficultés pour repartir. Si on prévient ce temps d'arrêt spontané en l'imposant, le départ se renouvellera sans opposition. Il est des chevaux qui

procèdent par à-coup, qui se lancent par bonds, en plongeant ; ceux-ci ne doivent pas être attelés seuls pour commencer. On ne les corrigera qu'en les mettant à côté d'un maître d'école hardi et vigoureux. On les surveille de manière à ne pas les laisser s'épuiser en de vains efforts, on les calme autant que possible et on se garde bien de les frapper, car leur défaut a bien plutôt sa source dans un excès d'ardeur et dans l'ignorance que dans le mauvais vouloir. Châtier l'animal qui croit bien faire est une brutalité qui peut le mener à mal.

Beaucoup de précautions ont été indiquées pour le dressage des jeunes chevaux au trait. Nous les croyons inutiles par leur complication même. Elles nécessitent des aides trop nombreux, une dépense de temps considérable, et ne conduisent ni plus sûrement ni plus complètement au but. Un poulain bien élevé est aux trois quarts dressé ; moins on fera de bruit autour de lui, plus on simplifiera les moyens de dressage, et mieux il fera ce qu'on lui demande, mieux il retiendra ce qu'on aura voulu lui apprendre. D'ailleurs, les éleveurs ordinaires, les cultivateurs, n'ont pas à pousser bien loin cette éducation : leur tâche est remplie quand ils ont donné une bonne instruction primaire, quand ils ont familiarisé les élèves avec les harnais et les voitures, quand ils sont parvenus à leur faire accepter sans défense la volonté du maître. Le reste ne les regarde plus ; l'instruction supérieure n'est plus de leur compétence.

En résumé, nos prescriptions n'ont rien qui ne puisse être pratiqué par tout le monde. Nous reprenons et nous complétons nos conseils.

Donner au cheval la connaissance des harnais dont on le revêt de façon à éviter toute surprise, les lui laisser à l'écurie, puis le sortir tout harnaché et le promener ainsi jusqu'à ce qu'il en supporte le contact sans étonnement. Cette précaution ne devient utile que pour les animaux les plus susceptibles et les plus impressionnables.

Quand ces préliminaires ont produit leur effet, on peut essayer, si on le juge nécessaire, de faire tirer un poids quelconque, un léger traîneau, avant d'atteler à la voiture. Mais nous conseillons plutôt la suppression que l'emploi de ce moyen, qui n'apprend rien, qui complique sans utilité les leçons.

Nous n'aimons pas non plus, la première fois qu'on attelle un cheval seul, qu'on ne le lie qu'incomplètement au véhicule à traîner et qu'on se livre à des essais de tirage incertains ; on trouble ainsi l'élève, dont les premiers mouvements sont toujours quelque peu désordonnés. Toutes

précautions prises pour que les harnais ne gênent pas, nous prescrivons un attelage sérieux, non simulé, une leçon franchement hardie ; elle réussira mieux que tous les tâtonnements recommandés par les auteurs et trop généralement usités. Mettre un cheval au brancard demande quelque attention, mais le cheval se prête admirablement à ce genre d'emploi quand il y a été convenablement préparé. Trop de prudence autour des chevaux nuit beaucoup au résultat cherché. Sans rien brusquer, il y a parfaite convenance à aborder nettement des difficultés qui n'offrent alors rien d'insurmontable. Nous ne voulons pas non plus qu'on coiffe d'un caveçon ce pauvre animal, et que deux hommes soient employés à le diriger, un de chaque côté. Un conducteur est tout autant qu'il en faut ; l'aide doit se tenir prêt à tout événement, mais il ne peut avoir ici qu'un rôle tout à fait éventuel.

Dans ce mode d'attelage, la principale difficulté gît dans l'action de tourner. Les brancards opposent une résistance qui étonne et gêne le cheval. On prend de grands tournants, pour affaiblir la résistance et on aide au mouvement en poussant avec précaution ou en tirant l'un des brancards dans le sens de l'action.

Le tirage à deux offre moins de difficultés et n'en présente même que de très-légères lorsqu'on peut atteler l'animal en dressage à côté du maître d'école dont nous avons parlé, lequel part, s'arrête, tourne et recule à volonté, sans s'occuper de l'ignorance et de l'inexpérience de son second ; mais n'eût-on pas la ressource d'un cheval fait, tout ce que nous avons dit conduit promptement au but.

Une chose essentielle, répétons-le, c'est que toutes les pièces du harnachement soient bien à leur place et judicieusement ajustées. Les chevaux doivent avoir été bridés avec soin, l'enrênage doit laisser une suffisante liberté aux mouvements de la tête ; les traits seront parfaitement égaux ; les chaînettes tendues, sans être trop courtes, ainsi que les traits, afin que les chevaux ne soient pas trop serrés dans l'attelage. Le menage est plus juste et plus régulier quand on attelle court ; mais il ne s'agit pas encore de ceci ; l'affaire du moment est la traction pure et simple du véhicule ; tout doit être sacrifié aux facilités à donner à des apprentis ; bientôt on les recherchera davantage, afin de se rapprocher peu à peu de la perfection, afin de ne pas laisser non plus contracter de mauvaises habitudes. Et par exemple, il est des chevaux qui s'écartent trop du timon ou qui marchent de travers. On les corrige, soit en remontant la croisière des

guides pour rapprocher les têtes, soit en raccourcissant l'italienne, de manière à porter la tête en dehors, système d'opposition qui pousse les hanches en dedans. Enfin les guides sont ajustées en raison de la longueur de l'encolure de chaque cheval ; on les allonge ou on les raccourcit selon les besoins.

Tout le monde sait comment il faut procéder pour mettre un cheval aux brancards ou l'atteler au tilbury ; nous conseillons d'agir en tout sans rudesse, mais avec décision, et de faire de même pour dételer.

On sait moins bien la pratique de l'attellement par paire, au timon. Les chevaux sont amenés de chaque côté de la voiture et placés parallèlement au timon. Les chaînes attachent les chevaux à celui-ci ; puis on fixe les traits en commençant par ceux de dehors. Les italiennes ont été mises en place avant la sortie des chevaux de l'écurie, il ne reste plus à attacher que les croisières et les bouts de guides.

Pour dételer, on commence par séparer les bouts de guides et déboucler les croisières ; ensuite on détache les traits en commençant par celui du dedans ; on les assujettit dans les barres de fesse, afin qu'ils ne ballottent pas contre les membres ; puis on défait les chaînes, et, avant de déplacer les chevaux, on a la précaution de les dérêner et de lâcher la gourmette.

Il n'est pas plus difficile de procéder méthodiquement que de faire sans méthode. Il est très-ordinaire que les choses soient mal faites quand on attelle ou lorsqu'on dételle les chevaux du timon ; bien des accidents viennent de ce qu'on s'y prend mal. La manière que nous venons d'indiquer, en mettant les points sur les i, a sa raison d'être, recommandée par l'expérience. Il serait trop long d'en énumérer les motifs pour en faire ressortir à la fois les avantages ou les inconvénients.

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, il est néanmoins quelques chevaux d'un caractère difficile qui se refusent aux moyens ordinaires du dressage et qui se défendent à outrance. Les difficultés qu'ils présentent se réduisent à trois principales : ils ruent ; — ils partent mal et après s'être défendus ; — ils sont ombrageux. La première difficulté nous arrêtera plus particulièrement.

Contre les ruades, on emploie des courroies de sûreté, fortes lanières en cuir qu'on place de façon à faire opposition au mouvement.

L'usage de ces courroies est plus efficace sur les chevaux attelés seuls aux brancards que sur ceux qu'on met au timon. Dans le premier mode d'attelage, la courroie passe sur le sommet de la croupe et vient se fixer à

chaque brancard. Si elle ne remédie pas complètement au mal, on en met une seconde qui passe sur la croupe, vers la naissance de la queue, et qui se fixe, comme l'autre, aux brancards, mais plus en arrière.

Les courroies contre la ruade, pour l'attelage à deux, s'adaptent mal sur les palonniers. Il faut des lissiers pour les fixer. Le meilleur système consiste en deux larges et fortes lanières passant en croix sur le sommet de la croupe et se fixant aux grands boucleaux des traits et près de chaque pommelle. Le système d'une seule courroie attachée au timon d'une part et de l'autre au trait, est rarement suffisant ; l'autre système est de beaucoup préférable.

Les courroies ne doivent jamais être serrées au point de gêner les allures, sous peine d'aller à rencontre du but et d'exciter le cheval à la défense ou à la ruade.

Les chevaux qui partent difficilement ont été manqués dans leurs premières leçons. Il est peu probable qu'on réussisse à les corriger quand on n'a pas su les empêcher de devenir vicieux. Nous conseillons de les oublier, et de ne pas essayer de les rendre encore plus intraitables.

Chercher à guérir des chevaux ombrageux nous paraît aussi être au-dessus des moyens ordinaires. L'éleveur peut prévenir ce défaut ; il est peu apte à lui trouver un remède. Cette partie de l'éducation du cheval lui échappe et appartient à d'autres. Le temps, la patience et la douceur sont les grands moyens à appliquer en pareille occurrence. Ils ont été sans efficacité jusque-là si les animaux ont été convenablement traités dans le premier âge ; il y a donc lieu de ne plus s'en occuper soi-même à ce point de vue, et de laisser agir de plus habiles que soi.

3. Le cheval de selle.

On nous trouvera quelque peu barbare de n'avoir point encore parlé d'équitation, d'avoir fait passer l'attelage avant le service de la selle. Qu'on s'en prenne aux mœurs et non pas à nous. Le cheval attelé est celui des besoins de tous ; le cheval de selle n'est plus que dans les mains du très-petit nombre, et d'ailleurs le genre d'éleveurs à qui nous nous adressons ici formerait une classe d'écuyers très-indignes, tandis qu'il est urgent qu'ils deviennent de bons instituteurs pour le cheval propre à l'attelage.

Cependant, nous ne voulons pas que le cheval propre à l'usage de la selle sorte complètement sauvage, complètement ignorant de son écurie d'élevage ; il faut que, lui aussi, arrive à la vente parfaitement assagi, prêt à profiter de l'enseignement supérieur qui l'attend. Pour qu'il puisse en être ainsi, ce n'est plus le cheval qu'il faut instruire, mais l'éleveur. Voici donc les éléments d'équitation qui lui sont indispensables. En se les assimilant, il deviendra apte à dresser au travail de la selle ceux de ses produits qu'il ne voudra pas atteler. Tous les Anglais apprennent à monter à cheval comme ils apprennent à marcher. Cette partie de leur éducation exerce une très-heureuse influence sur la bonne condition de leurs races chevalines. Les nôtres seraient plus estimées si les éleveurs étaient moins étrangers à l'art de les monter avec intelligence.

Et d'abord, un mot sur la selle et sur la bride.

La selle la plus légère et la plus commode, eu égard à l'équitation de l'époque, est la selle anglaise que tout le monde connaît aujourd'hui.

Quant à la bride, nous serons également court dans nos prescriptions. Nous la voulons à branches courtes, à canons gros, au passage de langue bas et large, afin qu'elle soit douce à la bouche, et qu'elle obtienne, sans effort du cheval, l'obéissance la plus complète tout en lui laissant la parfaite intégrité des articulations de ses membres, ce qui est à peu près impossible avec l'emploi du mors dur, aux longues branches, aux canons minces, à la liberté de langue étroite et élevée.

La bride porte une gourmette : celle-ci ne sera ni trop serrée ni trop lâche.

Nous avons parlé de la bride pour l'acquit de notre conscience. Tant que le niveau des connaissances pratiques de l'équitation sera aussi faible, nous voudrions qu'on n'employât que le bridon. Cependant, l'usage intelligent de la bride ne saurait être proscrit, et l'on aurait obtenu une précieuse réforme si l'ancienne bride était remplacée par celle à laquelle nous donnons la préférence.

La main qui tient la bride devient un régulateur en dirigeant et soutenant le cheval. Elle agit sur le mors et place la tête ; elle commande à tous les mouvements ; elle est maîtresse. On met l'élève en confiance en lui permettant de prendre un léger appui sur le mors. Pour cela, il faut assurer la main de manière que la résistance dont elle est le siège puisse contre-balancer les effets des jambes du cavalier, dont l'action varie en raison même du mouvement qu'on veut imprimer au cheval.

Toutefois, le travail des rênes séparées ou à deux mains est plus convenable dans les premières leçons ; la traction de l'une d'elles incline la tête du côté où elle est attirée. Lorsque les deux rênes sont dans une seule main, ce résultat s'obtient en faisant un appui sur l'encolure, du côté opposé à celui où l'on veut tourner. Ainsi, en portant la main à droite, la pression de la rêne gauche sur l'encolure fait venir le cheval à droite, et vice versa.

Les jambes du cavalier agissent puissamment sur toute la machiné. Elles rassemblent le cheval, elles l'assoient, contribuent à le mettre en mouvement, assouplissent l'arrière-main et la contiennent. D'accord avec la main, elles déterminent les allures diverses. Lorsqu'elles tombent également, l'arrière-main est maintenue droite ; si leur pression est plus forte d'un côté que de l'autre, elles font fuir l'une ou l'autre hanche. En fermant la jambe droite, par exemple, on porte l'arrière-main à gauche ; dans un écart du cheval à gauche, on le redresse en fermant la jambe gauche en même temps qu'on porte la main à droite. L'effet des jambes est d'autant plus marqué qu'il se fait sentir plus en arrière des sangles.

L'accord parfait de la main et des jambes est nécessaire pour imprimer au cheval telle direction voulue ; il suffit à combattre toutes les résistances qu'il pourrait montrer. Quand le cavalier a un peu de savoir, le cheval lui obéit si promptement et si complètement, qu'on pourrait supposer qu'il devine la pensée de l'homme pour y conformer ses gestes et sa volonté.

Toute l'équitation est là. Le cheval manque d'obéissance quand il ne comprend pas ce qu'on veut de lui, et l'intelligence ne lui fait défaut que lorsqu'on ne sait pas lui demander ce qu'on veut. Il en résulte que, pour commencer son dressage à la selle, moins on le recherche et plus on le trouve. Quand il accepte bien la selle et le bridon ou la bride, quand il souffre un cavalier de poids léger sur son dos, il n'y a plus qu'à lui laisser beaucoup de liberté quant aux rênes, à le presser modérément avec les jambes, en arrière des sangles, à lui adresser un appel de langue et à le laisser aller sans exiger autre chose. On le maintient droit, on place convenablement la tête et on le fait passer successivement d'une allure à une autre, en n'employant queles moyens naturels. Ceux-ci, il les comprend toujours, et il n'y résiste que par exception. Le cheval qui se laisse monter sagement, qui marche et qui trotte avec obeissance sous un cavalier d'un poids moyen, en sait tout autant qu'il en doit savoir au sortir de l'élevage, à l'âge de la mise en service.

Avant de monter à cheval, il faut être sûr que toutes les parties de l'équipage sont en leur lieu et place, cela va de soi, nous ne reviendrons pas là-dessus ; cependant nous dirons que la position de la selle importe beaucoup. Elle doit être appliquée sur le dos, c'est-à-dire entre le garrot et les reins, et les sangles doivent être convenablement serrées.

C'est par le côté gauche que le cavalier doit aborder sa monture, et, placé à la hauteur de l'épaule du cheval, il s'empare des rênes qui ont été passées sur l'encolure, les ajuste avec soin, prend une poignée de crins du milieu de l'encolure avec la main gauche, met le pied du même côté à l'étrier, porte la main droite au trousséquin de la selle, s'enlève légèrement, moelleusement, enfourche le cheval sans secousse, de manière à ne pas le surprendre, et prend son assiette sur le fond de la selle.

Nous ne décrivons pas ici la position que doit chercher à prendre et à conserver le cavalier : c'est une complication tout à fait inutile ; l'homme qui s'asseoit bellement et sans contrainte sur un siège, s'y trouve plus à l'aise et plus solide que celui à qui l'on impose une position forcée. On apprendrait plus volontiers l'équitation si elle se faisait bon prince, si elle se mettait plus à la portée de toutes les conformations. Elle ne deviendra savante et usuelle que lorsqu'elle sera élémentaire, et pratique que lorsqu'elle aura fait disparaître de son enseignement une foule de difficultés qu'elle amasse comme à plaisir autour des commençants. Elle les rebute et les éloigne au lieu de les appeler à elle. Elle est pour beaucoup dans la défaveur qui l'a frappée : elle a été la première cause de sa ruine.

L'action des jambes du cavalier détermine le passage du repos au pas quand elle se fait sentir légèrement et par degrés, pendant que la main fixe et maintient la marche. Il n'y a pas de difficulté, avons-nous dit, à porter un cheval en avant. Tout dépend de la justesse, de la précision, de l'accord parfait de la main et des jambes. Hors de cette condition, le cheval ne comprenant pas ce qu'on lui demande, il y aura défense ou désordre. Si, au lieu du pas qu'on a voulu lui faire prendre, l'élève trotte, se désunit ou même s'enlève au galop, c'est qu'il a été surpris ou qu'il n'y a pas accord entre le soutien et les moyens d'action ; s'il marche de travers, si un côté s'avance plus que l'autre, c'est qu'on n'est pas juste, que les rênes ne sont pas égales, qu'une des jambes pèse plus que l'autre... Dans ce cas, on incline la tête en tirant sur la rêne qui agit du même côté, et on ralentit l'épaule trop avancée pour faciliter le développement de l'autre. Et de même pour redresser les hanches lorsqu'elles ne marchent pas en ligne : il

suffit d'une opposition de la jambe sur laquelle se pousse l'une d'elles pour la retarder dans sa marche, et tandis qu'on active l'autre, celle-ci est maintenue par la jambe opposée, jusqu'à ce que l'arrière-main soit redressée.

Le principe est le même pour passer au trot, seulement l'action combinée de la main et des jambes se fait sentir en proportion de la vitesse qu'on veut obtenir. C'est par les pressions plus ou moins sensibles des jambes, comme par les appuis plus ou moins forts donnés à l'avant-main, que le mouvement reçoit une impulsion plus rapide et plus intense. C'est par les mêmes moyens que l'on parvient à conserver la légèreté, tout en facilitant la plus grande extension des mouvements de l'épaule.

C'est à dessein que nous nous arrêtons ici. Aller plus loin demande des connaissances plus élevées qui ne sont plus de la compétence de nos instituteurs primaires. Il faut éviter tout ce qui pourrait les solliciter à gâter les bonnes dispositions de leurs produits. Ceux-ci seraient plus que des demi-savants s'ils arrivaient à montrer sous l'homme les brillantes qualités d'un trotteur franc et rapide.

4. Charretier et cocher.

Nous avons dit ce que doit être le chasseur. On nous permettra de dire ce que devraient être le charretier et le cocher, deux hommes, deux professions plutôt, qui ont une immense influence sur le mérite et sur la condition des chevaux de service.

La première appellation, celle de charretier, n'est pas donnée seulement au conducteur de la charrette ou du chariot ; elle appartient surtout, dans le langage agricole, à celui des valets de la ferme qui soigne les chevaux et mulets, qui conduit les divers véhicules auxquels on les attelle et jusques à la charrue. C'est en quelque sorte le premier des employés de la culture. L'abbé Rozier en faisait avec raison un homme important et demandait que, pour se le procurer, on ne regardât pas à le payer cher. Un bon charretier est précieux ; il ne mérite cette qualification que lorsqu'il réunit des qualités et des talents fort rares. « De lui dépendent en grande partie, » a dit le savant agronome, « la santé des bêtes de charge, l'économie dans le service des fourrages et la multiplication des engrais.

« Un charretier doit être doux, actif, vigilant, sobre, patient et fort. S'il est brusque, s'il bat les animaux, renvoyez-le aussitôt : ils doivent obéir à sa voix et non à son fouet ; bientôt ils deviendront en ses mains rétifs, mutins et méchants. Tout animal se soumet par la douceur, et toute contrainte l'irrite. Un bon charretier ne pense qu'à ses chevaux, et n'est content que lorsqu'il sait qu'il ne leur manque rien.

« Le maître-charretier doit savoir labourer, semer, herser, charger et décharger une voiture, le tout avec promptitude et dextérité, etc. ; il doit se connaître en chevaux, savoir distinguer leur âge, les signes de leurs bonnes ou mauvaises qualités, leur pansement et le traitement de certains maux qui exigent de prompts secours ; il doit, par sa conduite, se faire aimer et respecter, etc. »

Mais ce n'est pas seulement le charretier à gages qui doit avoir cette réunion de qualités et ce savoir, c'est tout cultivateur quelconque faisant lui-même son travail, soignant et conduisant lui-même son attelage, élevant et dressant ses jeunes chevaux pour les utiliser avec modération en attendant l'âge de leur plus grande valeur, l'époque à laquelle il pourra les vendre le plus avantageusement. Ceci est un art à la fois bien négligé et bien ignoré en France, tandis qu'il est bien compris et judicieusement appliqué en Allemagne et en Angleterre où le cultivateur se pique d'être encore plus cocher que charretier. La distinction entre les mots n'est pas spécieuse, mais réelle et fondamentale ; elle a sa part d'influence sur la condition du cheval condition, inséparable de sa nature et de ses aptitudes. Le charretier aime le commun et le gros, j'allais dire le grossier ; le cocher a plus de recherche et se rapproche plus volontiers de ce qui est propre et distingué : n'est-ce pas le signe caractéristique des races de chevaux en Angleterre, en Allemagne et en France ? Tel cheval qui, en nos mains, reste à l'état brut et ne semble pouvoir être appliqué qu'à des services inférieurs, devient, chez nos voisins, bête de luxe ou à peu près ; il acquiert par cela même la plus-value qui résulte d'une condition plus élevée. Ainsi, il paraîtra plus beau alors même qu'il sera moins solidement conformé ; il semblera meilleur par cela seul qu'il se montrera plus docile et plus prêt à tout faire, il plaira plus par cela même qu'il se présentera sous une forme plus dégrossie par le travail, qu'il aura été débourré, qu'il saura se tenir, qu'il paraîtra plus propre, qu'il aura pris en un mot ce cachet particulier aux animaux habituellement soumis aux soins de la main, qu'il aura répudié, au contraire, l'air farouche ou bête de ceux dont la civilisation ne sait pas s'emparer au profit du vendeur.

Voilà ce que renferme d'essentiel la distinction établie par les faits entre le charretier et le cocher, et ce qui doit nous faire désirer qu'en France l'éleveur de chevaux prenne plus des talents ou des qualités propres à celui-ci qu'à celui-là ; car il est aisé de faire d'un bon cocher un bon charretier, tandis que le meilleur charretier ne fait d'ordinaire qu'un cocher complètement insuffisant.

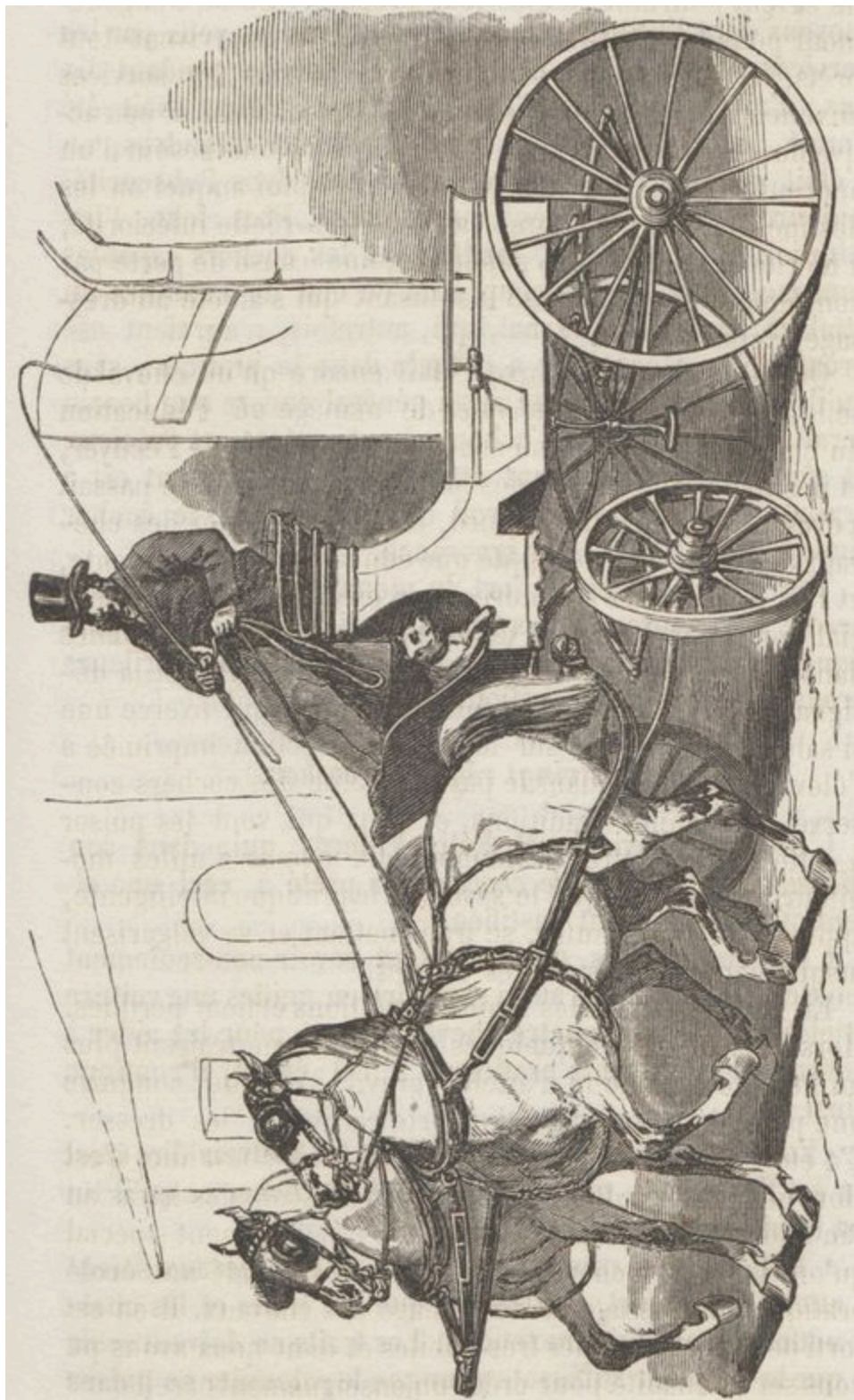
En Allemagne, tous les cultivateurs sont cochers, tous aussi montent à cheval avec une certaine aisance : aussi tous les chevaux se présentent aptes à toutes les exigences des services les plus variés. En Angleterre, les éleveurs poussent plus loin encore l'art de monter et d'atteler le cheval ; les éleveurs et les amateurs en France, les uns et les autres, à de très-rare exceptions près, ne savent ni équiter ni conduire ; il en résulte que ceux-ci ne peuvent acheter que des chevaux faciles et maniables, et que ceux-là ne savent pourtant pas les leur préparer. De là, l'engouement pour les chevaux étrangers qui nous arrivent tout prêts, complètement familiarisés avec tous les services auxquels on désire les appliquer, et la recherche si peu active des produits nationaux qui ont presque tous besoin d'un apprentissage spécial pour le mode d'emploi auquel on les destine. Dans ce fait gît une cause de très-réelle infériorité, à mérite égal ou même supérieur, une cause de perte par conséquent pour l'élevage insuffisant qui s'arrête au dressage exclusivement.

Quand le cheval de luxe n'était encore qu'un cheval de selle, il y avait des académies de manège où l'éducation du cheval se faisait en même temps que celle de l'écuyer, et des maîtres de haras, des piqueurs dont la vie se passait à dresser des élèves. Plus tard, le mode d'emploi des chevaux aux voitures a nécessité une éducation toute différente, et l'on a vu fonder à Londres, par exemple, un club spécial pour l'enseignement du cocher, four in hand (quatre dans la main, attelage à quatre chevaux) : telle est la désignation de cette grande école de menage qui exerce une si salutaire influence sur la bonne direction imprimée à l'élevage du cheval dans le pays. Le club des cochers conserve les bonnes traditions, et ceux qui vont les puiser à cette source épurée deviennent eux-mêmes d'utiles moniteurs. C'est ainsi que le savoir et la pratique intelligente, appuyés l'un sur l'autre, se transmettent et se vulgarisent jusque dans les plus petites écuries.

En France, toutes les bonnes traditions étaient perdues. Hors de Paris, il y a quelques années, on ne trouvait plus un homme capable ni d'atteler (grav. 12) ni de conduire une paire de chevaux, à plus forte raison de les dresser.

Ç'a été un moment de crise pour l'industrie chevaline. C'est alors que, chargé de l'organisation de l'École des haras au Pin et de la direction à donner à l'enseignement spécial qu'on viendrait y chercher, nous y avons fondé une école pratique de dressage et de menage des chevaux. Il en est sorti de jeunes hommes très-habiles et dont nous avons pu nous servir ensuite pour créer un enseignement pareil dans des écoles pratiques de dressage ; des courses attelées et des primes de dressage complétaient un ensemble de moyens dont l'utilité grande a frappé tous les yeux par les services rendus. Tout cela, battu en brèche pendant dix ans, n'allait plus que d'une aile ; mais l'élan avait été donné, et si les services rendus étaient moindres, on n'était pourtant pas rentré tout à fait dans l'obscurité. Aujourd'hui on est revenu sur le passé. Plus riche, l'institution a été étendue, fortifiée, et les cochers capables sont moins rares ; beaucoup sont en état de conduire un attelage, tant bien que mal, qui, autrefois, n'auraient osé prendre les rênes. Il y a progrès dans la pratique, sans qu'il y ait savoir raisonné aussi général encore que besoin serait. Là est la pierre d'achoppement ; autant est précieux et sûr un cocher sachant atteler et mener, autant est à craindre un homme maladroit ou inintelligent, le cocher timide ou trop hardi par ignorance.

Grav. 12. — L'attelage à deux ; concours de dressage (le cocher se range).



Tout à fait étrangers à l'art du ménage, nos éleveurs ont besoin d'en apprendre les règles et d'en prendre la pratique ; ce sera un excellent moyen de perfectionner leurs produits et d'en tirer meilleur parti.

5. Les vingt règles du cocher.

C'est aussi l'avis de M. Félix Villeroy qui, dans son Manuel de l'éleveur de chevaux, a prêté à ceci une attention parfaitement justifiée.

« Les cultivateurs, dit-il, doivent savoir non-seulement monter à cheval, mais aussi conduire en guides une voiture attelée de deux ou quatre chevaux ; » et pour les aider à devenir d'intelligents praticiens à cet égard, il continue ainsi :

« Voici des règles, — je regrette de ne pouvoir dire quel en est l'auteur, — qui apprendront à un cocher ce qu'il lui est le plus nécessaire de savoir :

« 1° Pour bien conduire, il faut que les chevaux soient
« attelés très-court, c'est-à-dire que les traits et les chaînes
« soient toujours tendus. Les traits ne doivent avoir
« que la longueur suffisante pour que le palonnier ne puisse
« dans aucun cas toucher les jambes du cheval.

« Les chevaux du fermier ne peuvent pas ordinairement être attelés aussi court. Il faut d'abord avoir égard à l'état des chemins ; ensuite, si l'on attelle de jeunes chevaux incomplètement dressés, ou des chevaux plus habitués à la charrue qu'à la voiture, ils iront mieux si on leur laisse plus de liberté. Par la même raison, ils ne doivent pas être rênés très-court.

« 2° La rêne du dedans et celle du dehors doivent avoir
« la même longueur, de manière que les chevaux marchent
« droit, et que s'il se présente dans le chemin un obstacle,
« tel qu'un trou ou une grosse pierre, on puisse leur laisser
« assez de liberté pour qu'ils mettent entre eux cet
« obstacle. »

« Les uns veulent les chevaux fort écartés du timon par l'allongement des croisières, et de telle sorte que les croupes se rapprochent du timon pendant que les encolures s'en éloignent. Ce menage est mauvais pour les jeunes chevaux. Ceux qui les serrent par-devant, en les collant au timon par les épaules, entravent leur allure et tendent à les rendre inégaux dans leur

marche. Je veux voir toujours deux chevaux exactement parallèles au timon (L. de Curnieu).

« 3° Avant de partir, le cocher doit avoir ses chevaux
« dans la main ; il doit sentir la bouche de ses chevaux,
« de manière qu'en leur rendant il les détermine à partir
« tous deux en même temps.

« 4° Au départ, à un appel de la langue du cocher, les
« chevaux doivent vivement donner dans le collier. Mais
« si un cheval, qui d'ailleurs ne manque pas d'ardeur, ne
« prend pas volontiers, il faut se garder de faire alors usage
« du fouet. La plupart des chevaux rétifs ne le sont devenus
« que parce qu'on les a ainsi maltraités étant attelés à la
« voiture, et avant qu'ils fussent encore en mouvement.
« Plus tard, lorsque les chevaux sont une fois en train, on
« peut leur apprendre, à l'aide du fouet, ce qu'exige d'eux
« l'appel de la langue.

« 5° Celui qui a le malheur d'avoir un cheval rétif ne
« doit pas espérer le réduire par la force. Il faut, au contraire,
« le flatter, lui donner de bonnes paroles, et attendre
« avec une patience inépuisable qu'il se décide à partir.
« S'il se présente un mauvais passage, une montée rapide,
« c'est là surtout qu'il faut être sur ses gardes, faire
« usage des rênes avec tact, et enlever ses chevaux vigoureusement,
« de manière à ne pas rester arrêté.

« 6° Celui qui ne sait pas faire un bon usage du fouet
« ne sera jamais un bon cocher. He is a good whip, c'est
« un bon fouet, disent les Anglais, pour dire en un mot
« un bon cocher.

« Lors même qu'on veut seulement faire sentir très-légèrement
« le fouet à un cheval, on doit laisser tomber
« de toute sa longueur le fouet sur les côtes du côté
« extérieur.

« Il y a cependant des chevaux d'une telle sensibilité qu'on peut à peine
leur faire sentir la mèche du fouet.

« 8° Il ne faut jamais surprendre ni effrayer un cheval
« par des coups de fouet. Si un léger coup, appliqué
« comme on vient de le dire, ne suffit pas, on lui en donne

« d'autres qui se succèdent de plus en plus fort, jusqu'à
« ce qu'on ait déterminé une action suffisante. C'est ainsi
« qu'on lui inspire le respect pour le fouet. »

« Le fouet ne doit jamais frapper sur la croupe ni sur les fesses, ce qui
pourrait déterminer le cheval à ruer.

« 9° Mieux le cocher a ses chevaux dans la main, et mieux
« il les conduit. Sa main doit être ferme comme un mur
« et élastique comme un ressort d'acier. Celui qui, avec
« cela, sait décider ses chevaux par l'action de la main,
« celui-là a tout ce qu'il faut pour faire un bon cocher.
« Mais si ce talent lui manque, tantôt un cheval, tantôt
« l'autre poussera à droite ou à gauche l'avant-train de la
« voiture ; là où les ornières ne l'arrêteront pas, le train de
« derrière glissera d'un côté de la route à l'autre, et les
« chevaux auront double peine. »

« On ne doit jamais oublier que la main doit être élastique, et que rien
n'est détestable comme les à-coup, les saccades, et surtout ces coups de
bride qu'on voit trop souvent employer pour déterminer les chevaux à
marcher. Ces coups de bride produisent de l'effet par la douleur qu'ils
causent au cheval, mais ils le gâtent, et souvent ils occasionnent des
pendante, tandis que les yeux errent à l'aventure, fixant tout, excepté les
chevaux qu'il doit surveiller ? Les rênes flottent, le fouet au manche
raccommodé et à la batte écourtée, menace la terre. Alors, dit très-
judicieusement un auteur anglais, les chevaux ressemblent au conducteur ;
ils ont le poil long, rude, épais, et l'allure traînante. Les harnais et la voiture
n'ont pas meilleur aspect, ils sont ternis, roussis et brûlés du soleil. L'écurie
est toujours en désordre, présentant un assemblage informe d'objets utiles et
inutiles, de fragments de toutes sortes, rien à sa place et rien de complet.
Les habitudes d'ordre et d'activité sont indispensables au cocher ; il faut
tâcher de se les imposer et de s'y façonner de bonne heure et en donner
toujours l'exemple aux gens auxquels on est appelé à commander.

DEUXIÈME PARTIE

LES COURSES

A. DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES COURSES

L'institution des courses a sa constitution fondamentale, ses lois propres, sa jurisprudence ; elle est régie par un ensemble de dispositions réglementaires qui forment comme un code spécial, dont il faut connaître et l'esprit et la lettre, sous peine de se heurter à toutes sortes d'impossibilités et de mécomptes.

Nous venons peut-être de resserrer un peu trop les faits. L'institution a réellement plusieurs chartes. Toutefois, le règlement officiel des haras et le règlement du Jockey-Club, qui se produit sous un titre non moins officiel, dominant la matière, et servent de phare à toutes les sociétés de courses, à tous les organisateurs des diverses solennités hippiques du genre. En effet, les programmes locaux renvoient tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, pour les conditions générales ; presque partout aujourd'hui, ils sont la loi et les prophètes. Par exception seulement, on y déroge et, dans ce cas, on a soin de spécifier les dispositions contraires, de particulariser ou les modifications ou les écarts.

Dans les éditions précédentes, nous nous étions borné à faire une rapide analyse de ces règlements. Nous croyons faire mieux aujourd'hui en les donnant in extenso. Il ont acquis une certaine fixité, et dureront, c'est à craindre, autant que cette troisième édition de notre Guide du Sportsman.

Nous ne prenons, pas du reste, l'engagement de taire les observations que nous suggérera l'examen de ces documents.

I. LES COURSES PLATES AU GALOP

A. Règlement de l'administration des haras.

Le ministre d'Etat, sur le rapport du directeur général des Haras ;

Vu les arrêtés ministériels en date des 15 mars 1842, 26 avril 1849, 24 janvier 1850 et 17 février 1853, relatifs aux courses de chevaux ;

Arrête :

TITRE PREMIER.

ARTICLE 1^{er} La présidence d'honneur des courses du gouvernement appartient de droit aux préfets des départements.

ART. 2. Les inspecteurs généraux des haras et les directeurs des dépôts d'étalons remplissent les fonctions de commissaires du gouvernement pour les courses ; ils y assistent, les surveillent et en rendent compte au directeur général des haras.

Ils peuvent également faire partie des commissions.

ART. 3. Il y aura, dans chaque localité, trois commissaires des courses.

ART. 4. La nomination des commissaires est faite par le directeur général des haras.

Néanmoins, là où il existe des sociétés de courses, le directeur général peut déléguer aux dites sociétés le choix des commissaires.

ART. 5. La commission centrale des courses et du Stud-Book, instituée par l'arrêté ministériel du 19 décembre 1860, élit chaque année dans son sein une section composée de sept membres, pour exercer les fonctions spécifiées ci-dessous, à l'art. 10.

ART. 6. Les commissaires des courses sont chargés de préparer le Programme des courses, de le soumettre à l'approbation du directeur général des haras, de lui donner toute la publicité désirable ; de recevoir les engagements, de décider sans appel de leur validité ; de fixer l'ordre des courses, lequel devra être publié 24 heures au moins à l'avance ; de surveiller l'exécution des dispositions du règlement.

ART. 7. Les commissaires prennent les dispositions qui leur Paraissent convenables pour le terrain des courses, le pesage des jockeys, la désignation des juges du départ et de l'arrivée.

Dans le cas où deux commissaires sont seuls présents, ils choisissent d'un commun accord un remplaçant pour leur collègue absent. Ils ont d'ailleurs le droit de déléguer à telle personne qu'ils jugent à propos une partie de leurs attributions.

Ni les commissaires, ni les personnes auxquelles ils délèguent leurs fonctions, ne peuvent les exercer pour une course dans laquelle Ils seraient

directement ou indirectement intéressés.

ART. 8. Toutes les réclamations ou contestations élevées au sujet des courses sont jugées par les commissaires ; leurs décisions sont sans appel, excepté dans le cas suivant :

Lorsque, soit avant la course, soit avant la fin du pesage pour la dernière épreuve de la journée, l'identité ou la qualification d'un cheval est l'objet d'une réclamation, les commissaires ont la faculté ou de la juger eux-mêmes ou de déférer la question à la commission centrale des courses.

S'ils la jugent eux-mêmes, les parties ont le droit d'appeler de la décision rendue à la commission centrale, sous la condition de notifier aux commissaires de la localité, dans les deux heures qui suivent, leur intention de se pourvoir en révision.

Dans le cas où la réclamation est faite après la fin du pesage pour la dernière épreuve de la journée, les commissaires doivent s'abstenir de prononcer ; la question se trouve de droit soumise à la juridiction de la commission centrale des courses.

ART. 9. Il sera dressé, par les soins des commissaires locaux, procès-verbal de toutes leurs opérations.

Ce procès-verbal, transmis dans le délai de vingt-quatre heures au préfet du département, sera à la diligence de ce fonctionnaire, et dans un délai semblable, adressé au directeur général des haras.

ART. 10. La commission centrale des courses juge les réclamations qui lui parviennent en vertu des dispositions de l'art. 8. Si sa décision implique l'existence d'une fraude, elle peut proposer au directeur général des haras d'exclure des courses, soit complètement, soit pour un temps limité, les personnes qui se seraient rendues coupables de cette fraude.

Elle peut également, sur la plainte motivée faite contre un jockey par les commissaires d'une ou plusieurs localités, proposer au directeur général d'interdire à ce jockey, pendant un temps plus ou moins long, de monter dans les courses du gouvernement.

ART. 11. Toutes les fois qu'un jockey aura été déclaré incapable de courir pour les prix du gouvernement, son nom et son signalement seront envoyés dans tous les lieux de courses.

ART. 12. Les délibérations de la section de la commission centrale des courses et du Stud-Book, formée en vertu de l'art. 5, auront lieu à la majorité des voix.

La présence de quatre membres suffira pour rendre valables les décisions rendues ; en cas de partage, la voix du président l'emportera.

TITRE II.

De l'engagement et de la qualification des chevaux.

ART. 13. Ne sont admis à courir, sauf condition contraire, que les chevaux entiers et juments, nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite soit au Stud-Book anglais, soit au Stud-Book français, ou qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms s'y trouvent insérés.

ART. 14. Les chevaux sont considérés comme prenant leur âge du 1^{er} janvier de l'année de leur naissance.

ART. 15. Un cheval qui n'a jamais gagné est celui qui n'a gagné ni course publique ni handicap.

ART. 16. Lorsque des chevaux n'ayant jamais gagné, ou n'ayant pas gagné certaines courses, peuvent seuls être admis dans une course, il suffit, pour qu'ils soient qualifiés, qu'ils n'aient pas gagné avant le terme fixé pour l'engagement.

ART. 17. Les propriétaires qui veulent faire courir leurs chevaux les engagent par lettres adressées aux commissaires des courses de la localité.

A la lettre d'engagement, ils doivent joindre un certificat signé par eux et constatant le signalement, l'âge et l'origine de leurs chevaux.

Les certificats de naissance, et, quand il y a lieu, les certificats de résidence doivent être contrôlés et visés par le directeur du dépôt d'étalons dans la circonscription duquel le cheval est né ou a résidé.

Si la mère du cheval a été couverte par plusieurs étalons, ceux-ci doivent tous être nommés.

ART. 18. Le cheval, qui a déjà couru dans une localité, peut être engagé sans qu'il soit nécessaire de présenter de certificat ; il doit seulement être indiqué sous les mêmes désignations.

ART. 19. Dans tous les cas, les commissaires ont la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu, à l'appui des certificats ou des désignations de chevaux, toutes les preuves qui leur paraîtraient nécessaires.

ART. 20. Si un cheval est engagé sous une fausse désignation, il est disqualifié, c'est-à-dire qu'il ne peut courir, et que son propriétaire doit

néanmoins payer le forfait, ou la totalité de la mise s'il n'y a pas de forfait, ou si l'époque à laquelle il doit être déclaré est passée.

Si le cheval a été exactement désigné, et que de cette désignation même il résulte qu'il n'est pas qualifié pour la course dans laquelle on l'engage, l'engagement est alors annulé, et le propriétaire ne doit pas d'entrée.

ART. 21. Aucun cheval ne peut gagner un prix, lorsqu'il a été prouvé qu'il a couru sous une fausse désignation ; il est alors regardé comme disqualifié et distancé. Cette disqualification continue jusqu'à ce que sa désignation exacte ait été établie et admise.

On ne peut, en tous cas, réclamer l'application de cette disqualification plus de six mois après que la course a eu lieu,

ART. 22. Si une objection contre la qualification d'un cheval est faite avant la course, la preuve de la validité de la qualification doit être fournie par le propriétaire du cheval.

Quand, au contraire, la réclamation est élevée après la course, les preuves à l'appui doivent être données par la personne qui réclame. Les commissaires, peuvent, néanmoins, exiger tous les éclaircissements désirables, du propriétaire du cheval.

ART. 23. Dans le cas prévu par le premier paragraphe de l'article précédent, les commissaires fixent au propriétaire une époque avant laquelle il doit fournir la preuve de la qualification de son cheval ; jusque-là l'argent est retenu.

Si les preuves ne sont pas établies à l'époque déterminée, le prix est remis au propriétaire du cheval arrivé second, et s'il n'y a point de second le montant du prix fait retour au crédit de l'administration des haras, dans les courses du gouvernement.

Quant aux entrées ainsi devenues libres, dans les prix où il en existe, elles sont versées au fonds de course des sociétés particulières ou des villes.

L'argent provenant de cette source est considéré comme un dépôt temporaire, qui, l'année suivante, doit être intégralement employé à former de nouveaux prix.

ART. 24. Si le prix ou les entrées ont été touchés avant la disqualification d'un cheval, l'argent est rendu et employé de la manière indiquée ci-dessus.

ART. 25. L'engagement d'un cheval est annulé si la personne au nom de laquelle il a été engagé meurt avant l'époque fixée pour le paiement de l'entrée ou du forfait. Dans les courses où il est stipulé que le forfait ou

l'entrée doit être représenté par un billet, l'époque du paiement sera considérée comme fixée au jour de la souscription de ce billet.

TITRE III.

Dispositions générales concernant les courses.

ART. 26. Toute réclamation contre l'exactitude du mesurage des distances à parcourir doit être faite avant la course, aux commissaires ou à leurs délégués.

ART. 27. A l'heure fixée pour chaque course, la cloche sonne, et si un quart d'heure après, tous les jockeys ne sont pas prêts, le signal du départ peut être donné sans attendre les retardataires.

ART. 28. Des commissaires ou leurs délégués font peser les jockeys avant la course, mais ils ne sont pas responsables des erreurs commises à ce pesage.

Après la course, ils peuvent faire peser de nouveau tous les jockeys.

. ART. 29. La place des chevaux au départ est tirée au sort.

ART. 30. Dès que la personne nommée pour donner le signal du départ a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les propriétaires des chevaux qui se présentent au poteau doivent leurs entrées entières.

ART. 31. La même personne peut faire ranger les jockeys en ligne, aussi loin en arrière du point de départ qu'elle le juge convenable.

ART. 32. Lorsque, dans une course, un jockey en pousse un autre, le croise ou l'empêche par un moyen quelconque d'avancer, le cheval monté par ce jockey peut être distancé, ainsi que tout autre cheval appartenant entièrement ou en partie au même propriétaire.

Si les commissaires reconnaissent que le jockey a agi avec mauvaise intention, ils peuvent lui interdire pour un temps de monter dans les courses de la localité.

Si les faits paraissent plus graves encore, les commissaires en réfèrent à la commission centrale des courses, qui peut alors proposer au directeur général des haras d'infliger au délinquant la punition portée au deuxième paragraphe de l'art. 10.

ART. 33. Le jockey qui désobéit aux commissaires est passible des mêmes peines ci-dessus spécifiées.

ART. 34. Quand, en courant, un cheval passe en dedans des poteaux, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse retourner et rentrer dans la lice à l'endroit même où il est sorti.

ART. 35. Si, dans une course en une seule épreuve, deux chevaux arrivent ensemble au but, de telle façon que le juge ne puisse décider lequel des deux a gagné, ces deux chevaux recourent une demi-heure après la dernière course de la journée.

Les autres chevaux ne recourent plus, et prennent leurs places comme si la course avait été terminée la première fois.

ART. 36. Après la course, les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés : s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent sont distancés.

ART. 37. Si, par suite d'un accident, un jockey est hors d'état de retourner à cheval jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté.

ART. 38. Si un jockey tombe et que son cheval soit monté et conduit au but par une personne dont le poids soit suffisant, le cheval prend sa place, comme si l'accident n'avait pas eu lieu, pourvu toutefois qu'il soit reparti de l'endroit où le jockey est tombé.

ART. 39. Tout cheval n'ayant pas porté le poids déterminé par les conditions de la course est distancé.

A l'exception des fers, tout ce que porte le cheval peut être pesé.

ART. 40. Toute réclamation sur la manière dont un jockey a monté doit être faite avant la fin du pesage.

Elle doit être adressée par le propriétaire réclamant, par l'entraîneur ou par son jockey, aux commissaires, au juge de la course, ou à la personne chargée de présider au pesage des jockeys.

ART. 41. Pour qu'un cheval ait effectivement gagné un prix, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions énoncées au programme de la course, alors même qu'aucun concurrent ne se serait présenté.

Dans ce dernier cas, il est passible, pour l'avenir, des surcharges imposées aux gagnants de ce prix.

TITRE IV.

Des courses en partie liée.

ART. 42. Dans les courses en partie liée, aucun propriétaire ne peut faire courir plus d'un cheval lui appartenant en totalité ou en partie, quand même les chevaux seraient engagés sous les noms de personnes différentes.

Sont formellement interdits tous arrangements par lesquels des propriétaires de chevaux partants s'intéresseraient les uns les autres dans leurs chances de gagner.

La qualification d'un cheval ne peut pas être contestée, à raison de ce qui précède, plus de six mois après la course.

ART. 43. Dans les courses en partie liée, la place des chevaux au départ est tirée au sort avant chaque épreuve.

ART. 44. Dans les mêmes courses, si le juge ne peut décider quel est le cheval gagnant, l'épreuve est nulle, et tous les chevaux peuvent recourir, à moins que les deux arrivés ensemble au but n'aient gagné chacun une épreuve.

ART. 45. Si trois chevaux gagnent chacun une épreuve, ils doivent seuls recourir ensemble.

ART. 46. Quand une course en partie liée est gagnée en deux épreuves, la place des chevaux est fixée par celle qu'ils ont eue dans la seconde épreuve.

Lorsqu'il y a trois épreuves, le second cheval est celui qui a gagné une épreuve.

S'il y a quatre épreuves, les chevaux sont placés dans l'ordre de leur arrivée à la quatrième épreuve.

ART. 47. Pour les courses en partie liée, un poteau est placé à 100 mètres en arrière du but. Les chevaux qui n'ont point dépassé ce poteau lorsque le premier cheval dépasse le but, sont distancés et ne peuvent plus courir les épreuves suivantes.

TITRE V.

Des surcharges et diminution de poids.

ART. 48. Les pouliches et les juments portent 1 kilogr. 1/2 de moins que le poids indiqué pour les poulains et pour les chevaux.

ART. 49. Quand, d'après les conditions d'une course, une surcharge est attribuée aux chevaux ayant gagné d'autres courses, cette surcharge est imposée aux chevaux qui ont gagné après leur engagement, comme à ceux qui ont gagné auparavant.

Lorsqu'une diminution de poids est accordée aux chevaux qui n'ont point gagné, ils ne profitent pas de cet avantage s'ils gagnent après leur engagement dans cette course.

ART. 50. Les surcharges ne peuvent être cumulées.

Les chevaux qui en sont passibles ne doivent porter que la plus forte surcharge.

ART. 51. Lorsqu'une surcharge est imposée aux gagnants de prix d'une certaine valeur, on doit compter en ajoutant au montant des prix toutes les entrées qui y ont été réunies, celle du cheval gagnant exceptée.

Si le prix consistait en un objet d'art ou autre, les entrées sont seules comptées.

Les gagnants de paris particuliers ne sont pas passibles de surcharge.

TITRE VI.

Des entrées.

ART. 52. Tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé, dans les courses où des entrées sont admises, peut être refusé.

ART. 53. A moins de condition contraire, le montant des entrées est réuni au prix.

ART. 54. Lorsque dans un prix les entrées doivent revenir en totalité ou en partie au second cheval, elles sont réunies au fonds de course, s'il n'y a pas de second cheval.

Si deux chevaux arrivent ensemble au but, de façon que le juge ne puisse décider lequel est second, l'argent destiné à celui-ci est partagé entre eux.

ART. 55. Aucun propriétaire ne peut faire courir un cheval, à moins que toutes les entrées ou forfaits dont il peut être débiteur n'aient été payés avant la première course du jour où son cheval doit courir, et cela sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre lui.

Aucun cheval ne peut non plus courir tant que les entrées et les forfaits dus pour ses engagements n'ont pas été payés.

Aucun cheval ne peut partir dans une course, si toutes les entrées dues pour cette course par la personne qui l'a engagé ne sont pas payées. Dans ce dernier cas, l'opposition doit être faite la veille de la course.

ART. 56. Pour que la réclamation soit admise, le réclamant doit produire un certificat délivré par les commissaires de la localité où les entrées sont dues, et visé à l'administration centrale.

TITRE VII.

Des prix à réclamer.

ART. 57. Lorsque, d'après les conditions d'une course, le gagnant est à réclamer pour une certaine somme, le droit de réclamation s'exerce de la manière suivante :

Dans le quart d'heure qui suit la course, toute personne ayant l'intention de réclamer le gagnant, doit remettre aux commissaires une lettre cachetée, contenant l'offre d'un prix, qui ne peut être inférieur à celui fixé par les conditions de la course ou par le propriétaire dans son engagement. Le quart d'heure expiré, les lettres sont ouvertes par les commissaires, et le cheval réclamé appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée. Le propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à réclamer, et l'excédant, s'il y en a, reste au fonds de course.

Cet excédant doit être payé de suite aux commissaires, ou à leur délégué, faute de quoi la réclamation est considérée comme non avenue, et le cheval appartient à la personne qui a fait l'offre immédiatement inférieure.

Le cheval réclamé n'est livré qu'après avoir été payé ; il doit l'être le jour même de la course ; plus tard, on ne peut plus exiger qu'il soit livré. Cependant, le propriétaire peut forcer celui qui l'a réclamé à le prendre et à le payer.

ART. 58. Si le gagnant d'une course, où le vainqueur peut être réclamé, est engagé pour l'avenir dans des courses publiques ou particulières, la personne qui le réclame n'est obligée à payer aucun de ses engagements, à moins qu'elle n'en profite en le faisant courir.

Le droit de profiter des engagements cesse d'exister, si l'interdiction en est formulée dans la lettre d'engagement pour le prix à réclamer.

TITRE VIII.

ART. 59. Toutes dispositions contraires concernant les courses sont et demeurent rapportées.

ART. 60. Le directeur général des haras est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 janvier 1862.

WALEWSKI.

Ce règlement a déjà vieilli. A la date du 9 janvier 1865, le système de la partie liée, si restreint en soi, gênait encore et a été définitivement supprimé par cette considération toute puissante, en effet : « Le nombre des chevaux à l'entraînement a peine à s'accroître aussi rapidement que celui des courses, et la partie liée était une aggravation de cette situation. » (Rapport du Directeur général des Haras.)

Quoi qu'il en soit, voici le dernier arrêté concernant la matière :

2

ARRÊTÉ FIXANT LA RÉPARTITION, LE CLASSEMENT ET LES CONDITIONS DES PRIX DE COURSES PLATES AU GALOP.

Le ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux arts.

Vu le décret organique du 19 décembre 1860, concernant les haras ;

Vu les arrêtés ministériels des 8 novembre 1850, 17 février 1853, 7 février et 18 mars 1857, 31 janvier 1858, 14 février 1861 et 30 janvier 1862, relatifs aux courses de chevaux ; vu l'art. 5 de ce dernier arrêté, ainsi conçu :

« A partir du 1^{er} janvier 1865, les divisions du midi et du nord seront
« supprimées, et les prix des deux dernières classes seront
« ouverts à tous les chevaux nés et élevés en France sans distinction.

« A partir de la même époque, l'arrondissement de l'ouest, créé
« par arrêté du 8 novembre 1850, sera également supprimé ; »

Sur le rapport du directeur général des haras,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. Les prix de courses sont divisés en deux catégories : prix classés au règlement, prix non classés.

Chaque année, le ministre détermine la répartition et les conditions relatives aux prix non classés.

ART. 2. Les prix classés sont répartis et réglés comme suit :

1^{re} classe. — Grand prix de l'Empereur, grand prix de l'Impératrice, grand prix du Prince Impérial : Pour chevaux n'ayant jamais gagné le même prix.

2^e classe. — Prix impériaux : Pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix de 1^{re} classe. Le gagnant d'un prix de 2^e classe portera 2 kilogrammes de surcharge ; de plusieurs de ces prix, 4 kilogrammes.

3^e classe. — Prix principaux : Pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix ou de 1^{re} ou de 2^e classe. Le gagnant d'un prix de 3^e classe, portera 3 kilogrammes de surcharge ; de plusieurs de ces prix, 4 kilogrammes.

4^e classe. — Prix spéciaux : Pour chevaux de toute espèce n'ayant jamais gagné de prix de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe. Le gagnant d'un prix de 4^e classe portera 3 kilogrammes de surcharge ; de plusieurs de ces prix, 4 kilogrammes.

ART. 3. Les prix classés sont ouverts aux chevaux nés et élevés en France, sans distinction de circonscription.

ART. 4. La valeur, les distances, le poids, l'âge des chevaux aptes à courir, les lieux et époques des courses sont fixés, pour les prix classés, conformément au tableau suivant :

LIEUX DE COURSE.	ÉPOQUES des COURSES.	DÉSIGNATION DES PRIX.	MONTANT des prix. francs.	AGE DES CHEVAUX.	DISTANCES en mètres.	POIDS EN KILOMÈTRES.				
						3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans et au- dessus.	
Pau	Avril	Prix principal	2,500	3 ans et au-dessus.	2,000	50 1/2	62	66	67 1/2	
		Prix spécial	1,500	3 ans	2,500	56	*	*	*	
Bordeaux	Idem	Prix principal	2,500	3 ans et au-dessus.	2,000	50 1/2	62	66	67 1/2	
		Prix spécial	1,000	4 ans et au-dessus.	1,000	*	57	61 1/2	63	
		Prix principal	4,000	4 ans et au-dessus.	4,000	*	57	61 1/2	63	
Paris	Idem	Grand Prix de l'Impératrice	15,000	4 ans et au-dessus.	5,000	*	57	61 1/2	63	
Angoulême	Mai	Prix principal	2,500	3 ans et au-dessus.	2,000	50 1/2	62	66	67 1/2	
Limoges	Idem	Prix spécial	1,000	4 ans et au-dessus.	1,000	*	57	61 1/2	63	
Angers	Juin	Prix principal	2,000	3 ans	2,500	56	*	*	*	
Fontainebleau	Idem	Prix principal	3,000	3 ans et au-dessus.	3,000	51 1/2	62	65 1/2	67	
Montauban	Idem	Prix principal	3,000	3 ans et au-dessus.	3,000	51 1/2	62	65 1/2	67	
Toulouse	Idem	Prix spécial	2,000	3 ans	2,500	56	*	*	*	
Amiens	Idem	Prix principal	3,000	3 ans et au-dessus.	3,000	52 1/2	62	65	66 1/2	
Mont-de-Marsan	Idem	Prix spécial	2,000	3 ans	2,500	56	*	*	*	
Chalon-s-Saône	Idem	Prix principal	4,000	3 ans et au-dessus.	3,000	52 1/2	62	65	66 1/2	
		Prix spécial	1,500	4 ans et au-dessus.	1,500	*	57	60 1/2	62	
Nantes	Idem	Prix principal	3,000	3 ans et au-dessus.	3,000	52 1/2	62	63	65 1/2	
Deauville	Idem	Prix principal	4,000	4 ans et au-dessus.	1,500	*	57	60 1/2	62	
Caen	Idem	Prix spécial	2,000	3 ans	2,500	56	*	*	*	
Le Fin	Idem	Prix principal	2,000	3 ans et au-dessus.	2,500	56	*	*	*	
		Prix spécial	1,500	4 ans et au-dessus.	1,500	*	57	60 1/2	62	
Valenciennes	Idem	Prix principal	2,500	3 ans et au-dessus.	2,500	53 1/2	62	65 1/2	66	
		Prix spécial	1,000	4 ans et au-dessus.	1,000	*	57	60 1/2	62	
Tarbes	Idem	Prix principal	2,000	3 ans et au-dessus.	2,500	56	*	*	*	
		Prix spécial	1,500	4 ans et au-dessus.	1,500	*	57	60 1/2	62	
Moulins	Idem	Prix principal	3,000	3 ans et au-dessus.	3,000	53 1/2	62	65 1/2	66	
		Prix spécial	1,000	4 ans et au-dessus.	1,000	*	57	60 1/2	62	
Le Mans	Idem	Prix principal	1,500	3 ans	2,500	56	*	*	*	
Elois	Idem	Prix principal	2,500	3 ans et au-dessus.	2,500	53 1/2	62	65 1/2	66	
Perigueux	Idem	Prix principal	2,000	3 ans et au-dessus.	2,500	56	*	*	*	
Craon	Idem	Prix principal	2,500	3 ans et au-dessus.	2,500	51 1/2	62	61	63	
Paris	Idem	Grand Prix de l'Empereur	20,000	4 ans et au-dessus.	6,200	*	57	60	61	
Marseille	Idem	Grand Prix du Prince Impérial	10,000	3 ans et au-dessus.	3,200	56	*	*	*	
		Prix spécial	2,000	3 ans et au-dessus.	2,500	56	*	*	*	
		Prix principal	4,000	4 ans et au-dessus.	1,500	*	57	60	61	

3.

ANNEXE

Échelle des poids ayant servi au tableau des prix de courses.

I. COURSES POUR CHEVAUX :

De 3 ans courant seuls entre eux. 56 kilogrammes.
De 4 ans courant seuls entre eux. ld.

II. COURSES POUR CHEVAUX DE 3 ANS ET AU-DESSUS.

MOIS.	DISTANCES DE 2,000 A 2,500 MÈTRES.				DISTANCES DE 3,000 A 3,500 MÈTRES.				DISTANCES DE 4,000 A 6,200 MÈTRES.			
	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans et au-dessus.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans et au-dessus.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans et au-dessus.
Avril et mai . .	51	62	65	66 1/2	50 1/2	62	66	67 1/2	49	62	66 1/2	68
Juin.	52	62	64 1/2	66	51 1/2	62	65 1/2	67	50 1/2	62	66	67 1/2
Juillet.	53	62	64	65 1/2	52 1/2	62	65	66 1/2	51 1/2	62	65 1/2	67
Août	54	62	64	65 1/2	53 1/2	62	65 1/2	66	52 1/2	62	65 1/2	67
Septembre. . .	55	62	63 1/2	64	54 1/2	62	64	65	53 1/2	62	65	66
Oct. et novemb.	55 1/2	62	63 1/2	64	55	62	64	65	54	62	65	66

III. COURSES POUR CHEVAUX DE 4 ANS ET AU-DESSUS.

MOIS.	DISTANCES DE 2,000 A 2,500 MÈTRES.			DISTANCES DE 3,000 A 3,500 MÈTRES.			DISTANCES DE 4,000 A 6,200 MÈTRES.		
	4 ans.	5 ans.	6 ans et au-dessus.	4 ans.	5 ans.	6 ans et au-dessus.	4 ans.	5 ans.	6 ans et au-dessus.
Avril et mai . .	57	60	61 1/2	57	61	62 1/2	57	61 1/2	63
Juin.	57	59 1/2	61	57	60 1/2	62	57	61	62 1/2
Juillet.	57	59	60 1/2	57	60	61 1/2	57	60 1/2	62
Août	57	59	60	57	59 1/2	61	57	60 1/2	62
Septembre. . .	57	58 1/2	59	57	59	60	57	60	61
Oct. et novemb.	57	58 1/2	59	57	59	60	57	60	61

J'ai attaché à ce tableau, lorsqu'il a paru pour la première fois, des observations critiques qui ont conservé toute leur valeur. voulant pas les reproduire ici, je me borne à répéter, en l'appuyant, la réflexion suivante qui

a été faite par le Sport en janvier 1865. Elle prouvera une fois de plus que mes anciens adversaires se rapprochent chaque jour davantage des opinions que j'ai émises dans le passé sur toutes les choses du turf, petites ou grandes.

En 1852, le Sport avait fort applaudi à toutes les mesures prises alors ; il y avait applaudi d'une manière absolue, sans restriction ; son langage est bien autre en ce moment. Dans le cas spécial dont il s'agit, voici son sentiment, à l'époque actuelle :

« L'échelle des poids, ayant servi à établir le tableau des prix de courses, nous paraît avoir été l'objet de subdivisions un peu minutieuses. Deux grandes lignes de démarcation auraient suffi à notre avis : l'une du mois d'avril à celui de juillet ; la seconde, du mois d'août à la fin de l'année. Elles correspondent à peu près exactement, croyons-nous, à la transmutation que l'âge opère dans la forme d'un cheval, pendant la durée d'une saison. »

4.

INSTRUCTIONS AUX COMMISSAIRES DES COURSES.

Voici enfin des instructions aux commissaires des courses ; elles portent la date du 9 avril 1853, et complètent tout ce qui concerne les courses plates au galop, les seules dont il soit question jusqu'ici :

« Les commissaires des courses nommés en vertu de l'arrêté du 17 février 1853 trouveront, dans le texte même de cet arrêté, des règles précises pour l'accomplissement de leur mandat ; mais il est utile d'appeler leur attention, tant sur les principaux changements introduits dans le règlement, que sur certains détails qui ne pouvaient faire l'objet d'articles réglementaires.

« Instituées dans un but d'utilité générale, les courses réussissent, la plupart du temps, dans chaque localité, en raison du soin que mettent à les préparer et à les diriger les personnes chargées de cette tâche. C'est pour ne confier ces fonctions qu'à des hommes spéciaux, et éviter ainsi les inconvénients des commissions trop nombreuses, que ces attributions ont été concentrées entre les mains de trois commissaires des courses. Mais

cette mesure ne peut porter tous ses fruits qu'autant que les commissaires comprendront l'importance et l'étendue de leur mandat, et mettront tous leurs soins à le remplir consciencieusement.

« Les fonctionnaires de l'administration des haras assistent aux courses comme commissaires du gouvernement ; ils surveillent l'emploi conforme des fonds alloués par le ministre, et lui en rendent compte ; mais, à moins d'avoir été nommés commissaires des courses, ils n'ont à s'occuper officiellement ni de leur organisation, ni du jugement des contestations auxquelles elles peuvent donner lieu.

« C'est là, en effet, un soin exclusivement réservé aux trois commissaires des courses par les articles 6 et suivants qui définissent nettement leurs attributions. Elles sont nombreuses et variées, et il est essentiel que les commissaires des courses n'en négligent aucune partie, et ne considèrent comme insignifiant aucun des détails de leurs fonctions, car ils ont tous leur importance.

« Aussitôt après leur nomination, les commissaires des courses procèdent à la préparation des programmes ; pour les prix classés ou non classés donnés par l'État, le travail est tout fait ; mais, à ces prix viennent, la plupart du temps, s'ajouter ceux qu'on doit à la libéralité des villes, des départements et des sociétés particulières. Il faut donc répartir, lorsqu'il y a lieu, ces prix entre les divers jours de courses et en rédiger les conditions toutes les fois que les donateurs eux-mêmes ne l'auront pas fait.

« Ces conditions sont nécessairement très-variables : mais l'important est qu'elles soient rédigées nettement, et sans aucune clause ambiguë, et qu'on n'omette jamais d'indiquer, pour chaque course, l'âge des chevaux auxquels elle est ouverte, les poids, la distance, l'entrée, s'il y a lieu, et l'époque de l'engagement, ainsi que le domicile auquel il doit être fait. Il faut surtout qu'on ne perde pas de vue l'art. 13 du règlement et la nécessité, toutes les fois qu'on veut y déroger, de mentionner expressément que la course est ouverte soit aux chevaux de toute espèce, soit aux chevaux de tout pays ; car, en l'absence de conditions contraires, cet article fait loi, et les prix ne peuvent être disputés que par des chevaux français de race pure.

« Dès que le programme aura obtenu l'approbation ministérielle, il devra recevoir la plus grande publicité, et le journal spécial, publié à Paris par le secrétaire de la Société d'encouragement, offre à cet égard aux commissaires un moyen efficace.

« L'arrêté du 17 février 1853 a changé le mode d'engagement pour les courses.

« La présentation et la visite des chevaux sont supprimées, et toutes les formalités se réduisent à une lettre d'engagement, à laquelle doit être joint un certificat, et, lorsqu'il y a lieu, le montant de l'entrée ou du forfait fixé par les conditions de la course.

« Le certificat, dressé sur papier libre, doit constater le signalement, l'âge et l'origine du cheval, être signé du propriétaire et contrôlé par le directeur du dépôt d'étalons dans la circonscription duquel la naissance a eu lieu.

« Lorsque certaines conditions de résidence sont exigées, le même certificat pourra servir à l'établir, pourvu que mention de cette résidence soit faite par le propriétaire et contrôlée par le directeur du dépôt d'étalons dans la circonscription duquel le cheval aura résidé.

« Il va sans dire que si le même propriétaire engage un ou plusieurs chevaux dans différentes courses, il suffira d'une seule lettre pour tous ces engagements et d'un seul certificat pour chaque cheval.

« Aucune lettre d'engagement ne doit être ouverte avant le terme fixé. Ce terme arrivé, les lettres sont ouvertes toutes ensemble, et les commissaires dressent, séance tenante, une liste des chevaux engagés pour chaque course.

« Toute lettre arrivée après le jour ou l'heure fixés doit être refusée, et les engagements qu'elle contient considérés comme nuls, quels que puissent être les motifs invoqués pour justifier le retard.

« Aux termes de l'art. 52, tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé peut être refusé ; si les commissaires l'admettent, c'est à leurs risques et périls et en se portant caution du paiement.

« Quant aux certificats, leur absence ou leur irrégularité n'est pas toujours un motif de refuser des engagements. En effet, ces certificats n'ont d'autre but que de constater la qualification des chevaux et leur origine ; or, il n'est pas nécessaire que cette constatation ait lieu au moment même de l'engagement ; quelquefois même elle est inutile.

« Ainsi, l'art. 18 dispense de la formalité du certificat les chevaux ayant déjà couru dans la localité, et l'art 19 donne aux commissaires la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu, à l'appui des certificats ou des désignations des chevaux, toutes les preuves qui leur paraissent nécessaires. Lorsqu'un certificat paraît irrégulier ou insuffisant, les

commissaires peuvent donc avertir le propriétaire de se mettre en règle, et ne disqualifier le cheval que s'il ne peut pas satisfaire à cette obligation.

« La liste des engagements une fois dressée, les certificats sont rendus aux propriétaires, avec réserve d'en réclamer de nouveau communication, dans le cas où les engagements donneraient lieu à quelques contestations.

« La fixation de l'ordre des courses, vingt-quatre heures au moins à l'avance, est formellement prescrite par l'article 6 ; cet article a pour but d'éviter, à cet égard, toute discussion sur le terrain, et d'épargner aux chevaux une attente inutile, en permettant aux propriétaires de les amener seulement à l'heure dite.

« Enfin, il est important de tenir strictement la main à l'exécution des articles 55 et 56, et d'empêcher de courir tout cheval dont les entrées n'auraient pas été payées, ou dont le propriétaire serait débiteur d'autres entrées, même dans d'autres localités, et pourvu, dans ce dernier cas, qu'il y ait une réclamation régulièrement établie.

« Le moment de la course arrivé, les commissaires ne doivent pas perdre de vue qu'il faut nécessairement pour chaque course :

« Une seule personne chargée de faire partir les chevaux ;

« Un seul juge chargé de constater l'ordre d'arrivée, et, dans les courses en partie liée, une autre personne placée au poteau de distance, pour constater le cas où un ou plusieurs chevaux seraient distancés ;

« Une personne chargée de constater les poids portés.

« Lors que les circonstances le permettent, la même personne peut réunir deux ou plusieurs de ces attributions ; mais il faut toujours que quelqu'un en soit régulièrement chargé. Toute course dans laquelle le départ n'aurait pas été donné, l'arrivée jugée, et les poids constatés par une personne ayant qualité à cet effet, serait nulle de plein droit. Et de même, dans une course en partie liée, aucun cheval ne pourrait être déclaré distancé, si ce n'est par une personne placée au poteau de distance, et spécialement chargée de ce soin, la notoriété publique ou le témoignage de personnes étrangères ne pouvant, dans aucun cas, suppléer, pour la constatation de ces faits, à la déclaration du juge.

« Si cette déclaration est indispensable, elle est aussi sans appel. La validité du départ, l'ordre d'arrivée, les poids portés, sont constatés souverainement par la personne qui en est chargée, et sans que sa décision, à cet égard, puisse jamais être déférée au jugement des commissaires réunis.

« Les trois commissaires devront donc, soit se partager ces diverses fonctions, s'ils veulent les remplir eux-mêmes, soit les confier, en totalité ou en partie, à des personnes de leur choix, aux termes de l'art. 7, et, dans ce cas, une délégation verbale est suffisante.

« Il résulte de l'art 39 que tout cheval qui n'a pas porté le poids fixé par les conditions de la course ne peut pas être admis à gagner. Comme c'est là une règle absolue, et applicable quelque petite que puisse être la différence de poids, on comprend la nécessité de se servir de balances très-justes, et assez sensibles pour permettre une constatation rigoureuse des poids.

« Pour éviter toute méprise, il est à propos que le point de départ, pour chacune des distances à parcourir, soit marqué par un poteau indicateur. Quant au poteau de distance, d'après l'art. 40, il doit être placé à 100 mètres en arrière du but.

« Le juge a sa place en face du poteau d'arrivée. Dans les courses en partie liée, un signal convenu entre lui et la personne placée au poteau de distance, met cette dernière à même de constater s'il y a des chevaux distancés.

« Une modification notable a été introduite dans les règles des courses en partie liée. Aux termes de l'ancien règlement, tous les chevaux pouvaient courir jusqu'à ce que l'un d'eux eût gagné deux épreuves ; il n'en est plus de même aujourd'hui, et l'art. 45 dispose que si trois chevaux ont gagné chacun une épreuve, ils doivent seuls recourir.

« Les commissaires réunis jugent, à la majorité, toutes les contestations relatives aux courses ; leurs décisions sont sans appel, sauf au seul cas nettement défini par l'art. 8.

« C'est dans le règlement appliqué avec discernement, et combiné avec les conditions spéciales de chaque course qu'on doit puiser la solution de toutes les difficultés. Il est donc important que les commissaires des courses l'étudient à l'avance et arrivent, à l'aide de cette précaution, à le connaître assez, soit pour y trouver facilement les dispositions applicables à chaque cas, soit pour ne pas être arrêtés par une résolution à prendre séance tenante et sur le terrain même.

« L'art. 34 de l'ancien règlement semblait autoriser le jury à faire recommencer une course dans le cas où, pendant cette course, un ou plusieurs jockeys auraient cherché à prendre un avantage illicite. Les commissaires des courses ne doivent pas perdre de vue qu'aucune disposition de l'arrêté du 17 février 1853 ne justifierait une semblable

décision, et, qu'en conséquence, sauf le cas prévu par les art. 35 et 44, où deux chevaux arrivent tête à tête, une course ne peut jamais être recommencée. Si, pour une cause quelconque, il y a lieu de déclarer distancé le cheval arrivé le premier, c'est le second qui est le gagnant, et ainsi de suite. Si aucun des concurrents n'a rempli les conditions exigées, la course est nulle, et l'art. 23 explique que, dans ce cas, l'argent ainsi devenu libre fait retour au crédit de l'administration des haras dans les courses du gouvernement, et au fonds de courses dans les autres.

« Le grand nombre et l'importance des prix classés rendent nécessaire d'appeler l'attention sur quelques-unes des modifications apportées aux conditions des prix de cette catégorie.

« L'obligation de courir contre le temps n'existe plus, sauf le cas où un cheval court seul pour un prix classé. C'est donc dans ce cas-là seulement que l'usage du chronomètre sera indispensable pour vérifier l'accomplissement d'une des conditions de la course.

« Tous les prix classés, sauf ceux de la 4^e classe, pour lesquels il est dérogé au règlement général, tombent sous l'application de ce règlement et ne peuvent plus, aux termes de l'art. 13, être disputés que par des chevaux français de la race pure.

« Enfin, les surcharges sont appliquées d'une façon absolue à tous les chevaux ayant gagné un prix de même classe, soit la même année, soit les années précédentes.

« L'arrêté du 17 février 1853 a maintenu celui du 8 novembre 1850, relatif aux courses de l'ouest, et dont l'art. 15 dispose que le règlement général du 24 janvier 1850 sera appliqué à ces courses, autant qu'il ne contrevient pas à leurs dispositions spéciales.

« Or, l'arrêté du 24 janvier se trouvant aujourd'hui abrogé, ne peut pas être appliqué ; mais il n'y a pas là matière à difficulté, et l'arrêté nouveau du 17 février 1853, qui remplace l'ancien règlement, se trouve désormais applicable de plein droit aux courses de l'ouest, comme à toutes les autres, sauf conditions contraires.

« Il ne peut y avoir d'exception que pour les courses dont les engagements auraient été faits antérieurement au 17 février 1853. Dans ce cas-là, l'ancien règlement en vigueur au moment de l'engagement, aurait toute sa force et devrait être suivi.

« La rédaction et l'envoi du compte-rendu des courses dans le délai prescrit par l'art. 9, est de rigueur. Des formules imprimées de procès-

verbal seront à cet effet transmises aux commissaires des courses, qui n'auront qu'à les remplir avec soin. Une des colonnes de cette formule est destinée à recevoir la mention du temps dans lequel la course aura eu lieu. Cette indication n'est nécessaire, aux termes du règlement, que dans le cas où un cheval court seul pour un prix classé. Autrement, elle est facultative ; mais il n'en sera pas moins utile que le temps mis par le gagnant seulement à parcourir la distance soit constaté, à titre de simple renseignement, et mentionné dans la colonne destinée à cette indication, en regard de son nom. »

B. Règlement du Jockey-Club.

Ce n'est pas sous ce nom que le Jockey-Club a édicté son code ou octroyé sa charte. Il a eu, dès l'origine, il a encore la prétention de se faire passer pour une société nationale d'encouragement pour l'amélioration des chevaux, et c'est cette qualification qu'il prend. Mais l'opinion ne s'est jamais méprise en ce qui le concerne et lui a décerné tout d'une voix le titre de Société de découragement. Mathieu de Dombasle s'est borné à lui faire observer qu'elle ne mentirait pas à son enseigne si elle la modifiait ainsi : Société d'encouragement des chevaux de course anglais. A vrai dire, elle est uniquement, exclusivement Société de courses.

Quoi qu'il en soit, voici son règlement et les quelques dispositions qui le complètent :

1.

Du Comité des courses et des commissaires.

ARTICLE 1^{er}. Tout ce qui concerne les courses de la Société d'encouragement est réglé par les décisions du Comité des courses.

ART. 2. Le Comité est composé de quinze membres fondateurs et de quinze membres adjoints ; il ne peut délibérer qu'autant que cinq membres au moins sont présents.

ART. 3. En cas de mort ou de démission d'un des membres fondateurs, il est remplacé par un membre du Cercle. L'élection est faite par les membres fondateurs, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

ART. 4. Les fonctions des membres adjoints sont annuelles ; ils sont nommés, au commencement de chaque année, par les membres fondateurs, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages. Leurs fonctions sont les mêmes que celles des membres fondateurs.

ART. 5. Le président et les vice-présidents du Cercle sont, de droit, président et vice-présidents du Comité des courses, lorsqu'ils en font

partie ; autrement, le Comité est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. 6. Le Comité nomme, chaque année, parmi les membres qui le composent, trois commissaires des courses. Ces nominations se font au scrutin secret et à la simple majorité.

ART. 7. Les dépenses relatives aux courses ne sont payées que sur des bons signés par deux des commissaires. Tous les mémoires concernant ces dépenses restent déposés au secrétariat de la Société.

ART. 8. Les commissaires établissent, pour les courses, les mesures d'ordre et de police qu'ils croient utiles. Ils prennent les dispositions qui leur paraissent convenables pour le terrain, le pesage, les juges du départ et de l'arrivée, les hommes de service et tout ce qui concerne les courses en général.

Ni les commissaires, ni les personnes auxquelles ils délèguent leurs fonctions, ne peuvent les exercer pour une course dans laquelle ils seraient directement ou indirectement intéressés.

ART. 9. Les commissaires reçoivent et font enregistrer les engagements qui leur sont adressés par les propriétaires de chevaux de course.

Ils décident de la validité des engagements et de la qualification des chevaux.

ART. 10. Toutes les contestations ou réclamations élevées au sujet des courses sont jugées en dernier ressort par les trois commissaires. Dans le cas où deux des commissaires sont seuls présents, ils s'adjoignent un autre membre de la Société.

Ils peuvent toujours, lorsqu'ils le jugent convenable, appeler deux membres de la Société à prendre part à leurs décisions.

Dans tous les cas, les commissaires peuvent en référer au Comité des courses, si l'importance ou la difficulté de la question leur paraît l'exiger.

Aucune contestation à laquelle les courses donneraient lieu ne peut être portée devant les tribunaux.

ART. 11. Les commissaires décident des contestations qui leur sont soumises, lors même qu'elles n'ont pas eu lieu dans les courses de la Société ; mais ils ne le font qu'autant que la question a rapport aux courses de chevaux, et que les parties s'engagent à se soumettre à leurs décisions.

Le règlement de la Société doit seul servir de base aux jugements des commissaires, quand même un autre règlement serait adopté dans le lieu où la contestation s'est élevée.

ART. 12. Tous les prix donnés par la Société d'encouragement sont soumis à son règlement.

ART. 13. Les commissaires remettent au Comité des courses, à la fin de chaque année, un état des fonds, des recettes et des dépenses.

De l'engagement et de la qualification des chevaux.

ART. 14. Toute personne engageant un cheval pour les courses de la Société est réputée connaître parfaitement le présent règlement, et se soumettre sans réserve à toutes ses dispositions et à toutes les conséquences qu'elles peuvent avoir.

ART. 15. Ne sont admis à courir pour les prix de la Société, que les chevaux entiers et juments, nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite soit au Stud-Book anglais soit au Stud-Book français, ou qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms s'y trouvent insérés.

ART. 16. Les chevaux sont considérés comme prenant leur âge du 1^{er} janvier de l'année de leur naissance.

ART. 17. Un cheval qui n'a jamais gagné, est celui qui n'a gagné ni course publique, ni handicap.

ART. 18. Lorsque les chevaux n'ayant jamais gagné, ou n'ayant pas gagné certaines courses, peuvent seuls être admis dans une course, il suffit, pour qu'ils soient qualifiés, qu'ils n'aient pas gagné avant le terme fixé pour l'engagement.

ART. 19. Les propriétaires qui veulent faire courir leurs chevaux dans les courses de la Société, les engagent par lettres adressées aux commissaires. Ils doivent joindre à la lettre d'engagement un certificat signé par eux et constatant l'âge et l'origine de leurs chevaux ; il faut y consigner les noms des pères, mères, grands-pères, grand'mères des chevaux, etc., en remontant jusqu'à ceux de leurs ancêtres qui sont désignés dans le Stud-Book anglais ou dans le Stud-Book français.

Si la mère du cheval a été couverte par plusieurs étalons, ils doivent tous être nommés.

Un cheval, qui a déjà couru pour les prix de la Société, peut être engagé sans qu'il soit nécessaire de présenter de certificat ; il doit seulement être indiqué sous les mêmes désignations.

Les commissaires ont dans tous les cas, la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu à l'appui des certificats, ou des désignations des chevaux, toutes les preuves qui peuvent leur paraître nécessaires.

ART. 20. Avec l'autorisation du Comité, les commissaires ont, à toute époque, le droit de visiter ou de faire visiter par leurs délégués les chevaux engagés dans les courses de la Société, pour s'assurer de leur identité, et de réclamer à ce sujet des propriétaires tous les renseignements nécessaires.

ART. 21. Si un cheval est engagé sous une fausse désignation, il est disqualifié, c'est-à-dire qu'il ne peut courir, et que son propriétaire doit néanmoins payer le forfait, ou la totalité de la mise, s'il n'y a pas de forfait, ou si l'époque à laquelle il doit être déclaré est passée.

Si le cheval a été exactement désigné, et que de cette désignation même il résulte qu'il n'est pas qualifié pour la course dans laquelle on l'engage, l'engagement est alors annulé, et le propriétaire ne doit pas d'entrée.

ART. 22. Aucun cheval ne peut gagner un prix, une poule ou un pari particulier, lorsqu'il a été prouvé qu'il a couru sous une fausse désignation ; il est alors regardé comme disqualifié et distancé. Cette disqualification continue jusqu'à ce que sa désignation exacte ait été établie et admise.

On ne peut, en tout cas, réclamer l'application de cette disqualification plus de six mois après que la course a eu lieu.

ART. 23. Si une objection contre la qualification d'un cheval est faite avant la course, la validité de sa qualification doit être prouvée par le propriétaire du cheval.

Dans le cas où une réclamation est faite après la course, les preuves à l'appui doivent être fournies par la personne qui réclame. Les commissaires peuvent exiger du propriétaire du cheval tous les éclaircissements qu'il est en son pouvoir de donner.

Quand la qualification d'un cheval est contestée avant la course, les commissaires fixent au propriétaire du cheval une époque avant laquelle il doit fournir la preuve de la qualification de son cheval ; jusque-là l'argent est retenu.

Si les preuves ne sont pas fournies à l'époque fixée, l'argent est remis au propriétaire du second cheval.

Dans le cas où le prix ou les entrées auraient été touchés avant la disqualification d'un cheval, l'argent serait rendu et employé comme ci-dessus.

S'il n'y a pas de second cheval, l'argent d'un prix est, avec les entrées, réuni au fonds de course ; l'argent d'une poule sans prix est partagé entre les souscripteurs, à l'exclusion de ceux qui ont payé forfait. Si tous les souscripteurs ont payé forfait, à l'exception du propriétaire du cheval disqualifié, son entrée et les forfaits sont réunis au fonds de course.

ART. 24. L'engagement d'un cheval est annulé, si la personne au nom de laquelle il a été engagé meurt avant l'époque fixée pour le paiement de l'entrée ou du forfait. Dans les courses où il est stipulé que le forfait ou l'entrée doit être représenté par un billet, l'époque du paiement sera considérée comme fixée au jour de la souscription de ce billet.

ART. 25. Le Comité des courses, au nombre de quinze membres au moins, et à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'interdiction de monter, d'entraîner ou de posséder aucun cheval courant pour les courses de la Société, contre toute personne ayant manqué à celles des prescriptions du présent règlement qui tendent à maintenir la moralité et la loyauté des courses.

Tout jockey, entraîneur ou propriétaire se trouvant sous le coup d'une exclusion ou d'une suspension régulièrement prononcée et rendue publique, en France ou à l'Étranger, ne peut monter, posséder, ni entraîner aucun cheval courant pour les courses de la Société, sans l'autorisation du Comité, statuant à la simple majorité.

Dispositions générales concernant les courses.

ART. 26. Toute réclamation contre la mesure des distances doit être faite avant la course, aux commissaires ou à leur délégué.

ART. 27. Si un jockey désobéit, ou cherche à prendre un avantage illicite, les commissaires peuvent lui imposer une amende n'excédant pas 500 fr., et même l'exclure, pour un temps, des courses de la Société.

ART. 28. A l'heure fixée pour chaque course, la cloche sonne, et si un quart d'heure après tous les jockeys ne sont pas prêts, on peut faire partir ceux qui le sont.

ART. 29. Les commissaires ou leurs délégués peuvent faire peser les jockeys avant la course, mais ils ne sont pas responsables des erreurs commises à ce pesage.

Après la course, ils peuvent faire peser tous les jockeys.

ART. 30. La place des chevaux au départ est tirée au sort pour chaque course.

ART. 31. Quand la personne nommée pour donner le départ a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les propriétaires des chevaux qui se présentent au poteau doivent, dès lors, leurs mises entières, et les paris sur ces chevaux sont considérés comme des paris courir ou payer.

ART. 32. La personne nommée pour faire partir les chevaux peut faire ranger les jockeys en ligne, aussi loin derrière le point de départ qu'elle le juge convenable.

ART. 33. Lorsque dans une course un cheval en pousse un autre, le croise ou l'empêche par un moyen quelconque d'avancer, il peut être distancé, ainsi que tout autre cheval appartenant en entier ou en partie au même propriétaire.

Quand les commissaires reconnaissent que le jockey a agi avec mauvaise intention, ils peuvent lui imposer l'amende portée en l'art. 27, ou lui interdire pour un temps de monter dans les courses de la Société, ou même le déclarer incapable d'y jamais monter à l'avenir.

ART. 34. Lorsqu'un cheval en courant passe en dedans des poteaux, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse retourner et rentrer dans la lice à l'endroit par où il en est sorti.

ART. 35. Si, dans une course en une seule épreuve, deux chevaux arrivent ensemble au but, de telle façon que le juge ne puisse décider lequel a gagné, ces deux chevaux recourent une demi-heure après la dernière course de ce jour.

Les autres chevaux sont considérés comme perdants, et prennent leur place comme si la course avait été terminée la première fois.

ART. 36. Après la course, les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés ; s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent sont distancés.

ART. 37. Si un jockey est, par suite d'un accident, hors d'état de retournera cheval jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté.

ART. 38. Si un jockey tombe et que son cheval soit monté et amené au but par une personne dont le poids soit suffisant, le cheval prend sa place comme si l'accident n'avait pas eu lieu, pourvu qu'il soit reparti de l'endroit où le jockey est tombé.

ART. 39. Tout cheval n'ayant pas porté le poids fixé par les conditions de la course est distancé. On peut peser tout ce que porte le cheval, excepté les fers.

ART. 40. Toute réclamation sur la manière dont un jockey a monté doit être faite avant la fin du pesage ; elle doit être adressée par le propriétaire réclamant, par l'entraîneur ou par son jockey, aux commissaires, au juge de la course, ou à la personne chargée de peser les jockeys.

ART. 41. Pour qu'un cheval ait effectivement gagné un prix ou une Poule, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions de la course, quand même aucun concurrent ne se serait présenté.

Dans ce dernier cas, il est passible à l'avenir des surcharges imposées aux gagnants de ce prix.

Des courses en partie liée.

ART. 42 Dans les courses en partie liée, aucun propriétaire ne peut faire courir plus d'un cheval lui appartenant en entier ou en partie, quand même les chevaux seraient engagés sous les noms de différentes personnes.

Sont formellement interdits tous arrangements par lesquels les propriétaires de chevaux partants s'intéresseraient les uns les autres dans leur chance de gagner.

La qualification d'un cheval ne peut pas être contestée, à raison de ce qui précède, plus de six mois après la course.

ART. 43. Dans les courses en partie liée, la place des chevaux au départ est tirée au sort avant chaque épreuve.

ART. 44. Dans les courses en partie liée, si le juge ne peut décider quel est le cheval qui a gagné, cette épreuve est nulle, et tous les chevaux peuvent recourir, à moins que les deux arrivés ensemble n'aient chacun gagné une épreuve.

ART. 45. Dans les courses en partie liée, si trois chevaux gagnent chacun une épreuve, ils doivent seuls recourir.

ART. 46. Quand une course en partie liée est gagnée en deux épreuves, la place des chevaux est fixée par celle qu'ils ont eue dans la seconde épreuve ; quand il y a trois épreuves, le second cheval est celui qui a gagné une épreuve.

S'il y a quatre épreuves, les chevaux sont placés dans l'ordre de leur arrivée à la quatrième épreuve.

ART. 47. Pour les courses en partie liée, un poteau est placé à 100 mètres du but. Les chevaux qui n'ont point dépassé ce poteau, lorsque le premier cheval dépasse le but, sont distancés et ne peuvent plus courir les épreuves suivantes.

Des surcharges et des diminutions de poids.

ART. 48. Les pouliches et juments portent 1 kilog. 1/2 de moins que le poids indiqué pour les poulains et pour les chevaux.

ART. 49. Quand, d'après les conditions d'une course, une surcharge est attribuée aux chevaux ayant gagné d'autres courses, cette surcharge est imposée aux chevaux qui ont gagné après leur engagement, comme à ceux qui avaient gagné auparavant.

Quand une diminution de poids est accordée aux chevaux qui n'ont point gagné, ils ne profitent pas de cet avantage s'ils gagnent après leur engagement dans cette course.

ART. 50. Les surcharges ne peuvent être accumulées. Les chevaux qui en sont passibles ne doivent porter que la surcharge la plus forte.

ART. 51. Lorsqu'une surcharge est imposée aux gagnants de prix d'une certaine valeur, on doit compter en ajoutant au prix toutes les entrées qui y ont été réunies, excepté celle du cheval gagnant.

Si le prix consistait en un objet d'art ou autre, les entrées sont seules comptées.

Les gagnants de paris particuliers ne sont pas passibles de surcharge.

Des entrées.

ART. 52. Tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé peut être refusé.

ART. 53. Les entrées sont réunies au prix, à moins de condition contraire.

ART. 54. Lorsque, dans un prix, les entrées doivent revenir en totalité ou en partie au second cheval, elles sont réunies au fonds de course s'il n'y a pas de second cheval. Dans les poules, les parties des entrées attribuées au second cheval sont, dans ce cas, partagées entre les souscripteurs, à l'exclusion de ceux qui ont payé forfait.

Si deux chevaux arrivent ensemble, de façon que le juge ne puisse pas décider qui est second, l'argent destiné au second est partagé entre eux.

ART. 55. Aucun propriétaire ne peut faire courir un cheval à moins que toutes les entrées ou forfaits dont il peut être débiteur n'aient été payés avant la première course du jour où son cheval doit courir, et cela sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre lui.

Aucun cheval ne peut non plus courir, tant que les entrées et les forfaits dus pour ses engagements n'ont pas été payés.

Aucun cheval ne peut partir dans une course, si toutes les entrées dues pour cette course par la personne qui l'a engagé ne sont pas payées.

Il faut, dans ce dernier cas, que l'opposition ait été faite la veille de la course.

Des prix à réclamer.

ART. 56. Lorsque, d'après les conditions d'une course, le gagnant est à réclamer pour une certaine somme, le droit de réclamation s'exerce de la manière suivante :

Dans le quart d'heure qui suit la course, toute personne ayant l'intention de réclamer le gagnant doit remettre aux commissaires une lettre cachetée, contenant l'offre d'un prix, qui ne peut être inférieur à celui fixé par les conditions de la course ou par le propriétaire dans son engagement. Le quart d'heure expiré, les lettres sont ouvertes par les commissaires et le cheval réclamé appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée. Le propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à réclamer, et l'excédant, s'il y en a, reste au fonds de course.

Cet excédant doit être payé de suite aux commissaires ou à leur délégué ; faute de quoi, la réclamation est considérée comme non avenue, et le cheval appartient à la personne qui a fait l'offre immédiatement inférieure.

Le cheval réclamé n'est livré qu'après avoir été payé ; il doit l'être le jour même de la course ; plus tard, on ne peut plus exiger qu'il soit livré. Cependant, le propriétaire peut forcer celui qui l'a réclamé à le prendre et à le payer.

ART. 57. Si le gagnant d'une course où le vainqueur peut être réclamé est engagé pour l'avenir dans des courses publiques ou particulières, la personne qui le réclame n'est obligée à payer aucun de ses engagements à moins qu'elle en profite en le faisant courir.

Le droit de profiter des engagements, cesse d'exister, si l'interdiction en est formulée dans la lettre d'engagement pour le prix à réclamer.

Des essais.

ART. 58. Aucun essai ne peut avoir lieu entre des chevaux ne faisant pas notoirement partie de la même écurie d'entraînement, sans qu'il en soit donné avis par une lettre adressée au secrétaire de la Société, et dans laquelle le nom et la désignation exacte du cheval ou des chevaux essayés, ainsi que l'heure de l'essai, doivent être consignés.

Cet avis doit être parvenu au secrétariat de la Société avant que trente-six heures se soient écoulées depuis l'essai, sous peine d'une amende de deux cents francs, et il est immédiatement transcrit sur un registre tenu à cet effet, avec mention du jour et de l'heure de l'inscription. Pendant la semaine des courses de Chantilly, et sans préjudice de la déclaration exigée ci-dessus, il doit en être fait une seconde au secrétaire du Jockey-Club, à Chantilly, avant que deux heures se soient écoulées depuis l'essai.

Tous paris et tous engagements concernant les chevaux qui ont concouru à un pareil essai, faits entre le moment de l'essai et celui de son inscription sur le livre, que celle-ci ait eu lieu ou non en temps utile, peuvent être annulés.

Tout cheval ayant couru un engagement contracté entre le moment d'un essai de ce genre et celui de son inscription sur le livre, que celle-ci ait eu lieu ou non en temps utile, peut être disqualifié, et cette disqualification pèse sur lui dans les formes et pendant le temps fixé par les articles 21, 22 et 23 du règlement.

Aucune de ces dispositions n'est applicable aux essais faits à plus de huit myriamètres de Paris.

Des paris.

ART. 59. A moins de stipulation contraire, tous les paris sont considérés comme courir ou payer.

Tous pari fait après l'affichage au poteau des numéros des chevaux partants est nul, si le cheval contre lequel on a parié n'y est pas inscrit.

ART. 60. Les paris sont annulés lorsque la mort d'une des deux parties survient avant que la course ait eu lieu, ou qu'elle ait été définitivement décidée.

ART. 61. Les paris faits sur deux chevaux sont annulés si, après qu'ils ont été conclus, les deux chevaux passent entre les mains d'un seul propriétaire ou de son associé.

ART. 62. Si un pari est fait sur un signal ou une indication, après que la course est terminée, il est considéré comme frauduleux et nul.

ART. 63. Les paris faits sur des chevaux désignés sont nuls si aucun d'eux ne gagne.

ART. 64. Les paris faits sur une course en partie liée sont toujours pour le résultat définitif de la course, même quand ils ont été faits pendant que les chevaux courent, à moins de convention contraire.

ART. 65. Un pari, fait après qu'une épreuve est terminée, est annulé si le cheval pour lequel on a parié ne recourt pas.

Il ne sera maintenu qu'autant qu'il serait spécifié que ce pari est courir ou payer.

ART. 66. Si une réclamation est élevée sur la généalogie ou la qualification d'un cheval avant la course, les commissaires ont le droit de décider que les paris sur cette course ne seront payés qu'après qu'il aura été statué sur la réclamation.

Si la réclamation a été faite après la course, les paris sont maintenus, pourvu que le cheval soit de l'âge annoncé et qu'il n'ait pas d'ailleurs d'autre disqualification.

ART. 67. Si, après que deux chevaux ont couru une épreuve nulle, les propriétaires conviennent de partager l'argent, les sommes pariées entre deux personnes sur ces chevaux sont réunies et partagées dans la même proportion que les propriétaires des chevaux auront établie entre eux.

Si un pari a été fait sur un des chevaux battus dans la course, la personne ayant parié pour le cheval qui a couru l'épreuve nulle gagne la moitié de son pari.

ART. 68. Lorsqu'une course est avancée ou retardée de plus de neuf jours, les paris sont annulés.

ART. 69. Les commissaires sont autorisés à fixer le jour où les paris doivent être payés après les courses.

2.

DÉCISIONS DU COMITÉ DES COURSES.

Séance du 2 juin 1860.

Lorsque, par un acte ou déclaration publique de son propriétaire, un cheval a reçu un nom, si on veut changer ce nom, on doit, pendant six mois, à dater du premier engagement fait après ce changement, mentionner à la suite du nouveau nom celui ou ceux que le cheval a déjà portés.

Toute infraction à cette règle donne lieu, au profit du gagnant, à une amende de 100 fr. si le cheval n'a jamais couru, et de 500 fr. s'il s'agit d'un cheval ayant déjà couru. Si cette infraction est de nature à tromper sur l'identité du cheval, elle entraînera en outre sa disqualification.

Si l'on fait inscrire pour une des courses de la Société, ou pour une de celles dont les engagements se font au secrétariat, un cheval portant le même nom qu'un autre cheval ayant été engagé pour les mêmes courses, depuis moins de dix ans, ce nom sera suivi, sur le Bulletin et les programmes, d'un numéro d'ordre 1, 2, 3, etc., suivant le nombre de fois que le cas se sera présenté.

Séance du 30 novembre 1860.

Plusieurs chevaux appartenant au même propriétaire ou à la même association de propriétaires, ne peuvent courir dans la même course que sous le même nom et avec les mêmes couleurs.

3.

RÈGLEMENT POUR LE TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT A CHANTILLY

(2 juin 1864.)

ARTICLE 1^{er}. Il est pourvu aux dépenses ordinaires d'entretien de la pelouse et des allées de Chantilly, au moyen des ressources spéciales créées ci-après. En cas d'insuffisance de ces ressources, le Comité peut y ajouter

une subvention dont le chiffre est fixé d'avance chaque année. Quant aux travaux extraordinaires d'amélioration, ils ne peuvent être entrepris que sur le rapport des commissaires, et en vertu de décisions du Comité.

ART. 2. Une commission de cinq membres, nommés chaque année par le Comité, et toujours rééligibles, est chargée de la police et de l'entretien de la pelouse et des allées d'entraînement. Elle dispose, à cet effet, de la subvention accordée par le Comité des courses, et du montant des cotisations dont il sera parlé ci-après, et qu'elle est chargée de percevoir. Elle fait de ses fonds l'emploi qu'elle juge convenable et tient un compte détaillé de sa gestion.

Elle nomme un garde du terrain, révocable par elle et assermenté, dont les fonctions consistent tant à constater par des procès-verbaux les délits ordinaires, qu'à assurer l'exécution du présent règlement.

ART. 3. Pour les dépenses de garde et d'entretien du terrain, il sera perçu annuellement une somme de vingt francs par tête de cheval ayant pris son exercice, même une seule fois, sur la pelouse ou dans l'allée des Lions.

Sont exceptés les chevaux qui n'auraient usé du terrain que pendant la semaine qui précède chaque réunion de courses à Chantilly, et la semaine qui suit.

ART. 4. La cotisation de 20 fr. doit être payée dans le mois de l'arrivée de chaque cheval, entre les mains du garde du terrain, et sans qu'il soit besoin que ce dernier la réclame. Passé ce délai, la cotisation sera de trente francs au lieu de vingt francs.

ART. 5. Il peut être défendu de galoper sur la pelouse, lorsque la conservation du terrain rend cette mesure nécessaire. La défense sera affichée, et toute infraction punie d'une amende de cinq francs par tête de cheval ; cette amende est portée à vingt francs en cas de récidive dans l'année.

ART. 6. Les personnes voulant essayer des chevaux sur la piste doivent en prévenir le garde du terrain, qui autorise l'essai si l'état de la pelouse le permet, ouvre les chaînes et perçoit une somme de vingt francs pour chaque essai de quatre chevaux au plus, et de quarante francs, s'il y a plus de quatre chevaux.

Le déplacement des poteaux, l'ouverture ou la rupture des chaînes, outre les poursuites que ces délits peuvent motiver, sont punis, s'ils ont lieu dans le but de faire galoper des chevaux sur la piste, d'une amende de cent francs par tête de cheval.

ART. 7. Si un propriétaire ou entraîneur refuse de payer les cotisations ou amendes fixées ci-dessus, tous les chevaux lui appartenant ou faisant partie de son écurie, même ceux pour lesquels il ne serait rien dû sont exclus du terrain, et de plus tout cheval pour lequel il est dû une amende ou cotisation ne peut, jusqu'à ce qu'elle ait été payée, courir dans les courses de la Société.

4.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES JOCKEYS ET LES GARÇONS D'ÉCURIE.

ARTICLE 1^{er}. Si un jockey engagé pour un certain temps, ou pour une certaine course, refuse d'exécuter son engagement, les commissaires des courses peuvent le mettre à une amende de 100 fr. à 500 fr. et lui interdire de monter pendant le temps qu'ils jugent convenable.

ART. 2. Si un jockey monte pour une autre personne sans la permission de son maître, les commissaires des courses peuvent lui appliquer l'amende et l'interdiction ci-dessus, et le propriétaire qui l'a employé ainsi est en outre passible d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr.

ART. 3. Aucun garçon d'écurie ne peut entrer dans une écurie de course, s'ils n'est muni d'une autorisation écrite de se placer, délivrée par son dernier maître.

S'il se croit fondé à prétendre que cette autorisation lui est injustement refusée, ou si, par une cause quelconque, il est dans l'impossibilité de se la procurer, il s'adresse aux syndics, qui peuvent, s'ils le jugent convenable, lui délivrer l'autorisation nécessaire pour se placer.

ART. 4. Tout propriétaire ou entraîneur qui prend à son service un garçon non muni de l'autorisation ci-dessus, est obligé par les syndics à le renvoyer immédiatement, à peine de 10 fr. par chaque jour de retard, à partir de celui où la décision lui a été notifiée ; il est en outre passible d'une amende de 150 fr. en cas de redicive.

ART. 5. Les syndics sont au nombre de cinq, nommés par le Comité des courses de la Société, sur la proposition des commissaires ; leurs fonctions sont annuelles ; ils peuvent être réélus, et le Comité désigne leur président, qui est chargé de convoquer ses collègues quand il en est requis. La

présence de trois syndics au moins est nécessaire pour qu'une délibération soit valable ; les décisions doivent être consignées sur un registre spécial et signées par les membres présents.

ART. 6. Si un propriétaire ou entraîneur refuse d'exécuter une décision des commissaires des courses ou des syndics, ses chevaux ne peuvent pas courir jusqu'à ce que la décision ait été exécutée et l'amende payée.

ART. 7. Le produit des amendes ci-dessus est destiné à secourir les jockeys ou garçons blessés ou malheureux ; il reste entre les mains des commissaires des courses, qui en ont la disposition.

5.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES GALOPS ET ESSAIS SUR LE TERRAIN DE CHANTILLY.

ARTICLE 1^{er}. Le Comité exprime un blâme sévère contre les personnes qui font métier d'épier les essais.

ART. 2. Aucun entraîneur, jockey ou garçon d'écurie ne peut suivre les galops de chevaux appartenant à d'autres écuries, et s'il est reconnu qu'une infraction à cet article a été commise avec mauvaise intention, les syndics peuvent la punir d'une amende de 10 à 100 fr.

ART. 3. Les personnes qui veulent essayer des chevaux peuvent requérir le garde du terrain, qui fait éloigner les personnes étrangères de l'endroit fixé pour la fin de l'essai. Tout entraîneur, jockey ou garçon d'écurie qui refuse de s'éloigner, peut être puni par les syndics d'une amende, de 10 fr. à 200 fr. Les propriétaires sont responsables des actes des gens à leur service, et paient les amendes encourues par eux, à moins qu'ils ne préfèrent les renvoyer ; dans ce cas, le nouveau maître, chez lequel entrent ces gens, devient responsable de l'amende.

ART. 4. Le produit des amendes ci-dessus fait retour au fonds destiné à secourir les jockeys et garçons blessés ou malheureux.

C. Nos observations.

Une course devrait être l'épreuve de la vitesse relative, ou absolue, de deux ou plusieurs chevaux à une allure donnée. La pratique fausse cette définition ; elle n'a rien d'exact, en effet, puisque le cheval qui n'a pas de concurrent pour un prix offert, le gagne en parcourant la distance voulue à petite vitesse, ou même en la fournissant au pas, et que deux ou un plus grand nombre de chevaux, dont les propriétaires s'entendent, peuvent être menés de telle façon que les trois quarts de la piste soient parcourus à une allure contenue, en s'observant, auquel cas la lutte réelle commence seulement à très-petite distance du poteau d'arrivée.

Il faut se résigner à ne définir pas un mot dont la signification, quoique bien précise, échappe, par son élasticité même, à toutes les limites dans lesquelles on tenterait de l'enfermer.

Des diverses sortes de courses, une seule doit nous occuper en ce moment, caries règlements auxquels nous allons attacher quelques observations ou quelques commentaires n'ont eu en vue que la course plate au galop.

Elle a lieu en terrain plat, sur des hippodromes gazonnés, le plus souvent libres d'obstacles et souvent entretenus avec un soin tout particulier de peur qu'ils ne deviennent trop durs au pied du cheval, et qu'ils ne consomment sa ruine dès ses premiers pas dans la carrière. D'après ce que nous avons dit précédemment de la difficulté d'amener certains chevaux au poteau, à raison de la fragilité de leurs membres, ces précautions ne peuvent surprendre. Elles sont dans la situation de la race et dans les exigences de la lutte ; elles sont contemporaines de l'affaiblissement, de la résistance du cheval de course. La résistance était une qualité précieuse ; elle résultait de la perfection de toutes les parties de l'organisme. La résistance, c'est plus que ce qu'on nomme le fond, le fond qu'on oppose habituellement à la vitesse. Si bien que le cheval qu'on dit avoir du fond, sur le turf, est par cela même présumé lent, et réciproquement, celui qu'on qualifie de cheval vite est d'ordinaire celui qui ne peut être engagé avec succès que pour les petits parcours. Il n'en est plus ainsi de la résistance qui serait la meilleure compagne et de la vitesse et de la durée.

Quoi qu'il en soit, du jour où le cheval de course est devenu moins résistant, il a plus facilement cédé à la fatigue, aux diverses causes qui le déshonorent ou le ruinent, et le rendent moins précieux ou même nuisible comme reproducteur.

La course plate, c'est la course de vitesse. Vive et sérieuse, elle serait le criterium de la force, de la valeur du cheval qui la subit sans atteinte pour sa conformation, ou qui en éprouve des altérations plus ou moins profondes. Elle devrait être — est-elle encore ? — l'épreuve impartiale du pur sang.

Telle quelle cependant, elle forme la base, le fondement de l'institution dont elle est, pour ainsi dire, tout à fait le point de départ et le but.

Une lutte isolée, une course unique n'éprouverait pas le mérite, ne donnerait pas la mesure des qualités solides du cheval. Cette mesure ne résulte évidemment que d'une série d'épreuves rationnelles. C'est ainsi que l'entendaient les anciens règlements qui avaient réellement hiérarchisé les prix en les échelonnant sur une durée de trois à quatre années de travaux suivis, en graduant en quelque sorte les difficultés, en étendant diversement les limites de la concurrence, en appelant les produits et surtout les vainqueurs, d'un rayon d'abord plus ou moins circonscrit et ensuite de la France entière, à lutter sérieusement entre eux. Ces dispositions ne conduisaient les éleveurs ni à la fortune ni à la ruine ; elles stimulaient simplement le zèle ; elles encourageaient, sans allumer la fièvre ardente des paris ; elles créaient un intérêt à rechercher et à pratiquer les bonnes méthodes de reproduction et d'élevage ; elles mettaient en évidence et en honneur les gagnants qui, sortis de la carrière sains et saufs, reportaient à la race tous les mérites dont ils étaient doués. Les vaincus (l'on n'appelait de ce nom que les mauvais ou ceux qui n'avaient pas résisté aux efforts de la lutte), les vaincus rentraient dans la foule où ils formaient une manière de caput mortuum. Dans aucun cas, on ne les livrait à la reproduction ; on les en repoussait judicieusement, à la manière du poison, et la race se conservait précieusement dans ses qualités fondamentales les mieux assises ; les produits qui naissaient de la rencontre intelligente de l'étalon de pur sang et de la jument d'une famille non tracée se montraient supérieurs, accusaient de la sorte la noblesse, la valeur voulions-nous dire, de l'origine paternelle.

Tout cela s'est fait sur une petite proportion d'abord, mais il y avait entre les effets et la cause un rapport relativement considérable et satisfaisant.

En ce temps-là, en dépit de ses prétentions à l'omniscience et à l'omnipotence, le Jockey-Club n'était point en faveur aux yeux du pays ; il était véhémentement soupçonné de forfaiture en matière chevaline, et l'on applaudissait de toutes parts, en haut, au milieu et en bas, ceux qui, disposant de quelque pouvoir, lui tenaient la bride courte. Cette répulsion était vive ; elle a été aveugle souvent, c'est-à-dire injuste, et il fallait un grand courage pour la combattre carrément, en face. Nous l'avons énergiquement combattue à nos risques et périls, dans des jours où la force n'était pas de ce côté. Ce sera toujours à nos yeux un titre à l'estime de tous que d'avoir fait en ce temps-là, comme depuis, comme aux jours de la plus noire et de la plus brutale ingratitude, le contraire de ce que nous commandait notre intérêt personnel, afin d'obéir honnêtement, simplement, aux inspirations de notre conscience, à nos convictions d'homme du métier.

Nous reprenons. En ce temps-là donc, avec peu on obtenait beaucoup et la preuve irrécusable est dans ce fait de notoriété publique : Lorsque les naissances donnaient à peine, en moyenne, 250 poulains et pouliches de pur sang, par an, les haras étaient successivement arrivés à trouver dans l'élevage français jusqu'à 10 et 12 étalons d'élite et un nombre égal de reproducteurs capables, quoique d'un mérite moindre. Chaque année, l'acheteur élevait ses prix et se faisait plus difficile. C'est la grande industrie du cheval qui bénéficiait du système. La recherche de plus en plus active et suivie de l'étalon de pur sang par les éleveurs témoignait de la bonne influence qu'il exerce toujours lorsque lui-même est bien doué, bien conformé, et l'administration trouvait, dans les résultats constatés, la démonstration pratique, la certitude de ses doctrines.

Eh bien ! celles-ci étaient clairement, intelligiblement traduites dans son règlement officiel des courses.

Le tableau des prix n'y était pas riche à millions comme l'est aujourd'hui la dotation de l'institution, mais les conditions imposées étaient rationnelles et prenaient à tâche de forcer l'élevage à suivre les saines méthodes sans en sortir jamais. Elles fixaient les courses à leur véritable place, elles les constituaient en tout, un moyen ; elles n'en faisaient pas le but : un moyen d'amener progressivement des produits bien nés, judicieusement élevés, à l'état de chevaux forts, énergiques, résistants, non plus seulement un motif d'exciter les passions et d'user, au profit exclusif de ces dernières, l'instrument quelconque employé sans réserve et jusqu'à l'abus, pour assurer le gain d'une partie, dût celle-ci ne pas se renouveler.

Telle était donc alors la principale sinon l'unique préoccupation du législateur de l'hippodrome : conduire ou maintenir l'élevage dans des voies éprouvées, faire en sorte que les bons chevaux, au lieu de se démentir ou de se déshonorer dans des luttes ultérieures, allassent en se fortifiant toujours de manière à pouvoir se mesurer vaillamment et successivement avec les meilleurs, puis sortir de la carrière en véritables athlètes, puissants, nets, exempts de tares, au profit de la race elle-même et des diverses familles à l'amélioration desquelles le pur sang est appelé à concourir efficacement,

Bien simple, on le voit, était alors la réglementation officielle des courses en France, puisqu'elle était en très-grande partie contenue dans ce desideratum important : forcer un cheval de valeur à conquérir hiérarchiquement ses grades sur l'hippodrome sans qu'il y eût ni avantage immédiat, ni intérêt quelconque à le sacrifier au prix de la victoire. Autour de ce fait, considérable en soi, venaient se grouper les questions d'engagement et de qualification, celles relatives à l'âge, au poids, à l'étendue du parcours, au temps accordé pour chaque épreuve, puis les détails secondaires se rattachant à chacun des points essentiels ou prédominants.

Tout cela formait un ensemble de conditions bien étudiées. Aussi l'expérience a-t-elle montré l'institution progressive, dans la bonne acception du mot, tant que la réglementation a été maintenue dans les mêmes errements. Un coup d'œil rapide sur les variations successives qu'ont éprouvées les anciens règlements, non dans les questions de principe, mais dans leurs conséquences, mettrait l'assertion dans tout son jour. Ce travail ne serait point à sa place ici, nous l'avons fait et inséré dans la première partie de LA FRANCE CHEVALINE (Institutions hippiques). Qu'il nous suffise de rappeler en ce moment qu'à chaque progrès dans l'élevage, constaté par les courses elles-mêmes, le règlement imposait de nouvelles exigences, sans jamais dépasser la mesure des forces du cheval, quant au poids à porter, à l'étendue du parcours, au maximum de temps accordé pour les diverses épreuves, et, disons-le bien vite et bien haut, les exigences nouvelles venaient si bien à leur heure qu'elles ont été, chaque fois, par la manière dont elles se trouvaient remplies, l'éclatante sanction donnée aux retouches du règlement.

Ce dernier se composait ainsi de deux parties : l'une, toute de principe ne changeait pas ; l'autre, toute de conséquences, variait aussi fréquemment

que le commandaient les circonstances, soit le développement de la race pure quant à ses qualités mieux afferries et quant à sa multiplication.

C'était donc la perfection. Mais alors d'où vient qu'on ne s'y est pas tenu et que cette réglementation si sage a fait place à la réglementation actuelle, qui est destructive de toutes les bonnes qualités du cheval, moins la vitesse ?

Cela tient à ce que l'ancien règlement ne se prêtait à aucune combinaison de jeu. Or, le jeu est devenu peu à peu la grosse affaire du turf ; il est aujourd'hui l'unique préoccupation de la plupart des propriétaires de chevaux de course et des nombreux parieurs à la suite. Une réglementation protectrice de l'instrument de jeu ne laissait point assez de liberté aux joueurs ; il devenait urgent de la supprimer, pour rentrer en pleine possession de l'abus, sans perte d'un centime sur la grosse subvention accordée par les pouvoirs publics à l'institution.

Longue et pénible a été la lutte à ce sujet entre l'ancienne administration des haras et le Jockey-Club. 1852 a fait celui-ci tout-puissant près du nouvel ordre de choses par les hauts patrons du turf libre, et la vieille réglementation, la bonne, on peut le dire puisque les résultats actuels lui donnent gain de cause sur toute la ligne, la vieille réglementation a sombré. Celle qui l'a remplacée est précisément celle que nous avons reproduite un peu plus haut.

Les deux, celle édictée par l'administration des haras et celle octroyée par le Jockey-Club, n'en font plus qu'une. Elles procèdent l'une et l'autre des mêmes idées et n'ont eu qu'un seul rédacteur. Au rebours de l'ancienne, la réglementation actuelle a mis au premier rang, sur le premier plan, toutes les questions secondaires, celles de principe ont complètement disparu ; elles ne visent point au bon cheval et ne s'y intéressent par aucun côté. Dans celle des haras, on a encore conservé un certain nombre de prix classés, mais le gros du budget de l'institution appartient à un autre ordre d'idées et sa répartition se fait d'après des errements bien divers. Toute gradation est détruite, l'âge, le poids, la distance n'ont plus rien de réglementaire ou de fondamental, tout cela devient purement et simplement affaire de programme. Les chevaux abordent le terrain en spécialistes ; les plus vites sont exclusivement réservés pour les gros prix, voire pour une seule course importante. A ce point de vue, d'autres feront métier de suivre les courses de hasard, les handicaps ; les mauvais et les pires se livreront à toutes sortes de tentatives et saisiront chanceusement l'imprévu aux

cheveux. Ceux-ci essaieront les courses de 2 ans et s'y éteindront ; les autres attendront forcément les courses de 3 ans ; la minorité seule reparaitra à un âge plus avancé. Tous, moins quelques exceptions de jour en jour plus rares, sortiront de là dans le pitoyable état, dans la forme usée et ruinée que représente exactement, « sans charge », notre figure 6.

Sous l'influence de l'ancienne réglementation, la moitié des produits acquérait par un bon élevage et conservait, pour la transmettre à sa descendance, la bonne et solide structure, la forme large et corsée dont nos figures 1 et 2 donnent l'idée ; l'autre moitié avait encore de l'apparence et de la valeur. Sous les effets de la réglementation nouvelle, la grande majorité des représentants de la race est tombée au niveau de la figure 6. Les millions du turf ont passionné les coureurs et singulièrement amoindri les chevaux de course ; plus ces derniers travaillent et gagnent, moins ils valent.

Les têtes de chapitres des règlements actuels ont une signification très-précise et sont un enseignement positif. Elles accusent toutes sortes de préoccupations étrangères au cheval en lui-même ; elles s'attachent à peu près exclusivement à prévenir ou à punir les fraudes nombreuses que le système a fait naître, puis développées sur une très-vaste échelle, et qui étaient à peu près impossibles avec l'autre mode, car alors elles étaient inconnues.

Il est très-regrettable, au point de vue du but que devrait poursuivre l'institution, que le règlement en partie double se soit borné à la classification de quelques prix seulement ; le tableau de ceux dont on ne parle pas et qui ne figurent que dans les programmes de chaque année, offrirait dans son ensemble un intérêt puissant et des données très-instructives. En le méditant dans toutes ses parties, mais particulièrement encore dans ses points essentiels, on y découvrirait la source bien alimentée des défaillances de la race. Nous voulons en dire quelques mots sous les chefs suivants : le programme, les courses de 2 ans, les handicaps, les gros prix, les grandes courses, les paris.

1. Le programme.

Au temps de l'ancienne réglementation, rien n'était plus simple à établir qu'un programme de courses. Le règlement ayant prévu, posé, résolu toutes

les questions de principe, le programme se bornait à indiquer le nombre, la valeur, la classe des prix offerts et l'ordre suivant lequel chacun serait couru. En ajoutant un mot relativement à la provenance des chevaux, à leur âge, à la distance imposée, à la fixation du chiffre des entrées, s'il y avait lieu, on complétait les renseignements sommaires utiles. Pour toutes les autres conditions, on renvoyait au règlement général des haras, qui partout faisait loi, si ce n'est au Jockey - Club.

Faire un programme n'est plus aujourd'hui besogne si aisée. Les nouveaux règlements règlent tout, moins les conditions mêmes des courses. Il en résulte que le programme est forcé d'empiéter et de devenir la loi, mais une loi sans principe, et dont la rédaction est vouée à l'arbitraire. Aussi, on le dit dans le monde même du sport, « la préoccupation des comités-directeurs se porte presque entièrement vers un but unique : la recette », la recette qui doit assurer la continuation de l'œuvre.

Établir un programme, ce n'est donc plus précisément le pont aux ânes, quelque chose qui soit à la portée de tout le monde. C'est maintenant une affaire compliquée, non au point de vue de la direction à imprimer à l'élevage, ce point demeure complètement étranger aux idées et aux préoccupations des comités, mais sous un autre rapport bien autrement important aux yeux des commissaires. Il leur faut, en effet, chercher à concilier des intérêts très-divers, ceux des turfistes qui veulent des gros prix et des conditions faciles : ceux des spectateurs payants qui ne manquent pas d'exigences ; ceux de la ville, qui d'ordinaire subventionne l'hippodrome avec la pensée que ses octrois et que tous ses administrés devront en tirer mille et un profits ; ceux de la société hippique enfin, l'âme de cette agitation, de toute cette organisation si l'on veut, club affairé de l'endroit, qui veut bien diriger, patronner, conduire, ordonner toutes choses gratis, sans rétribution pécuniaire, ad honores, mais à la condition expresse qu'il ne lui en coûtera rien à elle, que son propre budget n'en souffrira d'aucune façon.

Tout cela ne va donc pas précisément de soi ; il y a du tirage suivant une location vulgaire.

Et d'abord, on voudrait bien avoir trois jours de courses, de remue-ménage, de fête. Trois jours ! cela fait bien, cela pose un hippodrome ; cela retient les étrangers, cela contente les oisifs, cela fixe les allants et venants, c'est l'affaire de l'octroi, des marchands, des hôteliers, e tutti quanti. Mais à présent qu'on ne connaît plus la partie liée, à présent que toutes les

distances sont si courtes, une journée n'est remplie et n'attire les spectateurs, déjà blasés, qu'à la condition de leur offrir cinq ou six courses variées, tout autant. Cinq courses ! c'est bien de l'argent, car d'autre part les turfistes font la loi ; ils ne se dérangent pas pour des prix insignifiants. Ils sont tout à la fois pour les prix nombreux et pour les gros prix. Cependant à défaut du nombre ils veulent la richesse : Moins de courses, disent-ils, et de beaux prix, sinon, non. Effectivement, ils n'ont que l'embarras du choix ; les prix se multiplient plus vite que les coureurs. On le répète à tout propos et cette phrase revient à peu près invariable dans tous les comptes-rendus sérieux de l'hippodrome : « La production du cheval de pur sang ne s'augmente pas numériquement, il s'en faut, en proportion des encouragements qu'elle reçoit ; la pénurie se fait souvent sentir. » Cette situation oblige, elle s'impose ; elle force à réduire le nombre des journées de courses et à grossir considérablement le chiffre des prix offerts à messieurs du turf. Mais plus on se rapproche des idées intéressées de ces derniers, plus on s'éloigne des idées et des vues, non moins intéressées, de ceux qui poussent à l'application prolongée de cet adage : Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain. Alors on s'ingénie ; on forme quelques gros prix à l'adresse, à l'intention des gros bonnets, et on les entoure d'autres prix de hasard, sans valeur effective et sans portée, destinés seulement à combler les vides et formant cadre. On imagine les combinaisons les plus diverses ; on compose de son mieux un spectacle, en dehors de la question chevaline, dont on n'a aucun souci et qui n'a rien à voir en tout ceci.

A côté de cette affaire de nombre et d'importance des prix se place, comme une autre nécessité, la variété d'où naît trop fréquemment la confusion. Sous prétexte de faire une part quelconque à tous, on mêle aux grandes courses plates au galop, des épreuves au trot, des courses de haies, des steeple-chases, des poules de hacks ou de chevaux de chasse n'ayant subi aucune préparation, et, par les conditions spéciales qu'on y attache, en vue toujours du succès du moment, on oublie soigneusement toutes celles qui pourraient exercer une influence prochaine ou éloignée sur l'amélioration même du cheval.

Tout cela est forcé. Peu d'hippodromes ont assez d'importance, c'est-à-dire assez d'argent, pour ne viser qu'à l'utilité, et ceux qui le pourraient sont, par position et par destination, exclusivement voués au jeu.

Cependant, les plus intelligents commencent à comprendre que menées ainsi à tort et à travers, les courses ne conserveraient pas longtemps la

vogue dont elles jouissent en ce moment. Ils font de timides efforts en faveur de l'adoption d'idées plus rationnelles, d'une direction plus éclairée. En cela ils se montrent prévoyants et habiles cherchant à sauver, tandis qu'il en est temps encore, l'institution, telle qu'ils l'entendent et veulent la pratiquer, des effets d'une réaction qu'ils voient venir et qui pourrait bien emporter violemment leurs plus chères espérances, Ils essaient donc de faire la lumière autour des intéressés et demandent, comme une mesure de salut, qu'on mette un peu d'ordre dans le désordre compromettant des programmes échevelés et touffus de l'époque actuelle. Alors ils prennent à part, avec d'infinies précautions de langage et tour à tour, les diverses appellations de courses, et montrent comment, en les systématisant, on pourrait en faire autant de catégories spéciales, autant de types utiles à l'industrie du cheval. C'est fort bien vu. Nous applaudissons vivement à ces bonnes tendances, d'autant plus vivement même que, dans notre pensée, elles pourraient ramener toutes choses en leur véritable place, toute théorie à sa véritable valeur, toute application à sa véritable portée. Courage donc ! Vous êtes dans le bon chemin et poussez droit au but sérieux de l'institution.

La justice veut que, nous disions un fait, très-considérable en soi, qui se dégage depuis peu des obscurités répandues sur le turf et des folles exagérations qui le conduisent à mal. Ce fait est dans le langage tout différent et nouveau des gazettes du turf et du sport. C'est un changement complet, la raison est revenue, l'enthousiasme aveugle a disparu : plaudite cives ! ceci est un symptôme excellent. Nous avons été seul, après 1852, à soutenir les doctrines sanctionnées par le temps et par l'expérience ; mais voici venir à résipiscence nos adversaires les plus vifs. Ils s'arrêtent heureusement sur la pente dangereuse de la ruine. Dieu veuille, pour la prospérité chevaline de la France, qu'il ne soit pas déjà trop tard et que ceux à qui ils s'adressent veuillent bien les entendre ! Nous ne l'espérons pas trop, mais nous le désirons ardemment.

Tout n'est pas fini pour un rédacteur de programme lorsqu'il a réussi à parfaire le budget de l'année et à le répartir convenablement ou à peu près entre une ou plusieurs journées. Une autre tâche lui incombe maintenant, celle de formuler très-clairement, très-équitablement les conditions mêmes de chaque course. Ceci devient tout une science.

Pour les grandes courses, le Jockey-Club parisien a trouvé en Angleterre des formules plus ou moins appropriées à la situation de l'élevage en France ; il les a importées, et cela va de soi, les comités de la province les

ont acceptées de confiance. C'était besogne faite, bien ou mal faite ; mais là n'est pas la question. Restent à présent le fretin, les prix locaux, ceux de circonstance dont il faut établir et régler les conditions spéciales. C'est ici que naît l'embarras et que le travail présente toutes sortes de difficultés. Nous le laisserons démontrer par un autre, à l'occasion de petites courses et de petits prix qui n'ont pas une importance capitale, il s'en faut ; mais, s'il en est ainsi pour des courses aussi secondaires, on jugera de l'intérêt considérable qui s'attache à la réglementation des autres.

Voici donc ce que représentait à ses lecteurs le Sport, dans son numéro du 30 novembre 1864, en traitant des Poules de hacks.

« Il s'est manifesté depuis deux ans une progression constamment ascendante dans le nombre d'une catégorie particulière de courses, génériquement désignées sous le nom de Poule de hacks ; elles tendent même à prendre, sur plusieurs hippodromes, un caractère de fixité tout à fait permanent. Sans aucune signification positive au point de vue général, elles peuvent, cependant, à certains égards, présenter un intérêt sérieux et un but utile.

« La possession d'un cheval destiné aux courses régulières, restera toujours le privilège d'un nombre limité de propriétaires ; elle entraîne avec elle des frais d'entretien, de déplacements, d'engagements faits longtemps à l'avance, toute une administration enfin, nécessitant la mise en circulation d'un capital d'une réelle importance, et à moins d'une supériorité exceptionnelle, il lui reste bien peu de chances de pouvoir compenser le désavantage de son isolement en face d'écuries nombreuses, toujours en mesure de lui opposer des concurrents nouveaux. Un hack, au contraire, n'impose aucune de ces obligations dispendieuses ; il est généralement d'un prix peu élevé, offre la ressource d'être utilisé à un autre usage., et le gain d'une seule de ces luttes compense les quelques déboursés nécessaires pour une très-courte préparation. Le propriétaire se trouve forcément amené à s'occuper lui-même de son cheval, le monte, le suit avec intérêt dans son travail, et peut ainsi s'initier aux premiers éléments de l'entraînement, à ses effets, aux changements progressifs qu'il amène dans l'état de l'animal qui y est soumis. Nous préférons même beaucoup, sous ce rapport, ces luttes, telles insignifiantes qu'elles soient, à l'habitude répandue aujourd'hui d'intercaler au milieu d'une réunion sérieuse un prix souvent assez important, dans lequel les concurrents doivent être mentés par des gentlemen-riders. Cette condition est pour les propriétaires la source

d'innombrables difficultés. Aussi voit-on rarement ces épreuves réunir un champ nombreux et présenter un grand intérêt. Il ne saurait en être autrement ; on hésitera toujours à faire entreprendre un déplacement lointain à un cheval d'un certain ordre, sans la certitude de trouver un cavalier. C'est d'ailleurs mettre bien à contribution la complaisance d'un de ses amis, que de lui demander par exemple d'aller monter un cheval à Marseille. Les hippodromes sérieux feraient donc bien de renoncer à un genre d'épreuves peu en rapport avec leur caractère, et l'on pourrait, sans aucun inconvénient, les multiplier, en en faisant une catégorie à part sur les terrains qui ont adopté depuis longtemps cette destination particulière.

« Mais, pour acquérir le développement dont elles sont susceptibles, les poules de hacks ont besoin d'être affranchies de ces conditions illusoires, élastiques et par trop exclusives, grâce auxquelles aujourd'hui aucune de ces courses ne se passe sans donner lieu à la même réclamation. Le second accuse invariablement le vainqueur d'être entraîné. La protestation repose nécessairement sur un vice de forme, et l'on établit une distinction entre être entraîné ou avoir été en deçà d'un délai voulu dans une écurie d'entraînement. Le raisonnement est un peu subtil. Tout homme ayant sous sa direction un cheval et le travaillant en vue d'une course quelconque est, à proprement parler, un entraîneur ; tout cheval, ayant subi une préparation pour être amené prêt à un jour donné, est entraîné. La question se résume donc à éluder, d'une manière plus ou moins inattaquable, une condition de fait impossible à remplir. On ferait un curieux recueil des moyens employés pour arriver à ce but. On envoie un cheval à proximité d'une écurie d'entraînement, où il n'entre pas, mais des bénéfices de laquelle il profite cependant en prenant un travail séparé et particulier. On donne à un homme d'une capacité suffisante pour ce service le nom de groom, et de fait, il remplit les fonctions d'entraîneur. Il a même existé à Paris, il y a quelques mois à peine, un établissement qui, sous prétexte de marchand de chevaux, avait la profession d'entraîneur de hacks ; on donnait pour raison que n'ayant pas de terrain, il ne pouvait être considéré comme entraîneur. Cependant, il galopait ses chevaux quelque part, car ils étaient parfois suffisamment prêts pour gagner des courses ouvertes à tous chevaux.

« Cet état de choses a fini par convertir en mala fide générale, la bona fide recommandée par le programme. Il en résulte, on a pu s'en convaincre récemment, de graves inconvénients dont le public supporte les conséquences. Pour n'en citer qu'un seul, les parieurs de Régate dans la

poule de hacks à La Marche, pouvaient se croire en droit d'appuyer par de l'argent leur confiance dans la jument, envoyant son cavalier pesé, monter à cheval, se rendre au poteau du départ sans la plus petite protestation. Sa victoire a provoqué cependant la réclamation habituelle ; elle aurait, il est vrai, probablement échoué, mais heureusement pour le second, Régate se trouvait avoir couru, sur un hippodrome à peine connu, une course régulière, dont le vainqueur, Informer, a depuis le commencement de l'année, avant et après son succès, figuré à peu près dans toutes les poules de hacks de la saison.

« Il devient donc urgent, dans l'intérêt même de ces courses, de modifier leurs conditions de manière à leur donner un caractère plus certain, d'accepter franchement que les chevaux appelés à y figurer n'ont de hacks que le nom, de constituer enfin pour les gentlemen-riders et sur certains terrains, une catégorie de prix dont on éloignera tout concurrent d'une certaine qualité, par des clauses claires, nettes et précises. L'on doit d'abord, suivant nous, laisser à chacun le droit de soumettre son cheval au mode de préparation qui lui convient ; il est facile de contre-balancer l'avantage d'un entraînement régulier, en fixant une distance pour laquelle il n'est plus indispensable, comme par exemple 1,000 ou 1,200 mètres pour une course, 3,000 mètres au maximum pour un steeple-chase, de soumettre le vainqueur à un prix de réclamation peu élevé. Les conditions de ces sortes d'épreuves à La Marche nous ont toujours paru présenter le plus de garanties possibles, et seraient irréprochables, en supprimant cette prohibition d'un séjour dans une écurie d'entraînement si facile à éluder.

« Ainsi réglementées, elle formeraient une classe de prix particuliers analogue à ceux réservés aux chevaux d'une circonscription, et présenteraient un intérêt relatif et proportionné à leur importance. Nous recommandons ces observations aux comités qui, en raison de la situation de leur hippodrome ou d'exigences locales, sont dans l'habitude de faire figurer ce genre d'épreuves sur leur programme. »

Des considérations de même nature s'attachent nécessairement à toutes les catégories, à toutes les classes de prix, elles deviennent d'autant plus élevées qu'il s'agit de courses plus importantes et d'une influence plus directe sur la production du bon cheval.

Ceci rend difficile la mission des rédacteurs de programmes, et c'est précisément parce que très-peu de personnes savent tout ce qu'il faudrait savoir pour réussir à faire suivant une direction rationnelle, que mieux

valait à tous égards que les principes de l'institution fussent déposés, ne varietur, dans un règlement judicieusement établi grâce au temps et aussi à l'expérience de tous.

2. Les courses pour chevaux de deux ans.

Tout ce qui précède trouvera une nouvelle sanction dans ce qui va suivre. Deux lignes d'un règlement suffiraient à interdire les courses pour poulains et pouliches de 2 ans, lesquelles ont, une à une et subrepticement, conquis sur le turf leurs grandes lettres de naturalisation. C'est l'un des bienfaits de la libre pratique, c'est l'un des résultats les plus déplorables de l'intérêt privé en opposition formelle avec la science et la raison.

Quand seul, en France, nous avons essayé d'empêcher que ces courses se multipliasent, on nous a traité de la belle façon ! Nous n'avions rien dit de trop cependant, il était bien aisé de prévoir et de prédire les conséquences fâcheuses qui maintenant sautent aux yeux de tout le monde.

Lisez donc le passage suivant d'un article du Sport, portant la date du 44 décembre 1864. Très-édifiant en sa forme, il est aussi fort instructif en sa teneur. C'est le cri de la vérité arraché par l'expérience aux plus clairvoyants. Nous dirions peut-être autrement, nous serions surtout plus positif et plus absolu, car il ne faut pas transiger avec les lois de la physiologie, mais sous les précautions du langage il faut voir ce qui s'y trouve, la condamnation des excès qu'inflige aux poulains la course publique de 2 ans.

La grande et à peu près l'unique préoccupation des organisateurs des courses, c'est, nous l'avons déjà fait remarquer, la recette. Le Sport le dit comme nous et continue en ces termes : « La recette, nous le savons trop malheureusement, c'est là une question vitale ; aussi, nous mettant au lieu et place des comités, nous ne saurions précisément les blâmer. Nous devons cependant protester énergiquement contre certaines tendances qui semblent se manifester dans une proportion menaçante. L'on a remarqué l'attrait qu'apporte, à certains hippodromes, la fondation d'un prix important pour poulains de deux ans, et saisissant avidement cette chance de réussite, chaque nouvelle création porte les yeux de ce côté, espérant y trouver un succès assuré. Jusqu'ici on s'était maintenu à cet égard, en France, dans une juste mesure, et nous avons toujours été les premiers ouvertement déclarés

contre la suppression absolue de ces épreuves. Elles sont indispensables, à la condition toutefois d'être maintenues dans les limites du vrai, c'est-à-dire à titre d'essai, mais jamais de lutte sérieuse. On ne pouvait trouver un grand inconvénient à un galop de 800 mètres à Chantilly, au printemps. La course de Moulins, placée au commencement de l'arrière-saison, comme avant-coureur des deux Critériums d'Automne, avait également sa raison d'être. Enfin, les trois épreuves terminant la saison à Paris étaient en réalité nécessaires pour les éleveurs. Il y avait là seulement des faits isolés, séparés par un intervalle de temps rationnel, mais non une suite continue, menaçant de prendre le caractère d'un fait acquis et permanent.

« Marseille, il faut le dire, a donné ce fâcheux exemple, Profitant de l'époque avancée de sa réunion, voulant combattre l'inconvénient de son éloignement, la première, elle a fondé un prix pour poulains de deux ans d'une importance suffisante pour servir d'appât aux propriétaires et les engager à faire subir à leurs jeunes produits une préparation complète et anticipée.

« Lyon n'a pas vu d'un œil tranquille sa rivale posséder un terrain de course, et la pensée de lui enlever cette suprématie s'est manifestée déjà l'année dernière. Ce projet doit, paraît-il, être mis à exécution la saison prochaine. L'attrait le plus puissant de la nouvelle création, semble devoir consister dans la monstrueuse fondation d'un prix de 50,000 fr. pour poulains de deux ans ; afin d'en augmenter encore l'intérêt, il serait, dit-on, ouvert aux produits de tous pays. Si, comme tout au reste paraît le confirmer, ce projet est réel, en se plaçant au seul point de vue des intérêts particuliers de la ville de Lyon, on ne saurait certes trouver un meilleur moyen de donner dès le début, à ses courses, un retentissement universel. Mais nous ne pouvons envisager les choses sous ce rapport et regretterons de voir consacrer d'aussi funestes doctrines.

« Cet exemple trouvera malheureusement de nombreux imitateurs dans une proportion quelconque ; car, fort heureusement, peu de villes seront en état de l'égaliser. Le gain d'une semblable cause, en y joignant le montant des entrées, dépassera en importance celui du prix du Jockey-Club ; il ne s'agira plus d'amener un poulain sur le terrain pour voir s'il galope. On choisira le meilleur ; il recevra, en vue de cette victoire, la préparation la plus complète ; combien de sujets remarquables succomberont devant cette tâche exagérée ! On ne tardera pas à en ressentir les désastreuses conséquences. Nous rappellerons à ce sujet qu'en Angleterre,, tous les esprits sérieux, tous

ceux qui cherchent dans les courses un autre but que celui d'un spectacle de quelques instants ou une occasion d'agiotage, s'élèvent depuis longtemps déjà avec toute la fermeté d'une conviction vraie contre cette malheureuse tendance. Ils attribuent les échecs récents de leur production, plutôt à la dégénérescence causée par cette désastreuse innovation qu'à la supériorité réelle, conquise par nos chevaux. En faisant dans cette appréciation la part de l'amour-propre national, elle peut, cependant, ne pas être entièrement dénuée de fondement ; nous sommes convaincus que si l'on ne s'arrêtait pas sur cette pente, l'ère de la décadence suivrait de bien près, en France, les résultats acquis aujourd'hui.

« Les inconvénients que nous venons de signaler sont les conséquences d'une émulation exagérée ; il est difficile d'y apporter remède. Nous avons fréquemment, pendant le cours de la saison, saisi les signes de ces éléments de dissolution, ils sont encore à l'état d'incubation, mais ne tarderont pas, nous en sommes convaincus, à se produire au grand jour. Tous les esprits sérieux doivent s'en préoccuper, et c'est principalement aux deux bases fondamentales de l'institution des courses, si prospère aujourd'hui, l'Etat et la Société d'encouragement, qu'il appartient, chacune dans le ressort de leur action, d'opposer une digue à ces envahissements. »

En ceci le rôle de l'Etat serait aussi simple que facile ; il pourrait se borner, semble-t-il, à ces deux points essentiels : rétablir dans le règlement des haras les principes véritablement féconds de l'institution, lorsqu'elle est bien comprise ; refuser toute subvention quelconque à l'hippodrome, grand ou petit, qui s'en écarterait.

Quant au Jockey-Club et aux sociétés hippiques qui le suivent, en le copiant ou en le dépassant, il n'y a rien de bon, rien de judicieux à attendre de leur initiative ; ils vont où la passion du jeu et l'intérêt du moment les poussent ; ils y vont forcément, tête baissée, l'oreille close et les yeux frappés de cécité volontaire.

Une dernière remarque sur cette assertion : — « L'institution des courses, si prospère aujourd'hui. » Il faut s'entendre. Si le mot s'applique au nombre toujours croissant des hippodromes et à leur richesse pécuniaire toujours grandissante, nous sommes d'accord : de ce côté, cela est vrai, la prospérité est grande, indéniable. Mais s'il s'agit du nombre et du mérite des chevaux qui hantent le turf et font métier de coureurs, la question change et la décadence prend manifestement, incontestablement aussi la place du progrès.

« Rien de plus anormal, dit la Gazette des Courses dans son numéro du 20 décembre, que la grande pénurie qui existe dans les chevaux appelés à disputer les prix, en regard de l'accroissement des encouragements donnés, » et tous les comptes-rendus, toutes les appréciations raisonnées qu'ils comportent conduisent à ce résultat sommaire : Les chevaux de deux ans ne promettent guère ; ceux du milieu valent peu, et les vieux sont hors de cause. Ils ne feront, les uns et les autres, que de pauvres reproducteurs. Aux preuves déjà données, nous pourrions en ajouter d'autres si nous n'étions retenu par la crainte de dépasser le cadre que nous nous sommes imposé. Ce serait, au reste, de la surabondance. Les bons esprits, parmi ceux-là mêmes qui sont dans le turf jusqu'au cou, reviennent aux idées que nous avons toujours défendues, aux pratiques que nous avons toujours affirmées et propagées et disent tout haut à présent, avec le journal que nous venons de citer : « Nous verrions avec plaisir diminuer le budget des prix donnés et augmenter celui des encouragements offerts à la bonne production. »

3. Les Handicaps.

Les handicaps font pendant aux courses de 2 ans. Celles-ci et ceux-là sont les plaies de l'institution, deux causes malheureusement trop actives de mauvaise influence sur la production et l'élevage du cheval de course. Une race déchoit rapidement quand elle est ainsi attaquée dans ses deux sources à la fois.

Le handicap, disions-nous dans nos précédentes éditions, devrait être une course proposée à des souscripteurs dont les mises forment une poule, tous les enjeux appartenant au vainqueur. En France, comme pour tous les prix, on commence par établir le fonds même de la course en la dotant d'une somme plus ou moins forte, autour de laquelle sont déposés, dans les délais déterminés, les engagements destinés à la grossir.

Ce qui caractérise le handicap, c'est que, au moment où l'on inscrit les chevaux, on ne connaît ni poids, ni distance. Une personne, — Handicaper, — est chargée de fixer la distance commune, et de charger respectivement chaque cheval suivant son origine plus ou moins fashionable, son âge, ses performances, c'est-à-dire ses antécédents sur l'hippodrome, s'il en a, et toutes autres considérations de nature à permettre de bien apprécier sa force

et sa vitesse. Les conditions faites par le handicapé sont imposées, par conséquent obligatoires.

Il y a toutefois deux sortes de handicaps. L'un est forcé, alors tout cheval engagé court ou laisse son enjeu ; l'autre est libre et permet, après la publication des poids, d'accepter ou de refuser la lutte. Dans ce cas, le souscripteur retire tout ou partie de sa mise. Dans le handicap libre, la distance est quelquefois indiquée d'avance.

La tâche du handicapé est très-délicate et ardue. Le nombre des nominations est, d'ordinaire, considérable, et le jugement porté sur les forces respectives des chevaux est rarement accepté de bonne grâce, même par les plus raisonnables. C'est un sujet de plaintes intarissable, car chacun se croit lésé.

Toutefois, le handicap a deux avantages principaux, et les voici : Il montre, à ceux qui n'y croient pas, l'influence du poids sur la vitesse, puisque l'on donne à volonté la supériorité à tel ou tel cheval sur ses rivaux, selon qu'on le charge ou qu'on l'allégite dans plusieurs courses du même ordre ; il donne l'occasion et le moyen de gagner quelque argent avec certains chevaux inférieurs ou malheureux qui n'ont pas fait leurs frais, et dont l'entretien a grevé la situation de l'éleveur. Il y a de nombreux exemples, en effet, de chevaux très-médiocres qui ont remporté des sommes très-considérables dans des courses semblables, et qui ne parvenaient pas à une victoire d'un ordre différent.

il ne faudrait donc pas multiplier outre mesure la forme des courses dites handicaps. L'abus aurait pour résultat de nuire aux chevaux supérieurs en favorisant les plus mauvais.

Dans les conditions attachées à un handicap, on indique l'époque à laquelle seront publiés les poids attribués par le handicapé à chaque cheval engagé, et l'on fixe le jour et l'heure assignés à la déclaration du forfait à payer.

Les handicaps se courent en une seule épreuve et à courte distance.

En tout cela pas un seul mot de critique, rien qu'un avertissement. Nous avions voulu qu'il en fût ainsi et nous étions resté fidèle à nous-même.

Les trois éditions de cet ouvrage répondent à trois époques très-différentes, à trois phases distinctes de l'existence du turf en France :

Période d'incubation et de développement pendant laquelle il fallait instruire et stimuler : c'a été, dans la mesure de nos forces, le but de notre première publication ;

Période de frénésie et d'aveuglement pendant laquelle aucun conseil utile n'avait chance d'être écouté : c'a été l'heure de notre seconde édition qu'à cause de cela nous avons faite exclusivement technique ;

Période extrême enfin, celle où tous les vices et tous les excès prévus, démontrés, apparaissent menaçants, c'est l'heure d'un danger imminent, celle où les observations désintéressées doivent se produire en dehors de toute préoccupation quelconque, sans s'arrêter à la question de savoir si elles seront ou ne seront pas accueillies : c'est la tâche que nous nous sommes donnée en refaisant notre œuvre pour la troisième fois.

Du reste, nous sommes fort à notre aise pour dire ou laisser dire leur fait aux handicaps. Nous les avons opportunément attaqués et accusés des maux qu'ils engendrent, dans une série d'articles publiés par des feuilles périodiques. Nous ne venons pas briser aujourd'hui ce que nous aurions édifié ou loué à une autre époque. Il y a toujours eu en nous, Dieu merci, complète unité de vues et de principes dans nos enseignements et dans notre pratique.

Aussi bien n'est-ce pas d'hier que les handicaps exercent sur le cheval de course une déplorable influence. Dès leur introduction aux programmes ils ont fait leur œuvre. Ils ont beaucoup contribué à la prospérité des courses et non moins précipité la décadence du cheval qui les alimente. Écoutons sur ce point un écrivain anglais, Stonehenge, il est très-explicite.

« Les mauvaises tendances dans les courses sont aujourd'hui, dit-il, tellement inséparables de leur existence, qu'il faudrait un vigoureux acte législatif pour en triompher. La cause du mal est assez évidente, mais le remède n'est pas aussi facile, à moins de détruire presque en entier le système sur lequel est basé ce genre de sport. Je vais essayer de l'expliquer brièvement.

« Jusqu'aux trente dernières années, toutes les courses avaient lieu sous des poids fixés relativement à l'âge ou à la taille des chevaux concurrents ; mais il fut trouvé à cette époque qu'au moyen de caravans ¹³, et, depuis, par chemin de fer, un petit nombre de bons chevaux balayaient tout devant eux, et, par conséquent, il y avait grande difficulté à créer assez d'amusement pour les spectateurs ou à procurer de bonnes mises dans les poules, même pour les bons chevaux. Quand on apprenait, en effet, qu'un cheval supérieur pouvait paraître dans un lieu de courses, personne ne se donnait la peine de faire entrer d'autres concurrents, et le résultat était une promenade autour de l'hippodrome, et pas même quelquefois cela, quand le prix n'était pas

fondé des deniers publics. Pour faire face à ces difficultés, plusieurs comités hippiques se décidèrent à adopter le système des handicaps, bien connus auparavant, mais auxquels alors on avait bien rarement recours. Il est dans la nature de ce mode de concours d'offrir une prime constante à la fraude et à la tromperie, car sans y avoir recours aucun cheval n'a de chances pour gagner un seul handicap, quand même il les courrait tous de mars à septembre. La raison en est assez apparente, puisque ce n'est qu'en trompant le commissaire ¹⁴ que le cheval victorieux a reçu un poids au-dessous de la force réelle, et a été ainsi mis en mesure de vaincre. Pour les non-initiés, il est peut-être nécessaire d'expliquer que la course en handicap est ouverte aux chevaux de tout mérite, dont les propriétaires paient une certaine entrée, après quoi le juge, ou plutôt handicapeur, leur fixe à chacun un poids qui doit les amener ex æquo au poteau d'arrivée. Après cette fixation, le propriétaire a le droit de renoncer à son entrée ou d'y ajouter une certaine somme. Il s'ensuit que si la théorie pouvait être exécutée en perfection, tous les chevaux arriveraient nez à nez ; mais la pratique est sujette à l'erreur, parce que le juge, pour se faire une opinion sur leurs moyens, est guidé par leur manière antérieure de courir en public ; il devient donc désirable, pour le propriétaire d'un cheval engagé dans un handicap d'importance, de le faire courir dans les courses antérieures de façon à perdre, ou, en langage de turf, de se retirer du poids. Par suite, tous ceux qui sont engagés dans ces pratiques perverses essaient constamment de faire croire aux handicapers que leurs chevaux sont plus mauvais qu'ils ne le sont en réalité, et quelquefois un cheval court pour toute une saison, et même plus d'une, dans toutes sortes de courses, sans que son maître le laisse gagner, dans le but de lui retirer du poids pour le moment où il faudra faire un grand coup. A d'autres époques, cette conduite aurait paru éminemment déshonorante, et plus d'un acte semblable a encouru le blâme du Jockey-Club, même quand l'ordre de « retenir les ficelles » avait été donné par un motif moins indigne ; mais maintenant, cet acte est si commun, qu'au contraire c'est le propriétaire d'un cheval maladroitement engagé qui est l'objet du mépris du monde hippique. Cette circonstance ne doit pas non plus causer de surprise, quand on songe que les conditions mêmes de la course sont une tentation permanente au manque d'honneur. L'homme est assez enclin au vice sans stimulants extraordinaires, mais c'est le comble de l'absurdité et de la folie de lui en fournir plus que la nature ne lui en suggère.

« Cette malversation est tellement reconnue sur le turf, qu'il est aujourd'hui passé en proverbe qu'un mauvais cheval engagé adroitement vaut mieux qu'un bon cheval maladroitement produit, et il est en effet assez clair qu'il rapporte plus d'argent. Par suite, si l'argent est le but désiré, comme cela n'arrive que trop fréquemment, le proverbe ci-dessus trouve son application, et un cheval inférieur est souvent plus profitable au propriétaire que le meilleur produit de son écurie dans la même année. Bien des exemples pourraient être présentés, dans lesquels des chevaux de trois ou quatre ans ont été engagés pendant toute une saison seulement pour leur procurer une bonne entrée dans les handicaps du printemps de l'année suivante, et alors ils les ont gagnés avec la plus grande facilité. Mais ces faits sont si notoires qu'il est inutile de s'étendre plus longtemps sur ce sujet. Il suffit de répéter qu'il est universellement admis par tous les initiés aux secrets du turf que continuellement des chevaux paient leur entrée et courent uniquement pour engager le handicaper à les charger faiblement, qu'enfin cette pratique est devenue si notoire que le but finit par n'être plus atteint. Car, puisque tous, ou du moins presque tous, jouent le même jeu, le handicaper est obligé d'avoir recours à d'autres moyens de reconnaître le mérite relatif des chevaux, et il n'est pas toujours guidé, pour le poids à donner par la place obtenue dans les courses. Mais ce n'est encore qu'une exception à la règle qui domine dans les courses publiques, et, quoique, dans des cas scandaleux, des chevaux puissent être hors de concours par surcharge, cependant, dans la majorité des circonstances, avec une patience et une finesse ordinaire (ou prudence, comme on dit), le handicaper est induit à la fin à accorder un poids si minime que le succès convoité se trouve assuré, sauf les accidents pendant l'entraînement. Il peut être allégué, en faveur de ces courses, qu'elles donnent quelque encouragement aux éleveurs, parce que si le résultat de leurs soins et peines n'est pas un animal de premier ordre, il peut encore dans un handicap gagner un prix important. A nos yeux le pis de l'affaire est que le succès ne dépend pas de la bonté relative des chevaux, mais de la perversité relative de ceux qui les engagent. Rien ne serait plus aisé que de donner encouragement à des chevaux de second ou troisième ordre, en offrant des poules à ceux qui n'auraient jamais gagné plus d'une certaine somme. C'était l'usage dans les petits centres de courses, mais quoique cela encourageât l'éleveur, cela ne faisait pas l'affaire des bookmakers, qui demandent un champ plus nombreux pour parier à la ronde, ni des comités de courses, qui veulent

beaucoup de monde à leurs réunions. De là provient l'énorme succès des handicaps qui conviennnet à tant de personnes composant la confrérie des parieurs, les propriétaires des chevaux inférieurs et les comités de courses tandis qu'il ne nuisent aux hommes qu'au point de vue de la moralité, et à la race de chevaux qu'au point de vue de l'aptitude à supporter du poids. Si les races de chevaux n'avaient que ces courses pour encouragement, elles se détérioreraient promptement, et l'animal vif et brillant, pouvant porter au plus 6 stones (38 k. 08) deviendrait le summum bonum rêvé par l'éleveur. »

Tel est le langage qu'on tient en présence des faits ; voilà ce que l'expérience a appris du handicap. Aucune société d'encouragement ne devrait ignorer, et n'ignore, à n'en pas douter, les inconvénients et les dangers qui résultent pour la race pure de l'introduction de ces courses dans les programmes. A peine connu cependant, le type s'est rapidement multiplié, universalisé sur l'hippodrome, et aussi sa mauvaise influence. Toute société d'encouragement qui aurait le moindre souci de l'amélioration du cheval, but apparent de tous les efforts bien que tous les actes aillent diamétralement en sens contraire, supprimerait sans hésiter jusqu'au dernier handicap et combattrait énergiquement les comités de hasard qui continueraient à s'en faire les patrons.

Nous n'en sommes pas là. Les courses de 2 ans et les handicaps sont de plus en plus en faveur ; ils tiennent le haut bout, la tête dans tous les grands programmes. D'autres que nous se plaignent et commencent à répéter ce que nous avons dit longtemps avant eux. Le seul reproche que nous voulions leur adresser, c'est d'avoir autant tardé à parler, c'est de montrer, comme étant à son début seulement, une fâcheuse influence qui remonte à plusieurs années déjà et qu'un intérêt bien entendu aurait commandé de dénoncer plus tôt.

Quoi qu'il en soit, voici ce que la Gazette des Courses disait à ses lecteurs le 20 décembre dernier :

« Protéger les meilleurs chevaux ! voilà qui est complètement dans l'esprit de l'amélioration de la race ; mais tous les jours on tend à s'en écarter de plus en plus.

« Depuis cette année principalement, il est regrettable d'avoir à le constater, la fièvre des handicaps a tellement absorbé les réunions de province, que si l'on veut se rendre consciencieusement compte des sommes énormes qui sont allouées dans ce genre de prix, il est facile de se convaincre que le mauvais cheval ou tout au moins le médiocre, sera bientôt

appelé à gagner autant d'argent que le bon. Est-ce là, nous le demandons, une chose équitable ? Evidemment non ! Nous avons déjà en France des handicaps d'une très-grande valeur. L'Omnium, celui du Lac, celui de Saint-Cloud, celui des Ecuries, celui de Vista Alègre, ceux de Caen, Valenciennes, Toulouse, etc. Or, non-seulement nous avons vu l'importance de quelques-uns d'entre eux s'accroître dans des proportions incroyables : mais de tous les côtés on en a créé de nouveaux. Nous signalons ce fait à tous les comités de courses, il est anormal et dangereux ; anormal, en ce qu'il s'éloigne entièrement du but que se propose la Société, dangereux, pour une quantité de raisons en tête desquelles nous mettrons celle-ci : Le jour où, avec un mauvais cheval, il sera possible de gagner autant qu'avec un bon, quelle raison aura-t-on de chercher à améliorer ? Vous découragerez le véritable producteur et paralysez le progrès.

« Il est bien évident que certains comités nous répondront que des intérêts plus grands à leur point de vue, entre autres l'avenir des réunions dont ils sont les mandataires, les obligent souvent à sacrifier les saintes lois de l'équité à des considérations qui peuvent paraître secondaires ; mais il est un moyen de concilier tous les intérêts en usant un peu plus des prix à réclamer et en abusant un peu moins des handicaps. Le handicap porte en lui-même quelque chose d'immoral qui n'atteint en aucune façon le prix à réclamer. Dans l'un, le prix est souvent sacrifié au cheval ; dans l'autre, au contraire, le cheval ou au moins une partie de sa valeur est toujours abandonnée par le propriétaire en vue de gagner le prix. Quant au spectacle de l'un, il vaut celui de l'autre, et un prix à réclamer, dont les conditions sont faites avec intelligence, attire toujours, dans les proportions de son importance, bien entendu, un champ de chevaux aussi grand que le handicap le mieux réussi.

« Nous profiterons de ce que nous conversons avec les sociétés de province pour leur adresser quelques prières.

« Depuis très-longtemps, nous avons été à même d'apprécier les inconvénients nombreux qui résultent de l'admission, dans les comités, de personnes qui ne sont pas assez spéciales en la matière. Non-seulement elles ne peuvent être d'aucune utilité, mais presque toujours, bien qu'elles soient animées des meilleurs intentions, leur ignorance ne sert qu'à paralyser le bon effet des améliorations que les connaissances des personnes spéciales pourraient produire pour le bien général. Nous engageons donc à l'avenir les sociétés à sacrifier toute espèce de susceptibilités, pour confier

les fonctions de commissaires à des hommes compétents. Tout le monde s'en trouvera très-bien. »

Voilà qui est bien, mais cela n'est pas toute la vérité.

La fièvre des handicaps n'en est pas à son premier accès ; les réunions de province n'en ont pas été les premières atteintes. Elle les a épidémiquement envahies, par imitation, par contagion. L'exemple est venu du Jockey-Club qui prime et opprime sociétés et comités de courses quelconques, du Jockey-Club dont les programmes sont loués quand même, et offerts partout et à tous comme des modèles du genre. Les ignorants sont ici plus à plaindre qu'à blâmer puisqu'en copiant les plus savants, c'est la haute science des autres qui profite à l'œuvre commune..... pour la détruire.

Plus habilement qu'aucun autre, le programme du Jockey-Club est dressé en vue de répondre largement, pleinement à cet unique desideratum, : égaliser le plus possible les chances entre tous les chevaux afin d'obtenir un champ nombreux dans chaque course et, par là, attirer sur le turf le plus grand nombre possible de spectateurs payants¹⁵.

Et, à la fin de chaque saison, le comité du club fait dire orgueilleusement par les mille voix de la publicité le chiffre toujours grossissant de la recette de l'année. C'est la seule preuve de succès qu'il daigne offrir au public ; elle lui suffit, d'ailleurs, puisqu'il n'a pas d'autre visée. Mais l'enseignement n'est perdu pour personne. Les petits comités regardent, observent, étudient la manière de faire des grands ; puis, l'heure venue de rédiger un nouveau programme, ils consultent les habiles du Jockey-Club dont toutes les idées sont prises, et dont toutes les pratiques sont propagées. Si donc les bons chevaux ne sont pas le point de mire de l'institution actuelle, si toute protection s'adresse aux médiocres et aux pires au détriment des meilleurs, ce n'est pas la faute des plagiaires, mais de ceux qui se donnent ou qu'on présente à tous comme de précieux modèles à suivre.

On dit encore aujourd'hui un bien immense de la prétendue Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, on lui attribue des progrès qu'elle n'a jamais ni provoqués ni réalisés ; avant quelques années on reconnaîtra avec nous qu'elle a fait un mal immense et on lui dira durement ses vérités. Le fait est qu'elle a produit son œuvre tant qu'elle a été tenue en bride, c'est-à-dire qu'elle a concouru pour sa petite part à la multiplication de la race pure et qu'elle l'a multipliée alors, grâce à l'absence des abus que n'autorisait pas le règlement des haras, dans des

conditions de force et de valeur, perdues depuis qu'elle a été maîtresse absolue, depuis qu'elle a supprimé l'ancienne réglementation officielle et mis à la place celle dont nous constatons en ce moment les déplorables effets.

En attendant, on s'attaque, et l'on a bien raison, aux courses de 2 ans et aux handicaps. Les coupables sont ceux qui les ont introduits en combattant avec une singulière violence les arguments qui reparaissent aujourd'hui contre les courses destructives du bon cheval, et l'on demande de substituer aux handicaps un autre genre de courses qui ne vaut guère mieux, car ainsi que beaucoup d'autres, il ne donne à proprement parler que des handicaps déguisés.

4. Les gros prix.

Il y a tant d'argent offert en prix de courses et si peu de chevaux pour les disputer que de toutes parts les turfmen réclament comme une nécessité de diminuer le nombre des prix au profit de leur élévation en valeur. Cette réforme serait assurément des plus simples sans les exigences des spectateurs à qui le nombre des épreuves sourit encore plus que leur importance pécuniaire. Il en résulte que le nombre ne diminue pas et que la valeur s'accroît incessamment sans que, pour cela, l'élevage réponde aux sollicitations, aux avances qu'on lui fait. On est frappé, dit le Sport, en considérant, la progression constamment ascendante, donnée partout, depuis 1860, aux encouragements affectés aux courses, de voir la production se maintenir dans un état de stagnation à peu près complète. Nonobstant ce fait, le sport pousse les comités de courses à entrer de plus en plus dans la voie de réduction du nombre et d'augmentation du chiffre des prix. Il félicite vivement le Jockey-Club, dont les finances sont très-prospères, d'avoir notablement accru la valeur en espèces de plusieurs de ses prix et, cela va de soi, il offre ce fait important comme un exemple fort bon à suivre. « C'est parfaitement comprendre, dit-il, le sens de la situation. » Et il ajoute : « L'influence de cette habile direction se fera certainement sentir dans la période où nous allons entrer. La question principale étant, suivant nous, de pousser à la production du cheval de pur sang par l'appât d'une rémunération importante, une fois ce résultat acquis, on en ressentira de suite le contre-coup sur les terrains plus modestes où les

moins heureux trouveront encore une compensation suffisante aux frais de leur élevage. »

Nous aurions beaucoup à dire là-dessus, car ces idées sont malsaines. Jamais, en aucun temps et en aucun lieu, industrie, production n'a été aussi largement encouragée que celle du cheval de course ; elle l'a été chez nous jusqu'à l'exagération, jusqu'à l'abus et rien, mieux que sa situation, ne pourrait démontrer à quel point elle est artificielle et factice, puisque aucune subvention n'est capable de la sortir de l'inertie et de lui imprimer un plus grand essor. La multiplicité des prix, la valeur pécuniaire de ceux-ci n'y ont rien fait et l'expérience a clairement démontré la justesse de ceci, par exemple :

La production du pur sang sera toujours très-limitée en France ; cela étant, faire que tous les produits demeurent le plus près possible de la perfection ; éviter que l'hippodrome les ruine, et protéger les bons sans souci des autres.

La solution de ce problème est à l'opposé des pratiques actuelles du turf ; on ne la rencontrera jamais dans les gros prix que l'on sollicite. Les gros prix sont une exigence du turf, mais cette exigence, il faut bien le reconnaître, est aujourd'hui dans la situation. Les chevaux de course, qui ne se multiplient pas assez, ne peuvent plus suffire à la tâche qu'on leur impose ; ils succombent sous la multiplicité des épreuves, en dépit des voyages en chemins de fer qui suppriment les distances et les fatigues de la route à pied ; ils tombent épuisés au milieu de la saison et font défaut à nombre d'engagements par impossibilité de les tenir. La situation est grave et menaçante, on le comprend, et l'on sollicite d'urgence comme une mesure suprême, une réforme qui aurait pour résultat de conserver au même personnel un budget toujours grossissant, sans accroissement, avec diminution, au contraire, de la tâche à remplir.

La réforme s'accomplira certainement. Le mot d'ordre est trouvé ; on saura bien s'arranger de façon à ce qu'il ait son plein effet. Son plein effet sera de mettre un peu plus d'argent dans la poche des plus chanceux sans aucun profit pour la race qui ne s'en trouvera pas mieux. Ce n'est pas la somme offerte en prix qui fait la course, mais les conditions qu'elle impose. Un prix de 50,000 fr. fondé « en faveur » des poulains de 2 ans est une monstrueuse chose, une création malheureuse qui devrait faire envoyer ses auteurs aux petites maisons ; un handicap montrant en perspective au gagnant un lot de 15 à 20,000 fr. est quinze ou vingt fois plus dangereux et

plus mauvais qu'un handicap de 1,000 francs. « L'appât d'une rémunération importante » n'est donc pas nécessairement une cause de progrès, un encouragement efficace et éclairé.

Quelques gros prix aux conditions bien étudiées sont indispensables. Nous les approuvons comme récompense à offrir aux meilleurs parmi ceux qui, au lieu de se ruiner et de se détruire pièce à pièce pendant toute une carrière de courses, en sortent en athlètes, plus forts, plus puissants, valant beaucoup plus que lorsqu'ils y ont fait leur premier pas. En dehors de ces exceptions, qui doivent être le couronnement des vieux, nous n'admettons plus la nécessité des gros prix que l'on multiplie malencontreusement aujourd'hui. Ce sont les turfistes de France qui, à leur profit, tournent de ce côté les idées. Une chose que nous ne savons pas assez, en effet, c'est que les primes de toutes sortes, qui se donnent chez nous, sont plus élevées, plus riches qu'en Angleterre. Pour quelques prix, c'est la rare exception, formée par de nombreux souscripteurs, dont un seul emporte la masse des enjeux, il y a des centaines et des centaines de petits prix que nos sportsmen dédaigneraient fort, sans les délaissier pour cela, et qu'on court avec entrain de l'autre côté du canal. Il en est ainsi dans toutes les loteries du monde, où l'on trouve un gros lot pour une multitude de petits. Par imitation, nous avons voulu avoir de très-gros prix de course. Cette prétention nous a conduits à l'absurde. Nous n'avons pas les quelques prix opulents qui sont disputés sur certains hippodromes de l'Angleterre, prix dont le gain devient une véritable fortune, mais presque tous les petits prix ont disparu de nos programmes, dont la dotation s'est élevée à une moyenne colossale. Il en résulte que, pour les gagner, on n'hésite pas à briser des animaux dont la valeur intrinsèque est presque toujours inférieure à la valeur effective des prix offerts, et que les chevaux de pur sang engagés dans ces luttes impossibles s'y détériorent d'une façon regrettable et préjudiciable. Ils quittent donc l'hippodrome extenués, tarés, impuissants, au lieu d'en sortir à la manière des athlètes et capables d'améliorer autour d'eux. C'est ainsi qu'une pensée de jeu, étroitement liée à un intérêt d'argent immédiat, a détourné les courses de leur voie et qu'on est arrivé au résultat inverse que promettait l'institution rationnellement conduite. Ses vices ont été dans son organisation, dans sa mauvaise entente, et non dans son principe quand l'application en est judicieuse.

5. Les grandes courses.

C'est avec intention que, dans ce rapide examen, nous avons séparé, distingué plutôt, les gros prix des grandes courses, deux genres essentiellement différents.

Les gros prix sont d'institution récente ; les grandes courses d'autrefois, modifiées dans les conditions qui les élevaient au premier rang, ont peu à peu perdu leur signification pratique et ne sont plus aujourd'hui que de gros prix enrichissant le gagnant et ne donnant que par ce côté la célébrité au vainqueur.

La longueur du parcours à fournir dans un temps donné sous des poids rationnellement élevés et la partie liée, telles étaient les conditions des grandes courses au temps où l'hippodrome était un moyen de parfaire le cheval de pur sang et de reconnaître les meilleurs parmi les bons¹⁶. Les courtes distances, la suppression de la partie liée, l'abandon du chronomètre, la réduction des poids ont ôté à ces épreuves leur caractère sérieux en les rendant abordables à tous les chevaux, aux médiocres et aux pires tout aussi bien qu'aux mieux doués. Il en résulte qu'elles deviennent le point de mire de tous et le prix de la vitesse uniquement. Or, le plus vite n'est le meilleur que s'il est en même temps le plus solide, le mieux conformé, le plus net.

Tels étaient les grands vainqueurs d'autrefois ; on les retrouvait partout et en toutes circonstances eux-mêmes, avec leur valeur propre, leur mérite incontesté, leur supériorité reconnue, et tels ils avaient été pendant leur carrière de coureur, tels on les revoyait dans leurs descendants pendant leur existence ordinairement prolongée de reproducteur, et longtemps après, car ils revivaient dans leurs suites pendant plusieurs générations.

Tels ne sont plus, en ce temps-ci, les vainqueurs des anciennes grandes courses. Pour la plupart ils disparaissent sans gloire, sans rien laisser d'utile après eux ; ils passent vite, à la manière des étoiles filantes. C'est l'affaire d'une course.

Qu'importe si le prix — une très-grosse somme — a été gagné ! et si, à ce gros prix, s'ajoute le montant triple, décuple ou centuple d'importants paris ! Il n'importe guère au turfiste, nous le savons ; mais il importe à l'avenir des races qu'on n'améliore pas avec des reproducteurs brisés et tarés. Les grandes courses étaient les épreuves finales d'une carrière bien remplie ; aujourd'hui elles sont l'unique but, l'unique destination de tous

les produits de quelque espérance. En gagner une suffit à l'ambition de l'entraîneur et de son maître, quand lui-même ne cumule pas les deux positions. Il est difficile, disait déjà en 1856 un journal anglais, de comprendre ce que devient la moitié des chevaux engagés dans les poules de 3 ans ; quelques-uns ne courent jamais, d'autres ne courent qu'une fois. Actuellement, il y a à peine six chevaux de 4 ans de premier ordre à l'entraînement. Le système actuel d'entraîner les chevaux pour les riches prix de 2 ans, avant que leurs muscles et leurs forces se soient développés, anéantit les plus beaux produits avant qu'ils aient fourni une carrière de deux saisons. Il est impossible de renverser ce système pernicieux, qui est si généralement adopté, mais nous espérons qu'on ne lui permettra plus de prendre une grande extension.

Ce que devient la moitié des chevaux engagés est facile à dire ; elle tombe en non-valeur par insuffisance, par impuissance, par impotence, par usure, par épuisement, et nous avons surabondamment prouvé ce que devient l'autre moitié.

Il serait bien temps de renverser ce système, mais on trouve la tâche impossible et l'on se borne à émettre de stériles vœux en faveur de sa non-extension. C'est le langage stéréotypé de tous ceux qui dénoncent les exagérations actuelles du turf : ils crient consciencieusement à l'abus, mais au lieu de demander carrément qu'on réforme ces derniers, ils passent condamnation quant aux excès en exercice, priant, suppliant qu'on n'aille pas au delà, qu'on n'abuse pas de l'abus. L'intérêt est plus fort que la raison ; les espérances conçues en 1856 ne se sont point réalisées ; le système va s'élargissant toujours et détruit aveuglément la race, sans vouloir rien entendre¹⁷.

La multiplication des gros prix est la dernière étape du système. Ils absorbent les grandes courses d'autrefois qu'ils ont de beaucoup dépassées en nombre et en valeur pécuniaire, sans avoir par eux-mêmes, il faut le répéter, aucune signification quant au mérite du vainqueur, célébrité d'un jour, sans précédents, car il était presque toujours ignoré la veille, comme il se dément le lendemain pour tomber tout aussitôt dans l'oubli.

Suis-je seul à tenir ce langage ? Non vraiment. On a trouvé aussi, en Angleterre, que les grandes courses ne sont plus ce qu'elles ont été au bon temps du turf, à l'époque où les courses constituaient les bonnes races par la valeur qu'elles donnaient aux véritables athlètes du pur sang. On ne constate pas le fait dans les termes que j'emploie, mais il n'en est pas moins

réel. Lisez plutôt ce que dit à ce sujet M. Stonehenge que j'aime à laisser parler. La citation suivante vient immédiatement après ce qu'il a écrit à l'occasion des handicaps.

« Le Derby, les Oaks et le Saint-Léger, dit-il cette fois, ont cependant été heureusement conservés et ont fourni les moyens d'éviter les tendances destructives des handicaps à l'égard des chevaux, quoique malheureusement ces prix soient presque autant livrés aux pratiques des spéculateurs. Ces grandes courses sont des épreuves vraies du mérite du cheval, et plusieurs seigneurs ou gentlemen, d'honneur irréprochable, ont réussi à les gagner, et même dans les annales de ces prix, le succès d'un cheval appartenant à un spéculateur (book-maker) est un événement rare. Leur grand défaut est de trop dépendre des fluctuations de la spéculation, et quand les sommes engagées par le public prennent des proportions si énormes, les tentations vers la fraude, sous une forme quelconque, sont assez fortes pour la rendre fréquente. Être assez droit et candide pour avouer les qualités d'un animal supérieur suffirait pour assurer son insuccès dans presque tous les cas. De là la nécessité de tout le secret qui règne ou que l'on essaie de faire régner dans les écuries de course. Dès qu'un cheval de Derby est à courtes chances¹⁸, il est l'objet des tentatives de plusieurs vagabonds d'hippodrome qui sont tout prêts à détruire sa santé ou ses jambes s'ils peuvent en saisir l'occasion. Cela est souvent arrivé, et quand on possède un favori bien en vogue, la peur de semblables accidents nécessite une vigilance constante et la précision d'un Argus. Il est vrai que plusieurs échappent à la règle fatale, mais un plus grand nombre succombent, et le meilleur plan est sans contredit de tenir autant que possible le public dans l'ignorance relativement aux qualités d'un cheval. »

En Angleterre, tout se réduit donc à une question de jeu et y prend les colossales proportions d'une passion vivement surexcitée : en soi le cheval s'efface ; qu'il soit bon ou mauvais, qu'importe s'il est vite ! qu'importe qu'on le crève, pourvu qu'il atteigne le premier le poteau d'arrivée ! Le turf est trop anglais en France pour ne pas copier en tous points son modèle ; aussi toutes les grands courses de ce côté-ci du canal, à l'imitation des grandes courses anciennement fondées de l'autre côté de la Manche, ont pris tout aussitôt la même direction, le même âge, sans passer par les phases distinctes du commencement et du milieu. Elles en ont eu ainsi tous les inconvénients sans en avoir offert aucun des avantages. Cela fait, bien entendu, que la copie ne vaut pas l'original et que de nos grandes courses ne

sort même pas — par exception — un cheval complet comme il arrive encore de loin en loin, en Angleterre.

A toutes mes assertions il faut une preuve ; je la donne.

La dernière fondation importante, disproportionnée à tous égards avec les résultats passibles, a été le prix de 100,000 francs, couru à Paris pour la première fois en 1863. Les éloges donnés à cette création ont dépassé toutes les limites de l'hyperbole ; on l'a élevée à des hauteurs incommensurables, mais nul n'a songé à se demander quelle influence elle pourrait exercer sur l'avenir même de la race. Le jour venu de la lutte, ce gros prix a mis en émoi toute la population, accourue avec tout l'empressement qu'elle aurait apporté à assister à une exécution capitale, au tirage de la loterie du lingot d'or, ou à l'ascension d'un ballon monstre ; le lendemain, tous les journaux ont à l'envi exalté les mérites d'un vainqueur, inconnu ou méprisé la veille, sans compter qu'il ne devait pas tarder à se démentir. Son nom était dans toutes les bouches ; il n'y avait qu'un grand homme dans l'univers ce jour-là. Ce grand esprit, cet homme était celui qui avait eu l'idée de ce grand prix de Paris.

A l'heure où j'écris, moins de six mois après toute cette agitation sans seconde, l'enthousiasme est tombé et les hommes compétents jugent plus sainement ce « grand fait » ; ils l'apprécient plus exactement au point de vue technique, et déterminent plus judicieusement sa portée, sa réelle signification.

Je viens de dire ce que sont en Angleterre, dans le même ordre d'idées, ce qu'on y regarde traditionnellement comme les grandes épreuves du turf. Le chroniqueur du Sport leur compare le prix de Paris et en parle en ces termes : « Le Derby et les Oaks en Angleterre, le prix du Jockey-Club et celui de Diane en France, doivent, croyons-nous, toujours donner une mesure plus positive du mérite comparatif de la production respective des deux pays. Le vainqueur de l'une de ces quatre courses occupera presque invariablement la position de favori dans cette grande lutte internationale ; mais à moins d'une supériorité tout à fait transcendante, il justifiera, croyons-nous, rarement cette confiance. L'intervalle existant entre chacune de ces épreuves rend effectivement difficile, pour ne pas dire impossible, qu'un cheval puisse rester dans le maximum de sa condition pendant un aussi long espace de temps. S'il se trouve à son apogée le jour du Derby ou du prix du Jockey-Club, il n'y sera plus à Paris ; le temps manque pour lui laisser prendre un repos nécessaire après une extrême tension ; il faut

l'amener quand même. Il se rencontrera probablement un concurrent intentionnellement réservé, ou par suite de causes accidentelles n'ayant pu se trouver à point au printemps. Généralement parlant, nous croyons cette course destinée à être l'occasion de surprises périodiques. Les deux premiers essais confirment d'ailleurs cette opinion. La Touques et Lord Clifden, cela est constant aujourd'hui, étaient supérieurs à The Ranger. On ne saurait, croyons-nous, refuser à Blair-Athol et à Fille-de-l'Air un mérite au moins égal à celui de Vermout. Nous trouvons donc la preuve d'un résultat définitivement acquis, beaucoup plus dans la suite non interrompue des succès de nos chevaux en Angleterre que dans le prestige d'une victoire isolée, contre laquelle on peut toujours invoquer les hasards d'une épreuve unique. »

Voilà donc ce que sera cette course : « l'occasion de surprises périodiques, » une victoire isolée, sans prestige pour le vainqueur favorisé par les circonstances, jouant de bonheur ce jour-là et devant tout au hasard. C'est fort bien dit assurément, mais ce qu'on avoue consciencieusement à l'endroit du fameux grand prix de 100,000 fr., n'est pas moins applicable à toutes les prétendues grandes courses de l'époque ; elles n'ont plus aucune signification technique ; ce n'est pas le meilleur cheval qui les gagne, mais celui qui, ce jour-là, est le mieux « dans sa forme, » celui-là que le hasard et les circonstances trouvent le plus prêt : la veille ou le lendemain, les choses se fussent passées autrement, non-seulement pour le vainqueur, mais aussi pour tous ceux qui lui ont le plus vaillamment disputé la palme.

Ceci fera jeter les hauts cris à certaines gens qui, avant peu, répéteront eux-mêmes ce que nous écrivons le premier en ce moment. Cette remarque est simplement l'histoire des idées et des opinions pendant les douze dernières années. Nos adversaires les plus tranchants de cette époque deviennent insensiblement les propagateurs de nos propres idées. Celles que nous émettons à nouveau auront le même sort ; elles seront violemment combattues ; elles nous attireront peut-être de gros mots, mais elles passeront dans les esprits, ainsi qu'il arrive toujours de la vérité, et ceux qui les auront repoussées avec le plus de feu les adopteront plus tard et les vulgariseront comme le fruit tardif de leur expérience personnelle.

Ce rôle de précurseur nous plaît ; il nous suffit. On peut attendre, sans se plaindre, une justice rétrospective quand la conviction dit que l'heure de la justice sonnera.

J'arrête ici mes observations sur les prix de courses, non que le sujet soit épuisé, mais pour ne pas dépasser les limites que je me suis imposées.

A côté des prétendues grandes courses s'en trouvent une foule d'autres bien diverses, dont le but unique est d'obtenir un champ nombreux. Alors, les distances se font aussi courtes que possible, et les chances sont curieusement égalisées, entre les plus redoutés et les moins vaillants, par un système très-savant de surcharges et de décharges. Aucune partie liée, c'est bien entendu, et pas de chronomètre non plus.

Inutile de revenir sur ces deux points. Je ferai remarquer seulement qu'après avoir combattu l'un et l'autre sans attaquer de front la longueur du parcours, et qu'après avoir fait supprimer l'un et l'autre, on s'est remis bravement en campagne pour faire raccourcir, dans la plus large mesure possible, les quelques longues distances maintenues. C'est logique. Les chevaux incapables de fournir deux épreuves à peu d'intervalle, contre le temps, sont de même incapables de courir une épreuve à longue distance. Ce sont les faits qui parlent et non pas moi.

6. Les paris.

Que de choses il y aurait à dire sous cette rubrique ! En cela je saurai me taire personnellement, mais je laisserai parler M. Stonehenge, m'en rapportant au lecteur du soin de trouver la moralité des réflexions que lui suggèrent « les mauvaises tendances dans les paris. »

« Comme on l'a déjà remarqué, dit-il, les courses précitées servent souvent aux parieurs pour faire de l'argent, et souvent des chevaux sont engagés et deviennent des favoris uniquement afin de pouvoir parier contre eux et de réaliser de la sorte une grosse somme, moins forte il est vrai que celle que l'on obtiendrait par la victoire, mais encore suffisante pour faire une bonne spéculation. Dans quelques cas, deux ou trois chevaux sont engagés par la même personne, l'un est destiné à courir et est tenu fort bas dans les paris, les autres, au contraire, ne sont jamais destinés à gagner des prix, mais souvent à la réalisation d'une somme qui paiera toutes les dépenses, et peut-être un peu plus, lors même que celui qui a la mission de gagner éprouverait un échec. Toutes ces pratiques de chicane sont sans doute fort répréhensibles, mais elles ne sont pas une conséquence nécessaire des courses, et ne sont point, comme dans le handicap, encouragées par les

règles fondamentales. Partout où l'on parie d'une façon importante, on est sûr de voir naître l'excès, soit à la course, soit au tripot, au marché du houblon ou sur le turf ; mais ceci n'a aucun rapport avec la légitimité des événements sur lesquels on parie.

On pourrait alléguer avec autant de raison que la culture du houblon est immorale, parce que l'on fait des spéculations incessantes sur ce commerce, tout comme pour les courses de chevaux. Sans doute, il y a un mal des deux côtés, et si l'on pouvait se passer de houblon et de chevaux, peut-être y aurait-il quelque petite difficulté à trouver pour les remplacer des objets aussi incertains et sujets à autant de fluctuations ; mais tant qu'on pourra compter les pailles d'une meule ou faire courir des vers sur une assiette, on pourra établir des paris qui satisferont les assistants, et l'on ne peut même espérer que la disparition des chevaux et du houblon réussît à déraciner notre penchant au jeu.

La réforme des courses est maintenant devenue une nécessité du siècle ; et leur suppression serait hautement préjudiciable. Puisqu'il faut en supporter la continuation d'une façon ou d'une autre, la seule chose qu'il y ait à faire, c'est de les débarrasser des vices qui souillent leur réputation actuelle. Les paris doivent s'accomplir en liberté, aucune disposition législative ne pouvant empêcher les hommes de risquer de l'argent à l'appui de leurs opinions. La seule question à décider est de savoir si les lois doivent assurer l'exécution d'un semblable contrat. L'avis publié dernièrement par certains membres du Jokey-Club, de leur intention de proposer un règlement portant qu'à l'avenir aucun pari ne sera payé d'avance, est un pas dans la vraie direction ; si cette détermination s'accomplit, elle empêchera beaucoup de pratiques frauduleuses fort communes aujourd'hui. Cela serait certainement une véritable révolution dans le monde des parieurs et mettrait fin au système actuel de faire un livre (book), puisque chacun sera incertain des paris qui resteront bons et de ceux qui seront annulés, parce que les chevaux qui en faisaient l'objet n'auront pas couru. Il restera néanmoins un champ suffisant pour l'exercice du jugement du véritable amateur, et celui qui parie par spéculation peut être laissé de côté.

Mais tout en laissant quelque chose à la spéculation, il n'y a pas de raison pour ne pas relever les courses de l'état d'atonie où elles se trouvent ; la tâche est difficile, et je n'ai pas la présomption de supposer que cela puisse être effectué par les efforts d'un individu isolé ; mais cependant cette plaie

doit disparaître avec le temps, car il faut qu'il soit mis fin au système corrompu qui prévaut aujourd'hui. Dès que l'on verra que les fraudes n'ont pas de chances de succès, on cessera de les entreprendre, et quand tous essayent la même tromperie, le résultat doit être que personne ne doit réussir. Le mal se guérira de lui-même, et les handicaps sur terrain plat suivront le sort des steeple-chases établis sur les mêmes principes, qui deviennent annuellement moins fréquents et moins importants. Si, par quelque moyen, ces traits indignes pouvaient être rayés de la carte, un grand coup serait porté à la confrérie des parieurs, qui vivent en grande partie de ce qu'ils peuvent accrocher sur les handicaps. Trois grandes courses par an ne fourniraient pas un aliment suffisant à leurs vastes mâchoires, et ils sentiraient cruellement la perte des handicaps.

Quoique je ne demande pas leur cessation pour écarter cette classe de gens, cependant cet effet serait loin de m'être désagréable ou préjudiciable aux intérêts du monde équestre. Rien ne peut excéder la beauté des chevaux engagés, et l'on ne peut imaginer de scène plus excitante que celle d'un terrain de course bien emménagé, avec un grand champ de chevaux de race ; mais le concours de la horde des spéculateurs n'est certainement pas de mon goût. Je n'ai, toutefois, point de guerre déclarée avec eux, les regardant comme un mal nécessaire, et une soupape de sûreté pour l'exubérance des poches trop bien garnies et l'excès de santé de la jeunesse et de l'inexpérience. Laissez la direction des courses à quelque comité général nommé par le ministre de l'intérieur, que toutes primes données à la fraude sous la forme de handicap disparaissent ; alors on pourra espérer les vrais avantages du système, sans l'affreux alliage maintenant inhérent à son essence même. Les comités de courses s'étendent si loin dans le pays, et sont si souvent en concurrence, que l'on ne peut espérer les voir se réformer eux-mêmes ; mais s'ils étaient obligés de soumettre leurs programmes à un fonctionnaire public responsable, si on leur traçait certaines règles de conduite, ils seraient obligés de se conformer à ses décisions et de suivre ses règlements. Tous actes de fraude, comme de faire courir un cheval destiné à perdre, devraient être punis, soit par l'exclusion des courses, soit par une peine sévère.

Bien que l'on ne puisse pas les empêcher entièrement, ces supercheries diminueraient singulièrement de fréquence et d'importance. Personne ne peut être puni pour parier contre son cheval, avec l'intention bien décidée de voler le public ; mais on devrait formuler, s'il est possible, quelque loi

qui taxât d'infamie de pareils actes, si elle ne réussissait pas à les empêcher entièrement. Tel est le plan qui sera tôt ou tard imposé à la législature, si le turf doit être remis en voie d'utilité pour le perfectionnement des races chevalines tel qu'il était autrefois. Les circonstances que l'avenir nous réserve décideront du moment où l'on pourra opérer cette réforme. »

Les paris ont pris en France, dans ces derniers temps, une extension proportionnelle aux courses. Ils en sont, quoi qu'on dise, le plus mauvais côté. L'institution n'a déraillé qu'à partir du moment où elle a été envahie par les joueurs. Elle a ses lois ; elle a même son code pénal, mais celui-ci, paraît-il, reste forcément sans application utile. On s'est beaucoup plaint, en 1864, du peu d'empressement que les perdants mettent à régler leur book. Les parieurs ont leur bourse, une comptabilité ad hoc, ils savent toujours où ils en sont avec leurs propres engagements, mais on ne sait pas toujours ce que deviennent ces derniers.

Je n'ai toutefois aucun goût pour cette sorte d'examen. Je l'abandonne volontiers et me bornerai, pour clore ce paragraphe, à reproduire les deux ou trois pages que renfermait sur cet article la précédente édition de ce livre. Je disais donc alors :

Le Jockey-Club a ouvert, à Paris et à Chantilly, un salon des courses, — un beetting-room, comme disent nos voisins d'outre-Manche. Ce sont des réunions où l'on n'est admis que sous conditions et en payant entrée.

Le beetting-room parisien fonctionne toute l'année, et plus activement pendant les semaines qui précèdent les meetings du printemps et de l'automne. Le salon des courses de Chantilly n'est évidemment qu'une succursale où se réunissent les joueurs pendant la saison même des courses.

La spéculation y est soumise aux règles des paris et surveillée par un comité spécial. Les chevaux inscrits pour les courses en sont l'objet et subissent de nombreuses variations. « Ils ont leur cours, exactement comme les valeurs dont on trafique à la bourse : de même que la rente monte ou baisse sous la pression d'un événement politique, d'une bonne ou d'une mauvaise nouvelle qui alarme ou rassure les esprits, les espérances qui se fondent sur tel ou tel cheval pendant le cours de l'entraînement se traduisent par des fluctuations diverses dans l'importance des sommes qu'on risque pour ou contre lui.

« Il existe, au Jockey-Club, un registre sur lequel sont consignés tous les paris qui se font entre les membres de la Société. Dès que les conditions en sont arrêtées, elles sont relatées sur le livre, signées et parafées par les

contractants. Tous les paris se règlent invariablement à jour fixe, dans la première semaine qui suit le jour de la course.

« Le book, dans le langage du turf, est le répertoire qui présente à chaque joueur le tableau synoptique du nombre et de la valeur de ses paris. Chacun tient son book à peu près comme il l'entend ; il en est du book comme de toutes les comptabilités.

« Les paris du Jockey-Club sont très-loin de nous offrir l'infinie variété de ceux qui se font sur le turf anglais. En Angleterre, l'algèbre, et cela est forcé, intervient souvent dans les calculs, car les combinaisons y sont multiples. Les uns procèdent par pure routine, les autres par science ; mais en France les paris sont uniformément basés sur les chances négatives, c'est-à-dire sur la perte. Par exemple, si 20 chevaux courent et que, je parie contre chaque cheval dans la proportion de 10 contre 1, je gagnerai à coup sûr, puisque je recevrais 19 pour les chevaux perdants et que je ne payerai que 10 pour le cheval gagnant. Le problème sera mieux compris en simplifiant les termes : Je suppose que quatre chevaux soient engagés, Illustration, Hervine, First-Born et Ténébreuse ; je parie avec quatre personnes différentes 200 louis contre 100 louis que chaque cheval perdra. Si c'est Hervine qui gagne, je débourse 200 louis ; mais je reçois en même temps 100 louis de chacun de mes autres adversaires. Or, comme ils sont trois, j'encaisse évidemment 300 louis, ce qui fait une balance de 100 louis à mon profit. Le principe consiste, en pareil cas, à ne jamais risquer une somme plus forte que celle qui serait couverte par l'ensemble des gains produits par tous les perdants moins un.

« Voici maintenant un exemple des combinaisons plus compliquées qu'on aborde fréquemment sur le turf anglais. Deux chevaux engagés dans deux courses différentes sont sur le point de partir ; le premier pari est fait à égalité, et l'autre dans une proportion de 6 à 4. Les parieurs sont A et B. Dans quelles proportions B doit-il parier contre A que celui-ci ne nommera pas les deux gagnants ? L'expression pour le premier est $\frac{1}{2}$, et pour le second $\frac{6}{10}$; mais $\frac{6}{10}$ est égale à $\frac{3}{5}$. Il dira donc :

$$\frac{1}{2} \times \frac{3}{5} = \frac{3}{10}; \text{ et } 10 - 3 = 7;$$

d'où il reconnaît que les proportions sont 7 contre 3. Par conséquent, B parie à A 7 contre 3 qu'il ne nommera pas les deux gagnants, et alors il fait

le calcul suivant : comme 3 livres sont la somme qu'il a engagée contre ses 7 livres, il parie cette somme à égalité contre pour le premier cheval, que A gagne ; et il joue sur la seconde éventualité 6 contre 4 (la proportion énoncée) de la même manière. Maintenant A gagne des deux côtés et reçoit 7 livres de B ; mais B gagne 3 livres sur le premier pari, grâce à son système de calcul, et 4 livres sur le dernier, ce qui fait une somme égale à celle qu'il a perdue contre A. Il est ici évident que si B, en calculant, avait fait de plus forts paris ; s'il avait, par exemple, parié plus de 3 livres pour le premier cas et des différences plus grandes que celle de 6 à 4 dans le second, il aurait gagné ; mais dans aucun cas il n'aurait perdu.

« L'art des combinaisons est poussé très-loin en Angleterre, ainsi qu'on peut s'en faire une idée par ce rapide aperçu. Quand on le possède, on peut éviter des désastres de fortune ; mais, pour peu qu'on en néglige l'étude et qu'on apporte sur le turf une certaine dose de naïveté et d'inexpérience, on court aujourd'hui un danger très-réel. »

On voit quelle importance acquiert la question des paris ; de secondaire elle devient principale, et domine toutes les opérations du turf. Par ce côté se sont introduites milles fraudes qu'il y a eu nécessité de prévenir et de punir avec sévérité. Il a fallu aller au delà du pari lui-même et surveiller ses causes. C'est à ce sujet qu'est intervenue la réglementation des essais.

A côté du salon ouvert par le Jockey-Club, salon fermé peut-être aujourd'hui, je ne le sais vraiment pas et je l'avoue sans honte, tant ce côté m'importe peu, il en a été ouvert un autre dont le dernier règlement, arrêté le 7 janvier 1865, doit trouver — quand même, — sa place ici.

Le voici donc dans toute sa teneur, y compris les diverses indications publiées à la suite, sous ce titre : Mesures administratives.

SALON DES COURSES

(BETTING-ROOM)

Société par souscription.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1^{er}. Le Salon des Courses est régi et surveillé par un Comité de sept membres nommés par les souscripteurs à l'origine de la Société, et qui s'est complété par l'adjonction de trois membres. Ainsi composé de dix personnes, il est renouvelé par cinquième chaque année, dans le courant de janvier.

Jusqu'au renouvellement complet du premier Comité, le sort désignera les membres sortants. — Le renouvellement se fera ensuite par ordre d'ancienneté ; les membres sortants pourront toujours être réélus.

Les deux sociétaires appelés à compléter le Comité sont désignés par les membres restants.

Dans le cas où l'un des membres du Comité cesserait d'en faire partie, ses collègues lui nomment un successeur.

Ils élisent entre eux un président.

La présence de trois membres suffit pour rendre la délibération valable. En cas de partage égal des voix, celle du membre qui préside est prépondérante.

ART. 2. Toute personne qui désire faire partie de la Société, doit adresser une demande écrite à M. le directeur du Salon des Courses, qui prononcera sur l'admission ou le rejet, après que le nom du candidat aura été affiché pendant une séance.

MM. les membres du Salon des Courses qui auraient à présenter au directeur quelques observations sur cette candidature, devront les lui faire parvenir dans la huitaine suivante.

ART. 3. Les membres temporaires ne seront pas astreints à la formalité de l'affichage, mais ils devront être présentés par deux membres (au moins) du Comité.

Les membres temporaires ne seront reçus que pour un mois.

ART. 4. Seront admises de droit, sur leur demande écrite, à faire partie de la Société du Salon des Courses, toutes les personnes appartenant aux Cercles ci-après désignés : le Jockey-Club, l'Union, le Cercle de la rue Royale, le Cercle Impérial, le Sporting-Club, le Cercle Agricole, le Cercle des Chemins de Fer, le Cercle du Commerce, l'Union Artistique, l'Ancien Cercle, le Cercle des Arts.

ART. 5. La souscription annuelle est de 40 fr., l'année commençant le 1^{er} mars.

Elle est de 20 fr. pour les membres temporaires.

La cotisation est due à partir de l'inscription.

ART 6. Les réunions du Salon des Courses sont fixées par le Comité, d'accord avec le directeur,

ART. 7. Tout souscripteur doit, au moment de son admission, inscrire son nom et son adresse sur un registre ouvert à cette effet.

Sur ce registre, se trouvent reproduits le présent règlement, ainsi que les dispositions réglementaires qui seraient ultérieurement adoptées pour l'usage de la Société.

Cette signature constitue, de la part du souscripteur, un engagement formel de se soumettre à toutes les prescriptions réglementaires de la Société, ainsi qu'à toutes les conséquences qui pourraient résulter de leur non-exécution ; elle pourrait aussi être invoquée comme une garantie, pour toute espèce de responsabilité personnelle, par toute personne ayant à poursuivre, contre le souscripteur, l'exécution d'une clause du dit règlement. Toute personne inscrite reste membre de la Société tant qu'elle n'a pas donné sa démission par écrit.

ART. 8. Tout membre du Salon des Courses qui voudra faire des paris, devra, s'il veut jouir du bénéfice de l'art. 12 ci-après, se munir d'un livre numéroté par feuillet, qu'il fera parapher par le directeur.

ART. 9. Les paris devront être payés à la séance qui suivra les courses où ils auront été perdus, sauf décision contraire du Comité.

Tout perdant, qui ne pourra se rendre à ladite réunion pour remplir la formalité prescrite dans le paragraphe précédent, devra, la veille, indiquer à

M. le directeur le nom de la personne chargée de régler pour lui. — Ce nom sera affiché dès le début de la séance dans la salle des réunions.

Toute personne qui n'aura pas été payée au jour fixé devra, lors même que sa créance serait contestée en faire la déclaration au directeur à la réunion suivante, sous peine de voir ses droits primés par ceux des créanciers qui auront fait leurs réclamations en temps utile.

ART. 10. Quiconque aurait manqué à payer ses entrées, forfaits ou paris, ou bien aurait pris part, à quelque époque et en quelque lieu que ce fût, à une fraude ou tromperie en fait de course, ne pourrait être admis comme souscripteur, même quand il ferait partie des Cercles mentionnés ci-dessus, et s'il arrivait qu'un membre déjà inscrit fût signalé comme antérieurement coupable de quelque acte de ce genre, ou qu'il le devînt par la suite, et que le fait, soumis au Comité, fût déclaré constant, ce membre cesserait à l'instant même de faire partie de la Société, et serait exclu de toutes ses réunions.

ART. 11. Les noms des personnes exclues du Salon des Courses seront affichés dans la salle des réunions jusqu'à décision contraire du Comité, et envoyés à la Société d'encouragement, ainsi qu'à MM. les commissaires des Courses des départements et de l'étranger.

ART. 12. Tout membre de la Société ayant avec un autre membre une contestation à propos d'un pari, est tenu, sur la demande de la partie adverse, sauf pour les questions de principes qui pourront être soumises au Comité, d'en remettre la décision à deux arbitres choisis par chacun des intéressés parmi les souscripteurs.

Ces deux arbitres, avant de prendre connaissance du différend, s'en adjoignent un troisième (également membre de la Société), et dans le cas où ils ne pourraient se mettre d'accord sur le choix de ce tiers-arbitre, celui-ci serait désigné par le Comité.

La décision de ce tribunal arbitral est sans appel.

Tout membre qui refuserait de soumettre une contestation de ce genre à un semblable arbitrage, ou qui, une fois la sentence rendue, ferait des difficultés pour l'exécuter, dans le délai de huit jours, à partir de la notification de la décision des arbitres, pourrait, en suite d'une plainte remise au Comité, être déclaré défaulter et traité comme tel, suivant les prescriptions des articles 7 et 10.

Le Comité ou les arbitres pourront se refuser à juger toute contestation au sujet de paris qui seraient inscrits sur des livres ne remplissant pas les

conditions mentionnées en l'art. 8.

Le Comité ou les arbitres ne jugeront les contestations qu'autant qu'elles seront présentées dans le mois qui suivra la course sur laquelle le pari aura eu lieu.

ART. 13. Tout membre qui causerait du désordre dans le local consacré aux réunions de la Société serait déchu de son droit, et pourrait être immédiatement expulsé.

ART. 14. Tous les jeux sont absolument et sans aucune exception interdits.

Délibéré et adopté par les membres du Comité du Salon des Courses dans la séance du 7 janvier 1865.

Pour le Comité,

Le Directeur,
Signé : A. CALLAUD.

MESURES ADMINISTRATIVES.

1° Instruction pour les parieurs :

Pour éviter le plus possible les contestations, le Comité du Salon des Courses invite MM. les parieurs à employer un mode uniforme pour l'inscription des paris sur leurs livres, et il pense que la manière suivante est la plus claire et la plus facile à adopter.

Le parieur doit inscrire dans la première colonne la somme qu'il engage, dans la deuxième la somme qu'il peut gagner, dans la troisième le nom du cheval, précédé d'un P ou d'un C, suivant qu'il parie pour ou contre le cheval, et dans la quatrième le nom de la personne avec laquelle il fait le pari. Ainsi :

Si Paul prend de Jean N. à 30/1 en 10 louis,
Paul doit écrire :

10		300		P. N.		Jean.
Si <i>Paul</i> fait le pari inverse et donne à <i>Jean</i> N. à 30/1						
en 10 louis,						
Paul doit écrire :						
300		10		C. N.		Jean.

2° Un livre spécial, indiquant le nom des personnes contre lesquelles des réclamations auront été soulevées, sera tenu par la direction, et devra toujours être communiqué à chaque membre du Salon des Courses, sur sa demande.

Les membre du Salon des Courses qui feront faire leurs règlements de paris par la direction auront à s'adresser au secrétariat, 37, rue Lafayette.

La commission, sur ces règlements, sera de 1/2 pour cent pour les sommes à recevoir, et de 1/4 pour cent pour celles à payer.

On trouvera au secrétariat, à l'adresse indiquée ci-dessus, des livres de paris dans la forme adoptée par le Comité.

Le siège de la direction est toujours rue Saint-Georges, n° 41, où toutes communications pourront être adressées.

II. Les Courses d'obstacles.

Longtemps hésitantes et boiteuses, les courses d'obstacles, les steeple-chases surtout, ont pris récemment une grande extension sur nos hippodromes dont quelques-uns même n'adoptent pas d'autre genre d'épreuves. Elles sont, du reste, dans le goût des populations qui en viennent voir le spectacle avec curiosité, nous aurions voulu pouvoir dire avec intérêt. Entre les deux mots la distinction est profonde et malheureusement trop vraie ici. Qu'importe ! s'exclame-t-on à nos oreilles, si le résultat est le même. Sans doute. ; mais quel est ou quel sera le résultat ?

Les faits répondront un jour à ce point d'interrogation. Pour le moment, passons après avoir constaté que les steeple-chases, en pleine faveur, ont aujourd'hui, comme la course plate au galop, un budget colossal et capable de payer à lui seul dix fois pour le moins la valeur intrinsèque des chevaux

auxquels on a fait embrasser cette carrière. S'il ne suffit pas à les faire produire nombreux et bons, il faudra désespérer de cette sorte d'encouragement dont l'influence serait grande et efficace sur l'élevage judicieux du cheval de service, si elle-même visait plus à l'utilité pratique qu'au spectacle.

A les envisager sainement, en effet, les courses avec obstacles ne sont plus seulement des épreuves de vitesse et de fond, mais le moyen par excellence de constater, chez le cheval, la force, la vigueur, la solidité, la durée, la docilité, et, chez le cavalier, la hardiesse, l'habileté, le courage. La vitesse dans toute son intensité est un attribut du jeune âge ; les qualités propres au cheval de barrières et de steeple-chase ne parviennent à leur plus haut développement que chez le cheval fait. Les courses de vitesse éprouvent les animaux avant l'époque à laquelle ils pourront être choisis pour une reproduction d'élite ; les courses avec obstacles intéressent surtout le cheval de service et donnent la mesure du mérite de ses ascendants.

Question d'amélioration à part, la course avec obstacles fait rechercher, par l'amateur, le cheval fort et capable, alors même que sa conformation extérieure laisse quelque chose à désirer et ne répond pas tout à fait aux idées plus ou moins justes qu'on chausse, en général, sur ce que l'on appelle — beauté. Au moral, elle apprend à distinguer l'ivraie du bon grain ; elle multiplie les cavaliers hardis, adroits, entreprenants ; elle contribue à faire revivre l'homme de cheval, dont l'espèce est à peu près perdue et près de qui naissent et prospèrent les bonnes races ; elle montre à beaucoup de gens, qui se croyaient capables, leur insuffisance et leur incapacité ; elle crée des consommateurs pour le cheval à moyens, et dit clairement au producteur quelles qualités doivent réunir ses produits.

La course de haies, la course au clocher ont déjà réhabilité le cheval français aux yeux des nationaux ; elles ont mis en relief, en honneur, en réputation, des chevaux qui n'eussent point été connus, sans les victoires qu'ils ont remportées sur leurs émules d'Angleterre ; car, chose étrange, ce n'est pas dans leur mérite absolu qu'on juge, en France, les chevaux français, mais dans leur mérite comparé à celui des étrangers contre lesquels on les fait lutter. Ainsi, Reichstadt, Pledge, Émilus, Franc-Picard, et quelques autres, eussent été classés, en Angleterre, comme chevaux de premier ordre, et fussent restés en oubli chez nous, si nombre de fois ils n'avaient vaillamment combattu et honorablement battu les chevaux venus d'Angleterre pour disputer nos courses de haies et nos steeple-chases.

Ce qui distingue ce genre de lutttes, ce sont les obstacles naturels ou artificiels dont on a hérissé la carrière à parcourir. Dans les courses avec sauts de barrières, c'est, pour l'ordinaire, des claies habillées de branchages serrés, posées en travers dans toute la largeur de l'hippodrome et hautes de 1^m. 30 à 1^m. 60. Le nombre de ces obstacles simulant des haies varie de six à dix ; la distance n'est guère que d'un tour à un tour et demi, soit 2 ou 3 kilomètres. La lice est presque toujours ouverte aux chevaux entiers ou hongres, et juments de tout âge, de toute espèce et de toute provenance. Le plus souvent, on en fait des courses de gentlemen riders, et les poids varient à l'infini, soit qu'on cherche à égaliser les chances entre chevaux déjà vainqueurs de courses semblables et ceux qui n'ont encore ni gagné ni couru même, soit qu'on établisse la condition d'un prix à réclamer, auquel cas les poids les plus faibles sont portés par les chevaux dont la valeur est cotée au plus bas et les poids les plus lourds par ceux qu'on estime au plus haut prix, soit enfin qu'on accuse un handicap pur. D'ailleurs toutes les formes et toutes les combinaisons peuvent être empruntées et inventées, adaptées à ces courses, de manière à en rehausser l'intérêt pour les propriétaires des chevaux qui peuvent y prendre part. Le principe des entrées est assez généralement accepté, et souvent aussi un objet d'art se met à la place du prix en argent. Il ne faut pas se le dissimuler, pourtant, un billet de banque offre plus d'attrait à nos amateurs qu'une pièce d'orfèvrerie ou tout autre objet quelconque. Celui-ci ne doit être offert qu'à défaut d'espèces sonnantes et ayant cours. A nous qui sommes désintéressé, il est permis d'être vrai en toute assertion, si brutale ou positive qu'elle puisse être.

Jusqu'ici, nos courses de haies (hurdle race) ont un peu manqué leur effet. On les a voulues difficiles et vites, deux conditions incompatibles et qui vont à l'encontre du but. En général, les obstacles n'ont été ni assez nombreux ni assez rapprochés ; par contre, on ne les a pas assez solidement posés, on les a faits trop hauts ; leur couleur ne tranche pas toujours assez sur la nuance du terrain au-dessus duquel ils se dressent. Il en résulte que la lutte dégénère aisément en course de vitesse, qu'elle sort alors de sa spécialité, que les barrières sont renversées au lieu d'être brillamment franchies, et que chevaux et cavaliers sont toujours menacés d'accidents. En effet, plus les obstacles sont rares, et moins la lutte est vraie, intéressante, plus elle offre de dangers. Ce qui peut la rendre attachante sur les hippodromes, c'est la multiplicité des sauts et la manière énergique avec

laquelle le cheval les exécute. C'est une lutte d'adresse et de force pour celui-ci, de précision et d'habileté pour le cavalier. Tout ce qui tend à détruire ces conditions nuit au succès même de la course. Les difficultés de la chasse sont beaucoup plus abordables qu'une course de haies en champ clos. On ne s'est pas assez rendu compte de la différence, et l'on a souvent demandé l'impossible. Cependant on commence à comprendre, et l'on a déjà fait courir des courses de haies de 3,000 mètres environ, avec quatorze haies à franchir. A la bonne heure !

Autrefois, on distançait le cheval qui avait renversé plus d'une haie ; mais la chose se jugeait très-difficultueusement, surtout lorsque deux chevaux couraient de front et passaient ensemble sur l'obstacle. Aujourd'hui, on ne fait plus aucune attention à cette circonstance, et le vainqueur est celui qui arrive le premier au but, ayant rempli toutes les conditions de la course, abstraction de celle précisément qui la spécialise, le saut réussi de la haie. Raison de plus pour le rendre plus facile et plus sûr. Que la dernière haie soit plus élevée afin que le dernier bond exige plus de puissance, rien de mieux, mais que les obstacles semés à courte distance sur le parcours soient tous aisés, ne ralentissent pas la course et surtout ne lui ôtent pas de son caractère dès que le premier cheval, après les avoir abattus, laisse le terrain uni et plat à ceux qui le suivent. On relève toutes les barrières tombées, quand on le peut ; mais cette opération même n'est exempte de danger ni pour les coureurs ni pour les hommes de peine.

Tout ce qui précède est également applicable au steeple-chase, dont la course de haies n'est, à vrai dire, qu'un diminutif. La course au clocher est le type du genre. A l'origine, c'était une lutte à travers champs et sur un terrain presque toujours difficile et tourmenté, dans laquelle, évitant les routes et les chemins, on allait droit au but — la flèche d'un clocher — en courant par monts et par vaux, en sautant haies et fossés, en traversant les rivières et tous obstacles quelconques. Maintenant on a civilisé cette course, on la prépare avec soin, avec art, de façon à la faire intermédiaire entre une course de haies qui ne peut avoir lieu que sur un hippodrome, et un exercice de casse-cou inabordable ou impraticable, sans portée, et sans utilité par conséquent.

Le steeple-chase est couru sur un parcours de 3 à 6 kilomètres, coupé de quinze à trente obstacles fort divers dans leur forme et dans leur nature, comme murs en terre ou en pierre, fossés doubles ou simples, douves, ruisseaux, haies naturelles, barrières fixes, etc., le tout de hauteur, largeur et

profondeur variables ; la surface du terrain est, en outre, très-souvent accidentée, et présente des rampes plus ou moins abruptes, des passages boueux, profonds, glissants, etc. C'est donc la difficulté à tous les degrés.

Comme pour la course de haies, on s'était plu à exagérer les obstacles du steeple-chase et à le rendre presque impassible. Cependant, telle ne doit pas être cette course. On a fini par le comprendre, et toutes les difficultés offertes peuvent être vaincues avec des animaux de choix, obéissant à une main intelligente, répondant à la volonté d'un cavalier capable. Le cheval qui se tire bien d'un steeple-chase semblable remplira largement toutes les exigences du service le plus rude : serait bien déraisonnable qui ne se contenterait pas d'un pareil résultat.

Il est de règle, dans les steeple-chases et dans les courses de haies, indépendamment des poids fixés pour le cheval en lui-même, d'accorder une modération de poids aux gentlemen courant contre des jockeys de profession, et surtout aux gentlemen qui n'ont jamais couru ou gagné de course semblable. C'est un second moyen d'arriver à une égalisation équitable des chances, car l'influence du cavalier est plus grande encore dans des luttes-de ce genre que dans des courses de vitesse.

Le terrain du steeple-chase est montré d'ordinaire aux concurrents vingt-quatre heures à l'avance, et nul ne peut le parcourir qu'à pied. On fait défense expresse d'apporter ou de faire apporter aucun changement à la disposition des obstacles, sous peine d'être mis hors de course. Un cheval est disqualifié pour avoir parcouru le terrain préparé pour le steeple-chase avant la lutte.

De nombreux accidents résultent d'une course qui offre de semblables difficultés. Les chutes, entre autres, sont fréquentes, mais beaucoup de cavaliers se relèvent, aidant à leur cheval à se remettre sur pied, le montant de nouveau et reprenant souvent la course avec avantage ; celle-ci offre tant de péripéties pour tous les concurrents, que l'espérance de la victoire peut être conservée jusqu'au moment où elle est proclamée.

Une question se présente : Est-il de règle, est-ce une condition sine qua non, que tout cavalier démonté est par cela même, ipso facto, distancé, s'il a été aidé en quoi que ce soit à se relever, à rattraper son cheval ou à se remettre en course ? Hippocrate dit oui, Galien dit non. Hippocrate semble être la loi et les prophètes, il prétend que telle est la règle invariable en Angleterre, qui nous a donné le steeple-chase et ses conditions ; mais Galien se présente avec plusieurs décisions prises à Paris par le tribunal

compétent, et qui donnent gain de cause à l'autre opinion. Et maintenant, lecteur,

« Devine, si tu peux, et choisis si tu l'oses ! »

Le comité des courses est omnipotent dans ce cas comme dans tout autre. Peut-être serait-il bon, pourtant, de fixer, ne varietur, la jurisprudence sur ce point délicat.

Les courses d'obstacles, comme celles qui m'ont précédemment occupé, ont deux règlements officiels, celui de l'administration des Haras et celui de la Société générale des steeple-chases de France.

Je les donne tous deux ci-après et ne les fais suivre d'aucun commentaire.

A. Règlement des Haras.

« **Le ministre d'État,**

« Considérant que les encouragements de l'État ne doivent être accordés que dans un but utile et profitable, aussi bien à l'amélioration de nos races qu'au développement de l'industrie chevaline ;

« Considérant que, s'il importe d'encourager la production d'étalons et de juments fortement constitués, il n'importe pas moins de faire progresser l'élevage des chevaux de commerce, en mettant en évidence et en valeur le cheval de selle de demi-sang, né et élevé en France ;

« Considérant qu'il y a un intérêt sérieux à propager le goût du cheval et de l'équitation hardie ;

« Attendu que les steeple-chases, soumis à une réglementation appropriée, peuvent aider à atteindre ces divers résultats ;

« Vu l'arrêté ministériel, en date du 3 mai 1856 ;

« Sur le rapport du directeur général des haras ;

« **Arrête :**

ART. 1^{er} A partir de 1863, les prix de steeple-chases donnés par l'Administration, et excédant 2,000 fr., seront divisés en deux catégories, dans les conditions suivantes :

« Première catégorie. — 5,000 fr. pour chevaux entiers et juments de pur sang, de tout pays, âgés de cinq ans et au-dessus. — Entrée, 250 fr. moitié forfait. — 1,000 fr. sur les entrées au second. — Poids commun, 76 kilogr. Distance, de 5,000 à 6,000 mètres. — 25 à 30 obstacles. — Le cheval ayant gagné 40,000 fr. est exclu ; le gagnant de 30,000 fr. porte 10 kilogr. de surcharge ; de 15,000 fr., 5 kilogr. : de 5,000., 2 kilogr.

Deuxième catégorie.. — 3,000 fr., divisés en deux prix : 2,000 fr. et les entrées au premier ; 1,000 fr. au second. — Pour chevaux hongres et juments de demi-sang nés et élevés en France, âgés de quatre à huit ans inclusivement. — Entrée, 100 fr., moitié forfait. — Poids commun : 4 ans, 73 kilogr. ; 5 ans et au-dessus, 76 kilogr. — . Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu. Le gagnant de 15,000 fr., porte 6 kilogr. de surcharge ; de 7,000 fr., 4 kilogr. ; de 3,000 fr., 2 kilogr.

ART. 2. Par ces mots de l'article précédent : « Cheval ayant gagné 40,000 fr., 30,000 fr, etc... », on entend celui qui a gagné cette somme en une ou plusieurs courses à obstacles.

ART. 3. Le cheval né et élevé en France est celui qui est né dans le pays et ne l'a jamais quitté.

ART. 4 Les gentlemen-riders courant, dans les steeple-chases de 1^{re} et de 2^e catégories, contre des jockeys, reçoivent une modération de poids de 4 kilogr.

ART. 5. Sont qualifiés gentlemen-riders, les membres du Jockey-Club, du Cercle Impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle Agricole, du Cercle de l'Union, les officiers de l'armée de terre et de mer en activité de service, ceux des Haras, les membres de la Société hippique de la localité où la course a lieu, et toute personne présentée par deux membres des Clubs, Cercles ou Sociétés susnommés, et agréée par les commissaires locaux.

ART. 6 Les engagements devront être faits vingt jours, et le forfait déclaré six jours avant la course, entre les mains des commissaires de la localité.

ART. 7. Le propriétaire engageant pour la première fois un cheval de demi-sang dans un steeple chase de 2^e catégorie, devra joindre à la demande

d'engagement le certificat d'origine et une déclaration attestant que son cheval n'a jamais quitté la France.

A défaut de certificat d'origine, le propriétaire fournira une déclaration attestant que le cheval n'est pas de pur sang.

Si ces justifications ne paraissent pas suffisantes pour établir la preuve de la qualité de demi-sang, l'engagement pourra être refusé par les commissaires.

ART. 8. Les commissaires des courses qui recevront le premier engagement auquel se rapporte l'art. 7, donneront, s'il y a lieu, acte de l'acceptation de l'engagement au propriétaire, afin que la présentation de cette acceptation lui serve pour les engagements subséquents, sans qu'il soit besoin de fournir d'autres pièces justificatives.

ART. 9. Le règlement général du 30 janvier 1852 est applicable aux steeple-chases, en tout ce qui n'est pas déterminé par les conditions précédentes.

ART. 10. La répartition des prix de steeple-chases soumis au présent règlement, ainsi que la désignation des hippodromes, sont effectuées, chaque année, par le ministre.

ART. 11. Le directeur général des haras est chargé d'assurer l'exécution de ces dispositions.

WALEWSKI.

Fait à Paris, le 2 décembre 1862.

Répartition pour l'année 1864 des prix de steeple-chases soumis à l'arrêté
du 2 décembre 1862.

N ^{os} D'ORDRE.	HIPPODROMES.	1 ^{re} CATÉGORIE.	2 ^e CATÉGORIE.
1	Avranches.	5,000	3,000
2	Boulogne-sur-Mer	5,000	»
3	Caen.	»	3,000
4	Châlons (camp)	5,000	3,000
5	Craon.	»	3,000
6	Dinan	»	3,000
7	Deauville ¹	5,000	»
8	Nancy.	»	3,000
9	Pau	»	3,000
10	Le Pin	5,000	3,000
11	Saumur, ...	»	3,000
12	Vincennes.	5,000	3,000
Ensemble.		30,000	30,000
		60,000	

Le ministre d'État,
WALEWSKI.

Fait à Paris, le 2 décembre 1862.

B. Règlement de la Société générale des steeple-chases de France.

Adopté dans les séances des 2 et 31 janvier et 7 février 1863, et modifié dans celles des 21 mars, 11 mai, 21 et 30 décembre 1863 ; 13 et 27 juin 1864 ; 3, 10, 14 et 21 janvier 1865.

ARTICLE 1^{er}. La Société des steeple-chases de France a pour but d'encourager, par des courses établies à Vincennes et sur des hippodromes de province, lorsque ses ressources le lui permettront, la production et l'élevage du cheval de service et de guerre.

ART. 2. Elle ne peut bénéficier sur ses recettes qui, après le prélèvement des frais et la constitution d'un fonds de réserve, seront intégralement employées à la création de nouveaux prix.

DU COMITÉ DES COURSES DE LA SOCIÉTÉ ET DES COMMISSAIRES.

ART. 3. Tout ce qui concerne les courses de la Société des steeple-chases est réglé par les décisions du Comité.

ART. 4. Le Comité est composé de seize membres fondateurs ; il ne peut délibérer qu'autant que cinq membres au moins sont présents. En cas de mort ou de démission d'un des membres fondateurs, le Comité pourvoira à son remplacement, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Le Comité aura toujours le droit de s'adjoindre de nouveaux membres s'il le juge nécessaire.

ART 5. Le Comité nomme chaque année, parmi les membres qui le composent :

Le président, le vice-président, trois commissaires des courses et une commission des finances, composée de cinq membres. Ces nominations ont lieu dans le courant de janvier :

ART. 6. Le président, ou, en son absence, le vice-président, peut réunir le Comité lorsqu'il le juge convenable. Il est tenu de le faire toutes les fois que les trois commissaires des courses ou quatre membres du Comité en font la demande.

Les membres du Comité sont convoqués à domicile par le président, au moins trois jours d'avance, et 24 heures en cas d'urgence. La lettre de convocation doit faire connaître le motif de la réunion.

Les décisions sont prises à la simple majorité ; on procède au scrutin secret si un des membres du Comité le réclame.

ART. 7. A défaut du président et du vice-président, le Comité est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. 8. Aucune dépense ne sera payée que sur des bons signés par deux membres de la commission des finances. Tous les mémoires concernant ces dépenses restent déposés au secrétariat de la Société.

ART. 9. Les commissaires établissent pour les courses les mesures d'ordre et de police qu'ils croient utiles. Ils prennent les dispositions qui leur paraissent convenables pour le terrain, le pesage, les juges du départ et

de l'arrivée, les hommes de service et tout ce qui concerne les courses en général.

Ni les commissaires, ni les personnes auxquelles ils délèguent leurs fonctions, ne peuvent les exercer pour une course dans laquelle ils seraient indirectement intéressés.

ART. 10. Les commissaires reçoivent et font enregistrer les engagements qui leur sont adressés par les propriétaires de chevaux de course.

Ils décident de la validité des engagements et de la qualification des chevaux.

ART. 11. Toutes les contestations ou réclamations élevées au sujet des courses sont jugées en dernier ressort par les trois commissaires. Dans le cas où deux des commissaires sont seuls présents, ils s'adjoignent un autre membre du Comité.

Ils peuvent toujours, lorsqu'ils le jugent convenable, appeler deux membres du Comité ou, à leur défaut, deux autres personnes, à prendre part à leurs décisions.

Dans tous les cas, les commissaires peuvent en référer au Comité, si l'importance ou la difficulté de la question leur paraît l'exiger.

Aucune contestation, à laquelle les courses donneraient lieu, ne peut être portée devant les tribunaux.

ART. 12. Les commissaires décident les contestations qui leur sont soumises, lors même qu'elles n'ont pas eu lieu dans les courses de la Société ; mais ils ne le font qu'autant que la question a rapport à des steeple-chases et que les parties s'engagent à se soumettre à leurs décisions.

Le règlement de la Société doit seul servir de base aux jugements des commissaires, quand même un autre règlement serait adopté dans le lieu où la contestation s'est élevée.

ART. 13. Tous les prix donnés par la Société des steeple-chases sont soumis à son règlement.

ART. 14. La commission des finances, d'accord avec les commissaires, remet à la fin de chaque année, au Comité des courses de la Société, un état des fonds, des recettes et des dépenses.

DE L'ENGAGEMENT ET DE LA QUALIFICATION DES CHEVAUX.

ART. 15. Toute personne engageant un cheval pour les courses de la Société est réputée connaître parfaitement le présent règlement, et se soumettre sans réserve à toutes ses dispositions et à toutes les conséquences qu'elles peuvent avoir.

ART. 16. Les chevaux sont considérés comme prenant leur âge à partir du 1^{er} janvier de l'année de leur naissance.

ART. 17. Un cheval qui n'a jamais gagné est celui qui n'a gagné aucune course publique.

ART. 18. Une course publique est celle dont le programme est rendu public.

ART. 19. Les propriétaires qui veulent faire courir leurs chevaux dans les courses de la Société, les engagent par lettres adressées aux commissaires. Ils doivent joindre à la lettre d'engagement un certificat signé par eux et constatant l'âge et l'origine de leurs chevaux.

Un cheval qui a déjà couru pour les prix de la Société peut être engagé sans qu'il soit nécessaire de présenter de certificat ; il doit seulement être indiqué sous les mêmes désignations.

ART. 20. Pour qu'un cheval soit qualifié comme étant de demi-sang, il ne suffit pas qu'il ne soit pas tracé au Stud-Book ; il faut que son propriétaire puisse prouver que son père ou sa mère était réellement de demi-sang.

ART. 21. Les commissaires ont, dans tous les cas, la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu, à l'appui des certificats ou des désignations des chevaux, toutes les preuves qui peuvent leur paraître nécessaires.

ART. 22. Avec l'autorisation du Comité, les commissaires ont, à toute époque, le droit de visiter, ou de faire visiter par leurs délégués, les chevaux engagés dans les courses de la Société, pour s'assurer de leur identité, et de réclamer à ce sujet des propriétaires tous les renseignements nécessaires.

ART. 23. Si un cheval est engagé sous une fausse désignation, il est disqualifié, c'est-à-dire qu'il ne peut courir, et que son propriétaire doit néanmoins payer le forfait ou la totalité de la mise, s'il n'y a pas de forfait, ou si l'époque à laquelle il doit être déclaré est passée.

Si le cheval a été exactement désigné, et que de cette désignation même il résulte qu'il n'est pas qualifié pour la course dans laquelle on l'engage, l'engagement est alors annulé et le propriétaire ne doit pas d'entrée.

ART. 24. Lorsque, par un acte ou une déclaration publique de son propriétaire, un cheval a reçu un nom, si on veut changer ce nom, on doit,

pendant un an, à dater du premier engagement fait après ce changement, mentionner à la suite du nouveau nom celui ou ceux que le cheval a déjà portés. Toute infraction à cette règle pourra donner lieu à une amende de cent francs, si le cheval n'a jamais couru, et de cinq cents francs, s'il s'agit d'un cheval ayant couru ; le cheval ainsi engagé est disqualifié de droit, et les commissaires décideront s'il y a lieu à interdire au propriétaire toutes les courses de la Société et la durée de cette interdiction.

ART. 25. Aucun cheval ne peut gagner un prix, une poule ou un pari particulier (match), lorsqu'il a été prouvé qu'il a couru sous une fausse désignation ; il est alors regardé comme disqualifié et distancé. Cette disqualification continue jusqu'à ce que sa désignation exacte ait été établie et admise.

On ne peut, en tout cas, réclamer l'application de cette disqualification plus de six mois après que la course a eu lieu.

ART. 26. Si une objection contre la qualification d'un cheval est faite avant la course, la validité de la qualification doit être prouvée par le propriétaire du cheval.

Dans le cas où une réclamation est faite après la course, les preuves à l'appui doivent être fournies par la personne qui réclame.

Les commissaires peuvent exiger du propriétaire du cheval tous les éclaircissements qu'il est en son pouvoir de donner.

Quand la qualification d'un cheval est contestée avant la course, les commissaires fixent au propriétaire du cheval une époque avant laquelle il doit fournir la preuve de la qualification de son cheval ; jusque-là, l'argent est retenu.

Si les preuves ne sont pas fournies à l'époque fixée, l'argent est remis au propriétaire du second cheval.

Dans le cas où le prix ou les entrées auraient été touchés avant la disqualification d'un cheval, l'argent serait rendu et employé comme ci-dessus.

S'il n'y a pas de second cheval, l'argent d'un prix est, avec les entrées, réuni au fonds de course ; l'argent d'une poule sans prix est partagé entre les souscripteurs, à l'exclusion de ceux qui ont payé forfait. Si tous les souscripteurs ont payé forfait, à l'exception du propriétaire du cheval disqualifié, son entrée et les forfaits sont réunis au fonds de course.

ART. 27. L'engagement d'un cheval est annulé, si la personne au nom de laquelle il a été engagé meurt avant l'époque fixée pour le paiement de

l'entrée ou du forfait. Dans les courses où il est stipulé que le forfait ou l'entrée doit être représenté par un billet, l'époque du paiement sera considérée comme fixée au jour de la souscription de ce billet.

Tout propriétaire engageant pour la première fois un cheval dans les courses de la Société, est tenu d'indiquer ses couleurs dans sa lettre d'engagement, sous peine de vingt francs d'amende. Tout changement de couleurs non indiqué à l'époque de l'engagement encourt la même pénalité 20.

Plusieurs chevaux appartenant au même propriétaire ou à la même association de propriétaires ne peuvent courir dans la même course que sous le même nom et les mêmes couleurs.

Nul ne peut donner à ses jockeys les couleurs adoptées antérieurement par un autre propriétaire, à moins que ce propriétaire n'ait complètement cessé de faire courir en France depuis plus de cinq ans.

ART. 28. Le Comité au nombre de neuf membres au moins, et à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'interdiction de monter, d'entraîner ou de posséder aucun cheval courant pour les courses de la Société, contre toute personne ayant manqué à celles des prescriptions du présent règlement qui tendent à maintenir la moralité et la loyauté des courses.

Le Comité peut également et, dans les mêmes conditions, exclure des courses de la Société tout cheval ayant été l'instrument de manœuvres frauduleuses et déloyales. Cette exclusion entraînera de droit la disqualification du cheval pour la course qui y aura donné lieu. Le cheval ainsi exclu ne pourra ni courir, ni être engagé. Toute contravention pourra impliquer pendant le même temps l'interdiction de toute personne l'ayant sciemment entraîné, engagé ou monté dans les courses, et la disqualification de tout cheval lui appartenant en tout ou en partie.

ART. 29. Tout jockey, entraîneur ou propriétaire se trouvant sous le coup d'une exclusion ou d'une suspension régulièrement prononcée et rendue publique en France ou à l'étranger, ne peut monter, posséder ou entraîner aucun cheval courant pour les courses de la Société, sans l'autorisation du Comité, statuant à la simple majorité.

DES GENTLEMEN-RIDERS.

ART. 30. Sont seuls admis à monter comme gentlemen-riders, les membres permanents des Jockey-Clubs français, anglais et de Berlin ; du Sporting-Club, du Cercle Impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle Agricole, du Cercle de l'Union, du Cercle de Chemins de fer et du Cercle de l'Union artistique. Les officiers en activité de service de l'armée française et des armées étrangères, les officiers des Haras, enfin toute personne acceptée par le comité statuant au scrutin secret.

La demande de cette acceptation devra être adressée aux Commissaires quinze jours au moins avant la course, sauf les cas d'urgence dont le Comité sera juge, mais il ne pourra être réuni à cet effet que par les commissaires, s'ils le trouvent opportun.

L'acceptation, si elle est prononcée, sera essentiellement provisoire et valable seulement pour le jour désigné.

ART. 31. Les steeple-chases militaires sont réservés aux officiers de l'armée française en activité de service.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES COURSES.

ART. 32. Toute réclamation contre la mesure des distances doit être faite avant la course aux commissaires ou à leur délégué.

ART. 33. Nul ne pourra faire partir un cheval ou plusieurs chevaux dans une course sans avoir l'intention d'essayer de la gagner.

ART. 34. Si un jockey ²¹ désobéit, ou cherche à prendre un avantage illicite, les commissaires peuvent lui imposer une amende n'excédant pas 500 fr., et même l'exclure pour un temps des courses de la Société.

ART. 35. Le produit des amendes est destiné à secourir les jockeys blessés ou malheureux ; il reste entre les mains des commissaires des courses qui en ont la disposition.

ART. 36. A l'heure fixée pour chaque course, la cloche sonne, et, si un quart d'heure après, tous les jockeys ne sont pas prêts, on peut faire partir ceux qui le sont.

ART. 37. Les commissaires ou leurs délégués peuvent faire peser les jockeys avant la course, mais ils ne sont pas responsables des erreurs commises à ce pesage.

Après la course, ils peuvent faire peser tous les jockeys et se rendre compte du poids ; celui des chevaux placés devra être indiqué exactement dans le compte-rendu de la course.

Tout propriétaire faisant monter son cheval avec 2 kilogr. de plus que le poids fixé par les conditions de la course, est tenu de faire la déclaration de son poids exact aux commissaires avant la course, sous peine d'encourir la disqualification, et ce poids sera indiqué au bulletin officiel, soit que le cheval soit arrivé premier ou non, les commissaires pourront infliger au jockey une amende de 20 à 100 fr. et il ne pourra monter jusqu'à ce que cette amende ait été payée. Si, au pesage qui suit la course, un jockey, par suite d'une chute dans une rivière ou dans la boue, porte plus de deux kilogrammes au delà de son poids ou du poids qu'il a déclaré, les commissaires jugeront s'il y a lieu de prononcer la disqualification

ART. 38. La place des chevaux au départ est tirée au sort pour chaque course.

ART 39. Quand la personne nommée pour donner le départ a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les propriétaires des chevaux qui se présentent au poteau doivent, dès lors, leurs mises entières, et les paris sur ces chevaux sont considérés comme des paris courir ou payer.

ART. 40. La personne nommée pour faire partir les chevaux peut faire ranger les jockeys eu ligne, aussi loin derrière le point de départ qu'elle le juge convenable.

ART. 41. Les commissaires peuvent toujours disqualifier un cheval, même arrivé premier, s'il leur paraît clairement établi que le jockey a essayé de faire tomber un autre cheval ou de l'empêcher de gagner d'une manière quelconque ; tout autre cheval appartenant au même propriétaire pourra encourir la même disqualification.

Quand les commissaires reconnaissent qu'un jockey a monté d'une manière déloyale, ils peuvent lui imposer l'amende portée à l'art. 32, et lui interdire pour un temps de monter dans les courses de la Société, ou même le déclarer incapable d'y jamais monter à l'avenir.

ART. 42. Lorsqu'un cheval en courant passe en dedans du drapeau indiquant le tracé de la course ou en dehors de l'espace compris entre les drapeaux indiquant les obstacles à franchir, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse rentrer dans la lice à l'endroit par où il en est sorti.

ART. 43. Si, dans une course, deux chevaux arrivent ensemble au but, de telle sorte que le juge ne puisse décider lequel a gagné (Dead heat), ils ne seront pas admis à courir de nouveau. Le prix ajouté, s'il y a lieu, à la somme revenant au deuxième cheval, sera partagé entre ces chevaux, et

tous deux seront à l'avenir passibles de la surcharge imposée au gagnant de la course.

ART. 44. Après la course, tous les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés ; s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent et ceux appartenant au même propriétaire peuvent être distancés.

ART. 45. Si un jockey est, par suite d'accident, hors d'état de retourner à cheval jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté.

ART. 46. Si un jockey tombe et que son cheval soit monté et amené au but par une personne dont le poids soit suffisant, le cheval prend sa place comme si l'accident n'avait pas eu lieu, pourvu qu'il soit reparti de l'endroit où le jockey est tombé, ou au moins avant l'obstacle suivant, mais à condition qu'il ait accompli le parcours indiqué par les drapeaux. Dans ce cas, l'excédant du poids du cavalier ne pourra être l'objet de l'application d'aucune pénalité.

Lorsqu'un cheval a renversé son cavalier, celui-ci peut toujours être aidé pour le reprendre et le remonter sans encourir de disqualification.

ART. 47. Tout cheval n'ayant pas porté le poids fixé par les conditions de la course, est distancé. On peut peser tout ce que porte le cheval, excepté les fers.

ART. 48. Toute réclamation sur la manière dont un jockey a monté doit être faite avant la fin du pesage ; elle doit être adressée par le propriétaire réclamant, par l'entraîneur ou par son jockey, aux commissaires, aux juges de la course, ou à la personne chargée de faire peser les jockeys.

ART. 49. Pour qu'un cheval ait effectivement gagné un prix ou une poule, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions de la course, quand même aucun concurrent ne se serait présenté.

Le temps, accordé pour les courses de la Société ne pourra jamais se prolonger au delà d'une demi-heure ; passé ce temps, le prix sera acquis au fonds de course, on sonnera la cloche, et on fera peser les jockeys pour la course suivante.

L'argent réservé au deuxième ou au troisième cheval ne sera pas donné, s'ils arrivent plus de cinq minutes après le gagnant.

DES SURCHARGES ET DES DIMINUTIONS DE POIDS.

ART. 50. A moins de mention expresse, les poids indiqués au programme sont communs aux chevaux entiers, hongres ou juments.

ART. 51. Quand d'après les conditions d'une course, une surcharge est attribuée aux chevaux ayant gagné d'autres courses, cette surcharge est imposée aux chevaux qui ont gagné après leur engagement, comme à ceux qui avaient gagné auparavant.

Quand une diminution de poids est accordée aux chevaux qui n'ont point gagné, ils ne profitent pas de cet avantage, s'ils gagnent après leur engagement dans cette course.

ART. 52. Les surcharges ne peuvent être accumulées : les chevaux qui en sont passibles ne doivent porter que la surcharge la plus forte.

Il en est de même pour les diminutions de poids, les chevaux y ayant droit ne pourront profiter que de la plus importante.

ART. 53. Lorsqu'une surcharge est imposée aux gagnants de prix d'une certaine valeur, il est entendu que le mot prix ne s'applique qu'aux courses avec obstacles, steeple-chases ou courses de haies ; on doit compter en ajoutant aux prix toutes les entrées qui y ont été réunies, excepté celle du cheval gagnant.

Si le prix consistait en un objet d'art ou autre, les entrées sont seules comptées.

Les gagnants de paris particuliers ne sont pas passibles de surcharge.

On entend par gagnant d'une certaine somme le cheval qui, à une époque et dans un pays quelconques, a gagné cette somme en un seul prix, entrées comprises, déduction faite de la sienne. A moins de clauses contraires, le cheval ayant retiré une somme comme second ne sera pas passible de surcharge.

DES ENTRÉES.

ART. 54. Tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé, peut être refusé.

ART. 55. Les entrées sont réunies au prix, à moins de condition contraire.

Lorsque, d'après les conditions de la course, il devra revenir une somme sur les entrées au deuxième et au troisième cheval, si la totalité des entrées se trouve inférieure au chiffre supposé par les conditions de la course, les entrées seront partagées de la manière suivante :

Deux tiers au deuxième ;

Un tiers au troisième ²².

ART. 56. Lorsque, dans un prix, les entrées doivent revenir en totalité ou en partie au second cheval, elles sont réunies au fonds de course, s'il n'y a pas de second cheval. Dans les poules, les parties des entrées attribuées au second cheval sont, dans ce cas, partagées entre les souscripteurs, à l'exclusion de ceux qui ont payé forfait.

Si deux chevaux arrivent ensemble, de façon que le juge ne puisse pas décider qui est second, l'argent destiné au second et au troisième est réuni et partagé entre eux.

ART. 57. Aucun propriétaire ne peut faire courir un cheval à moins que toutes les entrées ou forfaits dont il peut être débiteur n'aient été payés avant la première course du jour où son cheval doit courir, et cela sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre lui.

Aucun cheval ne peut non plus courir tant que les entrées et les forfaits dus pour ses engagements n'ont pas été payés.

Aucun cheval ne peut partir dans une course, si toutes les entrées dues pour cette course par la personne qui l'a engagé ne sont pas payées.

Il faut, dans ce dernier cas, que l'opposition ait été faite la veille de la course.

DES PRIX A RÉCLAMER.

ART. 58. Dans ces courses, tous les chevaux courant peuvent être réclamés, en ajoutant à la somme fixée pour la réclamation le montant ou le complément du montant du prix gagné par le premier cheval, non compris les entrées. Le droit de réclamation s'exerce de la manière suivante :

Dans le quart d'heure qui suit la course, toute personne ayant l'intention de réclamer un cheval doit remettre aux commissaires une lettre cachetée contenant l'offre d'une somme qui ne peut pas être inférieure à celle fixée par les conditions de la course, ou par le propriétaire dans son engagement. Le quart d'heure expiré, les lettres sont ouvertes par les commissaires, et le cheval réclamé appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée. Le propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à réclamer, plus pour les chevaux autres que le gagnant, le montant du prix comme il a été dit ci-dessus, et l'excédant, s'il y en a, reste au fonds de la course.

Cet excédant doit être payé de suite aux commissaires ou à leur délégué, faute de quoi la réclamation est considérée comme non avenue, et le cheval appartient à la personne qui a fait l'offre immédiatement inférieure.

ART. 59. Tout propriétaire faisant courir un cheval dans un prix à réclamer est tenu de laisser son cheval dans l'enceinte du pesage jusqu'à ce que les commissaires aient déclaré quels sont les chevaux qui ont été réclamés. Les commissaires pourront punir les contraventions d'une amende de 100 fr. à 500 fr. ou même exclure, pour un temps, le cheval des courses de la Société.

Le cheval réclamé n'est livré qu'après avoir été payé : il doit l'être le jour même de la course ; plus tard, on ne peut plus exiger qu'il soit livré.

Cependant le propriétaire peut obliger celui qui l'a réclamé à le prendre et à le payer. Le propriétaire est forcé de livrer son cheval ; en cas de refus, le cheval est disqualifié pour la course, et les commissaires, après avertissement, pourront prononcer, pour un temps, contre le propriétaire, l'interdiction de faire courir dans les courses de la Société et même en exclure le cheval.

ART. 60. Si un cheval réclamé est engagé pour l'avenir dans des courses publiques ou particulières, la personne qui le réclame n'est obligée à payer aucun de ses engagements, à moins qu'elle en profite en le faisant courir.

Le droit de profiter des engagements cesse d'exister, si l'interdiction en est formulée dans la lettre d'engagement pour le prix à réclamer.

DES PARIS.

ART. 61. A moins de stipulations contraires, tous les paris sont considérés comme courir ou payer.

Tout pari fait après l'affichage au poteau, des numéros des chevaux partants est nul, si le cheval contre lequel on a parié n'y est pas inscrit.

ART. 62. Les paris sont annulés lorsque la mort d'une des deux parties survient avant que la course ait eu lieu, ou qu'elle ait été définitivement décidée.

ART. 63. Les paris faits sur deux chevaux sont annulés si, après qu'ils ont été conclus, les deux chevaux passent entre les mains d'un seul propriétaire ou de son associé.

ART. 64. Si un pari est fait sur un signal ou une indication après que la course est terminée, il est considéré comme frauduleux et nul.

ART. 65. Les paris faits sur des chevaux désignés sont nuls si aucun d'eux ne gagne.

ART. 66. Si une réclamation est élevée sur la généalogie ou la qualification d'un cheval avant la course, les commissaires ont le droit de décider que les paris sur cette course ne seront payés qu'après qu'il aura été statué sur la réclamation.

Si la réclamation a été faite après la course, les paris sont maintenus, pourvu que le cheval soit de l'âge annoncé et qu'il n'ait pas d'ailleurs d'autres disqualifications.

ART 67. Lorsque deux chevaux ont couru une épreuve nulle, les sommes pariées entre deux personnes sur ces chevaux sont réunies et partagées par moitié.

Si un pari a été fait sur un des chevaux battus dans la course, la personne ayant parié pour le cheval qui a couru l'épreuve nulle gagne la moitié de son pari.

ART. 68. Lorsqu'une course est avancée ou retardée de plus de neuf jours, les paris sont annulés.

ART. 69. Les commissaires sont autorisés à fixer le jour où les paris doivent être payés après les courses.

C. Les steeple-chases de La Marche.

Bien qu'elle soit de fondation récente, la Société générale des steeple-chases de France domine déjà l'institution ; elle est grande, les autres sont petites. Tel est le secret de la situation.

Le terrain de La Marche, le plus ancien du genre, a immédiatement emboîté le pas en adoptant le règlement de la Société générale. Tous ses pareils l'imiteront.

Cependant, La Marche a conservé quelques dispositions spéciales que les sportsmen peuvent avoir ou le désir ou le besoin de consulter ; les voici :

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX STEEPLE-CHASES DE LA MARCHE.

ART. 1^{er}. Les steeple-chases à La Marche seront soumis au règlement de la Société d'Encouragement de Paris, sauf les dérogations qui y sont

apportées par le présent programme.

ART. 2. Les engagements pour tous les prix seront adressés exclusivement à M. Grandhomme, au secrétariat du Jockey-Club, rue Scribe, n° 1 bis, à Paris. Les chevaux devront être engagés par lettres cachetées ; tout engagement devra être accompagné du montant du forfait, s'il y en a, ou du montant intégral de l'entrée, s'il n'y a pas de forfait ; le complément devra être versé, soit chez M. Grandhomme, soit au pesage, avant la première course de la journée.

ART. 3. A moins de huit chevaux engagés dans un handicap, ou quatre chevaux dans tout autre prix, la course n'aura pas lieu.

ART. 4. Tous les prix offerts à La Marche sont ouverts aux chevaux de tous pays et de toute provenance, à moins de conditions contraires.

ART. 5. Un cheval courant seul n'aura droit qu'aux entrées et à la moitié du prix offert par la Société.

ART. 6. Il n'y aura ni décharge ni surcharge autres que celles spécialement indiquées dans les conditions de chaque course.

ART. 7. Ne sont admis à monter comme gentlemen-riders que les membres de Jockey-Club, du Sporting-Club, du Cercle Impérial, du Cercle de la rue Royale, les officiers en activité de service, ceux des Haras, ou toute personne étrangère sur la présentation et sous la responsabilité de deux membres desdits clubs.

ART. 8. Les commissions des courses jugeront sans appel toutes les difficultés qui pourront s'élever ; ils appelleront à leur aide, si bon leur semble, un ou plusieurs membres de la Société d'encouragement.

ART. 9. Les jockeys et les entraîneurs sont invités à se rappeler l'art. 28 du règlement du Jockey-Club, article qui sera rigoureusement appliqué : « A l'heure fixée pour chaque course, la cloche » sonne, et si un quart d'heure après tous les jockeys ne sont pas » prêts, on peut faire partir ceux qui le sont. »

ART. 10. Les couleurs des coureurs devront être déclarées dans les lettres d'engagement, sous peine de 10 fr. d'amende ; elles ne pourront être changées après cette déclaration sous peine d'une semblable amende de 10 fr

ART. 11. Le terrain sera montré aux coureurs la veille de chaque jour de courses, à deux heures de relevée.

A. DENNETIER.

III. Les courses au trot sous l'homme et à la guide.

Le turf n'a ni goût ni estime pour les courses d'obstacles et il a en profonde aversion les épreuves, les essais au trot. Le turf a tort. Ces différents modes ont leur utilité spéciale, une signification tout autre. Seulement, il faudrait que celui-ci, celui-là et cet autre fussent intelligemment compris, judicieusement organisés et maintenus chacun dans son ordre.

J'aurais à répéter ici, sur le sujet que je viens de poser bien des observations qui ont été publiées ailleurs et en leur temps ; je m'abstiendrai.

Qu'on me permette cependant de constater, au passage, que j'ai pu être et que j'ai été effectivement, à une autre époque, le promoteur et l'organisateur des courses au trot ; qu'en 1852, le Jockey-Club avait d'un trait de plume supprimé l'organisation et les encouragements du passé, que la force des choses a contraint d'y revenir en 1861, et que la nécessité impose, en 1865, de leur donner une nouvelle impulsion, si bien qu'aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'une réglementation spéciale et d'une vaste association qui prend le nom de : SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DU CHEVAL FRANÇAIS DE DEMI-SANG.

Je donnerai les documents officiels, mais pour conserver la priorité qui m'appartient en tout ceci, je commencerai par reproduire ce que j'ai écrit dans la seconde édition de ce livre sous le titre que porte ce chapitre III.

A. Considérations spéciales aux courses au trot et aux primes de dressage.

A côté des grandes courses, il en est de moins prétentieuses qui n'auraient pas une utilité moins réelle, un but moins sérieux, si elles étaient généralisées, partout judicieusement organisées. Nous avons nommé les courses au trot sous l'homme ou à la guide.

Celles-ci intéressent des races plus modestes et s'attachent plus particulièrement à la bonne éducation, à l'élevage professionnel du cheval de service, encore inférieur à lui-même dans notre France, grâce à l'état inculte dans lequel on le laisse croupir au hasard, au lieu de tendre à développer en lui le germe des qualités solides qu'il tient de ses ascendants.

Sous ce rapport, que de progrès n'aurions-nous pas à réaliser ? Un temps d'arrêt s'est fait sentir ; mais plusieurs hippodromes semblent revenir sur leurs pas. Il en a été fondé de nouveaux qui ont pris pour point de départ et pour base de leurs encouragements les courses primaires, les concours publics à l'allure brillante et développée du trot, soit à la selle, soit à la guide, le cheval attelé seul ou par paire.

Il ne s'agit pas, dans ces luttes, d'éprouver la valeur et la force absolues de l'organisation, mais le mérite relatif à l'âge, la liberté des mouvements, la docilité du caractère, l'aptitude acquise à remplir une tâche imposée. En multipliant cette sorte de concours, on familiarisera le cultivateur avec la recherche des bons éléments de reproduction, l'éleveur avec les méthodes perfectionnées d'élève, le consommateur avec la connaissance exacte des qualités propres aux races indigènes. Ils sont un enseignement pour tous, un enseignement et un intérêt, une cause de progrès, un moyen de prospérité chevaline et d'augmentation de la richesse publique.

En 1852, plus de 100,000 fr. ont été offerts sur quarante-cinq hippodromes en prix de. trot, partagés entre trois cents lauréats environ et disputés par plus de douze cents concurrents. Ce n'est pas assez ; mais l'institution des courses au trot ne faisait que de naître et les commencements lui promettaient un brillant avenir. Le résultat immédiat conduisait à l'abandon du cheval allemand, qui a pendant si longtemps occupé la meilleure place dans les écuries de nos consommateurs aisés, grâce à la facilité avec laquelle il se prête à tout ce qu'on lui demande, grâce à la docilité de son caractère. Par ce côté seul, il était supérieur au cheval français ; mais ce seul mérite lui valait une préférence qui se traduisait en pertes considérables pour la production indigène et constituait un affaiblissement pour le pays. Un mode d'encouragement qui n'a pas besoin d'un gros budget et qui rend de tels services doit être généralisé. Il se recommande donc à tous égards à ceux qui ont à cœur l'accroissement de la fortune publique et l'indépendance nationale.

Le but de la course étant bien défini, il devient aisé de déterminer les conditions suivant lesquelles les prix qu'elle offre peuvent être courus. La plus essentielle de toutes porte sur l'âge des concurrents : trois, quatre et cinq ans. Un trotteur plus âgé n'a que faire sur l'hippodrome ; il a trouvé son emploi, il est en service. Le propriétaire qui le possède n'a aucun besoin d'encouragement : c'est le bon élevage et l'éducation professionnelle,

encore un coup, qu'il faut mettre à la mode chez le petit éleveur et faire pénétrer dans ses habitudes de tous les jours.

Cette condition admise, le reste va de soi. Il y aura, dans chaque catégorie, chevaux montés, chevaux attelés par paire, chevaux trottant au tilbury, des prix distincts pour chaque âge ou des prix d'ensemble ; des courses spéciales aux entiers, aux animaux castrés, aux juments, et l'on variera les distances et les poids comme on l'entendra : tout cela n'est qu'un accessoire dans des concours de cette sorte. On déterminera encore la circonscription de manière à ménager ou à étendre les chances des produits des diverses localités. On pourra fixer un minimum de taille et avoir telle ou telle exigence relative à l'équipage du cavalier, au genre des voitures, à la tenue des harnais. S'il s'agit de faire sortir de la foule et de mettre en relief soit des étalons capables, soit des poulinières de mérite, on exclura forcément les sujets défectueux ou entachés de tares transmissibles, et l'épreuve prendra une forme plus capable de révéler le mérite intrinsèque, les qualités supérieures que doivent posséder à un certain degré des améliorateurs de race. S'il ne s'agit, au contraire, que d'animaux de commerce, il n'y a point d'exclusion semblable à prononcer, et le concours est plus particulièrement ouvert entre les qualités acquises et la valeur due à un dressage intelligent favorisé dès le jeune âge par un élevage soigneux et substantiel. Ici, la vitesse ne peut plus entrer que comme un simple élément d'appréciation, la docilité et l'aptitude au travail doivent la primer dans les conditions mêmes de la lutte.

On peut, au surplus, puiser dans deux actes officiels les conditions générales plus spécialement applicables à ces deux sortes de concours. L'un, qui remonte au 12 avril 1849, concernait les essais au trot imposés aux jeunes chevaux de demi-sang offerts par les particuliers à la remonte des établissements de l'administration des haras.

Les prix étaient de première et de deuxième classe. Le même cheval ne pouvait gagner qu'un prix de deuxième classe, mais la lice lui restait ouverte pour tous les prix de première classe. De la sorte, on écartait toute supériorité trop forte, une fois constatée, pour des épreuves imposées, et on laissait au cheval à qualités exceptionnelles la possibilité de les montrer d'une manière profitable dans de nouvelles courses simplement offertes, dont les prix étaient beaucoup plus élevés que ceux de la deuxième classe. D'ailleurs, pour ceux de première classe, il y avait nécessité d'engager les chevaux un mois à l'avance, avant qu'on ne pût connaître la vitesse d'aucun

autre concurrent. Les nominations se faisaient en payant une entrée dont le montant s'ajoutait au prix, le second seul sauvait sa mise.

Il fallait justifier en bonne forme de l'origine. La taille exigée était de 1^m.52 à trois ans, et de 1^m.55 à quatre ans pour les chevaux de la division du Nord. Les tailles correspondantes pour les produits du Midi étaient 1^m.47 et 1^m.50.

Était repoussé tout cheval entaché d'une tare héréditaire ou de construction défectueuse : la commission jugeait sans appel.

Le poids normal était : dans le Nord, 60 kilogr. à trois ans et 65 kilogr. à quatre ans ; dans le Midi, 56 et 60 kilogr., avec une modération de 2 kilogr. pour les chevaux de trois ans lorsqu'ils couraient des épreuves communes aux animaux des deux âges, et une surcharge de 2 et 3 kilogr. pour un et pour deux prix gagnés à trois ans, et de 5 et 6 kilogr. pour un et pour deux prix gagnés à quatre ans.

Toutes les courses étaient en une épreuve, et le même cheval pouvait courir plusieurs prix le même jour.

Pour les courses attelées, on ne pouvait faire usage que de tilburys ou boguets ayant une hauteur de roue minimum de 1^m.60.

Les épreuves étaient de 2 kilomètres au moins et de 4 kilomètres au plus.

Tout cheval en course dont l'allure cessait d'être celle du trot devait être arrêté pour repartir, sous peine d'être distancé. On pouvait infliger aux concurrents de fournir une certaine étendue de terrain avant le signal du départ, afin d'amortir en eux un excès d'ardeur préjudiciable à l'allure du trot imposée et exigée.

On ne courait pas contre le temps, mais la vitesse devait être constatée à l'aide du chronomètre.

Les chevaux ne pouvaient être montés ou conduits que par des jockeys ou cochers français.

Les autres dispositions n'avaient rien de spécial à la spécialité même du concours.

Quand celui-ci s'ouvrait particulièrement pour les chevaux de commerce, les principales conditions étaient les suivantes :

Trois catégories de primes pour chevaux hongres et juments de trois, quatre et cinq ans,

Attelés par paire au break et formant un bon attelage sous le rapport du dressage, de la conformation, des allures et de l'appareillage ;

Attelés au tilbury ou boguet et offrant les mêmes conditions que pour l'attelage à deux, moins la dernière ;

Montés sous un équipage convenable pour la selle.

Indépendamment d'une épreuve au trot de 1 à 2 kilomètres, dans laquelle étaient jugées tout à la fois la régularité et l'élégance des allures, la liberté et la rapidité des mouvements, chaque attelage était soumis à l'action du recul, à des temps d'arrêt, à de nouveaux départs, au remisage, à toutes sortes d'essais propres à faire apprécier le degré même du dressage.

Les chevaux montés étaient assujettis à des épreuves variées qui les faisaient passer successivement par toutes les allures.

Les primes de dressage ne pouvaient être obtenues qu'une seule fois par le même cheval ou le même attelage ; elles n'admettaient pas d'entrée, mais elles spécifiaient une circonscription déterminée.

En combinant ces diverses conditions, en les compliquant ou en les simplifiant, on trouvera tous les éléments nécessaires à la rédaction d'un bon programme spécial. Ce qu'il était utile de faire connaître, c'étaient les principes mêmes qui guident dans l'application d'un pareil mode d'encouragement.

En écrivant ce dernier paragraphe, je faisais acte de foi, je témoignais d'une grande confiance en l'avenir, si sombre qu'il fût alors. J'avais raison, car une nouvelle ère a commencé en 1861.

A cette dernière date, on est revenu en arrière pour remplir une lacune de dix années perdues pour le progrès. Malheureusement l'expérience a manqué au réformateur ou au novateur, comme on voudra, car la réglementation suivante est attaquable par plus d'un côté.

Quoi qu'il en soit, la voici en son entier à la date la plus récente.

B. Règlement concernant les courses au trot et les primes de dressage.

TITRE I^{er}.

ÉPREUVES D'ÉTALONS.

ARTICLE 1^{er}. A l'avenir, il ne sera plus délivré aux éleveurs de cartes d'aptitude pour les poulains destinés à la reproduction.

ART. 2. L'épreuve publique sur l'hippodrome, exigée pour tous les étalons nés et élevés en France (ceux de gros trait exceptés) qui doivent entrer dans les dépôts de l'Etat ou dans la classe des étalons approuvés, continuera d'être obligatoire.

ART. 3. Néanmoins, dans les contrées qui ne produisent qu'exceptionnellement l'étalon, et où, par ce fait, il n'est pas possible d'organiser des épreuves publiques sur l'hippodrome, le cheval sera essayé dans les conditions réglementaires devant l'inspecteur général de l'arrondissement ou son délégué, sur tel point qu'il jugera convenable.

ART. 4. En dehors des courses générales, le mode d'épreuve est ainsi fixé pour les diverses espèces d'étalons :

Pur sang arabe ou anglo-arabe — course plate au galop ;

Demi-sang carrossier — épreuve au trot, le cheval étant soit monté, soit attelé seul ;

Demi-sang léger — épreuve au galop avec obstacles

Trait léger — épreuve au trot, le cheval attelé seul.

ART. 5. Ne seront considérés comme étant de pur sang anglo-arabe, aptes à concourir aux épreuves, que les chevaux de race pure comptant au moins un arabe de pur sang parmi leur père, mère, grands pères ou grand'mères.

ART. 6. La qualification d'étalon de demi-sang carrossier ou de demi-sang léger, dans les pays qui produisent ces deux sortes de chevaux, sera laissée à l'appréciation du propriétaire, qui choisira le mode d'épreuve auquel il voudra soumettre son cheval.

Il ne pourra le faire courir que dans un seul mode d'épreuve ; mais il demeurera libre de l'engager dans des modes d'épreuves différents, à la condition d'opter au moment de la première course où le cheval doit partir.

ART. 7. Les épreuves d'étalons sont accessibles aux chevaux âgés de trois et quatre ans.

ART. 8. Les poids pour âge sont établis ainsi qu'il suit :

Pur sang arabe — 3 ans, 50 kilogrammes ; 4 ans, 58 kilogrammes.

Pur sang anglo-arabe — 3 ans, 55 kilogrammes ; 4 ans, 64 kilogrammes.

Demi-sang carrossier — 3 ans, 60 kilogrammes ; 4 ans, 68 kilogrammes.

Demi-sang léger — 3 ans, 60 kilogrammes ; 4 ans, 68 kilogrammes.

ART. 9. Le même étalon pourra courir plusieurs fois dans le même mode d'épreuve.

ART. 10. Une fois approuvé ou autorisé, un cheval ne peut plus courir.

ART. 11. L'étalon demi-sang ayant gagné, en un ou plusieurs prix de quelque ordre qu'ils soient, une somme de 1,20J fr. portera 3 kilogrammes de surcharge ; de 3,000 fr., 6 kilogrammes ; de 6,000 fr., 10 kilogrammes.

ART 12. La distance dans les épreuves d'étalons arabes et anglo-arabes sera déterminée par les programmes spéciaux entre 2,000 et 4,000 mètres.

Elle sera uniformément de 4,000 mètres dans les épreuves de chevaux demi-sang carrossiers et de trait légers ; de 2,100 mètres, avec huit obstacles environ, dans celles de chevaux demi-sang légers.

ART. 13. Dans les épreuves d'attelage, il est accordé une minute de plus, pour franchir le parcours, aux chevaux de 3 ans courant contre ceux de 4 ans.

ART. 14. Les étalons ne seront admis à courir qu'après qu'ils auront été présentés à la commission des courses, et que leur identité aura été reconnue.

TITRE II.

ÉPREUVES DE POULICHES.

ART. 15. Dans les départements où des concours de pouliches sont organisés conformément à l'arrêté du 10 février 1861, le propriétaire d'une pouliche de 3 ans primée dans un de ces concours devra la présenter, hors le cas de maladie constatée par un vétérinaire, dans l'épreuve instituée par le règlement.

ART. 16. Cette épreuve aura lieu au trot et à la selle, sur un parcours de 2,000 mètres.

Les pouliches porteront, dans la division du Nord, 60 kilogrammes ; dans la division du Midi, 55 kilogrammes.

ART. 17. L'engagement ne sera pas nécessaire. Les propriétaires produiront, au moment de la course, pour constater que la pouliche a été primée ou mentionnée honorablement, l'extrait du procès-verbal de la distribution des primes délivré par le président du jury.

TITRE III.

PRIMES DE DRESSAGE.

ART. 18. Les primes de dressage sont instituées pour chevaux hongres et juments, nés et élevés en France, âgés de 4 et 5 ans, montés, attelés seuls ou à deux.

ART. 19. Pour juger de la régularité et de l'élégance des allures, chaque attelage devra fournir, en dehors des épreuves ordinaires, telles que remisage, recul, etc....., un parcours au pas et au trot dont l'étendue sera déterminée par chaque programme.

Les chevaux montés devront être essayés au trois allures du pas, du trot et du galop de chasse.

ART. 20. Les certificats de naissance devront être annexés à la lettre d'engagement du propriétaire.

ART. 21. Le même cheval ne peut être primé qu'une seule fois.

Le cheval qui a fait partie d'un attelage ayant obtenu une prime doit être considéré comme primé.

ART. 22. Les concours de dressage auront lieu, autant que possible à l'époque des grandes foires de chevaux ou des réunions de courses.

ART. 23. Les transactions sur les chevaux primés auront lieu à l'amiable ; le système de vente par réclamation est abrogé.

TITRE IV.

COURSES AU TROT.

ART. 24. Des courses au trot pour chevaux hongres et juments de service, nés et élevés en France, âgés de quatre et cinq ans, montés ou attelés seuls, auront lieu dans les contrées où l'utilité en sera reconnue.

ART. 25. Les chevaux montés porteront :

Dans la division du Nord, à 4 ans, 70 kilogrammes ; à 5 ans, 75 kilogrammes.

Dans la division du Midi, à 4 ans, 65 kilogrammes ; à 5 ans, 70 kilogrammes.

Tout cheval ayant gagné dans les épreuves ou courses au trot, en un ou plusieurs prix de trot de quelque ordre ou provenance qu'ils soient, une somme de 1,200 francs, portera 3 kilogrammes de surcharge ; une somme de 3,000 francs, 6 kilogrammes ; de 6,000 francs, 10 kilogrammes ; de 8,000 francs, 15 kilogrammes.

ART. 26. La distance sera de 4,000 mètres.

ART. 27. Dans les courses d'attelage, il est accordé 30 secondes de plus, pour franchir le parcours, aux chevaux de 4 ans courant contre ceux de 5 ans.

ART. 28. — Les chevaux qui courront montés les prix de l'administration ne pourront plus les disputer attelés, et réciproquement.

TITRE V.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 29. Dans les courses ou épreuves pour chevaux montés ou attelés, le cheval dont l'allure cesse d'être celle du trot doit être arrêté pour repartir régulièrement dans cette allure.

La commission pourra distancer tout cheval qui aurait fourni au trot désuni ou au galop une partie plus ou moins étendue du parcours.

ART. 30. — Le départ dans les courses ou épreuves pour chevaux attelés pourra avoir lieu par groupes de trois ou quatre voitures.

Lorsqu'il y aura plusieurs groupes, le chronomètre désignera le rang d'arrivée.

ART. 31. Dans toutes les courses ou épreuves soumises au présent règlement, ne seront admis à monter ou à conduire que des jockeys ou cochers français.

ART. 32. Il n'y a pas de poteau de distance.

ART. 33. Il ne sera pas fixé de maximum de temps pour les épreuves ; toutefois la vitesse sera constatée au moyen du chronomètre.

ART. 34. L'époque des engagements et le montant des entrées, s'il y a lieu, seront indiqués dans les programmes.

ART. 35. Lorsque les épreuves, courses ou primes définies plus haut feront partie du programme d'une réunion de courses générales, elles seront soumises à la direction et à la juridiction des commissaires des courses.

Dans le cas contraire, le jury chargé de distribuer les primes dans les concours de poulinières et de pouliches décernera également les autres encouragements.

ART. 36. Les titres II, III, V et VI de l'arrêté du 30 janvier 1862 sont applicables aux épreuves de pouliches et aux courses au trot, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions précédentes.

ART. 37. Le titre 1^{er} de l'arrêté du 10 février 1861 et l'arrêté du 12 février de la même année sont abrogés.

ART. 38. Le directeur général est chargé de pourvoir à l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 7 février 1863.

WALEWSKI.

C. Nos observations.

La première remarque que j'aie à faire, touche à une question d'ordre. La teneur de l'arrêté qui précède dépasse le titre du paragraphe qui le contient, car le règlement ne concerne pas seulement les courses au trot, il s'étend aussi à la réglementation spéciale de certaines épreuves à fournir au galop.

La confusion est patente, mais elle est le fait de l'arrêté, non le mien ; je la subis par impossibilité de disjoindre deux choses distinctes, réunies dans le même document, un document officiel que je ne puis ni modifier, ni scinder, que la nécessité m'oblige à reproduire tel quel.

Aussi bien est-ce par ce côté que l'institution est défectueuse. En revenant aux idées et aux pratiques de l'époque antérieure, on a cru faire mieux qu'on n'avait fait alors et on a simplement exagéré les choses. Or, sous l'exagération, cela est certain, il y a toujours un écueil. On ne l'a pas aperçu ; on a péché par inexpérience et aussi par ignorance.

Par la partie du règlement dont je m'occupe à présent, on a donc malencontreusement et systématiquement institué des courses plates au galop pour les chevaux de demi-sang destinés à la reproduction ou au commerce, non pas seulement dans le Midi, mais dans le Nord ; non pas seulement pour les produits des races légères, mais pour ceux de l'espèce moyenne et principalement pour ceux de la Normandie. A Dieu ne plaise que je veuille interdire aux anglo-normands l'allure du galop, mais je puis bien dire qu'elle n'est pas leur spécialité ; elle n'est vraiment ni dans leur structure, ni dans leurs moyens naturels, dès l'âge de trois ans. Du moment

où il en serait autrement, l'anglo-normand, même celui de l'Orne, serait un cheval trop léger, non pas trop léger dans ses actions, mais trop léger faute d'ampleur, faute de substance. Les hommes compétents me comprendront et ne me feront pas dire ce qui ne saurait être dans ma pensée.

L'anglo-normand dont on ferait un cheval de course au galop tournerait vite à la ficelle. Il aurait trop de sang. Or, ceci est plus qu'un inconvénient, c'est déjà un vice prenant naissance dans une mauvaise pratique dont les résultats vont se placer aux antipodes de la perfection.

« La pénurie de bonnes poulinières se fait sentir dans les pays même les plus avancés. L'exagération de l'emploi souvent peu judicieux du pur sang qui, sur certains points, a trop ruiné les poulinières..... » C'est le compte-rendu des haras pour 1861 qui porte ce jugement. Eh bien ! il n'y a pas de moyen plus sûr d'exagérer et de généraliser ce triste résultat que l'institution systématisée des courses plates au galop pour les chevaux non tracés. La discipline sévère de l'entraînement n'est pas chose inoffensive en soi ; elle est ruineuse pour des organisations plus résistantes que ne peut être celle du cheval de demi-sang.

Nous avons tous vu les chevaux de demi-sang s'escrimant à qui mieux mieux sur l'hippodrome, et nous savons ce qui est advenu de cette faute pour nos races légères : l'étiollement et la ruine. Elles avaient été si complètement éprouvées par des travaux très-supérieurs à leurs forces, qu'il n'en était resté que l'ombre. Il en serait de même aujourd'hui, en dépit de quelques exceptions très-rares qui deviendraient toujours un stimulant plein de déceptions pour ceux qui auraient le tort de s'y arrêter.

Les courses de vitesse ne conviennent qu'au cheval de pur sang. Le plus médiocre, voire le plus défectueux, peut les subir dans une certaine mesure, mais elles sont dangereuses et destructives pour le cheval de demi-sang qui n'est pas trempé de façon à résister à leur violence. Les meilleurs, les plus vaillants seront même les seuls qui y succomberont, car le défaut de vigueur des autres les soustraira toujours au danger.

Il faut pourtant s'arrêter à ce qui est et définir judicieusement chaque chose : cheval de pur sang et cheval de demi-sang sont deux natures très-distinctes et très-dissemblables, plus encore au fond qu'à la surface. Ils n'ont pas les mêmes aptitudes et on les fait naître en vue de destinations différentes. Ils ne doivent point être éprouvés de la même manière, ils ne doivent pas surtout être élevés et nourris de même. Tout diffère en eux ; on ne saurait, sans nuire au demi-sang, sans courir au-devant des plus

coûteuses déceptions, l'attirer sur l'hippodrome pour le soumettre à la véhémence de la course plate au galop.

Quand j'avais institué les prix pour les chevaux de demi-sang, je les avais tous donnés pour les épreuves au trot et j'avais appelé du nom significatif de courses d'essai celles qui intéressaient exclusivement les reproducteurs, et du nom de primes de dressage, non moins défini assurément, les autres, celles qui regardaient seulement les chevaux de commerce. Cette organisation répondait à toutes les exigences, suffisait à tous les besoins et ne créait aucun danger. Encore avait-elle pris, par surcroît, la précaution de prévenir l'élevage qu'il ne s'agissait pas de vitesse dans ces essais spéciaux ; que si les prix offerts devaient nécessairement être attribués aux premiers arrivants, la lutte seule resterait comme une preuve du mérite. Et dans les achats qui suivaient ces épreuves, les vainqueurs, très-souvent un peu trop légers dans les formes, n'étaient pas payés plus cher que ceux des poursuivants qui avaient montré énergie, courage, bon vouloir et le reste, soit une bonne origine et une conformation intacte.

Aller au delà, telle est du moins ma conviction, c'est dépasser le but de la façon la plus pénible : car en ruinant les meilleurs, on porte une très-notable atteinte à tous. C'est dans l'intérêt des masses, du gros de la production qu'il faut s'attacher à faire produire les forts et les mieux doués.

Ce sera toujours pour moi une grande satisfaction que d'avoir le premier jeté ces idées dans le monde hippique. On ne les a pas goûtées tout d'abord, mais elles font leur chemin et tombent peu à peu dans le domaine public.

Il n'y a pas longtemps que le cheval de demi-sang occupe sérieusement les esprits en France. Voici pourtant que l'impulsion est donnée et qu'il prend, à lui tout seul, les proportions d'un grand intérêt.

Ceux qui le produisent se sont sentis menacés dans leur œuvre par les idées d'émancipation qui ont si fortement agité le pays il y a deux ou trois ans, menacés et déjà atteints, car de premières mesures, fort inquiétantes par leurs promesses, ne tendaient à rien moins qu'à la destruction complète des résultats péniblement acquis pendant une période de trente ans. Ils se sont donc éveillés à cette pensée toujours vraie : L'union fait la force. Ils se sont groupés tout d'abord sur un point, mais l'idée, venue au monde à son heure et franchissant l'espace, a conquis l'adhésion quasi-universelle. Aussi, de normande qu'elle était en naissant, l'association se fait française, embrasse toutes les contrées de production et d'élève, et s'asseyait sur la plus large base, réunissant en un seul faisceau, les volontés divergentes, les influences

les plus diverses, les opinions hippiques les plus opposées. Chacun adhère, entraîné par les circonstances, à l'aveuglette, qui par enthousiasme, qui par crainte d'isolement, qui avec des arrière-pensées et des tendances hostiles. Mais la nouvelle Société n'a rien à redouter. Si, comme tout le donne à espérer dès à présent, elle détermine nettement son but, pour marcher résolûment vers lui, elle grandira vite, se fortifiera rapidement et produira un bien immense. A ses directeurs de la mettre dans le droit chemin et à constituer une fois pour toutes, sur sa véritable assise, la véritable industrie chevaline du pays.

Elle s'appelle Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang. La dénomination est large. Par la signification donnée aux récompenses offertes, elle agira efficacement et puissamment sur toutes les choses de l'éducation du cheval, sur la partie scientifique autant que sur les divers détails de la pratique. Son programme est vaste, mais son influence deviendra plus vaste encore si, envisageant de face la belle mission qui lui incombe, elle sait aborder avec énergie, et conviction tous les termes du problème dont elle doit se proposer à elle-même l'importante solution.

Nous sommes heureux de la voir se mettre résolûment à l'œuvre et nous applaudirons avec un réel enthousiasme à chacun des résultats qu'elle poursuivra à chacune des victoires qu'elle remportera. Elle aura plus d'une lutte à soutenir, mais qu'elle tienne son drapeau d'une main ferme et elle vaincra.

L'obstacle est généreux ; c'est à elle de ne le point oublier.

Jusqu'ici, nous ne connaissons de la nouvelle Société que ses Statuts et une manière de Manifeste en faveur des courses spéciales aux chevaux de demi-sang. Nous imprimons ces deux documents qui rentrent par leur teneur dans le cadre de notre livre.

D. Statuts de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

ARTICLE 1^{er}. Il est formé à Caen une Société ayant pour but l'encouragement et l'amélioration du cheval français de demi-sang au moyen de courses annuelles au trot, attelées et montées, et au galop avec obstacles pour chevaux entiers, hongres et juments de trois à cinq ans.

ART. 2. La durée de la Société est illimitée.

ART. 3. La Société se compose de toutes les personnes qui souscriront le présent acte ou qui y adhéreront à l'avenir.

Toutefois, les sociétaires se divisent en deux classes qui sont les membres fondateurs et les sociétaires proprement dits.

Les membres fondateurs sont ceux qui, indépendamment des cotisations annuelles qu'ils auront à payer, comme les sociétaires, verseront au fonds de course, en souscrivant, un capital de cent francs une fois payé.

Chaque personne, en devenant sociétaire, s'oblige à verser la cotisation annuelle ci-après fixée, pendant trois années au moins. Cette cotisation annuelle est de vingt-cinq francs, payable chaque année à l'époque déterminée par le comité d'administration, entre les mains du trésorier de la Société.

ART. 4. Tout sociétaire qui désirera se retirer de la Société, pourra le faire après avoir payé les trois premières années de cotisation et en prévenant le comité d'administration avant le premier janvier de l'année pour laquelle il ne sera plus sociétaire.

ART. 5. La Société sera administrée par un comité de dix-huit membres qui seront élus par les sociétaires à la majorité des suffrages.

Six membres du comité, au moins, devront être choisis parmi les membres fondateurs.

ART. 6. Les dix-huit membres nommés par la Société seront renouvelés chaque année par tiers ; leurs fonctions dureront trois ans. Néanmoins, au bout de la première et de la seconde année, le sort désignera ceux qui devront être remplacés, quoique n'ayant pas trois années d'exercice.

ART. 7. Le renouvellement partiel des membres du comité à élire par les sociétaires, se fera chaque année dans la séance qui se tiendra à l'époque des courses.

Les nouveaux membres à élire n'entreront en fonctions qu'au premier janvier qui suivra leur nomination ; jusque-là, les membres sortants continueront à faire partie du comité d'administration.

ART. 8. Le comité d'administration nommera un conseil qui sera chargé des détails de cette administration.

Ce conseil, qui sera pris parmi les membres du comité, se composera :

d'un président,
d'un directeur,
d'un 1^{er} vice-président,
d'un 2^e vice-président,
et d'un trésorier.

ART. 9. Le comité supérieur et le comité d'administration, réunis ou séparés, s'assembleront sur la convocation du président ou du directeur.

Il suffira, pour valider leurs délibérations, de la présence de deux tiers des membres ; mais dans tous les cas, la présence ou l'adhésion écrite et formelle du directeur, sera nécessaire pour cette validation.

Les délibérations de l'assemblée générale des sociétaires seront valables, quel que soit le nombre des membres présents à la séance. Les sociétaires seront convoqués par simples lettres et par une annonce dans les journaux de la localité, sans aucune autre formalité.

ART. 10. Le comité déterminera les encouragements à donner chaque année et les conditions à remplir par les concurrents ; à cet effet, le conseil supérieur publiera, avec l'approbation du comité, dans le courant de janvier de chaque année, un programme et un règlement des courses qui auront lieu à Caen, au Pin, à St-Lo, etc., etc.

ART. 11. La Société recevra les dons volontaires qui pourront être faits pour les courses ; elle se chargera aussi de distribuer les fonds que le gouvernement, le département et les villes ou toutes personnes ou toutes corporations pourraient lui remettre à cet effet, et, dans ce cas, elle veillera à l'accomplissement des conditions qui pourraient être imposées pour les prix ainsi fondés.

ART. 12. Aussitôt que le nombre des sociétaires sera de soixante, ils seront convoqués à l'effet de nommer les membres du comité d'administration, et ce dernier, immédiatement après sa constitution, sera chargé de provoquer, près de l'autorité supérieure, l'autorisation nécessaire pour donner à la Société une existence légale.

ART. 13. La Société ne pourra s'occuper que de l'objet spécial qui forme le but de son existence, c'est-à-dire de l'encouragement exclusif de l'élevage et de l'amélioration du cheval de demi-sang.

ART. 14. Les comptes du trésorier de la Société seront apurés et réglés, chaque année, par le comité d'administration ; les paiements s'effectueront sur l'autorisation du conseil supérieur.

ART. 15. Les sociétaires pourront apporter au présent acte social, en assemblée générale et à la majorité de deux tiers des voix, telles modifications que le temps et l'expérience rendraient utiles et nécessaires.

ART. 16. Le siège de la Société est fixé à Caen, à l'Ecole de dressage où se tiendront annuellement les assemblées générales.

E. Des courses de demi-sang et de leur utilité.

« Nous n'avons nullement l'intention de parcourir, dans leur ordre logique, toutes les questions vitales qui relèvent du principe d'utilité. Un livre d'économie politique n'y suffirait pas ; nous ne pouvons, ici, nous proposer autre chose que de jeter quelques éclaircissements sur des questions confuses, et surtout encourager les activités, en montrant qu'à elles seules appartiennent l'influence dans le présent et la possession de l'avenir.

Nous prenons donc les questions telles qu'elles se présentent, sans chercher à les lier entre elles ; leur disparate même ne peut, à nos yeux, que constater la vérité et l'excellence du principe à la lumière duquel nous les jugeons.

Voici, par exemple, une question toute nouvelle, toute accidentelle, toute normande : la questions des courses de demi-sang. Quel rapport a-t-elle avec l'économie politique, et en quoi ressort-elle du principe d'utilité ? La réponse est bien simple et ne réclame, pour être clairement traduite, aucuns frais d'imagination.

Le cheval de service, tel que le réclament le luxe, le commerce et l'armée, est une production de première nécessité. Cette production, bien conduite, judicieusement aidée, largement encouragée, peut enrichir, ou du moins augmenter le bien-être de celui qui s'y livre. Placée en dehors de ces conditions, cette production, toujours lente dans sa marche ascendante, décroît rapidement, s'étiole, se transforme, et ne peut ressusciter qu'au moyen de frais énormes et longtemps prolongés.

Or, de quoi s'agit-il aujourd'hui ? De créer, ou mieux de développer, dans des proportions qui peuvent devenir énormes, une forme d'encouragement

plus que jamais goûtée parmi nous. Nous parlons des courses dont l'utilité, au point de vue surtout du cheval de demi-sang, ne saurait être révoquée en doute.

Dès à présent, depuis 1861, nos éleveurs préparent leurs chevaux pour les épreuves ; ils ont renoncé sur toute la ligne, à ce régime d'engraissement par voie de séquestration dans des écuries chaudes et obscures, et d'empâtements malsains, aussi funeste au tempérament du jeune cheval que contraire à la beauté des formes ; ils appliquent dans une rationnelle proportion la nourriture à l'avoine, et vendent leurs produits soit à l'État, soit aux acheteurs étrangers, soit au commerce, dans un état de préparation sinon suffisante, du moins régulière. Aussi le cheval de luxe se vend-il à bons deniers et commence-t-il à ne plus suffire à la demande.

Qu'arrivera-t-il, si à cet élément de préparation déjà constaté, vient se joindre cet autre élément d'amélioration qui consiste, non pas seulement à préparer les chevaux par une épreuve restreinte et assez rarement renouvelée, mais à les tenir prêts pour figurer sur des hippodromes nombreux et disséminés sur les principaux points où le cheval de demi-sang naît et se développe ?

Il arrivera ceci : Pourvu que les éléments de production, étalons et juments, non pas tant d'un prix élevé que d'un mérite réel, ne fassent pas défaut, il ne naîtra pas un poulain remarquable qui ne rémunère amplement le producteur, et l'espérance de gagner plus, en élevant et pratiquant mieux encore le cheval, excitera une émulation qui élèvera le niveau général et nous rendra, pour la production et la vente des animaux de demi-sang, les émules et les rivaux des Anglais, comme déjà nous le sommes devenus pour les coureurs de pur sang.

Or, ici, nous ne devons nous préoccuper ni du cumul éventuel des prix dans plusieurs mains privilégiées, ni de la soif du gain excitée par ces encouragements. Sur tout ceci, un mot d'explication suffira.

En ce qui concerne le cumul éventuel du prix dans quelques mains privilégiées, cette objection n'en est pas une : les commissaires des courses manqueraient à tous leurs devoirs s'ils ne rédigeaient pas les programmes de manière à appeler les encouragements sur toutes les catégories de chevaux, et par suite à diversifier les chances le plus possible. D'ailleurs, ceux qui gagnent le plus ne sont-ils pas aussi ceux qui paient les poulains le plus cher et qui achètent au meilleur prix les chevaux d'avenir dont le possesseur, insuffisamment outillé, serait inhabile à tirer parti ? Ces gros

gagnants, ces heureux metteurs en œuvre sont donc éminemment UTILES à tous les intermédiaires dont ils encouragent l'industrie en la rémunérant dans la proportion des avantages qu'ils recueillent eux-mêmes.

Enfin, la soif du gain que peuvent développer des encouragements multipliés et considérables, ne peut, en aucune façon, nous arrêter. Chacun répondra de ce qu'il y a de licite ou d'illicite dans les sentiments qu'il éprouve ou les passions auxquelles il obéit. Nous ne pouvons nous occuper ici que d'une question de fortune publique et non d'une question de moralité privée. A nos yeux, le principe d'utilité ne se trouvera jamais en désaccord avec les principe de moralité, tant que l'encouragement offert, fût-il énorme, doit avoir pour résultat d'exciter à bien produire et à dépenser plus pour réussir mieux. L'encouragement n'est alors que la juste rémunération des sacrifices faits ou des chances mauvaises encourues. L'encouragement est le moyen ; l'amélioration est le résultat.

Ajoutons, et c'est ici un grand point sur lequel nous appelons toute l'attention du lecteur, que, dans les prix institués par la nouvelle Société d'encouragement, les grands cumuls ne sont pas à craindre, au moins sur le même cheval : après cinq ans atteints, le concours est fermé pour lui.

Il faut donc que, sa quatrième année révolue, le cheval le plus méritant sorte de l'écurie de l'éleveur ou soit appliqué par lui au service définitif auquel il est destiné. Tout ici est donc dirigé en vue de réaliser l'utile dans sa plus stricte acception.

Et maintenant, que reste-t-il à faire ? Il nous reste à nous réunir dans une même pensée, dans une même action, dans un même but, nous tous qui prenons intérêt à la chose publique en général et à notre brillante industrie chevaline en particulier : propriétaires, commerçants, cultivateurs, éleveurs, il est bon que tous se rapprochent et fassent cause commune dans un intérêt commun. Là encore c'est se faire participant à cette activité utile hors de laquelle la vie et l'influence disparaissent ; c'est protester contre cette désorganisation sociale dont plusieurs se plaignent et dont peu cherchent le remède.

Ce remède, croyez-le bien, il est tout entier dans un jury appréciateur du principe d'utilité autour duquel tous les intérêts trouvent place et peuvent, sans désaccord, faire entendre leur avis. Écartant tout autre sentiment que celui de la vérité, et repoussant la politique d'un terrain qui doit lui rester étranger, nous disons que, si le chef de l'État a souscrit en faveur de la nouvelle Société d'encouragement pour un prix annuel de 6,000, francs,

c'est une impulsion magnifiquement donnée et à laquelle il faut répondre, puisqu'un intérêt bien entendu nous en fait la loi. Croit-on qu'en obéissant à cette impulsion suscitée par l'initiative même de nos intelligents éleveurs, nous ne servions pas la cause que nous défendons ?

Les subventions que nous pourrions recevoir des conseils généraux, des villes et des associations, n'auront-elles pas pour indispensable condition et souvent pour mesure, le chiffre même de nos souscriptions ? Et puis, croit-on que cet entrain avec lequel nous accueillons ce nouveau système d'encouragement nous fasse désertier la cause des étalons de l'État et de l'administration des haras, tant que nous la croirons bonne et justifiée ? Nullement. Toujours en présence du principe d'utilité, nous trouverons des voix pour approuver ce qui SERT, des plumes pour signaler ce qui NUIT, et nos écrits seront lus, nos voix seront écoutées toutes les fois que, sans autre parti pris que celui du bien public, elles se feront l'organe de la vérité. »

Comte L. D'OSSEVILLE.

Je m'abstiens de tout commentaire. La Société est encore dans la première phase de son existence ; elle saura éviter les écueils, les exagérations, et rédiger ses programmes, il faut l'espérer, dans le sens de l'utilité pratique.

Je ne suppose pas qu'elle doive viser à un autre résultat.

F. Varia.

Sous cette rubrique, viennent se placer divers sujets qui n'ont rien de fixe, qui intéressent le sportsman et qui ne rentrent sous aucun des titres précédemment traités : ainsi le calendrier des courses, la statistique des hippodromes et les couleurs adoptées par les propriétaires de chevaux de courses.

1. Le calendrier des courses.

Si elle n'est pas pour les rédacteurs une difficulté sérieuse, la fixation des jours de courses est tout au moins un grand embarras.

Les hippodromes sont si nombreux et les chevaux disponibles restent si rares qu'on se heurte à des époques déjà prises et à la crainte fondée de

n'attirer à soi qu'un nombre insuffisant de coursiers. Par ailleurs, chaque chef-lieu de courses, songeant par nécessité à la recette, veut avoir au moins un dimanche, seul jour où l'hippodrome ait quelque chance d'être encadré par la foule, d'avoir un public payant nombreux.

Ces considérations forcent à se reporter au calendrier des courses, à se renseigner de façon à ne prendre pas des jours par trop remplis déjà, auquel cas ni les chevaux ni les spectateurs ne viendraient. Les gros prix aux conditions faciles attirent les chevaux et forment un champ satisfaisant pour le nombre ; mais les gros prix impliquent les gros budgets, que la foule peut donner. Là donc est la difficulté. Les chevaux ne choisissent pas ; ils travaillent en tout temps et beaucoup ; s'ils connaissent le dimanche, ils ne le fêtent qu'en courant pour tout de bon. Un jour de repos sur huit serait bien mieux leur affaire ; ils l'obtiennent en Angleterre ; chez nous, l'usage en ordonne autrement, l'usage et la nécessité tout à la fois, puisque sur la semaine la foule reste à ses occupations, qu'elle préfère à toutes les jouissances du turf.

Quoi qu'il en soit, voici comment s'est faite, pour 1864, la répartition des jours de courses du commencement de mars au 6 novembre :

Mars.

La Marche, 6 — 13 — et 20.

Hyères, 13.

Vincennes, 28.

Avril.

Vincennes, 3.

Pau, 3 et — 6.

Paris, 10 — 17 — et 24.

Bordeaux, 21 — 24 et 28.

Mai.

Bordeaux, 1,

Paris, 1 — 5 — et 8.

Rennes, 6 — et 8.

Angoulême, 8 — et 10.
Poitiers, 14 — et 15.
Chantilly, 15 — 19 — et 22.
La Marche, 16.
Limoges, 20 — 22 — et 24.
Vincennes, 29.

Juin.

La Marche, 2.
Paris, 4 — et 5.
Aurillac, 5.
Corlay, 8.
Avignon, 12.
Fontainebleau, 12 — et 19.
Angers, 12 — et 14.
Montauban, 16 — et 19.
Bourges, 26 — et 28.
Vincennes, 26..
Toulouse, 26, — et 30.

Juillet.

Vincennes, 3.
Toulouse, 3.
Saint-Omer, 3.
Vannes, 3 — et 4.
Rouen, 10.
Savenay, 10.
Nancy, 16 — et 17.
Mont-de-Marsan, 16 — 18 — et 19.
Amiens, 17.
Rochefort, 17.
Chalon-sur-Saône, 17 — et 18.
Napoléon-Vendée, 17 — et 18.
Abbeville, 20.
Saint-Brieuc, 23 — 24 — et 25.

Luçon, 24.
Valenciennes, 24 — et 25.
Saintes, 30 — et 31.
Caen, 31.
Saint-Maixent, 31.
Paimbœuf, 31.

Août.

Caen, 1 — et 2.
Sables d'Olonne, 1 — et 2.
Le Pin, 7.
Nantes, 7 — et 9.
Boulogne-sur-Mer, 10 — et 11.
Tarbes, 11 et 14.
Avranches, 13 — et 14.
Lille, 14.
Guérande, 14.
Deauville, 14 — et 15.
Dinan, 14 — et 16.
Moulins, 17 — 18 — et 19.
Camp de Châlons, 21.
Le Mans, 21.
Dieppe, 21,
Laon, 21 — et 2.
Blois, 26 — et 28.
Strasbourg, 27 — et 28.
Troyes, 28.
Quimper, 28.
Saint-Lo, 28.
Cherbourg, 4.

Septembre.

Saint-Thrond, 4.
Redon, 4.
Périgueux, 4 — 5 — et 6.

Saumur, 4 — et 6.
Roubaix, 11.
Feurs, 11.
Montier-en-Der, 11.
Craon, 11 — et 12.
Chantilly, 18.
Barbézieux, 18.
Vesoul, 18.
Farceaux, 18
Vic-Fezensac, 18.
Paris, 25.
Mantes, 29.

Octobre.

Paris, 2 — et 9.
Tours, 6.
Bézière, 9.
Chantilly, 16.
Chaméry, 16.
Maisons-Laffitte, 30,
Vincennes, 23 — et 30.
Marseille, 27 — et 30.

Novembre.

Marseille, 1.
Porchefontaine, 3 — et 6.
La Marche, 13.

Il y a eu quelques autres réunions, mais les organes du turf ne les ont pas mentionnées. Il en résulte que nous avons dû faire comme eux, nous qui n'avons aucun moyen d'obtenir les renseignements officiels. C'est à regret que nous les passons sous silence. Dans notre pensée, en effet, les petits hippodromes et les petites courses ont une tout autre importance que dans la pensée des turfmen proprement dits.

Ce n'est pas par dédain, c'est par ignorance que nous n'intercalons ni les noms de ces chefs-lieux, ni les dates de leurs courses dans le calendrier que nous aurions aimé à offrir au grand complet.

Nous avons laissé en dehors, mais volontairement cette fois, les hippodromes de la Belgique, de Bade et ceux de l'Angleterre que nos chevaux de course fréquentent le plus. Le lecteur les retrouvera en partie dans la statistique suivante des hippodromes, dressée par ordre alphabétique.

2. Tableau statistique des hippodromes en 1864.

Ce document a pour objet de donner quelque idée de l'importance de chaque hippodrome. Le nombre de jours et, en regard, celui des prix et de la somme totale offerte, sont assurément choses très-variables en soi. Cependant, il faut reconnaître que tous les champs de courses font d'incessants efforts pour grandir et que leur importance actuelle est appelée à se maintenir tout au moins aussi longtemps que la mode leur sera favorable.

Il va sans dire que les courses plates au galop et les steeple-chases seuls sont entrés en ligne pour la confection du travail suivant. Ni les petites courses de toutes sortes, ni les courses au trot n'y figurent. Celles-ci ne pourraient trouver leur historien ou leur chroniqueur qu'en dehors du turf et là seulement où peuvent être recueillis et classés les programmes de tous.

HIPPODROMES.	NOMBRE de jours.	NOMBRE de jours.	SOMME totale.	OBSERVATIONS.
Abbeville.	1	4	6,500	
Amiens.	1	6	13,500	
Angers.	2	10	20,800	
Angoulême.	2	10	23,400	
Anvers.	1	4	5,000	
Aurillac.	2	5	8,000	
Avignon.	1	5	7,500	
Avranches.	2	4	5,400	

HIPPODROMES.	NOMBRE de jours.	NOMBRE de prix.	SOMME totale.	OBSERVATIONS.
Bade.	4	18	77,250	Et 1 objet d'art.
Barbézieux.	1	4	3,100	
Béziers.	1	4	16,000	Et 2 objets d'art.
Blois.	2	10	20,500	
Bordeaux.	4	19	81,500	
Boulogne-sur-Mer.	2	9	21,200	
Bourges.	2	9	19,700	
Bruges.	2	8	10,700	Et 1 objet d'art.
Bruxelles.	4	17	56,000	
Caen.	3	13	49,000	
Camp de Châlons.	1	5	13,700	
Chalon-sur-Saône.	2	10	26,500	
Chamery.	1	4	4,500	Et 2 objets d'art.
Chantilly.	5	25	98,000	
Cherbourg.	1	3	3,700	
Corlay.	1	5	1,700	
Craon.	2	10	13,600	
Deauville.	2	9	23,500	Et 1 objet d'art.
Dieppe.	1	3	11,400	
Dinan.	2	7	7,900	Et 1 objet d'art.
Falaise.	1	1	1,500	
Farceaux.	1	5	3,500	
Feurs.	1	6	4,100	
Fontainebleau.	2	10	30,500	
Gand.	2	8	14,500	Et 2 objets d'art.
Grammont.	1	5	5,100	
Guéroude.	1	8	1,800	
Helchin.	1	1	400	
Hyères.	1	5	7,200	
Iseghen.	1	2	560	Et 2 objets d'art.
La Marche.	6	18	31,500	
Lamballe.	2	5	1,250	
Laon.	2	6	5,700	
Le Mans.	2	10	17,800	
Le Pin.	1	5	18,000	Et 2 objets d'art.
Liège.	1	5	10,500	
Lille.	1	4	13,000	
Limoges.	3	12	31,000	
Luçon.	1	5	4,500	
Maisons-Laffite.	1	3	3,500	Et 1 objet d'art.
Mantes.	1	4	4,000	
Marseille.	3	12	45,500	
Maubourguet.	2	3	1,250	
Mons.	1	6	7,300	
Montauban.	2	7	11,000	Et 1 objet d'art.
Mont-de-Marsan.	3	14	22,600	
Montier-en-Der.	1	2	500	
Mortagne.	1	2	1,400	
Moulins.	2	11	27,000	
Namur.	1	7	2,800	Et 2 objets d'art.

HIPPODROMES.	NOMBRE de jours.	NOMBRE de prix.	SOMME totale.	OBSERVATIONS.
Nancy.	1	8	12,900	Et 1 objet d'art.
Nantes.	2	10	21,300	
Napoléon-Vendée.	2	5	2,800	Et 1 objet d'art.
Ostende.	2	10	14,000	
Paimbœuf.	1	4	1,500	
Paris.	11	55	354,000	Et 1 objet d'art.
Pau.	2	9	17,200	
Périgueux.	2	9	21,500	
Poitiers.	1	6	13,800	
Porchefontaine.	3	13	21,000	
Quimper.	2	7	11,100	
Redon.	1	6	2,850	
Rennes.	2	9	14,900	Et 1 objet d'art.
Roubaix.	1	4	12,000	
Rochefort.	1	3	4,600	
Rouen.	1	3	9,000	
Royan.	1	2	1,200	
Sables d'Olonne.	1	7	3,800	1 médaille et 1 objet d'art.
Saint-Brieuc.	3	12	12,450	Et 1 objet d'art.
Saint-Maixent.	1	4	3,500	
Saint-Malo.	2	5	3,350	
Saint-Nicolas.	1	4	2,560	
Saint-Lô.	1	2	3,000	
Saint-Omer.	1	2	3,500	
Saint-Trond.	1	6	6,300	Et 1 objet d'art.
Saintes.	2	6	3,500	Et 1 objet d'art.
Saumur.	2	7	11,500	Et 1 objet d'art.
Savenay.	1	5	1,825	
Spa.	3	13	30,500	
Strasbourg.	2	8	13,000	Et 1 objet d'art.
Tarbes.	2	11	20,000	
Toulouse.	3	13	31,200	Et 1 objet d'art.
Tournai.	1	5	6,000	Et 1 objet d'art.
Tours.	1	5	8,100	
Troyes.	1	4	4,000	Et 1 objet d'art.
Valenciennes.	2	9	27,700	
Vannes.	2	6	4,900	
Versailles.	1	5	16,500	
Vesoul.	1	2	1,900	Et 1 objet d'art.
Vic-Fezensac.	1	3	2,500	Et 1 objet d'art.
Vincennes.	7	21	92,000	
Wareghem.	1	4	7,000	

Aux sommes considérables qui figurent dans l'une des colonnes de ce tableau, vient s'ajouter le montant des entrées attachées à la très-grande majorité des courses. Or, ceci est tout à fait de conséquence, car le total des prix s'en trouve presque doublé. Le tout forme une masse

d'encouragements qu'il serait très-important de voir enfin tourner au profit de l'avancement de la population chevaline du pays.

3. Toques et Casaques

Nous ne sommes plus au temps où il était nécessaire d'introduire parmi les conditions du programme ces mots : « La tenue de course est de rigueur pour les jockeys ». Aujourd'hui cette tenue est usuelle et nul n'oserait plus se présenter autrement vêtu sur l'hippodrome.

Aussi, chaque propriétaire de chevaux de courses a adopté des couleurs qui sont devenues siennes, et que la force de l'usage a constituées une véritable propriété. Admise en principe et en fait, la chose a même été sanctionnée par un règlement privé que tout le monde observe, que personne d'ailleurs n'a intérêt à enfreindre.

Voici ce bout de règlement, réédité en dernier lieu par la Société générale des steeple-chases :

« Aucun propriétaire ne peut donner à ses jockeys les couleurs adoptées antérieurement par un autre propriétaire, à moins que ce propriétaire ait complètement cessé de faire courir en France depuis plus de cinq ans.

« Si le même propriétaire a plusieurs chevaux engagés dans la même course, il est invité à distinguer ses jockeys par des écharpes de couleurs différentes ; mais il ne peut changer les couleurs ni des toques ni des casaques. »

Cela étant, il devient intéressant de connaître les couleurs déjà prises et constituant propriété : le travail n'était pas aisé à faire exact et complet. Il a été essayé, à ma demande, par la GAZETTE DES COURSES à laquelle j'emprunte le tableau suivant, établi pour la France, la Belgique et l'Allemagne. Les abréviations seront facilement interprétées.

Couleurs des Jockeys.

FRANCE, BELGIQUE ET ALLEMAGNE.

Abadie.	c. bleue, t. bleue.
Alcantara.	c. verte, t. verte.
Alvensleben (comte de).	c. blanche, m. jaunes, t. rouge.
André.	c. violette, m. jaunes, t. jaunes.
Algell (B.-J.).	c. rose, pois jaunes, t. jaune.
Aguado (vicomte).	c. blanche, m. noires, t. rouge.
Ashman (J.	c. bleue, t. noire.
Aumont (Paul).	c. blanche, t. verte.
Auriol (baron Ph. d').	c. blanche, m. violettes, t. noire.
Avocourt (d').	c. bleue, t. bleue.
Badereau (de).	c. grise, m. cerises. t. cerise.

Bains (C.)	c. bleue, m. jaunes, t. noire.
Baracé (E. de).	c. bleue, t. noire.
Basly (A.)	c. orange, t. noire.
Baudmann (B.)	c. noire, m. orange, t. orange.
Batthyany S. l'ainé (comte de).	c. bleue, m. jaunes, t. noire.
Bathany S. fils (comte de)	c. bleue, m. blanches, t. noire.
Beauregard (comte D. de).	c. rayée bleu, et blanche, t. noire.
Beauvau (prince E. de).	c. rouge, t. rouge.
Behague (de).	c. verte, t. noire.
Béraudière (vicomte de la).	c. noire, cout. jaunes, t. noire.
Bernstorff (comte de)	c. verte, m. blanches, t. verte.
Berthault (Julien).	c. blan. m. rayées, r. et bla, t. r.
Bethmann (baron).	c. r. et blan., m. blanches. t. n.
Béthune Sully (comte de).	c. blanc., cout. rouges. t. blanc.
Biel (baron Von).	c. bleue, m. écarlates, t. rouge.
Bigne (comte de la).	c. gris argent., cout. r., t. noire.
Blount (H.-A.)	c. violette, t. blanche.
Bonin Schoweberg	c. rouge, m. blanches, t. blanche.
Bonnefond (de)	c. olive, t. bleue.
Bony (comte de)	c. rose et blanche, t. blanche.
Borda (L.)	c. noire, m. oranges, t. blanche.
Bourg (comte du).	c. rouge, m. noires, t. noire.
Bouruet (E.)	c. rayée rouge et bla., t. noire.
Boutton (J.)	c. rouge, t. noire.
Boyer Fonscolombe (F. de).	c. blanche, éch. bleue, t. bleue.
Brancki (comte X.).	c. bleue, m. blanches, t. bleue.
Bray (Ch.)	c. cerise, m. blanches, t. cerise.
Breidbach (baron Von).	c. bleue, m. oranges, t. noire.
Béron (comte de).	c. blanche, éch. noire, t. rouge.
Briggs (A.).	c. blanche. t. cerise.
Broedermann (C.-A.).	c. violette, m. noires, t. noire.
Buisseret (vicomte de).	c. rayée bleue et blanc, t. noire.
Caderousse Gramont (duc de).	c. blanche, m. lilas, t. lilas.
Cadiou.	c. noire, éch. blanche, t. noire.
Caillard (Paul).	c. rouge, éch. blanche, t. noire.
Caillé (D.).	c. rose et blanche, t. rose,
Capdevielle.	c. rouge et bleue, t. bleue.
Cardon (J.)	c. rouge, t. noire.
Cars (comte A. des).	c. jaune et galons noirs, t. noire.
Carter (Eligah.)	c. bleue, t. noire.
Carter (Thomas).	c. bleue, éch. jaune, t. noire.
Carter (R.)	c. bleue, m. jaunes, t. noire.
Cartier (Henri)	c. blanche, m. bleues, t. bleue.
Chazot (comte de).	c. noire, t. rouge.
Chemellier (vicomte R. de).	c. noire, m. jaunes, t. noire.
Cheri Salvador	c. verte, t. noire.
Choiseul (comte H. de).	c. rouge, m. bleues, t. bleue.
Coppée (D.)	c. bleue, m. jaunes, t. noire,
Cossette (comte A. de).	c. jaune et bleue, t. bleue.

Couturier	c. blanche, éch. rouge, t. orange.
Coux (comte de)	c. rose, t. bleue.
Croix (marquis de)	c. blanche, t. blan. av. cr. bleue.
Croy (prince May de).	c. rayée rouge et blan., t. noire.
Cunchy (vicomte de).	c. blanche, cout. rouges, t. noire.
Dampierre (comte de)	c. et m. ble., rayées j., t. noire.
Daru (baron E.)	c. orange, m. noires, t. noire.
Dean (J.)	c. bleue, m. blanches, t. noire.
Delamarre (Henri)	c. marron, m. rouges, t. noire.
Delaville	c. verte, t. rayée vert et rouge.
Delchet	c. jaune, cout. violettes, t. noire.
Demidoff (P.)	c. mauve, t. mauve.
De Monts (comte A.).	c. blanche, t. noire.
Desbons.	c. verte, m. rouges, t. rouge.
Desmanet de Biesmes (Vte).	c. rayée blan. et jaune, t. noire.
D'Espous de Paul.	c. bleue, m. blanches, t. bleue.
Desvignes	c. violette, cout. oranges, t. bleue.
Dora (N.)	c. bleue, m. blanches, t. bleue.
Doulet (E.)	c. bleue, m. noires, t. noire.
Dubois (Edmond).	c. noire, m. jaunes, t. noire.
Duckling	c. violette, cout. jaunes, t. noire.
Dusautoy.	c. verte, m. rouges, éch. j., t. r.
Esterhazy (comte).	c. bleue, m. jaunes, t. rouge.
Evry (comte d')	c. magenta, m. blanches, t. noire.
Falendre (marquis de)	c. noire, m. violet, t. noire.
Fallot (baron)	c. noire, m. blanches, t. noire.
Fasquel de Courteuil.	c. jaune-paille, t. noire.
Fauquet Lemaitre.	c. noire, m. rouges, cout. n., t. r.
Finot (baron Jules)	c. marron, t. rouge.
Fitz James (duc de)	c. écossaise, m. bleues, t. rouge.
Flersheim (G.)	c. gris-perle, m. et t. cerise.
Fleury (le général)	c. blanche, t. cerise.
Fombelle (M.)	c. jaune paille, t. noire.
Forcinal frères.	c. bleue, m. blanches, t. bleue.
Fouquier (F.)	c. blanche, m. vertes, t. bleue.
Fould (A.)	c. rayée violet et blan., t. noire.
Fridolin (le major).	c. bleue-ciel, t. noire.
Fried Hang.	c. bleue, m. rouges, t. bleue,
Frustemberg (comte de)	c. rouge, m. jaunes, t. rouge.
Garreau (du)	c. verte, t. blanche.
Gaschin (comte A.)	c. blanche, t. rouge.
Gervais (baron de St-)	c. blanche, m. bl., t. blanche.
Gibson (H.)	c. bleue, m. blanches, t. noire.
Grotzen (comte)	c. jaune, rayée blanc, t. blanche.
Gougeon (Ch.)	c. orange, éch. noire, t. orange.
Granville (de).	c. saumon, t. rouge.
Greffulhe (comte A.)	c. bleue, t. jaune.
Guepratte (colonel)	c. jaune, m. bleues, t. noire.
Guestier (W.).	c. blanche, pois bleus, t. bleue.

Hahn (comte)	c. blanche, m. rouges, t. bleue.
Hasperg (H.)	c. bleue, rayée blanc, t. noire.
Hatzfeld.	c.
Haworth (le capitaine)	c. verte, t. noire.
Haye Jousselin (de la)	c. bleue, éch. blanche, t. noire.
Hédouville (comte d')	c. blanche, t. noire.
Helie (comte d')	c. rouge, t. noire.
Henckel von Donnersmark (Cte).	c. bleue, raies blanches, t. noire.
Henckel (comte)	c. jaune, m. rouges, t. noire.
Herbin (L.)	c. bleue, m. blanches, t. bleue.
Hérissem (baron de).	c. marron, m. bleues. t. jaune.
Hochwachter (Von)	c. rose, t. bleu de ciel.
Holmes	c. verte, m. oranges, t. id.
Hompesh (le comte).	c. blanche, m. rouges, t. id.
Hunt (le capitaine)	c. bleue et rouge, t. noire.
Hunyady (comte).	c. noire, m. rouges.
Hurst (Th. fils).	c. rose. t. blanche.
Janicot.	c. bleue, t. noire,
Jennings (H.)	c. orange, t. noire.
Jodan (H.)	c. verte, t. cerise.
Jordan (T.).	c. violette, t. noire.
Jorddan (C.)	c. rouge t. blanche.
Kalkbrenner (baron H. de).	c. orange, t. bleue.
Kent (F.)	c. rouge, m. blanches, t. bleue.
Kinsky (comte O.)	c. rouge rayée blanc, t. rouge.
Komar (comte W. de)	c. rayée bleu et rouge, t. rouge.
Lacrampe (Ch.)	c. blanche, t. bleue.
La Garde (marquis de).	c. bleue et blanche, t. bleue.
La Grange (comte F. de)	c. bleue, m. rouges, t. rouge.
Laire (comte de).	c. noire, t. rouge.
Lallemant	c. bleue, t. noire.
Laluque (baron de)	c. écossaise, t. noire.
Lamplugh (H.).	c. noire, m. rouges, t. noire.
Langle (marquis de).	c. rayée blan. et noir, t. id.
Laplaud (F.)	c. bleue, t. noire.
Lavignée.	c. verte, t. rouge.
Lau (vicomte du).	c. cerise, m. bleues, t. noire.
Leclère (J.).	c. rouge solferino, t. noire.
Lecomte.	c. noire, t. violette.
Le Gonidec (comte).	c. bleue, cout. blan., t. noire.
Legrand (Eugène).	c. marr., éch. rouge, t. noire.
Lehndorff (comte).	c. bleue, m. rouges, t. noire. .
Le Mennet.	c. blanche, t. violette.
Lignac (vicomte de).	c. noire et rouge, t. noire.
Lignières (A. de).	c. blanche, éch. bleue, t. noire.
Livingstone (C.)	c. rayée bleu, t. noire.
Loiseau	c. blanche, t. noire.
Lonjon (de).	c. marron, m. groseille, t. bleue.
Lourdais.	c. bleue, t. noire.

Loussert (D.)	c. rose, t. bleue.
Luhe Reddersdorf (Von).	c. blanche, m. bleues, t. bleue.
Lunel (H.)	c. bleu clair, t. bleue.
Lupin (Auguste)	c. noire et gal. d'or, t. rouge.
Mac-Mahon (marquis de)	c. noire, m. bleues, t. rouge.
Madec (vicomte de)	c. blanche, éch. pensée, t. noire.
Malezieu (vicomte de)	c. noire, m. rouges, t. rouge.
Maltzahn (baron Von)	c. jaune, t. bleue.
Manoir (vicomte du).	c. bleue, m. jaunes, t. jaune.
Maquillé (de)	c. noire et bleue, t. noire et bl.
Marcieu (marquis de)	c. mauve, t. mauve.
Margeot (de)	c. bleue, t. noire.
Marion (G.)	c. bleue, t. rouge.
Martin Coster	c. bleue, m. oranges, t. noire.
Masson (vicomte de).	c. blanche, et verte, t. noire,
Maurice.	c. blanche éch. rouge, t. rouge.
Maxted	c. bleue, m. rouges, t. rouge.
Mertemont (vicomte de).	c. verte, m. rouges, t. noire.
Mesnil (baron de).	c. bleue, court. blanches, t. noire
Middleditch (J.)	c. rouge, t. noire.
Molembaix (baron de)	c. bleue, m. noi. et bla., t. noire.
Monnecove (baron de)	c. verte et raies rouges, t. noire.
Monneraye (vicomte de la)	c. rose, t. noire.
Montault (comte de).	c. blanche, rayée bleu, t. bleue.
Montécot (marquis de).	c. rouge, éch. noire, t. noire.
Montgomery (de).	c. écossaise, m. jaunes, t. jaune.
Montreuil (vicomte de).	c. noire, m. jaunes, t. noire.
Morel (Georges)	c. bleue, m. noires, t. noire.
Morny (duc de)	c. rose, t. rose.
Mortier (N.)	c. r. ble. et bla., éch. bla., t. ble.
Mosselman (H.)	c. verte, t. orange.
Motte-Colas (de la)	c. blanche, m. bleues, t. noire.
Motte (baron de la).	c. cerise et raies bla., t. noire.
Moyse (I.)	c. rouge, m. jaunes, t. noire,
Moyse aîné	c. cerise, m. ray. bla. et ble. t. noi.
Murat (Pierre L.)	c. cerise, m. bleues, t. noire.
Murat (prince J.)	c. blanche, éch. grenat, t. bla.
Murat (prince A.)	c. blanche, pois rouge, t. id.]
Mure	c. blanche, m. jaunes t. blanches.
Nachet (baron G.)	c. blanche, t. noire.
Namur (vicomte de).	c. jaune, raies noires, t. noire.
Nieul (comte de).	c. cerise, rayée noir, t. cerise.
Neale (N.)	c. bleue, t. rouge.
Nexon (baron de).	c. gris-perle, t. rouge.
Nivière (baron L.)	c. blanche, t. bleue.
Noailles (comte A. de)	c. rouge, rayée noir, t. noire.
Noble	c. bleue, m. rayées, t. noire.
Omoore.	c. blanche, t. noire.
Onsembray (vicomte d')	c. marron, m. jaunes, t. noire.

Ortegat (Jules)	c. bleue, m. blanches, t. noire.
Osmond (comte d')	c. bleue, m. blanches, t. noire.
Palleffy (comte Paul).	c. bleue, raies jaunes, t. jaune.
Perregaux (comte de)	c. bleue et raies bla., t. bleue.
Pierres (H. de)	c. jaune, t. rouge.
Pinet (Charles)	c. rouge, t. jaune.
Planner (W.)	c. blanche, t. violette,
Plessen (comte)	c.
Plessis (comte H. du)	c. bleue, t. blanche.
Poncins (Marquis de)	c. grenat et noire, t. grenat.
Porte (E.)	c. bleue, m. blanches, t. rouge.
Power (R.)	c. bleue, t. noire.
Prunet	c. bleue, t. rouge.
Quatrefages	c. bleue, éch. rose, t. rose.
Rampelberg	c. violette, t. noire.
Regis (Ferdinand)	c. jaune-paille, t. noire,
Reiset (J.)	c. mar., gal. d'arg., m. ble., t. noire.
Renard (comte J.)	c. rayée rouge et bleu.
Reverseau	c. noire, t. noire.
Riddell	c. rouge, éch. blanche, t. noire.
Rivière (A.)	c. violette, t. noire.
Robert (A.)	c. noire t. noire.
Rebertson (W.)	c. violette, t. blanche.
Robin (Julien)	c. rouge, m. roug. et noir., t. noire.
Rodrigues	c. verte, m. et t. pensée.
Roé (G.)	c. écarlate, t. bleue.
Roederer (comte P.)	c. rayée bleu et jaune, t. jaune.
Rohan (prince E. de)	c. rouge, m. blanches, t. rouge.
Roissy (de).	c. jaune, m. bleues, t. noire.
Roques	c. cerise éch. noire, t. noire.
Roulet	c. bleue, cont. blanches, t. noire.
Rothschild (baron N. de).	c. bleue, t. jaune.
Roy de Blicquy (du)	c. bleu, m. rouges, t. bleue.
Sabatier (F.)	c. verte, m. blanches, t. verte.
Saint-Clou (marquis de)	c. bleue, m. marron, t. marron.
Saint-Germain (L. de).	c. orange, m. bleues, t. noire.
Saint-Sauveur (comte de).	c. marron et or, m. et t. rouge.
Salverte (de)	c. bleue et jaune, t. jaune.
Savignies (G. de)	c. violette, t. noire.
Schikler (Arthur)	c. blanche, m. cerise, t. cerise.
Schwarzburg (prince de).	c. bleue, t. bleue.
Seguineau-Lognac (de).	c. jaune, t. noire.
Serant (P. de).	c. bleue, t. bleue.
Sevoy (Ch.)	c. blanche, m. bleues, t. noire.
Shirley (le major)	c. bleue et jaune, t. blanche.
Shurmer	c. noire, pois blancs, t. id.
Smith (W. Paul, dit)	c. rouge, t. rouge.
Spitaels	c. verte et rouge, t. noire.
Staples	c. blanche, t. verte.

Subercasaux (A. Robert)	c. noire, t. noire.
Suchel	c. jaune. éch. blanche, t. blanc.
Sulkowoki (Prince)	c. jaune, t. rouge.
Sulzer (François).	c. jaune, m. rouges, t. rouge.
Talon (vicomte A.)	c. bleue et galons d'or, t. noire.
Tesseire (J.)	c. bleue, t. blanche.
Terves (Ch. de)	c. noire, t. noire.
Terves (Roger de)	c. bl. éch. rouge, t. blanche.
Tiberghien (Oscar)	c. verte, m. blanches, t. id.
Thierot.	c. noire t. noire.
Thouvenet.	c. bleue, t. noire,
Toulouse-Lautrec (comte de).	c. rouge, t. noire,
Trevelec (comte de).	c. cerise, t. bleue.
Tredern (vicomte de)	c. jaune, m. rouges, t. bleue.
Trouilh.	c. bleue, t. rouge.
Vaillant (A.)	c. bleue, t. rouge.
Valanglart (marquis de)	c. orange, m. bl. éch. pensée, t. n.
Vanden-Hecke	c. rayée bleu et bl., t. noire.
Vauder Brincker (baron).	c. blanche. rayée noir, t. noire.
Van Grootven (E.)	c. rayée bleu et rouge, t. noire.
Vanteaux (P. de)	c. bleue, m. blanc., t. noire.
Vatel (E.)	c. bla., pois noirs, t. jaune.
Veauce (baron de)	c. bleu clair, t. bleue.
Verry (Jules)	c. grenat, t. orange.
Visart (Ernest)	c. bleue, m. jaunes, t. jaune.
Voisin (Arthur)	c. rayée blanc et noir, t. noire.
Vrière (baron A. de).	c. blanche, t. bleue.
Waldow (Von).	c. rouge, t. noire.
Waldstein (comte de)	c. blanche, t. blanche.
Waru (Paul de)	c. rayée jaune et rouge, t. noire.
Westphalen (comte).	c. rouge, m. bl. et noir., t. noire.
Wilamowitz Mollendorf (comte de)	c. bleue, m. blanc., t. bleue.
Wilson (D.).	c. blanche, t. rose.
Woelmont (baron de)	c. rouge, m. bleues, t. rouge.
Wolters.	c. jaune, t. blanche.
Zichy (comte A)	c. bleue, t. brune.

1 « Il ne faut plus discuter aujourd'hui sur cet engouement du public, dit un chroniqueur, mais attendre ce qu'il doit produire, sans heurter et condamner les moyens qu'il emploie. Il faut des jeux au public riche et oisif, et, à moins que vous ne lui rendiez les tournois et les gladiateurs, ne critiquez pas les hippodromes. » A la bonne heure ! que tout le monde parle avec cette loyauté et nous passerons condamnation. L'objet des courses actuelles se trouve ici admirablement et judicieusement défini. L'hippologue pourtant peut se placer à un autre point de vue qu'un chroniqueur, et c'est apparemment ce que nous allons faire en toute liberté, sans nous préoccuper autrement de la nécessité d'amuser les oisifs.

2 On entend par book l'ensemble des paris inscrits, c'est à proprement parler le livre des paris. Le spéculateur est un book-maker.

3 Les plats royaux étaient des prix pour des courses de longue haleine.

4 Head lad.

5 Over-marking (l'action de dépasser le but).

6 Au moment où nous écrivons ceci, les journaux spécieux nous apportent avec leurs appréciations les résultats d'une journée de courses à Chantilly, celles du 16 octobre 1864. L'un d'eux, la Gazette des courses, toujours très-instructive à lire, se montre fort déconcertée et s'écrie : « Il est grandement temps que les courses finissent et que quelques mois de repos nous fassent retrouver, l'année prochaine, quelques idées plus lucides que celles que nous avons depuis quelque temps ; mais vraiment nous n'y comprenons rien ! plus rien ! Il y a huit jours, Leuctres, à M. Schickler, court à Paris dans le prix du Moulin portant 50 kilos 1/2 ; elle n'est pas placée, et Eros gagne cette course, portant 52 kilos. Dimanche dernier, Leuctres, portant 48 kilos (3 kilos de plus que son poids), gagne le Handicap des Tribunes, et Eros n'est plus placé, avec 50 kilos 1/2, c'est-à-dire que c'est juste le renversement du prix du Moulin. Quelle en est la cause ? On peut nous répondre que la distance n'était pas la même ; mais tout le monde sait qu'Eros n'a pas plus de fond que Leuctres et qu'ils ne peuvent guère l'un et l'autre faire plus de 2,000 à 2,200 mètres. » Ce qui nous surprend, c'est que de pareils résultats puissent encore étonner quelqu'un. Ils n'attendent plus la fin de la saison pour se produire, ils sont devenus la règle et ne se présentent plus depuis longtemps comme de simples exceptions. Les

courses, telles qu'on les a faites, n'ont plus aucune signification et nul ne le sait mieux que le chroniqueur habituel et compétent de l'hippodrome, dont les prévisions sont constamment trompées, même les mieux assises. On abuse des plus vaillants qui ne le prouvent jamais mieux que lorsqu'on les élève au rang de favoris. Bien souvent alors, c'est un inconnu, un incompris qui se place le premier à la stupéfaction générale, sauf à se démentir bientôt aussi, à son tour. Ce fait est l'un des arguments les plus inattaquables contre le mode irréfléchi et mal entendu des courses actuelles. Le même écrivain dit encore quelques lignes plus bas : « Nous avons vu, dimanche, pas mal de chevaux de deux ans ; nous les croyons tous bien mauvais, et nous serions bien étonné s'il y en a plus de deux ou trois d'ordre à gagner seulement un prix à réclamer. « Royal Navarre, qui peut passer pour un des plus mauvais chevaux de trois ans, a battu un champ de huit chevaux dans le prix des Réservoirs, dont sept jeunes, à une différence de poids de 14 kilos 1/2. Voilà une ligne recommandable pour ceux-ci. » Cette remarque n'est ni plus nouvelle ni plus insolite que la première ; elle témoigne de la sorte de progrès que fait, chaque année, la race en arrière. Une preuve de plus est insignifiante, et pourtant..... on ne la verra point.

7 Cette expression vient d'une plaisanterie faite aux chasseurs ordinairement vêtus de rouge, et qui restent suspendus dans les charmilles.

8 Le pied anglais équivaut à 0^m.3048.

9 Le mille équivaut à 1,609 mètres.

10 Nous ne sommes pas encore réduits, en France, à redouter autant la fréquentation des routes par nos chevaux. Tâchons de rester dans ces conditions, puisque le cheval de service n'a d'autre destination que de les « piler » sans cesse.

11 Le pied anglais mesure 0^m3048.

12 La livre anglaise est de 1/7^e moins forte que la notre.

13 Sorte de voiture pour le transport des chevaux,

14 Le handicaper, en anglais.

15 « Le système des handicaps a aussi sa part de la réprobation générale ; pour ces courses, il y a presque autant de profit à avoir un mauvais cheval

qu'un bon. « Une course pour chevaux de quatre ans et au-dessus, poids pour âge, ne donnerait ni intérêt, ni émotion par la raison que tous les chevaux auraient été épuisés et deux ou trois au plus resteraient pour disputer le prix, les autres ayant montré à deux et trois ans qu'ils n'étaient pas capables de soutenir une lutte sévère. C'est donc dans l'intérêt des propriétaires et pour donner plus d'attrait aux courses qu'a été inventé le système des handicaps, dont le principe est, par une habile distribution des poids, de mettre les chevaux inférieurs au même niveau que les meilleurs. « Le Great Northamptonshire Stakes, qui a été couru au commencement de l'année 1864, peut être cité comme un exemple de ce système. Ce prix se composait de cent livres sterling ajoutées à une poule de vingt-cinq livres, quinze livres forfait ou cinq seulement s'il était déclaré. Une semblable course poids pour âge n'aurait probablement pas reçu une demi-douzaine d'engagements, mais étant un handicap, il y en avait quatre-vingt-dix-sept. Les poids variaient de 5 st. 7, attribué à plusieurs chevaux de trois ans, à 9 st. 7 que devait porter Asteroid, six ans, à sir Joseph Hawley. Sur la publication des poids jusqu'à quarante-neuf chevaux ont accepté, ce qui prouve la justesse et le discernement avec lesquels le handicap avait été fait. Vingt-huit chevaux partirent dans cette course et elle fut gagnée par Dollar, quatre ans, à M. Lupin, portant 7 st. 9. Il est évident que les handicaps ont tendance à produire des champs nombreux, et en même temps un spectacle plus attrayant mais il est également évident que ce système encourage l'élevage des chevaux faibles et de peu de valeur, lesquels propagent une race de chevaux aussi mauvais, sinon plus qu'eux mêmes,

« Mox daturos

Progeniam vitiosiore. » (Gazette des Courses, 3 janvier 1865.)

16 « M. Dickinson, qui a beaucoup d'expérience pratique au sujet des chevaux, a une opinion très-arrêtée sur la dégénération du cheval anglais. Dans une circonstance récente, le président de la Chambre des communes, grand amateur de chevaux, l'a prié de donner au public son avis à ce sujet. Voici ce qu'a répondu M. Dickinson : « Autrefois, les prix royaux de cent livres étaient donnés pour être disputés en partie liée, de 6, 400 mètres, par des chevaux de quatre ans portant 10 st. 4 ; de cinq ans, 11 st. 6 ; et, de six ans et au-dessus, 12 st. Ces prix étaient un grand encouragement aux éleveurs pour produire des chevaux de grande taille et de beaucoup de fond, et les garder quand ils les avaient. Tant que ces prix royaux furent réservés à

des chevaux portant ces poids énormes, on se mit à produire et à conserver des chevaux possédant ces qualités, et lorsqu'enfin ils étaient devenus broke down ils étaient recherchés par tous les éleveurs du pays. Nos chevaux étaient alors l'envie de l'Europe. Ces prix royaux pour de gros poids et de longs parcours avaient porté nos chevaux à un haut degré d'excellence. Tant que ces conditions furent maintenues, nous avons conservé notre suprématie, mais par quelque influence malheureuse elles furent changées, et les poids légers et les petites distances à parcourir furent admises. » D'après mes propres observations, je date de cette époque la décadence de nos pur sang et par conséquent de nos chevaux d'usage journalier. Je peux parler sciemment de cet état de choses. Ce changement dans les conditions de ces prix et encore d'autres arrangements du turf se sont combinés pour produire une autre classe de cheval de course, cheval petit, mince et peu solide qui arrive de bonne heure à la maturité et qui se passe aussi vite. L'introduction du système des handicaps est un autre mal. Il donne de l'attrait au spectacle et provoque les paris, mais c'est une ruine pour la production nationale des chevaux ». (Gazette des Courses ; 3 janvier 1865.)

17 Toutes mes assertions ont leur appui sur les faits. Aux preuves déjà fournies relativement à celle-ci, j'en trouve une autre qui est puisée dans la statistique de l'institution. Elle montrera, je l'espère, qu'il n'y a pas de réforme à attendre de l'initiative des directeurs intéressés du turf, lesquels n'ont aucun souci vraiment de l'amélioration des races. Loin de se modifier, en effet, dans le sens du progrès, le système actuel des courses s'aggrave d'année en année. Sur les 1788 courses plates offertes en Angleterre, en 1864, on en trouve pour une distance :

de moins de 800 mètres.	251 ou 14.04 p. 100
de 800 m. à moins de 1,600 m.	634 ou 35.46 —
de 1,600 mètres.	299 ou 16.72 —
de 1,601 m. à moins de 3,200 m.	354 ou 19.81 p. 100
de 3,200 m. à moins de 4,800 m.	218 ou 12.18 —
de 4,800 m. à moins de 6,400 m.	26 ou 1.46 —
de 6,400 m.	6 ou 0.33 —
Voilà la vérité vraie :	
De 1,600 m. et au-dessous.	1,184 ou 66.22 —
de 1,601 m. à moins de 3,200.	354 ou 19.81 —
au-dessus de 3,200 m.	250 ou 13.97 —

En France, il n'y a qu'une seule course de 6,400 mètres, « et, dit le Sport du 18 janvier 1865, il est assez curieux de constater qu'il en a existé jusqu'à deux cents de même nature en Angleterre. Au commencement du siècle, époque généralement

considérée comme l'apogée de l'institution sous le rapport de la qualité des chevaux et de leur aptitude à améliorer les espèces secondaires, le nombre des courses de 6,400 mètres était encore de 120, dont 100 en partie liée. Nous ne serions, d'ailleurs, nullement opposé à voir ces épreuves sérieuses acquérir une plus grande extension, à la condition toutefois de les maintenir dans les limites que nous avons posées précédemment, c'est-à-dire une distance de 5,400 mètres au plus en une seule épreuve. »

18 Courtes chances, quand il est coté 4, 5 ou 6 contre 1 ; longues chances, quand on parie 50, 60, 100 contre 1. Il y a maintenant pour le Derby, de deux à trois cents chevaux engagés.

19 Deauville a été substitué, en 1864, à Maisons-Laffitte.

20 Si un propriétaire a plusieurs chevaux engagés dans la même course, il est invité à distinguer ses jockeys par des écharpes de couleurs différentes, mais il ne peut changer les couleurs ni des toques, ni des casaques.

21 Toute personne montant dans les courses de la Société est soumise à ce même règlement, et en supporte les conséquences.

22 Exemple. — Entrée, 100 fr. ; le deuxième recevra les entrées jusqu'à concurrence de 500 fr., après que le troisième aura doublé la sienne. S'il n'y a que 600 fr., le deuxième recevra 400 fr. et le troisième 200 fr. S'il n'y a que 300 fr., le deuxième recevra 200 fr. et le troisième 100 fr.

*Guide du sportsman, ou Traité de
l'entraînement et des courses de chevaux, par
Eug. Gayot,...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525720p>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

portance suffisante pour servir d'appât aux propriétaires

[Retour](#)